



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753102 0

415 (2)

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Co

C

321

62

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROT.
JANVIER 1730.



A PARIS,

Chez
GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont-Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy

NEW YORK
LIBRARY

LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
1905

PRIVILEGE

DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos Amez & Faux Conseillers, les Gens renans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. SALUT : l'applaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant appelé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufrenoy, Titulaire du dernier Brevet étant decédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux étrangers; c'est dans cette vue que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Garde ordinaire, & Chevalier de nôtre Ordre Militaire de Saint-Louis; nous l'avons choisi pour composer à l'avenir exclusivement à tout autre ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre dernier, pour l'exécution duquel ledit sieur de la Roque nous a fait supplier de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois, à lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, caractère, conjointement, ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, & ce pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de l'adatte des Presentes; à condition neanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examineur, qui aura été com-

mis à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'en introduire d'impressions étrangères dans aucun lieu de nôtre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou planches, en tout ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation des exemplaires contrefaits; de 6000. livres d'amende, payables sans déport par chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en fin papier, & en beau caractère, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état, où les Approbations y auront été données, es mains de nôtre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothèque publique; un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet nous avons révoqué & révoquons tous autres Privileges qui pourroient avoir été donnez cy-devant à d'autres qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amez & Feaux Conseillers-Secrétaires, soy soit ajoutée, &c.

A ij CA.

*CATALOGUE des Mercuries de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à présent.*

J uin & Juillet 1721.	2. vol.
Aouſt, Septembre, Octobre, Novembre & Decembre	5. vol.
Janvier & Fevrier 1722.	2. vol.
Mars 1722.	2. vol.
Avril.	1. vol.
Mai.	2. vol.
Juin, Juillet & Aouſt,	3. vol.
Septembre.	2. vol.
Octobre.	1. vol.
Novembre.	2. vol.
Decembre.	1. vol.
Année 1723. le mois de De- cembre double.	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Septembre & de Decembre doubles.	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1728. les mois de Juin & de Decembre doubles	14. vol.
Année 1729. les mois de Juin, de Septembre & Decembre, doubles	15. vol.
Janvier 1730.	1. vol.

123. vol.

AVERTISSEMENT.

Nous commençons cette nouvelle Année, par présenter au Public le cent-vingt-troisième Volume du *Mercur*. Ce Livre a paru tous les mois, & n'a souffert aucune interruption depuis le mois de Juin 1721. que nous y travaillons ; nous continuons de rendre de très-humbles graces au Lecteur, de l'accueil favorable qu'il daigne lui faire. Nous redoublerons nos soins & notre application, pour qu'il soit à l'avenir encore plus selon son goût : on n'épargnera rien pour cela. Si des gens éclairés trouvoient ce Journal defectueux en quelque chose, ou qu'il fut susceptible de quelque autre matiere & d'un meilleur arrangement, on nous fera plaisir d'en donner avis ; les conseils, appuyez de bonnes raisons, seront suivis.

Nous demandons quelque indulgence pour certains articles qui paroîtront peut-être negligez & la diction peu châtiée, surtout pour ces derniers tems : Le Lecteur judicieux fera, s'il lui plaît, reflexion, que dans un Ouvrage tel que celui-ci, il est très-aisé de manquer, même dans les choses les plus communes, dont chacune en particulier est facile, mais qui ramassées,

A iij fons

AVERTISSEMENT.

font une multiplicité si grande , qu'il est bien mal-aisé de donner à toutes la même attention , quelque soin qu'on y apporte ; surtout , quand une collection est faite en aussi peu de tems. Une chose qui paroît un peu injuste , c'est qu'on reproche assez souvent des inattentions à l'Auteur de ce Livre , & qu'on ne lui sçache aucun gré des corrections sans nombre qu'il fait , & des fautes qu'il évite.

La grande difficulté dans la description des Fêtes que nous avons données , a d'abord été d'être bien instruit de toutes les circonstances , & ensuite de trouver des termes & des expressions qui répondent à la beauté & à la grandeur de la matière. Mais ces deux difficultez surmontées , il est encore très-mal-aisé de donner une idée juste sur le papier de certaines Fêtes , animées par des mouvemens extraordinaires , pour faire connoître dans tout son excès , la joye & les transports , que nous avons peints ; car le recit doit donner de l'action à ce qui s'est fait , par des Portraits animez , des Peintures vives & parlantes , en sorte qu'on ait l'imagination tellement remplie de ce qu'on lit , qu'on croye moins lire que voir.

En y employant le tems convenable , on peut faire sans doute des Morceaux très-vifs , & presenter aux yeux de l'esprit
de

AVERTISSEMENT.

de fort belles images ; nous osons même nous flatter qu'on rendra justice à quelques traits assez animés, qui se trouvent dans plusieurs de nos Relations, malgré la précipitation avec laquelle nous les avons écrites ; mais dans une longue suite de Descriptions & de Fêtes, c'est tout au plus si on peut y conserver quelque variété.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres pour les annoncer dans le *Mercur*, d'en marquer le prix au juste ; cela sert beaucoup dans les Provinces aux personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, & qui ne sont pas sûrs de l'exactitude des Messagers & des autres personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font surpayer.

On invite ici les Marchands & les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornaments de tête & autres parures, ainsi que de meubles, Carrosses, Chaises & autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner quelques *Memoires* pour en avertir le Public, ce qui pourra faire plaisir à divers particuliers, & procurer un débit avantageux.

A iij aux

AVERTISSEMENT.

aux Marchands & aux Ouvriers.

Plusieurs Pièces en Prose & en Vers envoyées pour le *Mercur*, sont souvent mal écrites qu'on ne peut les déchiffrer, elles sont pour cela rejetées ; d'autres sont bonnes à quelques égards, & defectueuses en d'autres ; lorsqu'elles peuvent en valloir la peine, nous les retouchons avec soin ; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec peine, nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais, & de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible. Si on savoit leur adresse, on leur indiqueroit les defectuosités & les corrections à faire.

Les Sçavans & les Curieux sont priés de vouloir concourir avec nous pour rendre ce Livre encore plus utile & plus agréable, en nous communiquant les Mémoires & les Pièces en Prose & en Vers qui peuvent instruire & amuser. Aucun point de Litterature n'est exclus de ce Recueil, où l'on tâche de mettre une agréable variété, Poësies, Eloquence, nouvelles Découvertes dans les Arts & dans les Sciences, Morale, Antiquité, Histoire sacrée & profane, Historiette, Mythologie, Physique & Métaphysique, Pièces de Théâtre, Jurisprudence, Anatomie & Médecine, Critique, Mathématique, Mémoires, Projets, Traductions

Gram.

AVERTISSEMENT.

Grammaire , Pièces amusantes & récréatives &c. Quand les morceaux d'une certaine considération seront trop longs , on les placera dans un Volume extraordinaire, & on fera en sorte qu'on puisse les en détacher facilement , pour la satisfaction des Auteurs & des personnes qui ne veulent avoir que certaines Pièces.

Quelques morceaux de Prose & de Vers rejetés par bonnes raisons , ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des personnes intéressées ; mais nous les prions de considérer que c'est toujours malgré nous que certaines Pièces sont rebutées ; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre seul jugement dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque Mercure , pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni Paquets par la Poste dont le port ne soit affranchi , il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pièces qu'ils ont envoyées.

Les personnes qui désirent avoir le Mercure des premiers , soit dans les Provinces ou dans les Pays Etrangers , n'auront

A v qu'à

AVERTISSEMENT.

qu'à s'adresser à M. Moreau, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris, qui le leur enverra par la voye la plus convenable, & avant qu'il soit en vente ici. Les amis à qui on s'adresse pour cela ne sont pas ordinairement fort exacts ; ils n'envoient gueres acheter ce Livre précisément dans le tems qu'il paroît ; ils ne manquent pas de le lire, souvent ils le prêtent à d'autres, & ne l'envoient que fort tard, sous le prétexte specieux que le Mercure n'a pas paru plûôt.

Nous renouvelons la priere que nous avons déjà faite, quand on envoie des Pièces, soit en Vers, soit en Prose, de les faire transcrire lisiblement sur des papiers séparés, & d'une grandeur raisonnable, avec des marges, & que les noms propres, surtout, soient exactement écrits.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître ; mais il seroit bon qu'ils donnaissent une adresse, surtout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissmens ; car souvent faute d'un tel secours, des Pièces nous demeurent entre les mains, sans pouvoir les faire paroître.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances reçoivent des nouvelles

AVERTISSEMENT.

Belles d'Affrique, du Levant, de Perse, de Tartarie, du Japon, de la Chine, des Indes Orientales & Occidentales & d'autres Pays & Contrées éloignées, de vouloir nous en faire part à l'adresse générale du Mercure. Ces nouvelles peuvent rouler sur les guerres présentes des Etats voisins, leurs Révolutions, les Traités de Paix ou de Trêve, les occupations des Souverains, la Religion des Peuples, leurs Cérémonies, Coutumes & Usages, les Phénomènes & les productions de la Nature & de l'Art &c. comme Pierres figurées, Marcaissies rares, Pétrifications & Chrif-talisations extraordinaires, Coquillages &c.

Nous serons plus attentifs que jamais à apprendre au Public la mort des Sçavans & de ceux qui se sont distingués dans les Arts & dans la Mécanique; on y joindra le récit de leurs principales occupations, & des plus considérables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres & des Arts doit cette marque de reconnoissance à la mémoire de ceux qui s'y sont rendus célèbres, ou qui les ont cultivés avec soin. Nous espérons que les parens & les amis de ces illustres Mortels voudront volontiers à leur rendre ce devoir par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire, regarde non-seule-

A vj ment

AVERTISSEMENT.

ment Paris, mais encore toutes les Provinces du Royaume, qui peuvent fournir des Evénemens considérables, Morts, Mariages, Actes solennels, Fêtes & autres Faits dignes d'être transmis à la posterité; on sera, sans doute, surpris de ne rien trouver dans le *Mercur* de ce qui s'est passé dans quelques Villes célèbres & des plus considérables du Royaume, à l'occasion de la Naissance du Dauphin; ces Villes ont marqué sans doute leur zèle, & ont fait de très-belles choses; mais cela est ignoré hors de leurs murailles, & la Posterité l'ignorera toujours, faute d'avoir suivi l'exemple des autres Villes, des moindres même, qui n'ont pas négligé de nous envoyer des Relations de leurs Réjouisances &c.

Il nous reste à marquer notre reconnoissance & à remercier au nom du Public plusieurs Sçavans du premier ordre, & quantité d'autres personnes d'un mérite distingué, dont les productions enrichissent le *Mercur*, & le font lire & rechercher.





MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIE¹ AU ROY.
JANVIER. 1730.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

O D E

Tirée du Cantique de Moïse, *Cantemus
Domino gloriosè, &c. Exod. ch. xv.*

DU Seigneur, la toute-Puissance ;
Se signale en notre faveur ;
Marquons notre reconnoissance,
Par un Cantique en son honneur.
Publions qu'un Etre suprême ,
Vient de nous montrer qu'il nous aime,
Puisqu'il s'est déclaré pour nous ;

Et

MERCURE DE FRANCE

**Et que sans sa main secourable ,
Nous aurions , d'un Roi redoutable .
Epruvé l'injuste courroux.**



**Où , ce Dieu pour nous s'intéresse ,
O comble de félicité !
Qu'Israël s'occupe sans cesse ,
À louer son immensité .
Tandis qu'il nous traite en bon Père ,
Il punit en Juge sévère ,
Les Egyptiens orgueilleux ;
Pour nous garantir de leur rage ,
La Mer nous présente un passage ,
Qui devient un gouffre pour eux.**



**Hé quoi ? ces Troupes animées ,
Par la fureur d'un Roi cruel ,
Malgré le grand Dieu des Armées ,
Veulent-elles vaincre Israël ?
Trop obstinez à nous poursuivre ,
Insensés , voyez où vous livre
Une folle présomption ;
La plus terrible des tempêtes ,
Est prête à fondre sur vos têtes ,
Pour venger notre oppression.**



Comme s'ils n'avoient rien à craindre ,

Ces

Ces Idolâtres inhumains
Comptent déjà de nous atteindre ,
Et le fer brille dans leurs mains
Mais aux ordres de Dieu soumise ,
Cette Mer qui nous favorise ,
Nous voyant sortis de ses flancs ,
Cesse de contraindre son Onde ,
Se resserre & soudain inonde ,
Tous ces superbes Combattans ,



Subis le châtiment terrible ,
Qu'ont mérité tes attentats ,
Roi qui te croyois invincible ,
Par le nombre de tes Soldats .
Seigneur , tu rends par leur défaite ,
Notre vengeance plus parfaite ,
Et ton triomphe plus complet ;
Cette Troupe tantôt si fiere ,
Est , comme une paille legere ,
Des flots l'inutile jouet .



Hommes puissans, Rois formidables ,
Parlez : qui sont ceux d'entre vous ,
Qui peuvent être comparables ,
A ce Dieu qui veille sur nous ?
Qu'est-ce qui pourroit dans ce monde ,
Ouvrage de sa main féconde ,

Egaler

4 MERCURE DE FRANCE,

Egalant son autorité ;
Unique source des miracles ,
Jamais il ne trouve d'obstacles ,
A sa suprême volonté.



Israël , qui pourra te nuire ,
Avec un si puissant appui ;
Puisque ton Dieu veut te conduire ,
Tu peux tout attendre de lui.
Dans une agréable contrée ,
Qu'il s'est lui-même préparée ,
Il te destine de beaux jours :
Tes armes seront triomphantes ,
Et cent Nations différentes ,
N'en arrêteront point le cours.



Dans cette charmante demeure ,
Allez , ô Peuple trop heureux ?
Et que le Seigneur à toute heure ,
Y soit l'objet de tous vos vœux.
Tant que vous lui serez fidele ,
Il couronnera votre zèle ,
Par quelque nouvelle bonté.
Tout autre Regne est périssable ,
Mais le sien à jamais durable ,
Est fondé sur l'Eternité.

R. S.

EX-



EXTRAIT du Memoire lu à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, le 12. Novembre 1729. sur les Eaux de Bourbon.

MR. Boulduc lut un Discours intitulé *Essai d'Analyse en general des Eaux Minerales chaudes de Bourbon l'Archambaud.*

Ces Eaux étant du nombre des plus anciennes du Royaume & des plus renommées par la guérison de plusieurs maladies longues & fâcheuses, elles se sont toujours attiré l'attention & la recherche des Medecins & des Physiciens.

Dès les années 1605. & 1618. sans remonter plus haut, *Jean Ban*, de Moulins, en fait mention dans son Livre des *vertus des Eaux naturelles de France renommées*, & croit qu'elles contiennent du Souffre mineral, du Bitume & du Nitre, qui est le *Natron* des Anciens, que l'on regarde comme un Sel Alkali mineral, comparable par ses effets aux Sels fixes, acres & lixiviels, qu'on tire des Plantes après les avoir réduites en cendres.

En 1670. M. *Duclos*, de cette Académie, reconnut dans nos Eaux le même Nitre

6 MERCURE DE FRANCE.

Nitre; & depuis cet Auteur, d'autres Académiciens ayant eu par intervalles occasion de les examiner, ont encore conclu avec leur Prédécesseur, qu'elles ne renferment presque autre chose que cet Alkali naturel.

Il sembloit donc, que la qualité alkalinale leur étoit bien assurée. Mais en 1699. quelqu'un, sous le nom de *Pascal*, la rejetta entièrement dans un Livre fait exprès au sujet de ces Eaux; ce n'est pas un simple Sel Alkali qu'elles contiennent, c'est, selon lui, un Sel mixte, composé d'un Acide volatile & d'un Sel Alkali fixe, qu'il appelle un *Nitre fort volatile & fort épuré*; on tireroit même, dit-il, cet Acide comme un véritable esprit de Nitre du sédiment, qu'on trouve à leur source en maniere de croutes; & pour jouir du Sel dans son état naturel, il faudroit laisser évaporer nos Eaux à l'air ou au Soleil; le feu, qu'on emploie, est infidèle, il altere les Mixtes, il décompose ce Sel, & fait, à la vérité, qu'on ne trouve qu'un Alkali, mais cet Alkali étoit auparavant lié avec l'acide.

Plusieurs personnes ont applaudi à ce raisonnement: M. Boulduc fait néanmoins remarquer en passant, qu'un véritable esprit de Nitre, uni avec un Sel Alkali fixe, feroit nécessairement un véritable *Nitre*
des

JANVIER. 1730. 7

des Modernes, c'est à-dire, un bon *Salpêtre* qui ne se décompose pas si aisément qu'on le dit.

Cependant le Livre allegué dérive de ce Sel Mixte Nitreux la plûpart des effets que nos Eaux produisent sur le corps humain; au lieu que les premiers Auteurs les dérhoient de l'Alkali Salin.

Cette diversité de sentimens a été le principal motif pour que M. Boulduc cherchât les moyens de s'éclaircir de la vérité, en examinant ces Eaux de nouveau.

Son dessein a été secondé; il en a reçu près de cent Bouteilles très-promptement à l'occasion du retour de S. A. S. Monsieur le Duc, qui les avoit prises avec succès à Bourbon; & un bon Artiste voulut bien en évaporer à la Source un grand nombre de livres, & lui en remettre la Résidence.

M. Boulduc, de son côté, y a trouvé par son travail plus de matieres qu'on n'en avoit encore connu, & quelques-unes dans des circonstances singulieres. Les mysteres de la Nature ne se développent que peu à peu, & c'est toujours un avantage pour les derniers venus.

L'Eau de Bourbon est claire & limpide comme une Eau de Roche, presque sans odeur, & d'un gout parragé entre le vrai salé & le lixiviel; sortant de la terre très-sensiblement

§ MERCURE DE FRANCE.

fenfiblement bouillante , elle fume **continuellement** dans les puits & réfervoir , & à mefure qu'il s'en exhale , il paroît à la furface une fleur ou pouffiere blanche très-fine fous l'apparence d'une toile ou pellicule graffe fans liaifon , qui devient plus visible quand il y a long-temps que l'Eau n'a été agitée , mais qu'on ne fçauroit ramaffer de quelque façon qu'on s'y prenne. Cette Eau dépole un Sédiment *en maniere de croutes pierreufes* affez dures , formées de plusieurs couches blanches bien diftinctes , & mêlées en quelques endroits , particulièrement en deffous , d'une couche de terre d'un brun foncé. Ces croutes qui font fans gout & fans odeur fe collent aux bords & à la furface interieure du puits , du conduit & du réfervoir , dont on eft obligé de les détacher de temps à autre.

Cette Eau , gardée dans des bouteilles bien transparentes , fait auffi voir au bout de quelque temps à la furface de petits corps blancs fort déliez qui augmentent peu à peu & fe condensent en une pellicule femblable à celle , qui fe forme fur l'Eau de Chaux , laquelle groffiffant au point que l'Eau ne peut plus la fouteñir , fe brife en beaucoup de morceaux , qui en tombant , s'attachent au fond & aux parois du vaiffeau , & affectent une
confi-

configuration régulière comme quelque chose de salin.

Après le récit de ces circonstances, M. Boulduc entre dans l'Analyse, & dit à la fin de chaque article des matières qu'il y a trouvées, comme il les a pressenties par les Epreuves, quand il y en a, par le goût, par l'odeur, &c. & comment il est enfin parvenu à les séparer de manière qu'il les puisse exposer aux yeux : dont nous ne pouvons ici donner que le précis.

Les Epreuves les plus significatives que M. Boulduc a faites sur l'Eau de Bourbon sont ; qu'elle précipite l'argent dissous en un caillé blanc qui fond aisément au feu & devient volatil, si on n'emploie que peu de cette solution ; que si au contraire on en passe les bornes, l'Eau en fait un deuxième précipité qui refuse la fonte ; qu'elle verdit la teinture de violettes lentement ; qu'elle fermente avec tous les Acides assez sensiblement, & précipite l'Alun & les Vitriols ordinaires, quand ils sont dissous dans de l'eau commune : Avec une forte huile de tartre faite par défaillance, elle se trouble & dépose après une terre blanche.

Tous ces effets sont plus prompts & plus sensibles, quand notre Eau est concentrée, soit par le feu, par l'air ou par la gelée. Alors elle fait même bien plus
qu'au

20 MERCURE DE FRANCE.

qu'auparavant, comme de précipiter, entre autres, le sublimé dissous en une poudre de couleur d'écorce d'Orange. Les différentes matieres réciproques ne pouvoient pas s'atteindre facilement dans la grande étendue du liquide.

L'Evaporation & la Distillation, continuées jusqu'à siccité des matieres, n'ont presque rien fait appercevoir à M. Boul-duc de différent d'entre-elles. A peine l'Eau ressent-elle la chaleur qu'elle jette à la surface une poussiere blanche très-fine, laquelle en augmentant se noye en partie, & tombe; & en partie elle forme par l'union d'un nombre de petits filets fins & transparents des feüillets à peu près comme on en voit dans l'eau de chaux, qui restent quelque temps à la surface; & se brisant enfin, voltigent long-temps en tout sens avant que d'aller au fond. L'Eau, qui est élevée dans la distillation, n'a point de gout ni d'odeur, ni ne fait impression sur aucune matiere; la cucurbite sent seulement un peu l'empyreume, & toute la *Résidence* affaîssée est une terre blanche mêlée d'une matiere qui ressemble à une gelée ou mucilage bien transparent & couverte d'une masse de Sels fort blancs.

Cette *Résidence* mise sur une pelle ou lame d'argent bien chauffées, jette une petite flamme, & exposée à l'air elle s'huy

humecte. Si son poids varie d'une évaporation à l'autre de quelques grains au-dessous ou au-dessus de soixante pour chaque deux livres d'Eau, c'est d'avoir été plus ou moins desséchée.

En démêlant cette Résidence, M. Boul-duc n'a pas perdu de vûe celle qu'on lui avoit apportée de Bourbon ; l'une & l'autre lui ont fourni les mêmes matieres par différentes operations. Cependant M. Boul-duc s'étant apperçu , que l'*Evaporation très-moderée* de notre Eau , pouvoit presque toute seule suffire pour en developper tout , il la propose comme le moyen le plus simple & le plus aisé à executer.

Sans répéter ce qui a été dit de ce qu'on voit au commencement de cette operation , on continuë à faire exhaler notre eau le plus doucement qu'il est possible , & toutes les fois qu'il se présente une certaine quantité de *Sediment* en partie , comme une terre informe & opaque , en partie , comme des filets transparents , on le sépare en survuidant l'eau claire dans un autre vaisseau : plus elle se concentre de cette maniere , plus elle jaunit , & il se forme alors peu à peu au fond & aux parois du vaisseau , des *Cristaux en cubes parfaits* , pendant que la surface se couvre d'une croute saline , qui en dessus est inégale & raboteuse , & en dessous mêlée
de

12. MERCURE DE FRANCE.

de deux sortes de Crystaux. On ôte cette croute aussi souvent qu'il s'en forme ; pour que l'eau s'évapore librement ; & nous dirons davantage du Sediment en son lieu.

Les Crystaux cubiques sont un véritable *Sel commun*, qui se distingue par cette configuration, par son gout particulièrement salé, & par d'autres propriétés trop connues pour être rapportées.

Il se déclare d'avance par le gout qu'il donne à notre eau, & encore davantage dans les Epreuves, par l'effet de la volatilité, que son acide imprime à l'argent, en le précipitant ; & enfin, on le réduit par l'évaporation en sa consistance concrète.

Ce Sel fait la plus grande quantité d'entre les matières de la Résidence, comparé avec chacune en particulier.

Les Croues salines, de nouveau dissoutes dans de l'eau commune, donnent par l'évaporation encore du Sel commun ; après quoi le reste de cette solution sur-vidée & exposée à l'air fait naître des Crystaux d'un-quarré long, taillez à facettes aux extrémités, amers d'abord, & frais ensuite sur la langue, qui sont des propriétés, qui avec d'autres font le caractère du *Sel de Glauber* : Et c'est-là ce que Pascal a pris pour un *Sel Nitreux*, fé-

duir

doit par quelque ressemblance superficielle & imparfaite des Crystaux. L'acide nitreux, qui fait l'essence des Sels de ce nom, n'entre point dans la composition ; c'est celui du Vitriol : & outre que M. Lemmery a prouvé clairement dans un de ses Mémoires, que la source de *Notre Nitre*, n'est point dans les entrailles de la terre, mais qu'il naît, pour ainsi dire, à la surface, ou à une très-petite profondeur ; il est encore bien certain, qu'il ne s'en est point trouvé jusqu'ici de bien reconnu pour tel dans aucune eau Minérale ; car celles qu'on appelle communément *Nitrenses*, contiennent un Sel alkali à toute épreuve ; on les a comparé au *Nitre des Anciens*, qui leur a fait donner ce nom.

Le Sel de Glanber ne sçauroit être distingué dans notre Eau par le gout, parce qu'il est dominé par d'autres, dont nous ressentons plus d'impression ; on ne sçauroit non plus le prévoir par une simple épreuve : il faut le soupçonner, & en partie seulement se convaincre de sa présence avant que de le chercher.

On peut avec quelque fondement le soupçonner par tout où il y a du Sel commun, ils ne sont guères l'un sans l'autre. Il y en a ainsi dans quelques Acides ou Eaux ferrugineuses froides, com-

B me

24 MERCURE DE FRANCE.

me il y en a dans notre Eau naturellement chaude ; l'eau de la Mer même n'en est pas exempte ; & M. Boulduc en a trouvé dans des eaux de Salines , que l'on regardoit comme purement salées , parce que l'on en tire du Sel commun.

Pour s'assurer de la présence de ce Sel par quelque épreuve , il faut d'abord voir , si l'on peut découvrir l'acide vittriolique en general , & c'est ce que M. Boulduc fait par le moyen de l'huile de Chaux , qui lui sert de pierre de touche pour cet acide , lequel sous quelque forme qu'il se trouve , quitte après ce melange sa base quelconque , & se porte sur la Chaux , avec laquelle il fait une espece de cristallisation : l'Acide vittriolique étant ainsi dévoilé , on employe ensuite des moyens subsidiaires , par lesquels on puisse reconnoître , s'il est lié avec du fer , comme il l'est dans le Vitriol , ou avec une terre cretacée , comme il l'est dans l'Alun , &c. Que si ces sortes de preuves manquent , on est assez certain , qu'il y a du Sel de Glauber. Et c'est de cette maniere que M. Boulduc l'a presenti dans les Croutes Salines avant que de le faire paroître par la cristallisation.

Ce Sel contribué beaucoup à faire varier le poids de la Résidence , parce qu'on le peut dessécher au point qu'il pèse plus
de

JANVIER. 1730. 13

de la moitié moins que dans son état naturel.

Après avoir retiré de notre Eau le Sel commun & les Croutes Salines, on continué à l'évaporer : plus elle s'avance vers la fin, plus elle devient rousse & grasse, d'un gout piquant comme une Lexive, & répand une odeur bitumineuse, sans déposer davantage de Crystaux.

Ces circonstances font juger, qu'il y a là plus d'une manière : c'est un *Sel* qu'on découvre par le gout, & une *substance* en general appelée *sulphureuse*, qu'on apperçoit par l'odeur, qu'il faut démêler l'une d'avec l'autre.

Ce qui produit le gout piquant & lixiviel, est un *Sel Alkali fixe*, dont les proprietez égalent en beaucoup de circonstances un bon Sel de Tartre, avec lequel M. Boulduc l'a toujours comparé ; mais elles s'en éloignent, entr'autres, en ce qu'au lieu que le Sel de Tartre mêlé avec le Vitriol ou son acide fait un Tartre vitriolé ; le Sel de notre Eau mêlé avec le même acide produit constamment un Sel de Glauber. Ce fait, jusqu'à l'unique, a fait souhaiter à M. Boulduc d'avoir du moins encore un exemple de pareil Sel ; & il l'a trouvé dans la Terre appelée *Nitreuse*, qu'on amasse autour de Smyrne & d'Ephèse, & qu'on employe.

B ij dans

16 MERCURE DE FRANCE.

dans ce Pays-là à la fabrique du Savon & il en a fait une forte Lexive purement alcaline, & Payant mêlée avec du Vitriol ou son acide, il en a pareillement retiré du Sel de Glauber, & point d'autre. Cette difference prouve évidemment que ces deux Alkalis tirent leur origine du Sel commun; & M. Boulduc conjecture, que les Sels de toutes ces Eaux Minerales, que M. Du Clos & d'autres ont appelé *Nitreuses*, sont aussi de cette espèce distinguée.

Cet Alkali salin se déclare d'avance dans notre Eau par le gout lixiviel qu'il lui donne, & qui avec celui du Sel commun domine sur le reste; il se fait encore connoître davantage dans les épreuves par les effets d'effervescence avec les acides, de précipitation de tout ce qu'ils ont dissous, de changement de couleur dans la teinture de Violettes, & dans la solution du Sublimé corrosif; & enfin on peut le réunir, & le rendre sec & palpable, comme nous l'allons dire en parlant de ce qu'il y a de *sulphureux* dans notre Eau.

Le Sel commun étant partout où il se trouve plus ou moins bitumineux, selon toute apparence communiqué à notre Eau du Bitume, que l'Alkali tient dissous, & l'empêche par là de surnager.

&c

& de paroître. Quoiqu'il en soit de son origine, le *Bitume* y est, & on peut le séparer d'avec l'Alkali, en versant de l'Esprit de Vin sur la dernière portion d'eau bien concentrée : par ce moyen, comme le plus aisé d'entre les autres, quelques gouttelettes de Bitume montent à la surface, & d'autres se collent aux parois du vaisseau, pendant que le *Sel Alkali* reste liquide au fond, d'où on le retire facilement pour le dessécher & pour l'avoir pur & blanc. L'Esprit de Vin seul en quantité suffisante le réduit à sec avec le tems.

Le gout ne sçauroit distinguer le Bitume dans notre Eau, & le peu d'odeur qu'elle a est une trop foible & incertaine marque de sa présence : on ne peut que le soupçonner par l'empyreume que l'eau imprime au vaisseau dans la distillation, & par l'odeur qu'elle exhale sur la fin de l'évaporation, jusqu'à ce qu'on le sépare de tout mélange par le moyen que nous venons de dire.

Le Bitume répandu dans toute la Résidence, fait qu'elle s'enflamme, quand on en met sur une pele rougie, étant inflammable de lui-même.

Nous passons à examiner le *Sediment* : c'est autant celui que l'on garde des évaporations, que celui que l'eau dépose à

18 MERCURE DE FRANCE.

La Source en maniere de croutes pierreuses.

On apperçoit dans l'Eau, qu'on évapore actuellement, de *petits filets clairs & transparents* parmi d'autres *corps blancs & opaques*, qui en s'affaissant se confondent ensemble : & dans les croutes pierreuses on distingue de *petits brillans* parmi une *matiere terne & sans éclat*. Voilà encore deux substances à démêler.

La premiere, qui a de la transparence ou du brillant, est un *Sel moyen*, dans lequel l'Acide vitriolique est chargé de beaucoup de terre, & M. Boulduc a parlé plus au long de sa qualité saline, à l'occasion des *Nowvelles Eaux Minerales de Passy*. Ce Mixte n'ayant pas encore été mis au rang des Sels, il sera libre à chacun de lui donner tel nom qu'il voudra. M. Boulduc l'appelle *Selenite*, parce qu'il prend la même configuration en se cristallisant.

Comme un Sel de difficile dissolution, ou qui a besoin de beaucoup d'eau pour se tenir dissous, il commence à paroître comme une poussiere fine qui a quelque éclat, aussi tôt qu'un peu d'eau lui est soustraite. & à mesure qu'elle diminue, il forme de petits filets, ensuite des feuillets ou pellicules, dont enfin les morceaux.

Eaux brisez s'attachent au vaisseau, & prennent encore là plus de volume & plus de régularité dans leur configuration.

Ce Sel ne se trouve pas seulement dans quelques Acidules & Eaux Minérales chaudes; il y en a aussi dans des Eaux salées, dont on tire du Sel commun, comme sont celles de Salins, de Durban, de Fourtou, de Roquefort.

Pour ce qui regarde la deuxième matière de nos Sedimens, ces corps blancs & opaques ou ternes, c'est une Terre, qui fermente avec tous les Acides, comme le font celles qu'on appelle *absorbantes*: elle a pourtant une qualité de plus, que M. Boulduc a reconnu par d'autres essais; c'est qu'elle a été calcinée dans le Laboratoire souterrain. Quand on en mêle avec du *Sel Ammoniac*, soit qu'on emploie la terre de la Résidence bien lavée, ou les croutes pierreuses, comme elles sont sorties de l'eau, elles retiennent dans la distillation l'Acide du Sel commun, & mettent en liberté l'*Espirit urinaire*, qui est vif & pénétrant, & de ses effets ordinaires, précipitant le Sublimé en blanc, verdissant le syrop violet, changeant en bleu céleste toute solution de cuivre: & le *Résidu*, comme un *Sel Ammoniac fixe*, résous par l'humidité de

B iiij. l'air,

50 MERCURE DE FRANCE.

l'air , ou détrempé dans de l'eau , donne cette Liqueur ou Solution , qu'on appelle vulgairement *Huile de Chaux* , laquelle passant par le filtre , laisse en arriere une *masse brune* , qui après une legere calcination , & pas plutôt , permet à l'Aimant d'en attirer des parcelles de fer.

Les Croutes pierreuses , dont on avoit fait espérer un Esprit de Nitre , distillées seules , donnent un peu de Bitume ; & mêlées avec du Vitriol , elles fournissent un phlegme d'une odeur bitumineuse , & rien au-delà.

L'Alkali terreux se fait bientôt connoître dans l'évaporation de notre Eau comme une terre en general ; mais dans les épreuves il semble , que l'Huile de Tarte par défaillance déclare sa qualité particulière , parce qu'elle l'en précipite , comme elle le fait à l'eau de Chaux. Etant bien absorbante , elle a part à l'effervescence avec les acides , & à la précipitation de ce qu'ils avoient dissous.

Comme cette terre & la Selenite se présentent toujours à la surface de la Source , où il se fait sans cesse une évaporation & diminution assez forte ; ces deux matieres s'amoncellent dans les tems , que l'eau n'est point agitée , & parvenant au point de surmonter la résistance , ou aidées par
des

des agitations volontaires de la part de ceux qui en puisent , elles se déposent successivement , & forment les couches des croutes pierreuses , qui se mêlent & se cimentent encore avec les feüillets bruns , qui dérivent en partie de la bouë , que l'eau amene de son fond.

Le *Fer* , dont nous avons touché un mot , faisant la plus petite partie d'entre les matieres de la Résidence , ne sçauroit y paroître sous sa couleur ordinaire ; les couches rouges-brunes des croutes le peuvent faire soupçonner ; mais l'épreuve , qu'on fait avec la noix de galle ne peut pas déclarer sa présence , parce qu'il n'est pas dissous dans notre Eau , ou en forme de Vitriol ; il n'y est pas non plus comme Fer parfait , parce qu'il n'obéit pas d'abord à l'Aimant. Il y a apparence , qu'il sort d'une Marcaassite ferrugineuse , & que ses pores sont encore bouchés de terre , dont le feu les délivre ; & alors la matiere magnetique y trouve accès.

M. Boulduc a tiré du Fer & des croutes pierreuses , & de la partie terreuse de la Résidence , & M. Burlet en avoit auparavant apperçû dans le *Mucilage* , qui est d'ailleurs une partie du tout , entremêlé de Sels , de Bitume & de terres , avec un petit reste d'eau , qui lui conserve de la transparence pour quelque tems.

B. v. Le

22 MERCURE DE FRANCE.

Le Mucilage, plus ou moins desséché, peut contribuer beaucoup à faire varier le poids de la Résidence.

Après ce détail, M. Boulduc répond à une Objection, qu'on fait communément à la Chymie sur les productions, & particulièrement sur les Sels : *le feu altere & décompose*. Qu'on laisse évaporer notre Eau, dit-il, à l'air ou au Soleil, comme Pascal l'a voulu, ou qu'on la concentre par la gelée, & de l'une ou de l'autre façon, à tel point qu'on voudra ; & qu'on la mêle ensuite à différentes reprises, avec de l'esprit de Vin, que l'on augmentera chaque fois, qu'on survuidera le mélange : de cette manière, on verra d'abord la terre, que la Selenite & le Fer accompagnent, ensuite les Sels moyens en Crystaux, & finalement le Sel Alkali au fond, distinctement séparé d'avec l'Esprit de Vin, comme si on y avoit versé une forte Huile de Tartre par défaillance.

Il n'y a point d'apparence, qu'après cela on mette le Sel Alkali ou quelque autre sur le compte du feu, qu'on n'a pas employé.

De tout ce qui a été dit jusqu'ici, M. Boulduc conclut, que les Eaux de Bourbon contiennent naturellement du *Sel commun*, du *Sel de Glauber*, un *Sel Alkali*.

Kali, du *Bitume*, de la *Selenite*, une *Terre absorbante*, & du *Fer*, dont le mélange répandu dans une eau actuellement chaude, & chaque matiere considerée selon sa qualité, connue par l'experience & l'usage, que la *Medecine* en fait tous les jours, doivent faire inferer d'avance, qu'elles sont en état de *déterger*, d'*inciser*, & de *résoudre*, qui sont des effets generaux communément suivis d'une ample transpiration & excretion d'urine; que de plus elles peuvent *absorber*, & en partie *dessécher* & *fortifier*; mais ce qu'on regrette ordinairement fort, c'est qu'elles ne sçauroient guères *purger*, & c'est aussi ce que la plupart des Malades regardent comme un défaut, mesurant la bonté d'une Eau Minérale sur de fréquentes évacuations de cette espece.

Si on accorde, dit M. Boulduc en finissant, que ce soit là un défaut, d'habiles Medecins sçavent bien le réparer, soit en faisant précéder les Eaux de *Vichy*, pour frayer le chemin à celles de *Bourbon*, soit en faisant prendre ces dernieres, quand ils le jugent à propos, avec des Sels moyens apéritifs, d'entre lesquels M. Burlet a depuis une vingtaine d'années mis en usage l'*Arcanum duplicatum bien conditionné*, & en a vu d'heureux succès.

Bvj. LETT.

LETTRE du P. A. J. à un Ami.

A Mi, veux-tu sçavoir l'usage des moments

Qui composent ma vie :

Peut être en les trouvant si doux & si charmans ,

Me porteras-tu quelqu'envie.



A ce plaissant début que tu crois imposteur ,

Cher Ami, tu vas rire.

Il me semble déjà te voir d'un air railleur.

Me lancer un trait de Satyre,



Il fait beau, diras-tu, voir au fond d'un Bureau

L'élève d'Uranie ,

D'abattre, disputer sur le prix (a) d'un Taureau ,

Et profiter son génie.



Cette main, qui jadis calculoit du Soleil

(a) L'Auteur étoit alors Procureur dans la Maison du Berry.

Les

JANVIER. 1730. 25

Les mouvemens rapides,
Suppute maintenant les profits d'un (62)
Cheptail,
Avec des Payfans stupides.



Mon poste à ce coup d'œil est à ton jugement
Ignoble autant que rude :
Mais apprens que j'en fais un doux amusement,
Et non pas une triste étude.



Par-là j'ai trouvé l'art d'étayer de mon
corps
La prochaine ruine :
Je sens de jour en jour s'animer les ressorts,
De cette importante machine.



En faisant succéder le travail au repos,
La Campagne à la Ville,
Je medite, je lis, & je mêle à propos
Le doux à l'honnête & l'utile.



Des fameux Orateurs relisant les Ecrits,

(a) *Espace de Fermage à la Campagne.*

Leur

26 MERCURE DE FRANCE.

Leur sublime m'engage :
Je m'efforce à l'envi de ces brillans esprits
De parler le même langage.



Dès Poètes le feu, le tour, la liberté
M'élève à l'héroïque :
En lisant de beaux Vers je me sens trans-
porté
D'une ardeur toute Poétique.



Je n'y succombe pas, les austères leçons.
De la Philosophie
M'avertissent tout bas que ces tours, ces doux
sons,
Ne sont qu'une douce folie.



Je l'écoute, & formant de plus nobles pro-
jets
Au gré de la sagesse,
J'élève mon esprit aux differens objets,
Qu'elle me présente sans cesse.



Libre depuis long-tems du servile far-
deau
Des préjugés Vulgaires,
De la foy ma raison révere le bandeau,

Mais

Mais hors de-là point de mystères.



La sagesse de Dieu, la suprême raison

A fondé la nature,

Tout s'y fait, tout s'y meut, par la combinaison ;

Le poids, le nombre, la mesure.



Je n'y cherche donc point de vaines facultez

Qu'enfanta l'ignorance

De formes, ni d'horreurs, d'ocultes qualitez,

Et bien moins encor d'exigence.



Je contemple des Cieux le superbe contour

Et leurs clartez errantes :

Je les vois ramener & la nuit & le jour,

Mais par des routes différentes.



Je m'éleve en esprit vers cette Région,

Qui ce monde limite :

Ah ! qu'alors cette utile & douce fiction

Rend la terre à mes yeux petite !



Je

28 MERCURE DE FRANCE.

Je cherche les raisons qui forment dans les airs
L'Eclair & le Tonnerre :
J'apprens celles qui font se retirer les Mers ,
Et se répandre sur la terre.



Mon esprit curieux va chercher les métaux
Dans leurs profondes mines :
Et parcourant les Mers , des Perles , des Co-
raux ,
Développe les origines.



Les corps des animaux & leurs ressorts di-
vers
Sont autant de miracles.
Le détail infini de ce vaste Univers
N'offre que d'étonnans spectacles.



Quand ces points animez, ces atomes vi-
vans
Qu'un verre nous découvre
Présentent à mes yeux mille objets surpre-
nants :
C'est un monde nouveau qui s'ouvre.



Je ne méprise point les curieux hazards
De

JANVIER. 1730. 29

De l'obscur Chymie ;

En un mot , cher Ami , je cultive les arts ,
Que cultive l'Académie.



Exempt d'entêtement comme de passions ,

Tu peux bien me connoître ,

Quoiqu'on en dise , Ami , dans mes opi-
nions ,

Je ne me fixe point de Maître.



Sectateur des Anciens ainsi que des Ré-
cens ,

Mais toujours équitable ,

De qui suit la raison , de qui suit le bon
sens ;

Je tâche d'être inséparable.



Aristote me plaît , soit dans ses animaux ,

Soit dans sa Poétique ;

J'admire son esprit dans bien d'autres tra-
vaux ,

Mais je méprise sa Physique.



Au reste , ne crois pas que toujours oc-
cupé

De Sciences stériles ,

Ebloüi

50 **MERCURE DE FRANCE.**

Ébloüi par l'éclat & par l'orgueil dupé,
J'en néglige de plus utiles.



Non , non , je dis souvent : cessez de me
tenter

Eclatantes Etudes :

L'homme en vous cultivant, que fait-il, qu'aug-
menter

Ses travaux , ses inquiétudes ?



Votre éclat ébloüit , votre sublimité

De nos esprits abuse.

Mais vous n'êtes pourtant qu'ombre , que
vanité ,

Où l'homme follement s'amuse.



Dans ce siècle éclairé que les beaux-Arts ont
fait ,

Un progrès incroyable ,

L'homme est-il devenu plus heureux , plus
parfait ?

Non : mais peut-être plus coupable.



Oùi , l'homme , en découvrant par de pé-
nibles soins

Tant de choses si belles ,

N'a

JANVIER. 1730. 31

N'a fait que découvrir mille nouveaux besoins ,

Se former des chaînes nouvelles.



Se connoître soi-même est le premier devoir

Que le Ciel nous impose.

Osons ce beau dessein fortement concevoir ,

On l'exécute quand on l'ose.



C'est ainsi qu'à percer les replis de mon cœur ,

Je m'excite moi-même :

Mais on ne devient pas si promptement vainqueur.

Des défauts que souvent on aime.



J'ai pourtant écrasé des Tyrans de nos jours

La tête fastueuse :

Les desirs de briller , Domestiques Vantours ,

Ne troublent plus ma vie heureuse.



Envain, devant mes yeux éclatent les appas
De l'estime publique ,

Héu.

32 MERCURE DE FRANCE

Heureux, je sçais goûter loin d'un brillant fracas,

Une vie humble & pacifique.



Content à quelque ami pour moi plein de bonté

De lire mes Ouvrages,

On ne me verra point du Public redouté

Briguer les orgueilleux suffrages.



Je cherche dans mon cœur ce qui fait avorter

Les efforts de la grace ;

Sûr qu'au gré de mes vœux, qu'elle sçait consulter,

Elle est, ou n'est pas efficace.



Je nombre tous les maux qui marchent sur les pas

De la fiere opulence ;

Je vois que le bonheur ne se rencontre pas

Dans les biens, mais dans l'innocence.



De nos mystères saints je fonde les abords,

Redoutable entreprise !

Mais utile pourtant quand on suit les efforts

D'une raison droite & soumise.

Mer-



Merveilles de la Foi, ne peut-on vous orner

De couleurs encor neuves ?

Anciennes Verités, ne peut-on vous donner

Encor de nouvelles preuves ?



Pour louer des mortels, on use sous les
tours

Que fournit l'éloquence ;

Et nous ne pourrions pas par de nouveaux
discours

Rendre aimable la Providence !



Malgré les beaux dehors dont il est revêtu ;

Je découvre le vice ;

Et des attrails naïfs de l'aimable vertu

Je sçais distinguer l'artifice.



Objets toujours divers de méditation ;

Les Passions humaines ,

Les haines , les desirs , l'orgueil , l'ambition ,

Me fournissent d'étranges Scenes.



Observateur exact, je les suis pas à pas

Dans leurs routes obliques ;

Ima-

34 MERCURE DE FRANCE.

Implacable ennemi de quiconque n'est pas
Homme droit à mes yeux stoïques.



Je deteste surtout cet Art contagieux
Qui corrompt les oreilles ;
Qui toujours chez les Grands d'un son har-
monieux
Leur chante leurs propres merveilles.



O Vous de qui dépend le destin des hu-
mains ,
Arbitres du mérite ,
Tous les jours vos flatteurs ravissent dans vos
mains
Ce prix de la vertu proscrite.



De vils adulateurs vous recevez l'encens ,
Idoles de la terre ;
Mais sçachez que du Dieu qui jugera les
Grands
Cet encens forme le Tonnerre.



Mais où m'enlevez-vous d'un vol auda-
cieux ,
Capricieuse Guide ?
Ah ! Muse , descendons ; pour voler dans les
Cieux
Je n'ai pas l'aîle assez rapide.

C'est



C'est ainsi , cher ami , que je passe les
jours

Que la Parque me file ;

Ils ne sont pas brillans , il est vrai , mais
leur cours

En est plus doux & plus tranquille.



*REMARQUES de M. d'Auvergne,
de Beauvais , sur un Livre intitulé :
Les Principes du Droit François sur les
Fiefs. Par M. Billecocq.*

LE titre de cet Ouvrage paroît impor-
tant. On y annonce le détail des
principes de la Jurisprudence Française
sur les Fiefs , c'est-à-dire , sur la ma-
tiere la plus curieuse , la plus difficile &
la plus importante peut-être de tout no-
tre Droit. La diversité d'opinions , &
les contestations qu'elle produit tous les
jours sur une infinité de points , sont
une grande preuve qu'après tout ce qu'il
y a eu de Sçavans hommes qui ont tra-
vaillé à les éclaircir & à les discuter ,
nous y manquons encore de principes
fixes & certains. Aussi un Livre qui ren-
fermeroit réellement tous ces principes ,
seroit

seroit à rechercher avec empressement.

Mais ici la promesse est trop étendue; elle ne s'accorde pas même avec le jugement que M. Billecocq a porté de son Ecrit dans l'Épître Dédicatoire & dans l'Avis au Lecteur. Il n'y présente en effet ce fruit de ses travaux que comme un Commentaire sur la Coutume particulière du Gouvernement de Peronne, Mondidier & Roye, & il-y avertit que c'est à cette Coutume qu'il réduit tous ses principes. Aussi je ne me propose que d'examiner de quelle façon doit s'exécuter une semblable entreprise, de faciliter l'intelligence de sa Coutume, & si la Méthode que l'Auteur s'est faite sur cela est celle qu'il faut suivre pour les Ouvrages de ce genre : ce sera à quoi se borneront toutes mes Remarques.

Eclaircir ou commenter une Coutume ou une Loi, ce n'est pas simplement distribuer ses collections sur toutes les parties du Texte, ni morceler ce Texte pour le compiler avec d'autres; c'est en interpréter les termes obscurs, déterminer le sens des expressions qui peuvent être entendues de différentes façons, lever tous les doutes sur les cas où le Législateur ne s'est pas suffisamment expliqué, ou qu'il a entièrement omis. Pour y réussir, il faut examiner non-seulement

ment les Ecrits de ceux qui ont fait la même entreprise, soit sur cette même Coûtume, soit sur celles qui ont quelques dispositions semblables, mais aussi ce qui nous a été transmis par ceux d'entre les Interprètes de toutes les autres Coûtumes différentes ou opposées, qui sont en réputation d'y avoir le plus excellé. Il faut en choisissant parmi leurs diverses décisions, montrer par des raisonnemens clairs & solides, & souvent par l'Histoire de l'ancienne Jurisprudence, que les sentimens que l'on embrasse sont véritablement ceux qui doivent prévaloir, & qui conviennent le mieux à l'esprit de la Loi particulière que l'on commente. Il faut rapporter avec une judicieuse critique les Sentences & les Arrêts rendus sur chaque Question, rétablir les especes de ceux qui ont été mal entendus, enseigner quels sont ceux qui n'étant pas conformes au vrai sens des Coûtumes, dans lesquelles ils sont intervenus, ne doivent pas être suivis, faire connoître ce qui auroit dû y être jugé, relever les fausses applications qui ont été faites de plusieurs autres. Or il n'est pas possible qu'il s'en trouve de cette nature dans un Livre qui n'étant comme celui-ci que d'environ 440. pages in-12, contient cependant près de

38 MERCURE DE FRANCE.

275. Chapitres , dont une bonne partie est subdivisée en Sections , qui dans certains Chapitres , vont jusqu'à douze ou quinze.

Sans doute , l'Auteur n'a pas fait une attention qu'il est à souhaiter qu'il fasse pour les autres Ouvrages qu'il se prépare à nous donner sur les Rotures , le Franc-Aleu , les Justices Seigneuriales. C'est que nous ne sommes plus dans le tems où nos anciens Auteurs , tels que Beaumanoir , Desmares , Bouteiller &c. n'avoient qu'à écrire en forme de Loix ou de Maximes ce qu'ils voyoient pratiquer. Comme l'usage étoit alors la principale Loi , l'ignorance ou l'incertitude de cet usage étoit aussi la plus grande source des Procès , on avoit encore beaucoup d'obligation à ceux qui pour le rendre plus invariable & plus connu, prenoient la peine de le rédiger par écrit. Content de l'utilité de laquelle étoient à cet égard leurs compilations , on ne leur demandoit pas qu'ils discutassent à fond toutes les subtilités qu'on commençoit déjà à inventer , en s'écartant peu à peu de la simplicité des siècles précédens.

Mais aujourd'hui que les Coutumes particulières de chaque Contrée sont écrites , que les Ordonnances de nos Rois

Rois se sont multipliées , que quantité de Points qui n'avoient été décidés ni dans les unes ni dans les autres , l'ont été depuis par les Parlemens , qu'il y a une infinité de Collections qui contiennent les regles sur lesquelles on est universellement d'accord ; le travail de ceux qui entreprennent encore d'écrire sur cela , doit rouler uniquement sur ce qui reste à faire jusqu'à ce qu'on soit enfin parvenu à l'uniformité de Jurisprudence si possible & si désirée ; c'est-à-dire , sur la solution des difficultés que l'obscurité, le silence & la contrariété de ces diverses Loix laissent encore subsister , ou que l'imagination des Interpretes a fait naître.

A la verité , l'ouvrage est d'autant plus penible & moins gracieux , qu'il est très-difficile de donner à ce qu'on trouve encore à dire l'agrément de la nouveauté. La Jurisprudence est, en effet, une des Sciences sur lesquelles on peut assu-
 ter avec le plus de raison , que tout est dit. Il est peu de questions , si même il y en a aucunes, qui ne soient traitées par quantité d'Auteurs. Ceux qui nous ont précédé ne nous ont presque laissé qu'à concilier leurs avis , qu'à décider entre nous à qui la préférence doit être donnée , & qu'à répliquer aux objections

C ij que

que les uns ont faites contre les argumens de ceux qui avoient écrit avant eux, répliques qui se trouvent assez souvent dans les principes mêmes établis par les premiers ; & ces questions sur lesquelles il y a diversité de sentimens , ou qui ayant été une fois éclaircies , ont été rebrouillées de nouveau , ne peuvent être ramassées qu'en parcourant le plus qu'il se peut du grand nombre de Volumes où elles sont éparées , & qu'en effuyant , sans se rebuter , le dégoût & l'ennui qui sont inséparables de la lecture de tant de Livres qui se sont successivement copiés & remplis pour la plupart des mêmes lieux communs.

Dans celui-ci , au-contre , les sources où l'on a puisé , & qui peuvent aisément être comptées , parce qu'elles sont exactement indiquées sur les marges , se réduisent à un assez petit nombre. Je me suis même aperçû sur cet article de deux petites circonstances assez singulieres , pour que je n'obmette pas de les faire remarquer. La premiere , est que l'Auteur a exclus du nombre de ses guides tous ceux qui ont écrit en Latin , & la seconde , qu'encore que son Recueil soit sur les Fiefs , il n'y a cependant pas fait usage d'un seul des traités dont cette matiere est l'unique objet.

Et

Et dans le peu de recherches auxquelles il s'est borné, il a fait son capital de ce qui ne devoit être qu'un moyen pour y parvenir ; c'est-à-dire , qu'au lieu de n'avoir recours aux ouvrages qu'il avoit sous les yeux que comme à une source propre à lui fournir de nouvelles ouvertures pour mettre dans un plus grand jour les matieres controversées ; ou comme à un aiguillon qui excitât , qui reveillât ses propres idées , il s'est toujours borné à donner le précis des résolutions qu'il y a trouvées , sans même indiquer les motifs qui y ont donné lieu , ni les autorités qui y sont opposées.

C'est ainsi , par exemple , qu'il donne pour indubitable , pour cela seulement , que de Heu l'a dit , quoique l'axiome soit faux * & que du Plessis , dont il a extrait dans le même endroit un des plus longs Chapitres presque en entier , ait suffisamment fait entendre le contraire , que lorsque le mari neglige ou refuse de rendre la foi & hommage pour les Fiefs qui sont échus à sa femme , & de les relever , elle peut se faire autoriser par Justice , pour remplir cette obligation.

* Liv. 2. Ch. 4. Sect. 6.

42 MERCURE DE FRANCE.

De même, sur l'article de ce que l'aîné peut exiger de ses frères & sœurs, lorsqu'ils aiment mieux relever de lui pour la première fois, que du Seigneur dominant, l'Auteur range parmi les maximes universellement suivies ce qu'il a vu dans la Coutume de Laon ^a que les cadets doivent en ce cas à leur aîné le droit de chambellage, sans avoir que M. d'Argentré ^b dont le sentiment a été en cela suivi par plusieurs autres, a tenu le contraire.

Telle est la Méthode de M. D.
Au lieu de n'avoir recours au Texte des autres Coutumes que pour discuter le plus ou le moins d'application qui en peut être faite à la sienne, il se contente de les transcrire comme des principes généraux, tous différens qu'ils sont du détail dans lequel les Auteurs qui ont traité les mêmes points sont entrés. Ainsi la Section ^c où il parle de la foi & hommage du Fief contesté entre plusieurs personnes, n'est qu'un composé de purs Textes de quelques Coutumes de Champagne, posés là en forme de maximes générales, & sans exception,

(a) *Liv. 2. Ch. 5. Sect. 7.*

(b) *Sur l'Art. 328. de l'anc. Cōt. de Bretagne.*

(c) *Liv. 2. Ch. 4. Sect. 4.*

tandis

tandis que ce dont il s'agit a été amplement traité par du Moulin qui a fait les principales des distinctions nécessaires pour la décision des differens cas dans lesquels la question peut se présenter, qui en a facilité l'application par les hypotheses qu'il a dressées avec soin, & qui a enseigné quelles sont les exceptions dont les regles qu'il établissoit sont susceptibles.

Ainsi encore quand il s'agit de savoir si le Seigneur qui veut retenir un Fief de sa mouvance, dont le nouvel acheteur vient lui demander l'investiture, peut deduire, sur le prix de la vente qu'il est obligé de rembourser, le montant des droits féodaux, M. B. a apporté de même pour toute décision un article de la Coutume de Vermandois qui ne reçoit d'application que pour le seul cas, qui n'est susceptible d'aucune difficulté, que ce soit l'acheteur qui soit chargé du paiement de ces droits. Mais changez l'espete, supposez que l'acheteur ne s'étant pas engagé à les acquiter, le vendeur en fut resté tenu, & demandez si alors il est encore vrai que le Seigneur ne puisse pas en faire de déduction sur la somme principale, il ne

44 MERCURE DE FRANCE.

s'en trouve rien dans l'Auteur , & il vous laisse dans l'incertitude du parti qui est à prendre dans la contrariété qui se rencontre sur cela , non-seulement entre les diverses Coûtumes , mais aussi entre les divers Jurisconsultes.

Rien , comme on voit , n'est si opposé au but que j'ai expliqué , qu'un Commentateur de Coûtume doit se proposer de suppléer sur le plus grand nombre de cas qu'il lui est possible , de rassembler au deffaut des Textes qu'il entreprend d'éclaircir. A quoi bon un Commentaire qui contient tout aussi peu , & même quelquefois moins que l'article contesté , & c'est cependant le deffaut dominant de celui de M. B. en voici encore un exemple. Si on cherche dans le Texte de la Coûtume de Peronne *a* sur quel pied l'ainé doit rembourser & récompenser ses cadets , lorsqu'il veut retirer de leurs mains la part qu'ils ont dans les Fiefs des successions de leur pere & mere , & qu'il est obligé d'en faire la récompense en argent ; on y voit que les rédacteurs de cette Coûtume ont décidé que le rachat devoit se faire à raison du denier 20. pour ce qui est du côté de Vermandois & de l'Artois , & du denier 25.

(*a*) Liv. 4. Ch. 15. Sect. 7.

pour

pour ce qui est en deçà de la Somme; au lieu que notre Auteur n'a rien fait passer de cela dans son Recueil, où l'on chercheroit avec tout aussi peu de fruit à s'instruire de tous les doutes que les dispositions de la Coûtume peuvent causer sur cette matiere; comme si cette ancienne fixation doit encore être suivie, s'il est vrai que l'ainé soit toujours le maître de faire ce rachat en héritages roturiers, quand il y en a suffisamment dans la succession, & si les cadets ne peuvent jamais en ce cas l'exiger en argent; si ce que ceux-ci ont eu par donation est sujet à ce droit de retenue de l'ainé, comme ce qui leur est échu par succession; si ce droit est cessible; si le tems en dedans lequel il doit être exercé court pendant la minorité des enfans du fils aîné mort avant que ce tems fut écoulé; si la jouissance de la mere à titre de douaire prolonge ce délai; si les propriétaires peuvent rien démolir sur leur part, & en couper les bois de haute futaye, tant que dure la faculté de leur ôter des mains &c.

Mais les inconveniens de cette dernière sorte d'omissions ne sont rien, pour ainsi dire, en comparaison des maux que peut produire la réticence des autorités opposées aux décisions qui sont

46 MERCURE DE FRANCE.

ici continuellement données comme des axiomes non contestés ; car dans la Science du Droit encore plus que dans toute autre , un Livre , si mal digéré qu'il soit , est , sur tout après la mort de son Auteur , un oracle pour une infinité de gens. Cette maxime est imprimée ; cela suffit pour le vulgaire ; il en conclut aussi-tôt qu'elle est vraie ; malheureusement ce vulgaire n'est que trop nombreux. Des Avocats mêmes qui passent pour habiles , sont-ils consultés sur une question dont ils ignorent le nœud , ils ne font souvent autre chose qu'ouvrir un des Auteurs qu'ils sçavent qui en ont parlé ; & la décision qu'ils y trouvent , qu'elle soit bien ou mal fondée , est la règle de leur réponse. Si elle est favorable au consultant , cela l'engage à entreprendre un Procès dans lequel il succombe , parce qu'il plaide devant des Juges qui sont mieux instruits des véritables principes ; & le voilà ruiné , tant par les dépenses qu'il a faites que par celles qu'il est obligé de rembourser à ceux qu'il a inquiétés. Quelquefois c'est le Magistrat qui donne dans ce travers , & à qui la cause du monde la mieux fondée paroît mauvaise , sur la foi d'un Auteur pour lequel il s'est prévenu ; & à qui il s'en rapporte aveuglément.

ment. Mais que ce soit à la trop grande crédulité ou à celle de l'Avocat qu'il faille se prendre de la ruine d'une famille, l'Ouvrage qui a fait tomber dans l'erreur le Juge, ou l'Avocat, n'est pas moins la première cause de la désolation de cette famille. C'est là l'importance de ces sortes d'Écrits, & ce qui en doit rendre les Auteurs bien circonspects.



A M. LE CHEVALIER COYNART.

LA terre a perdu sa verdure ;
 Flore atteinte de la froidure
 Refuse aujourd'hui ses faveurs ;
 Ainsi vainement je m'apprête ,
 Chevalier , à chommer ta Fête ,
 Je ne sçaurois trouver de fleurs.

Au deffaut de celles que Flore
 Dans ses Parterres fait éclore ,
 Et que l'on voit si-tôt mourir ,
 Je vais , volant avec audace ,
 En cueillir sur le Mont-Parnasse
 Que le tems ne pourra flétrir.

48 MERCURE DE FRANCE.

Neuf Sœurs plus sçavantes que belles,
Cultivent ces fleurs immortelles,
Qui bravent le plus grand Hyver :
Avec ces fleurs je veux te faire
Un bouquet , que jamais n'altère
Aucune impression de l'air.

Sans imposer aux yeux , sans feindre ,
Avec ces fleurs je sçaurai peindre
Ta politesse , ta candeur ,
Ta mémoire heureuse , admirable ,
Ton esprit facile , agréable ,
Des ans * surmontant la froideur.

Ce bouquet disert , patetique ,
De ton ame vraiment stoïque
Exprimera l'égalité ;
On y verra par quelle adresse
Tu sça s donner à la vieillesse
Un air dont on est enchanté.

Ta conversation charmante ,
Aussi solide qu'amusante ,
Y paroîtra dans tout son jour.
Voila les fleurs que pour ta gloire
Je vais aux filles de mémoire
Voler en leur faisant ma Cour.

* Il a 78. ans.

BE



RE'JOUISSANCES faites à Dijon. *Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.*

NOus apprimes l'heureuse nouvelle le 7^e de Septembre ; elle n'eut pas été plutôt annoncée par une triple décharge de l'Artillerie de la Ville & du Château , qu'on entendit de toutes parts le son des Cloches & les acclamations des Habitans. Il n'est pas possible de vous décrire les transports que produisit ce grand événement. On sortoit des maisons en foule ; on couroit de porte en porte pour apprendre à son parent , à son ami une nouvelle qu'il sçavoit déjà , & qu'il avoit la même passion de débiter.

Le Comte de Tavanès qui commande dans la Province , ne pouvoit manquer une si belle occasion de faire éclater son zèle , & l'ardeur hereditaire qu'il a pour le service de Sa Majesté. Son spacieux Hôtel parut tout en feu dès l'entrée de la nuit ; la porte & la façade ornées de Festons , de Dauphins , de Fleurs-de-Lys , les bougies & les Lampions étoient répandus par tout , & principalement sur la belle Terrasse sur la rue. Grand feu au milieu de la Place , grand festin dans l'intérieur de la maison , fontaines de vin au dedans & au dehors de la Cour , Bal pour les personnes qualifiées , danses parmi le Peuple &c.

Pendant les trois semaines de nos principales

pales Réjouissances , ce Seigneur a sçu varier tous les repas qu'il a donnés ; & toutes les illuminations ; on étoit sûr de trouver toujours chez lui quelque chose de brillant & de nouveau ; nous appellerions cela des Fêtes dans toutes les formes ; ce n'étoit pourtant que le prélude de celle qu'il méditoit.

Le Parlement étant séparé à cause des vacations , il ne pût se rassembler que le Samedi ; cette illustre Compagnie parut aussi complète que dans le tems des pleines seances. M. de Berbissey , Premier Président étoit à la tête ; les Huissiers le précédoient comme à l'ordinaire , les Avocats & les Procureurs en grand nombre faisoient cortège , la Maréchaussée bordoit les rangs ; le *Te Deum* fut chanté dans la Salle du Palais. L'Abbé Bouhier , Doyen de la Sainte Chapelle , désigné pour être notre premier Evêque , officia ; la symphonie fut merveilleuse , la Musique excellente , & M. Michel , Maître de la même Sainte Chapelle , se surpassa.

Les Musiciens qu'il avoit employez continuèrent ce jour là à se donner mutuellement des Concerts comme ils avoient fait les jours précédens ; ils illuminerent les lieux où ils se régaloient ; & si l'on doit en juger par les fréquentes décharges d'une douzaine de petites pièces de Canons dont ils s'étoient pourvus , & auxquels on mettoit le feu toutes les fois qu'ils célébroient la santé du Roi , ou de quelque Prince de la Maison Royale , on ne peut douter qu'ils ne s'y interessassent infiniment.

Le Dimanche suivant , les ordres de la Cour arriverent , & ce fut alors que la joye monta.

JANVIER. 1730. 57

monta à son comble ; pendant trois jours consécutifs les Cloches sonnerent ; le Canon tira ; il y eut des feux devant toutes les portes , des lumières sur toutes les Fenêtres , les Clochers mêmes furent éclairés. Le Lundi on vit tous les Ouvriers occupés , à suspendre des Guirlandes , à attacher des Amoiries , à élever des Loges de verdure de cent figures différentes , tout le Peuple enfin se livrer à la joye. Nos Comédiens jouèrent pour lui gratis.

Il est aisé de comprendre que chez les gens de qualité il y avoit tous les jours des Festins & des Bals , & qu'on n'y épargnoit ni les Boëtes , ni les Fusées , ni les Flambeaux , ni tous ces autres agrémens que le cœur & le bon gout peuvent inspirer ; le détail de tout cela seroit immense , & j'ai d'ailleurs à ouvrir une scene plus grande & plus pompeuse.

C'est M. le Premier Président du Parlement qui donna la premiere Fête solennelle le Lundi 12^e Septembre. Elle commença par une illumination générale de tout son quartier , & particulièrement de son Hôtel , non seulement la face , mais les Cours , les Appartemens & les Jardins ; il y eut un Concert executé par des Musiciens du premier ordre , un repas splendide où les personnes de la premiere considération se trouverent. Il fit distribuer , ou plutôt prodiguer au Peuple le pain , le vin & la viande ; & il disposa en differens endroits des Instrumens , au son desquels on dansa jusqu'au jour. En un mot , on peut dire qu'il n'omit rien de ce que son inclination pouvoit demander & sa Dignité permettre.

Le

52 MERCURE DE FRANCE.

Le lendemain , on chanta , sur les cinq heures du soir , à la Sainte Chapelle , un *Te Deum* qui fut annoncé par le son des Cloches & par le bruit du Canon ; le Parlement & la Chambre des Comptes y assistèrent en Robes de cérémonie , avec toutes les Compagnies qui ont droit de s'y trouver ; M. de Tavanès s'y rendit aussi. La plupart des Communautés Ecclesiastiques , en conséquence du Mandement de M. l'Evêque de Langres , firent la même cérémonie ce jour-là.

Les Chevaliers de l'Arbalète firent chanter le lendemain aux Carmes un *Te Deum* en Musique , au bruit des Boîtes ; & quoique la Ville eut renouvelé le soir ses Illuminations & ses Feux , ils l'emportèrent sur tous les autres , en éclairant leurs Maisons , jusqu'aux Jardins , de Bougies , de Lampions , &c. & ils donnerent un grand Repas.

Les Jesuites se distinguèrent beaucoup ; les dehors de leur magnifique College furent ornés & éclairés avec gout ; mais le plus bel aspect fut celui du feu qu'ils allumèrent au milieu de leur grande Cour entourée de Bâtimens à trois étages , dont les Fenêtres étoient également chargées de lumières. Ce qu'ils eurent de plus singulier , fut une Armée de nouvelle levée , ce fut une Milice brillante, qui fit plusieurs évolutions dans cette Cour , s'y rangea en bataille , & y fit des décharges. On eut le plaisir de voir pendant trois jours , cette belle jeunesse parcourir les lieux les plus apparens de la Ville , portant & maniant les armes avec autant de dextérité que des Troupes aguerries.

Le

Le 14. les Bouchers qui ont toujours pris part aux Réjouissances publiques, mêlerent les Musettes aux Tambours, les uns passèrent la journée sous les armes ; les autres ayant choisi deux jeunes filles, les habillèrent en Bergeres, & au son des Instrumens, les conduisirent en grand cortège chez le Comte de Tavanès, à qui elles eurent l'honneur de présenter un Agneau, orné de rubans & de guirlandes, qui fut très-gracieusement & très-noblement reçu. Ils s'appliquèrent ensuite à embellir les Loges qu'ils avoient déjà construites, à tapisser leurs Boutiques à décorer d'arbustes, de Festons, de Guirtons & d'armoiries les Ponts qu'ils avoient jettés sur leur rue, & qu'ils illuminèrent tous les soirs.

Cependant des Veaux & des Moutons entiers se rotissoient au milieu des Places aux dépens des mêmes Bouchers ; les Hautbois & les Tambours retentissoient de toutes parts. Les Tables étoient dressées, & parurent très-bien servies. M. de Tavanès voulut être témoin de leurs plaisirs ; Madame de Tavanès y mit le comble, en les animant elle-même, & c'est principalement à sa présence & à l'excellent vin qu'elle envoyoit avec profusion, que ceux qui se donnoient en spectacle durent la vivacité de leurs Réjouissances.

M. Baudot, notre Vicomte-Mayeur, que sa vigilance portoit de tous côtés, crut que la Police même étoit intéressée à entretenir cette ardeur ; son bon vin de Champagne & de Bourgogne le suivoit par tout, & c'est de cette source féconde que coulerent tant d'heureux impromptus à sa louange &c.

Co

94 MERCURE DE FRANCE.

Ce même jour 14. Septembre fut marqué par l'une des plus belles Fêtes que nous ayons vûes ; je veux parler de celle de M. le Comte de Tavanès ; comme il desiroit que tout répondit à la grandeur de ses idées, son Hôtel, tout vaste qu'il est, lui parut trop resserré, & il se détermina pour le Jeu de l'Arquebuse.

C'est un Bâtiment de 30. toises d'étendue, situé à la Porte de la Ville, & composé de deux grandes Galleries l'une sur l'autre, terminées par deux Pavillons carrés. On y arrive par une avenue de 200. pas de longueur, bordée de chaque côté par deux rangs d'arbres, avec un fossé, sur les bords duquel regnent des charmilles à hauteur d'appui ; on entre par une grande porte de fer placée au milieu de la galerie d'en bas, qui du côté du Jardin est ouverte en péristyle. Ce Jardin est un carré long, clos de murailles couvertes par tout d'une palissade de Charmes de 9. à 10. pieds d'élevation ; il est coupé en deux portions égales par un canal, & accompagné de deux grandes allées d'Arbres en Berceau, dont le rang extérieur a son appui de Charmilles aussi bien que l'avenue. Les retours qui sont au bout des Allées forment quatre beaux carrés, pareillement enfermés d'Arbres & de Charmilles ; derrière le canal de cent toises de longueur, est une esplanade qui fait face à une niche adossée au mur de clôture, percée par les côtés, & couverte d'une demi-coupole, sous laquelle est le Buste de M. le Duc. La distance entre les Allées & les murs de côté est d'environ quarante pas, & c'est dans ces vuides qu'on a coutume de placer les buts pour l'exercice de l'Arquebuse.

Devant.

Devant la Porte de fer, dans l'endroit où l'avenue forme une demi-lune, on avoit élevé sur des Pilliers de 25. pieds de hauteur un Edifice de charpente, dont l'Entablement étoit orné des Ecussions des Armes du Roi, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & du Duc de Bourbon; ces Armoiries étoient ornées de fleurs, dont les Guirlandes descendoient jusqu'à terre, & tournoient autour des Pilliers de l'Edifice. Sur la Plate-forme étoit un petit Acrotère ou Piédestal & cinq Pyramides soutenues par des Dauphins, décorées de Devises & de Cartouches; la plus haute de ces Pyramides portoit un Soleil rempli d'artifice; les quatre autres Pyramides étoient surmontées d'autant de Grenades.

Quatre rangs de Terrines ou de Lampions garnissoient toute la longueur de l'Avenue; le premier rang étoit posé sur le terrain, le second à hauteur d'apui; dans le Jardin il y en avoit trois étages; les premiers étoient rangés le long du canal, les seconds sur les Charmilles d'apui, & les troisiemes sur les palissades. Tout fut allumé avec une promptitude inconcevable; la Niche parut toute herissée de Bougies; ses deux côtés en étoient pareillement garnis pour terminer les Allées, ainsi que toutes les Fenêtres de la Gallerie & des Pavillons & le Cordon du Bâtiment des quatre faces; c'étoit un coup d'œil charmant, & aussi surprenant de loin qu'il paroïssoit galant & magnifique de près; la réflexion de l'eau faisoit sur tout un effet admirable, en multipliant les objets.

Cependant l'illustre Compagnie s'étant assemblée dans la Gallerie haute, on lui donna une

36 MERCURE DE FRANCE.

une Cantate à grand Chœur, dont les paroles avoient été composées par le P. Adam, de la Compagnie de Jesus, & la Musique par le S. Lejollivet. Ce Divertissement dura une heure, & fut reçu avec beaucoup de satisfaction.

A peine étoit-il fini qu'on donna le signal pour tirer le Feu d'artifice par une salve de vingt pieces de Canon rangées au bas des Piliers de l'Edifice ; aussi-tôt Madame l'Intendante, au bruit des timbales & des trompettes, mit le feu à la meche, & fit partir un Dauphin enflamé, qui courant avec rapidité à l'une des faces, communiqua ses flammes à trois autres Dauphins qui s'élevèrent en même-tems des trois autres faces, & y revinrent avec la même impetuosité ; tout s'enflamma à leur retour ; ce ne fut plus que tonnerre & que feu ; les Serpentaux voloient sur la terre, les Fusées s'élevoient dans l'air &c. Le Ciel devint en même-tems fort obscur, & son obscurité contribua encore à rendre le feu plus éclatant & l'Illumination plus brillante. On ne vit jamais rien en ce genre de mieux executé, & de plus justement applaudi.

On servit ensuite le souper. Il y avoit quatre Tables, une de 40. Couverts dans l'un des Pavillons, trois de 30. Couverts chacune dans la Gallerie d'en haut, toutes quatre servies avec un ordre, une abondance, une délicatesse, une propreté qui passe toute expression ; cent sortes de ragoûts nouveaux & recherchés, viandes exquises, vins de tous les Climats, liqueurs de toutes les sortes ; on épargnoit aux Convives la peine de demander ; on prévenoit, on devoit
noit.

JANVIER. 1730. 57

soit les souhaits. Ce qu'on admira sur tout ce fut le Fruit, & principalement celui qui étoit destiné pour les Dames; il n'est pas possible d'imaginer comment on avoit pu ramasser tant de fruits délicieux, tant de confitures exquises; l'œil, l'odorat, le goût, tout y étoit satisfait. 30. pieces de porcelaines & de cristaux qui contenoient ce Dessert, rangées avec une simétrie & un art infini, faisoient dire à tout le monde que c'étoit dommage d'y toucher. Un de nos Poètes qui a assisté à toute cette Fête l'a dépeinte par les Vers que voici :

*Vulcain, sans doute, avoit conduit les feux;
Apollon avoit fait les Vers & la Musique;
Bacchus se trouva bienheureux
De faire les honneurs d'un Buffet magnifique;
Diane & Pan qui fournirent les mets,
Avoient épuisé les Forêts;
Comus même d'intelligence,
De ce Banquet superbe avoit pris l'inten-
dance,
Pour donner tant de fleurs, pour donner tant
de fruits,
Fleurs de toutes saisons, fruits d'Été, fruits
d'Automne,
Flora avec son Zéphir, Vertumne avec Pen-
mone
Avoient passé plus d'une nuit.*

Le Peuple eut part à la somptuosité de M. de Tavanès; on lui fit de grandes distributions de pain & de viandes; pour le voir
il

58 MERCURE DE FRANCE.

il n'y avoit qu'à prendre, on en avoit disposé six fontaines en six endroits differens : deux à côté des Bilastres qui font le commencement de l'Avenue, les quatre autres au commencement & au bout des Allées du Jardin ; outre cette profusion, on en donnoit encore à tous ceux qui en demandoient ; de sorte qu'il n'étoit pas plus rare que l'eau qui remplit le canal.

Dès qu'on eut fait quelques tours de promenade pour voir l'Illumination de plus près, & ce nombre infini de gens de tous étages, qui dansoient en vingt endroits differens, au son des tambours & des hautbois ; on enleva les Tables, & le Comte de Tavanès remontant à la Gallerie, ouvrit un Bal, où les Rafraîchissemens furent prodigués ; ce Bal dura si long-tems que le Soleil en vint éclairer une partie.

Le Jeudi 15. Septembre, les Chevaliers du Jeu de l'Arquebuse, précédés de leurs trompettes & de leurs timballes, allerent prendre M. le Comte de Saulx, qu'ils ont l'honneur d'avoir pour Capitaine, & l'accompagnerent aux Jacobins, où en présence de M. le Comte de Tavanès son pere, & de M. Baudot, Vicomte - Mayeur, & Chef des Armes, il fit chanter avec magnificence un *Te Deum* par un grand nombre de Musiciens ; il se trouva aussi quelques jours après au grand repas qui fut donné dans un Salon de verdure, élevé exprès à côté du canal dont on a parlé ; tous les Bâtimens & le Jardin même furent illuminés.

Le 16. les Trésoriers de France celebrent leur Fête ; ils n'employeront pas cette grande

grande foule de Musiciens qui se trouvoient aux autres solemnitez ; leur Chapelle n'auroit pas pû les contenir ; mais ils avoient des voix & des Instrumens d'élite , & s'ils n'eurent pas la gloire de la magnificence , ils eurent celle du gout & de la delicatelle.

Le Dimanche 18. fut marqué par une Procession generale du Clergé Seculier & Regulier de la Ville , à laquelle le Doyen de la Sainte Chapelle presida ; le Parlement y assista en Robes rouges , & M. de Tavanès marcha conjointement en habit de ceremonie.

Les Chevaliers de l'Arc firent les honneurs du lendemain ; le *Te Deum* à grand chœur qu'ils chanterent aux Cordeliers , le repas qui succeda , & la parure des lieux où ils tiennent leur Assemblée ont fait honneur à la Ville.

M. M. de la Chambre des Comptes qui n'avoient pas moins de zele & d'empressement que les autres Corps , choisirent le 23. du même mois , & la Sainte Chapelle pour le lieu de leur Ceremonie ; la face de l'Eglise fut décorée & éclairée , la Nef & les deux Tribunes furent tapissées comme aux jours les plus solennels ; on éleva dans ce Chœur jusqu'aux premieres Galleries trois rangs de Festons de verdure &c.

L'Autel étoit paré des ornemens les plus précieux ; l'Illumination repondoit à la parure ; car outre le grand nombre de cierges dont le Maître-Autel étoit chargé , outre la multitude de Lustres qui étoient distribués dans toute l'étendue de l'Eglise , les deux Galleries du Chœur , les deux Tribunes

nes & la Balustrade qui regne le long des Stalles étoient bordées de Bougies. Les premières Galleries de la Nef étoient garnies d'une infinité de Pots à feu , où pour éviter l'incommodité de la fumée , il n'étoit presque entré que de la cire. C'étoit un brillant inconcevable , & toutes ces lumieres que la tapisserie & l'enfoncement des Galleries faisoient sortir , parurent d'un gout nouveau , qui satisfit également & ceux qui se piquent de se connoître en ces choses , & ceux qui ne s'y connoissent pas.

M. M. de la Chambre des Comptes vinrent à l'Eglise , precedez de leurs Huissiers , & suivis d'un grand nombre de Comptables qu'ils avoient appellés à la Ceremonie. Le Comte de Tavanès qui s'étoit rendu dans leur Salle d'Assemblée , marchoit entre le Premier & l'ancien Président , precedé de la Maréchaussée & de ses Gardes. On entra au bruit des timbales & des trompettes , & M. Michel donna un troisième *Te Deum* , qui quoique d'un goût différent , ne parut pas moins beau que les deux autres ; la Musique fut executée avec la dernière précision ; on ne s'étoit pas contenté des Musiciens de la Ville , quoiqu'ils soient très-nombreux , on en avoit fait venir d'Etrangers. M. le Doyen de la Sainte Chapelle fit l'Office , & on finit par la Priere pour le Roi & pour le Dauphin.

Le 22. notre Vicomte-Mayeur , qui avoit envoyé de grandes aumônes aux Hôpitaux , aux Prisonniers , aux Pauvres honteux , & même aux Religieux Mendians , se rendit avec toute la Magistrature & les Officiers des Paroisses chez M. le Comte de Tavanès ,
pour

JANVIER. 1730. 61

pour l'accompagner au *Te Deum* de la Ville.
Voici l'ordre de la marche.

Les deux Sergens de Bande, revêtus de leurs casques d'écarlate, galonnées d'argent, la hallebarde à la main. Les Sergens des sept Paroisses, tous en uniforme, suivoient deux à deux, pareillement avec des hallebardes qu'ils portoient sur l'épaule. Les Officiers de la Milice Bourgeoise, distingués suivant leurs Paroisses, ayant chacun leurs Tambours, leur Fife, leurs Hautbois & leur Drapeau. Les Capitaines, Lieutenans, Majors & Dizeniers marchoient les premiers, avec l'Esponton; les Apointez étoient derrière avec la Pertuisane. Nous appellons Apointez certains Officiers subalternes qui servent sous les Dizeniers. Ils faisoient un Corps d'environ 500. hommes, tous très-lestes & très proprement habillez. Les Trompettes de la Ville, puis les Gardes de M. de Tavanès d'un côté, & les Sergens de Mairie de l'autre. M. de Tavanès vêtu d'un habit de drap d'or, avec un manteau noir, doublé pareillement de drap d'or, étoit accompagné de M. le Maire, qui étoit revêtu de sa Robe de velours violet, doublée de velours cramoisi, bordée d'une fourrure blanche; les Echevins avoient aussi leurs Robes de cérémonie, de moire violette. Le Procureur Syndic étoit à la suite avec la même parure, en tête de ses Substituts, & de tout ce qui compose le Corps de Ville. La marche étoit fermée par un Detachement des Sergens des Paroisses, pour empêcher la foule.

La grande Porte des Jacobins étoit ornée de tapis, de festons &c. & éclairée de bougies; leur vaste Cour l'étoit des deux cô-

D rez

62 MERCURE DE FRANCE.

tez par des Terrines & des Pots à feu ; le Portail étoit auffi illuminé , & on avoit élevé sur la principale Porte le tableau d'un Peintre fameux , representant le Dauphin de Viennois , qui cede sa Principauté au Roi Philippe VI. Tout étoit éclairé en Lustres & en Girandoles dans l'Eglise. Le Grand-Autel , de même que ceux des Chapelles , étoit si chargé de cierges , qu'on n'auroit jamais pû en augmenter le nombre ; les hauts sieges du Chœur étoient pareillement couronnez de cierges , mêlez de Grenadiers & d'Orangers. On entra dans l'Eglise au son des Cloches & des Trompettes , & au bruit d'une decharge generale de l'Artillerie de la Ville & du Château. M. le Comte de Tavannes prit sa place sur un Prie-Dieu qu'on lui avoit préparé à la droite du Chœur. M. le Vicomte-Mayeur étoit à droite dans les hauts sieges , ayant devant lui un tapis de velours cramoisi avec deux carreaux ; tout ce qui composoit l'Hôtel de Ville se plaça à droite & à gauche dans les mêmes sieges qu'occupent ordinairement les Religieux.

Les Peres Jacobins , les uns revêtus de Chapes , les autres en Tuniques , entonnerent le *Te Deum* , qui fut chanté par les mêmes Musiciens qui avoient executé celui de la Chambre des Comptes , & qu'on avoit placez sur un Amphitheatre dressé au milieu de l'Eglise , & tout illuminé. La fin de la Cerémonie fut marquée comme le commencement par le bruit des Instrumens , le son des Cloches & par une salve de l'Artillerie.

De l'Eglise des Jacobins on marcha à la Place Royale ; elle a la figure d'un Arc ,
dont

font la Maison du Roi fait la corde ; le demi cercle est composé de 42. Portiques d'une tres-belle execution , & surmontez d'une Balustrade de pierre fort bien travaillée , laquelle regne aussi sur les murs de la Terrasse du Louvre. On avoit élevé l'Edifice destiné pour le Feu entre les deux rues qui aboutissent à la Place Royale.

Cet Edifice étoit un Arc de triomphe à quatre Portiques de 25. piés de hauteur sur 20. de largeur , dont les quatre angles extérieurs étoient coupez pour recevoir des Pilastres d'Ordre Ionique & autant de colonnes isolées à Bases & Chapiteaux dorez , posées sur des Piédestaux , élevés sur des Zocles. L'Entablement répondoit à l'ordre , & le milieu des Architraves étoit couvert de Cartouches aux Armes de Sa Majesté. Sur cet Entablement regnoit une Balustrade avec quatre autres Piédestaux à l'aplomb des colonnes qui portoient des urnes feintes de porphyre. Sur la premiere Plateforme étoit élevé un Zocle de sept piés & demi de hauteur , & de douze de diametre , qui formoit la seconde Plateforme , de laquelle sortoit un Baldaquin circulaire , & d'Ordre Corinthien, à huit colonnes groupées , dont les Bases & les Chapiteaux étoient pareillement dorez , & qui portoient huit Dauphins surmontez d'un Soleil. Sous le Dome étoient placées plusieurs Statues ; celle de la Felicité qui se faisoit un plaisir de donner un Dauphin à la France , celle de la France qui le recevoit avec respect , celle de la Ville de Dijon qui y applaudissoit avec admiration. Au-dessus de ces Figures voloit le Génie de la France , qui semoit des lau-

64 MERCURE DE FRANCE.

riers sur le nouveau Prince. Toutes les parties de cet Edifice étoient peintes en marbre & ornées de Devises & d'Inscriptions.

En arrivant à la Place, toutes les Troupes formerent un grand cercle autour du Theatre, laissant entre elles & ce même Theatre un assez grand espace pour que le Comte de Tavanès & tous ceux qui composent la Magistrature, fissent les trois tours ordinaires avant que de mettre le feu aux meches. Plus de cinquante instrumens de toutes les façons, placez sur la Terrasse qui ferme le logis du Roi, se mêlerent au bruit des tambours, des hautbois & des Fifres, qui étoient à la tête des Troupes.

Après les trois tours, M. le Comte de Tavanès & M. le Vicomte-Mayeur, mirent le feu aux deux meches qu'on avoit préparées; le feu se communiqua par tout dans l'instant, les Fusées, les Lances à feu, les Saucissons, les Soleils, les Dragons, les Grenades éclaterent de toutes parts, & donnerent lieu à cet autre Enthousiasme Poétique.

*La veille pendant mon repos
On m'avoit transporté dans l'Isle de Lemnos;
Là, du milieu des fournaises ardentes
Couloient des torrens de métaux,
Et les enclumes gémissantes
Ploient sous l'effort des marteaux.
Le Cyclope attentif à l'ordre de son Maître,
Mêle avec le charbon le soufre & le salpêtre,
Joint au feu, joint au vent le bruit & le
fraps,*

Et

JANVIER. 1730. 69

Et tout ce qui du foudre anime les éclats ;

Mais il n'y mêle point la mort & les allarmes ,

Il ne le trempe point dans le sang , dans les larmes ;

L'ouvrage n'est point fait pour nuire & pour troubler ;

Il est fait pour surprendre , il est fait pour briller.

En effet , quoique le vacarme fût grand , & qu'il redoublât encore par l'écho de cette Place spacieuse , quoique les flammes nous envelopassent de tous côtez , non seulement nous n'eûmes point de mal , mais on n'eut pas même la moindre peur.

Le feu fini , on continua la marche jusqu'à l'Hôtel de Ville , qui étoit entierement illuminé ; sur la Porte on avoit placé le portrait du Roi sous un Dais. Cependant on avoit distribué du pain à plusieurs reprises pendant la journée , les Fontaines de vin n'avoient cessé de couler. Un festin splendide attendoit la Compagnie , pour laquelle on avoit préparé trois Tables dans la grande Salle de cet Hôtel , une au fond où étoit M. de Tanyes avec M. le Vicomte-Mayeur & les personnes les plus qualifiées , les deux autres en long & à côté pour les Echevins , les Citoyens & les Etrangers qui avoient été invitez ; il y eut plusieurs services différens , tous également bien fournis , & ceux qui aiment l'abondance eurent autant de lieu d'être satisfaits que ceux qui ne demandent que de la propreté & de

D iij la

66 MERCURE DE FRANCE.

la délicatesse. M. de Tavanès porta la santé du Roi, de la Reine, du Dauphin & de M. le Duc, & ces santez furent accompagnées de plusieurs salves.

Les Instrumens qu'on avoit placez sur la gallerie du Logis du Roi, donnerent pendant plus d'une heure une simphonie vive & harmonieuse; les Illuminations étoient générales. De quelque côté qu'on tournât dans la Ville, dans les rues les plus étroites, dans les quartiers les plus éloignez, on ne voyoit que lumieres, figurées de cent manieres différentes; chacun se faisoit honneur de rencherir sur ses voisins.

Le plus grand spectacle parut dans la Place Royale; le Théâtre avoit changé de face, au lieu de Feux d'artifice l'Edifice de charpente parut chargé de Lampions & de Pots à feu; ce n'étoit plus des Portiques ni des Baldaquins de marbres, c'étoient des Portiques & des Baldaquins de lumieres. Cette Illumination avoit d'ailleurs des accompagnemens merveilleux; les deux Fontaines de vin qui coulerent le jour & la nuit, étoient ornées de lumieres & de feuillages: on avoit porté une grande quantité de Pots à feu sur la haute Tour du Louvre, qui est la piece la plus élevée de la Ville & qui s'apperoit de plus d'un lieu: toute la façade de ce Palais étoit illuminée, tout le tour de la Place décoré d'un cordon de verdure qui descendoit en festons aux côtes des Portiques; deux rangs de terrines garnissoient les Ceintres & la Balustrade dont ils sont couronnez, des Pots à feu extraordinaires & placez de distance en distance, en relevoient encore l'éclat; les rues, & sur tout les deux grandes rues qui traversent.

sent la Place Royale, avoient une apparence d'autant plus riche & plus agréable, que toutes les fenêtres y sont de même symétrie & qu'elles étoient également éclairées; on avoit encore un point de vûë qui l'emportoit sur tout cela; le somptueux Portail de l'Eglise de S. Michel, de differens ordres d'Architecture l'un sur l'autre, étoit totalement illuminé; la plateforme étoit bordée de Pots à feu, les galeries du milieu & toutes les ouvertures des Tours en étoient remplies.

Pour peu qu'on s'avancât dans la Place de S. Etienne, qui n'est qu'à quelques pas de l'autre, on trouvoit d'autres elarrez; on voyoit en perspective la maison de M. le Vicomte-Mayeur au bout de la grande rue qui entre dans cette Place: pendant tout le jour on y avoit fourni du pain & fait couler une Fontaine de vin; sur tout la populace s'étoit fort amassée d'un jeune enfant habillé en Bacchus, qui passa plusieurs heures assis sur le tonneau d'où jaillissoit la Fontaine: pendant la nuit on ne reconnut plus ni maison ni porte, on ne vit qu'une lumière universelle qui envelopoit & absorboit entierement les autres objets.

Toute la Ville à la fin se rassembla dans la Place, tout y dansoit, tout y sautoit; les Instrumens ne cessèrent qu'au jour, & on ne cessa de danser tant qu'ils continuèrent; enfin cette nuit si charmante fut pour nous un augure du bonheur que la naissance du Prince nous promet; ce qu'un autre de nos Poëtes a tâché d'exprimer ainsi:

Après une trop longue & trop cruelle absence,

La Félicité de retour,

D. iiii En

*En accordant un Dauphin à la France,
 Nous marque qu'elle veut y fixer son séjour.
 Recevons ce présent de ses mains bienfaisantes,
 Ne doutons plus de son secours ;
 Si les nuits sont pour nous si belles, si brillantes,
 Quels seront désormais nos jours ?*

Cependant les Officiers de notre Milice Bourgeoise ne crurent pas avoir marqué leur joye assez vivement. Le 25. de Septembre ils firent chanter dans l'Eglise des Jacobins , un *Te Deum* aussi magnifique que celui de la Ville ; M. de Tavanne leur fit l'honneur d'y assister ; M. le Vicomte-Mayeur se mit à leur tête. La Troupe n'étoit composée précisément que des Capitaines , Lieutenans , Enseignes , Majors & Dizeniers des Paroisses , précédés des Sergens & des Tambours. La marche parut d'autant plus pompeuse , qu'à commencer par le Maire , tous les Officiers jusqu'au dernier , avoient des habits uniformes , la veste galonnée , le justaucorps d'un beau Camelot écarlate , le chapeau bordé , avec le plumet blanc & la coquarde de même ; ils allerent ensuite au Jeu de l'Arbalète , dont ils avoient illuminé les Bâtimens & les Jardins d'une maniere très-riante & très-agréable. La Salle haute & la Gallerie d'en bas , quoique très-étendue , ne le furent pas trop pour les tables ; M. le Vicomte-Mayeur tint la premiere , M. le Comte de Tavanne n'ayant pû s'y trouver , à cause de l'illustre Compagnie , à qui ce soir là même il donnoit à manger ; mais il s'y rendit sur les onze heures du soir , & sa presence redoubla la joye qui étoit déjà bien vive ; on recommença

mença, au bruit des Canons, à boire la santé du Roi, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de M. le Duc.

Les Benedictins avoient fait ce même jour une Procession solennelle & chanté le *Te Deum* & l'*Exaudiat*, avec beaucoup de pompe; & pour rendre leur joye plus sensible, ils firent aux pauvres de grandes distributions de pain, de vin, de viande & d'argent.

J'ajoutérai que notre Université se trouva chez les Jacobins pour une pareille cérémonie le 8. du mois d'Octobre; comme elle ne fait que de naître, elle a encore tout son premier zele & toute son ardeur pour le Roi, toute sa reconnoissance pour M. le Duc, son Protecteur. Le Doyen de la Sainte Chapelle, Chancelier, se trouva à cette solennité, conduit par les Massiers & les Bedeaux, les Professeurs l'accompagnoient en Robes rouges, les Aggregez en Robes noires avec le Chapeyron d'écarlate; ils ne cederent en rien à ceux qui avoient paru devant eux dans la même Eglise. Tous les Corps de Métiers généralement quelconques ont rempli les mêmes devoirs avec un empressement & une joye que je ne puis vous représenter.

La Cérémonie de nos Marchands eut quelque chose de noble; la belle Eglise de Notre-Dame, où ils se rendirent, étoit tapissée, ornée & illuminée à faire plaisir; leur Musique fut d'un très-bon gout, & les Instrumens en rehaussèrent le prix; le Canon n'y manqua point, & pendant toute la nuit suivante ils étalèrent, à l'envi les uns des autres, tout ce qui pouvoit rendre leurs maisons plus ornées & plus brillantes.

M. de la Briffe, Intendant de Bourgogne.
D v n'ayant

70 MERCURE DE FRANCE.

n'ayant pû être de retour à Dijon que le 17. Septembre, il fixa sa Fête au Dimanche 2. Octobre. M. l'Intendant occupe la Maison Abbatiale de S. Benigne; il y a devant la porte une petite Place carrée, des plus jolies; la Cour est en arc & d'une étendue plus que raisonnable; les Appartemens sont beaux & bien suivis. Le Jardin est orné d'un très-beau Parterre & de quelques Bassins; il est terminé par sept Portiques d'un treillage très riche, dont il y en a trois qui ont plus d'élévation que les autres, & qui sont décorés de Statues: de part & d'autre sont plantés des arbres & au-dessous des Charmilles à hauteur d'appui; à droite, derrière ces Charmilles, s'élève une Terrasse qui donne sur l'allée; à gauche ce sont des Bâtimens couverts de verdure, au bout desquels on a ménagé une issue pour monter à la grande Terrasse qui tient toute la largeur du Jardin: du côté de la Maison, cette Terrasse est cachée par les Portiques; de l'autre côté elle donne sur le fossé de la Ville entre deux Bastions qui la débordent, & elle a un aspect très-gracieux, dont le principal point de vue est le Jeu de l'Arquebuse & la Chartreuse.

On s'assembla d'assez bonne heure, & chacun s'amusa jusqu'à six heures du soir, la Compagnie attirée par le son des Instrumens, se rendit dans la première Salle: on préluda par des Concertos; on vint ensuite au Divertissement particulier, dont les paroles avoient été faites exprès pour le sujet, & la Musique composée par le sieur Bourgeois.

La Place, que j'ai décrite étoit entourée de Lanternes; elle tiroit un grand jour & des maisons situées à l'opposé, où on n'avoit rien

épargné.

éparné, du Portail de S. Benigne qui étoit entièrement illuminé, & de la façade du Palais Abbatial qui répondoit à tout cela. Le Peuple y avoit son Concert & ses Instrumens, & des Fontaines de vin qui couloient sans cesse. Une double ceinture de bougies regnoit dans toute l'étendue de la cour. Les Bassins & le Parterre du Jardin étoient profitez & bordez de Lampions; la petite Terrasse & les Charmilles étoient chargées de terrines; les sept Portiques étoient en bougies qui en avoient pris les ceintres. C'étoit proprement un Jardin de lumieres, dont les éclats éblouissans avoient été substituez à la place des Buis, des Charmilles & des Treillages.

Un très beau Feu d'artifice, placé sur le chemin couvert, en vûe de la grande Terrasse devoit faire partie de cette Fête; on s'occupa encore de l'Illumination, qui du haut de cette Terrasse, faisoit un spectacle nouveau & magnifique. Du côté de la Maison, on avoit un Parterre lumineux, un Portail & des Touts enflammées; du côté de la Campagne on avoit en face le Jeu de l'Arquebuse, dont les Bâtimens étoient éclairés, & sur les côtes deux grands Bastions bordez de lumieres & garnis d'artillerie qui commença à se faire entendre; après quoi Madame la Comtesse de Tavane & Madame la Marquise de Charost, après avoir long-temps disputé de politesse, firent enfin partir en commun un Dragon enflammé, qui étoit venu prendre leurs ordres sur la Terrasse; il ne les eut pas plutôt portez sur le Théâtre, que les Pyramides s'allumerent, les Moulinets tournerent, les Fusées partirent, les Lances à feu suivirent; ce fut un feu continuel & un bruit étonnant;

D. vj. rien

rien n'étoit plus beau que de voir les Grenades vomir des milliers de Serpenteaux sur la Populace, qui n'est jamais trop près à son gré; mais rien n'étoit plus plaisant que les mouvemens qu'elle se donnoit pour les éviter; ces feux voloient de cent manieres différentes, les uns sembloient se plonger & se précipiter sur la terre, les autres après cent tours & cent retours remontoient avec vivacité au lieu d'où ils étoient sortis, la plupart serpentoient véritablement & poursuivoient ceux qui vouloient s'en détourner; sur la fin on jeta quelques douzaines de Fusées choisies, qui remplirent l'Air de gerbes & d'étoiles.

M. l'Intendant donna ensuite à souper à près de cent personnes distinguées. Quand il y en auroit eu le double on se seroit loué de l'abondance; la propreté & la délicatesse en furent l'assortiment. Après le souper il y eut un Bal magnifique.

La Fête de M^{rs} les Elûs a mis, pour ainsi dire, le sceau à toutes les autres Réjouissances, elle a réuni en quelque sorte toutes les Fêtes qui avoient précédé. Je n'entrerai là-dessus dans aucun détail, ma Lettre n'étant déjà que trop longue, & le Mercure en ayant déjà parlé dans le premier volume de Decembre, page 2866.

Je ne puis cependant me dispenser de vous parler encore de deux traits qui regardent d'autres personnes, & qui méritent de n'être pas oubliés, & je finis par là ma Narration.

Une vingtaine de Bourgeois, las d'être confondus dans la foule, ont eu recours à une nouvelle invention pour se tirer du pair. Ils avoient élevé sur quatre rouës un Char Bac-
chique de 18. pieds de long sur 8 de large,
fermé d'une barrière d'environ 2. pieds de hau-
teur.

teur, ornée de Tapis & de Peintures. Il étoit couvert d'une riche Imperiale en berceau, soutenue par des Colomnes entourées de Pampres, à laquelle étoient suspendus plusieurs Lustres. & dont les pentes étoient décorées de Tableaux & d'Ecussions de différentes Armoiries. Les Hautbois & les Bassons étoient placez sur le devant du Char; une table bien servie & bien arrêtée, chargée de bougies & d'une grande quantité de plats très bien remplis, & un Buffet ou plutôt une Boutique de verres & de bouteilles, ne faisoit pas la moindre partie du spectacle. Toute cette Machine étoit traînée par huit puissants chevaux, conduits par quatre Postillons & précédée par un Timbalier & par deux Trompettes à cheval, escortée par une Compagnie de Gardes à pied, & environnée de flambeaux.

On avoit pris pour quartier d'assemblée la Porte Guillaume, qui est celle par où nous sortons pour aller à Paris. Elle étoit illuminée de haut en bas; les Ceintres, les Pilastres, les côtes, marquées, & pour ainsi dire d'aprez de Lampions & de Terrines; toutes les fenêtres de la longue rue qui y aboutit, avoient aussi leurs lumieres, ce qui joint aux Lanternes des rues qu'on allume tous les soirs, rendoit une clarté égale à celle du jour. La marche commença sur les sept heures du soir & elle continua jusqu'à minuit: on s'arrêta dans la Place Royale & dans tous les lieux où sont placez les Hôtels de ceux qui ont quelque autorité dans la Ville: là les cris de joye redoubloient, les Instrumens se mêloient, la petite Artillerie se faisoit entendre, mais la poudre n'étoit pas la munition dont on consommait le plus.

Une multitude étonnante de peuple suivit ce
festin

74 MERCURE DE FRANCE.

festin ambulant pendant toute la nuit, marquant par ses acclamations le gré qu'elle sçavoit à ceux à qui leur zele seul avoit inspiré ce dessein. Les personnes les plus considerables y applaudirent & les reçurent avec accueil, lorsqu'ils se presenterent devant leurs Hôtels : tous les Habitans s'empreserent de leur faire honneur, en chargeant leurs fenêtres de lumieres, en jettant des fusées & faisant tirer des Boîtes & du Canon; enfin cette Réjoüissance particuliere devint en un instant une Fête generale par la part que tout le monde y voulut prendre. L'autre trait est un peu plus grave.

Les Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle, à qui on avoit accordé un jour de congé, afin qu'ils se ressentissent de la joye publique, demandèrent à le passer dans un Hermitage situé à une portée de mousquet de la Ville, & dont la Chapelle dédiée sous le nom de S. Martin, a servi autrefois d'Eglise au Village de Fontaine, lieu de la naissance de S. Bernard. On ne penetra point leur dessein; & on ne les soupçonna pas de songer à autre chose qu'à une simple promenade : ils avoient néanmoins des pensées plus sérieuses. Avec le secours de l'Hermite, ils trouverent le secret d'approprier la Chapelle, d'en illuminer les dehors & les dedans, même de couronner les murs du Jardin de Lampes à plusieurs lumignons, qui répandirent un éclat d'autant plus étonnant qu'on n'en connoissoit point la cause. Cette clarté subite, jointe aux Cantiques & aux Motets de leur composition, qu'ils chanterent avec une dévotion touchante & avec beaucoup d'art, charmerent tout le monde; on prit part à des Prières que Dieu exaucera sans doute, puisqu'elles lui ont été adressées par l'innocence.

&c.

JANVIER. 1730. 75

& par le bon cœur. Nos Musiciens & Symphonistes qui avoient été invitez secretement, se firent un merite de les seconder. Il y eut ensuite un petit régal, où l'enjouement ne nuisit point à la modestie, ni la modestie à l'enjouement; on chanta en partie diverses Chansons sur la naissance du Dauphin; le bruit du Canon se mêla au son des Instrumens & à l'harmonie des voix, & tout s'y passa d'une maniere si tendre & si convenable, que je me ferois fait un reproche de ne vous en avoir pas rendu compte. Je n'ai plus, pour finir heureusement, qu'à ajoûter ici le vœu general de tous nos Citoyens, vous y soulcriez de bon cœur.

*Grand Dieu, prenez soin de la Mere,
Conservez nous & l'Enfant & le Pere;
Que pendant des siecles entiers*

Ils regnent tous les trois dans une paix profonde :

*Vous les avez donnez pour le bonheur du monde.
Qu'ils en jouissent les premiers.*

Les Réjouissances à Sedan furent annoncées par deux décharges de l'Artillerie de la Ville & du Château, l'une le Samedi au soir premier Octobre; la seconde le Dimanche à la pointe du jour. L'Après midi on chanta un *Te Deum*, & on fit ensuite une Procession Solennelle au bruit d'une triple décharge de toute l'Artillerie & de la Mousqueterie; on avoit bordé les Ramparts de toute la Garnison, tant Infanterie que Dragons, & la Bourgeoisie avoit été commandée, & y faisoit les mêmes fonctions que les Troupes réglées.

76 MERCURE DE FRANCE.

La Compagnie de la Jeunesse Bourgeoise, composée de trois cens hommes, s'est sur tout distinguée; le nom seul annonce quelque chose de galant & de brillant, aussi avoient-ils tous les livrées de leurs Maîtresses qui étoient sur les Remparts.

Après le *Te Deum*, on alluma un Feu très-élevé avec les ceremonies ordinaires, la Garnison étant sous les armes, & à l'entrée de la nuit, on mit le feu à un Artifice, dont la disposition étoit ingenieusement imaginée; l'Edifice étoit construit au milieu de la grande Place sur un Rocher extrêmement élevé, & jettant l'eau en arc par quatre musles; cette eau tomboit dans un Réservoir, d'où elle sortoit en abondance tout à l'entour & faisoit une Nape d'eau de toute la circonference; la Charpente de l'Edifice étoit cachée par des arbres entiers qu'on y avoit plantez, ce qui en faisoit un Bosquet frais & enchanté, tel que les Poètes dépeignent celui du Bain de Diane.

L'Artifice n'avoit rien de particulier que la quantité & la promptitude de l'exécution, mais ce qu'il y avoit de plus agréable est qu'à mesure que l'Air étoit éclairé, on voyoit les quatre Arcs d'eau briller des couleurs les plus vives, tel que celui de l'Arc-en-Ciel; ce mélange des Elemens concouroit à faire un très-beau spectacle.

A peine l'Artifice fut-il fini, que toute la Ville fut illuminée de Lampions, les Feux furent en même temps allumez devant chaque porte & les tables dressées dans les rues; les Officiers de Ville ont bien marqué en cette octasion qu'ils étoient les Peres du Peuple; indépendamment des Fontaines de vin qui couloient de toutes parts, ils ont fait distribuer du pain, du

vin.

vin & de la viande à toute la populace, & au lieu de donner un Festin à l'Hôtel de Ville aux dépens du Public, chacun de ces Magistrats donna chez soi un Repas splendide, où tout ce qu'il y avoit dans la Ville, au-dessus du Commun, fut invité.

Le Commandant rassembla cependant toutes les Dames chez lui après le souper. Elles trouverent le Frontispice & la façade de l'Hôtel illuminez de flambeaux de poing & de Lampions & ornez de Cartouches des Armes de leurs Majestez & du DAUPHIN. Trois grandes Salles extrêmement éclairées, servirent de Scene. Les deux premières étoient destinées à la danse, & dans la troisième on avoit servi un magnifique Ambigu, où toute l'Assemblée alla se délasser & reprendre des forces pour danser de nouveau.

Plusieurs bandes de Masques se succederent les unes aux autres avec des habits somptueux & galants. On ne connoît point ici les *Domino*, ce déguisement répand une uniformité ennuyeuse dans une Assemblée, tout s'y ressemble & s'y confond. Nos Mascarades, au contraire, étoient variées & caractérisées.

Ce qu'il y a de remarquable est que les Masques ne danserent aucune des danses ordinaires : on avoit pris soin de donner à l'Orquestre des Airs inventez exprès pour la Fête, & chaque Mascarade figuroit une danse nouvelle, de sorte que l'oreille & les yeux furent également satisfaits par l'agréable variété. Les Dames des Villes voisines qui avoient été invitées à cette brillante Fête, y concoururent par les déguisemens qu'elles imaginerent & par les danses qu'elles executerent.

Les jours suivans furent distinguez par de
nou-

78 MERCURE DE FRANCE.

nouveaux Spectacles qui méritent d'être rapportez par leur singularité. Les Ouvriers des Manufactures qui sont en grand nombre à Sedan, habillerent un Enfant en DAUPHIN. Et firent chanter une grande Messe & un *Te Deum*. Voici l'ordre de la Ceremonie.

Deux Compagnies de Milice Bourgeoise commençoient la marche. Ils avoient à leur tête des Violons, des Hautbois, & des Tambours au centre qui se répondoient alternativement. Ensuite marchoit une Compagnie de Houffarts vêtus magnifiquement & bien montez. Ils étoient précédés de Trompettes, & Timbales. Cette Compagnie étoit suivie de vingt Gardes du Corps à cheval en habits bleus uniformes; le Carrosse où étoit l'Enfant représentant le Dauphin, marchoit immédiatement après; il étoit accompagné de Pages, de Valets de Pied & de huit Coureurs, & entouré de douze Heraults, dont six étoient à cheval, armés de pied en cap à l'antique, & les chevaux bardés. Ils avoient la visière baissée & les Masses d'Armes ou les Lances à la main.

Dans le même Carrosse étoient trois jeunes Demoiselles richement vêtues, représentant Mes Dames de France, & une quatrième représentant Madame de Vantadour. Le Carrosse étoit surmonté d'une Couronne fermée de quatre Dauphins.

Les Dames du Palais suivoient dans une Calèche galamment ornée; enfin le Cortège étoit terminé par deux autres Compagnies avec des Violons & Tambours, dans la même disposition que les premières.

Ce fut en cet ordre qu'ils marcherent pour se rendre à l'Eglise; on avoit placé au milieu du Chœur un Carreau pour le Dauphin. Les Gardes

Gardes faisoient un demi cercle à l'entour & les Cuirassiers à pied, armez de toutes pieces, étoient aux quatre coins du Cœur & aux deux côtez de l'Autel comme des Heraults d'Armes. L'Aumônier étoit derriere le Fauteüil qui presentoit au Prince le Livre & lui marquoit toutes les parties de l'Office.

Au sortir de l'Eglise le Cortège passa par les principales ruës, à l'entrée desquelles toute l'Infanterie faisoit une décharge de Mousqueterie & un Officier des Gardes du Corps jetoit de l'argent au Peuple.

Cette Ceremonie a été repetée jusqu'à quatre fois par differens Corps d'Ouvriers, qui à l'envi l'un de l'autre, encherissoient sur la magnificence & sur le nombre.

Le Corps de la Manufacture Royale de Draps a aussi signalé son zele par un *Te Deum*, & un Feu de joye. Deux Fontaines de vin industrieusement pratiquées, ont coulé pendant leur Festin autour de l'Hôtel de Ville, où ils s'étoient rassemblez, & où étoient invitez l'Etat Major & les Chefs des Compagnies. Le gout de l'illumination répondoit à la magnificence de la Fête.

Les Officiers de la Garnison (*Régiment de Dillon Irlandois*) ont couronné toutes ces Fêtes par un Spectacle de leur métier, & ils l'ont executé d'une maniere qui marque leur experience au fait de la guerre & qui confirme la réputation qu'ils se sont acquise à Crémone & ailleurs.

Ils ont formé deux partis pour se battre à coups de Fusées. Les Dames se diviserent aussi en deux Partis, & chaque Reine choisit les Champions qui devoient entrer en lice.

Le 9. Octobre à six heures du soir les Chefs
do.

80 MERCURE DE FRANCE.

de chaque Parti allèrent marquer les deux Camps. Ils partagerent l'avantage du vent, afin que l'un des Partis ne pût se plaindre d'être offusqué de la fumée.

Ils firent tendre deux cordes à douze pas l'une de l'autre, ils convinrent que l'approche en seroit deffenduë, & qu'ils s'en tiendroient à se lancer leur Artifice d'un Camp à l'autre.

A huit heures les Combattans parurent au nombre de quarante; Ils étoient menez au Combat chacun par leur Dame, dont ils portoient les Livrées; ils conduisirent les Dames aux Balcons d'où elles devoient voir le Combat & décider de la victoire. Ensuite ils se rendirent sur le Champ de bataille. Cinquante Soldats de chaque côté étoient sous les armes pour empêcher le Peuple de s'exposer au feu. Les Tambours & Fifres étoient des deux côtez pour animer les Combattans.

A huit heures & demie les Dames donnerent le signal; les Tambours battirent la charge, & le feu commença par quelques escarmouches; ensuite il fut si violent de part & d'autre, qu'il étoit difficile de juger lequel des deux Partis devoit l'emporter; enfin après trois quarts d'heure d'un feu vif, égal & continuë, il arriva comme à la Bataille de Pharsale, que le hazard décida ce que les Dieux n'osoient juger. Le feu prit au Parc de l'Artillerie de l'un des Partis & brula en un instant quatre mille Fusées, Petards ou Serpenteaux, qui étoit environ le quart de leur Artifice.

Après cet accident il fallut ceder, mais auparavant, ceux de ce Parti voulurent marquer par leur courage qu'ils étoient dignes d'un sort plus heureux. Ils se présentèrent à la barrière à corps découvert & essuyèrent le feu ennemi pendant

pendant près d'un quart d'heure, sans autre deffense que leur intrepidité; enfin le Parti opposé ayant épuisé ses Munitions, ils furent accueillis par leurs Dames, qui attacherent à leurs chapeaux des Cocardes Symboliques avec une branche de Laurier.

Les malheureux furent prévenus par les Dames qui avoient pris leur parti, elles leur donnerent des Dragonnes vertes en signe d'esperance & une branche de Mirthe, qui est l'arbre consacré à l'amour.

On étoit convenu avant le Combat que les Vainqueurs donneroient le Bal aux Dames, ce qui rendoit ce Cartel plus noble & plus galant; c'est le seul desavantage qu'ont eu à essuyer ceux du Parti malheureux; mais ils en ont été amplement dédommages par le témoignage que les Dames ont rendu à leur valeur & par le Mirthe dont elles les ont couronné.

VOEU ROYAL, fait par LOUIS XIII,

*& par la Reine ANNE D'AUTRICHE
son auguste Eponse, executé & renouvelé à Toulouse, par la Compagnie
Royale de M^{rs} les Pénitens Bleus, à
l'occasion de l'heureuse Naissance de
MONSIEUR LE DAUPHIN, le
30. Septembre, le premier & le deux
Octobre 1729. Brochure in-8. de 26.
pages. A Toulouse, de l'Imprimerie de
Nicolas Caranove, à la Bible d'Or,
M. DCC. XXIX.*

LA Royale Compagnie des Penitens Bleus, Lérigée à Toulouse, est composée des Personnes les plus qualifiées de la Ville & de la
Pron

82 MERCURE DE FRANCE.

Province. Elle donna des marques éclatantes de son zele & de son attachement à la Personne sacrée du Roi , lors du rétablissement de la santé de S. M. par une Fête solennelle dont le détail se trouve dans notre Journal du mois d'Octobre 1721. La Naissance du DAUPHIN , a fourni à cette Compagnie une nouvelle occasion de signaler ce zele. Ce qu'elle a executé sur ce sujet , fait la matiere du Livre dont nous avons à rendre compte ; jamais occupation ne peut nous être plus agréable.

Le 17. Septembre , la Compagnie ayant été extraordinairement assemblée à l'occasion de l'heureuse nouvelle qui avoit été annoncée la veille , M. Cortade , Docteur ès Droits , Avocat au Parlement , Syndic de cette Compagnie , prononça un fort beau & éloquent Discours sur ce grand sujet. Nous en rapporterons ici quelques traits.

» MONSIEUR LE DAUPHIN est né , & il
» est né dans le sein de la Paix ; il est né d'un
» Roi pacifique , le premier de nos Rois qui a
» vu sa Minorité paisible , & l'Europe entière
» jouir aussi long-temps d'une profonde paix.
» Quel heureux présage pour le Prince qui
» vient de naître ! MONSIEUR LE DAU-
» PHIN est né , & il est né d'une pieuse Reine ,
» dotée de toutes les vertus ; il falloit , sans
» doute , un Trône proportionné à tous les
» dons dont le Ciel l'a comblée , pour cou-
» ronner sa vertu , pour la gloire d'une Nation
» illustre & pour faire le bonheur de la nôtre.

» Qu'il est consolant pour nous qu'en execu-
» tant & en renouvelant le Vœu de LOUIS XIII ,
» de glorieuse memoire , à la Naissance de cha-
» que Successeur à la Couronne , d'avoir à ren-
» dre grâces à Dieu d'un Evenement qui assure
» le

« le bonheur d'une Nation la plus digne d'être
 « heureuse , au moins par son respect & par sa
 « fidelité pour ses Souverains.

« Le Prince qui vient de naître , & qui est
 « l'objet de notre joye , apprendra un jour le
 « Vœu que nous allons faire , & que Louis
 « le Juste nous a chargez de renouveler pour
 « sa conservation.

« Puissent nos arriere-Petits-Fils , voir dans
 « MONSEIGNEUR LE DAUPHIN , un Roi juste ,
 « religieux , pacifique , & même si la necessité
 « l'y oblige , un Roi victorieux ; & pour sou-
 « haiter à ce Prince tous les bonheurs à la fois ,
 « fasse le Ciel que le Fils aîné d'un Roi & d'une
 « Reine que Dieu a formez selon son cœur ;
 « fasse le Ciel que l'Héritier de leur Couronne
 « soit l'heritier de leurs vertus.

L'Orateur finit par ces paroles :

« Pour moi, Messieurs , qui suis d'avance
 « instruit de vos intentions & de vos sentimens ,
 « & notre Compagnie Royale étant elle-même
 « instruite de ses engagements & de ses devoirs ,
 « il ne me reste qu'à la requérir d'exécuter & de
 « renouveler le Vœu fait par Louis XIII. & par
 « la Reine ANNE D'AUTRICHE , son auguste
 « Epouse , & de prendre à ce sujet la délibéra-
 « tion ordinaire en cette importante occasion.

Jamais Discours ne fut plus applaudi en
 toutes manieres , & ne merita mieux de l'être.
 A peine M. le Syndic eut cessé de parler , qu'il
 fut unanimement , & par une acclamation ge-
 nerale , délibéré que pour rendre graces à Dieu
 de l'heureuse Naissance du DAUPHIN , & pour
 exécuter & renouveler le Vœu fait par Louis
 XIII. de glorieuse mémoire , & par la Reine
 ANNE D'AUTRICHE , son auguste Epouse , il
 y auroit Oraison de Quarante heures le 30.

Sept

§4. MERCURE DE FRANCE:

Septembre & les deux jours suivans , pour demander à Dieu , &c. Que le premier jour le *Te Deum* seroit solennellement chanté après le Vœu fait , & pour cet effet M. le Comte de Bioulle , Maître de Camp de la Colonelle Generale de la Cavalerie , Chevalier de Saint Louis , ancien Prieur de la Compagnie , fut nommé Premier Commissaire pour avoir l'honneur de faire & de renouveler le Vœu de Louis XIII. au nom de la Compagnie. Et à cause de l'absence de l'Archevêque de Toulouse , à qui il appartient de droit de recevoir le vœu , l'Abbé Dejan , Chanoine de l'Eglise de S. Sernin , fut nommé pour faire cette fonction & pour officier durant les Prieres de 40. heures. On délibéra aussi sur les marques de de joye qui devoient suivre le *Te Deum* , & que toutes les Compagnies Superieures seroient invitées d'assister au Vœu & au *Te Deum*.

Voici en abrégé de quelle maniere cette Délivération fut executée. La Chapelle Royale étoit ornée de ces belles & magnifiques Tapisseries qui ont appartenu à la Reine Marguerite, qui en fit present à un Evêque de Rieux. de la Maison de Bertier. Les trois Autels étoient éclairés de plus de 200. flambeaux de cire blanche.

Le Cordon qui regne autour de la Chapelle Royale , qui est une des plus belles & dont le Plan est des plus réguliers qu'il y ait en Europe , étoit couvert de Laurier avec beaucoup d'art , & en relevant la blancheur des Trumeaux , ornez d'une belle Architecture & d'une riche Sculpture ; ce Cordon , dis-je , formoit un coup d'œil merveilleux. Ces Trumeaux , sur lesquels sont représentées les Vertus & leurs attributs , sont de la main du sieur d'Arcis,

Arcis, celebre Sculpteur & un des Membres de l'Académie Royale de Sculpture, c'est un Ouvrage très-estimé des Connoisseurs, & qui tient un rang distingué dans le grand nombre qu'on en voit dans la Ville de Toulouse.

Les Portraits du Roi & de la Reine entourez de flambeaux de cire blanche, furent placez dans la Chapelle Royale, à une distance convenable; & au milieu on avoit élevé un riche Ecusson des Armes de MONSIEUR LE DAUPHIN, le même qui fut fait lorsqu'on executa le Vœu pour la première fois par ordre de Louis XIII.

Le Vestibule étoit aussi orné de riches Tapisseries & d'un grand nombre de bougies, posées sur des Girandoles, ainsi que tout l'intérieur des Galeries & les Coridors de la Chapelle Royale, dont les Portes, sur lesquelles il y avoit des Arcs de Triomphe, étoient aussi magnifiquement décorées, ainsi que les Murs, qui étoient préparés pour une grande illumination.

Les Prières de quarante heures & le Vœu furent annoncés la veille 29. Septembre après midi par le son des Cloches, par le bruit des Tambours & des Trompettes & par plusieurs salves de la Mousqueterie du Guer, lesquelles furent souvent réitérées avant & après les premières Vêpres & la Bénédiction du Très-Saint Sacrement; ces démonstrations de joye furent continuées pendant la nuit, ainsi que les Fanfares, & on tira un grand nombre de Boîtes & de Fusées.

Le Vendredy matin 30. Septembre, Fête de S. Jérôme, l'un des Patrons de la Compagnie; on fit dans la Chapelle Royale l'ouverture des Prières de quarante heures, avec les ceremonies

E ac-

86 MERCURE DE FRANCE.

accoutumées. La Noblesse en très-grand nombre & un Peuple infini y assisterent ; pendant qu'on celebrait des Messes aux trois Autels de la Chapelle Royale, les Aumôniers de la Compagnie distribuoient des aumônes aux pauvres malades & aux Prisonniers.

L'après midi les Compagnies qui avoient été invitées pour assister au *Vœu* & au *Te Deum*, sçavoir, la Chambre des Vacations, les Trésoriers de France, l'Université, le Senechal & les Capitouls, se rendirent en grand nombre & en habits de ceremonie, dans la Chapelle Royale. Les Capitouls étoient revêtus de leur Manteau Comtal, & accompagnez des Officiers de la Ville & de leur grand Cortège.

Le concours des personnes de la premiere distinction, de tout sexe, & de la Noblesse, tant de la Ville que de la Campagne & des Provinces voisines, qui étoient venues avec empressement pour assister au *Vœu*, fut extraordinaire. Les Vêpres furent chantées avec beaucoup de solemnité & à plusieurs chœurs, en faux-bourdon, qui est une Musique propre & particuliere à la Chapelle Royale.

Les Vêpres finies, M. le Comte de Bioulle, premier Commissaire, accompagné de M. le Baron de Ferrand, Sous-Prieur ; de M. de Nollet, President, Trésorier General de France, Censeur, de M. Pujol, Conseiller au Parlement Consulteur, & de M. Cortade, Docteur ès Droits & Avocat au Parlement, Syndic de la Compagnie, seconds Commissaires nez ; de M. le Comte de Pibrac, de M. le Marquis de Pinsaguel, & d'un grand nombre d'autres Confreres, tous revêtus de leurs habits de Penitent, descendirent de la Tribune à la Chapelle ; le Comte de Bioulle portoit le Cierge du

du Vœu, du poids de sept livres, orné de Fleurs de Lys d'or, des Armes du Roi, de MONSIEUR LE DAUPHIN, d'L L. couronnées & de Dauphins; ce Cierge étoit garni de Velours avec des Crepines d'or, à la hauteur de la main; les quatre seconds Commissaires portoient un court Bâton de couleur bleüe, orné de Fleurs de Lys d'argent; les autres Confreres portoient des flambeaux de cire blanche, & quatre d'entre eux portant des Bâtons de ceremonie, fermoient la marche. Les Commissaires étant arrivés à l'Autel après M. l'Abbé Dejean, Officiant, qui étoit en Chape de Moëre d'argent, assis dans un Fauteuil doré, à côté de l'Evangile, ils se mirent à genoux sur la premiere marche de l'Autel, & après s'être prosternés, le Comte de Bioulle, premier Commissaire, prononça à haute voix le Vœu qui suit.

Notre Confrerie Royale s'étant toujours particulièrement interessée en tout ce qui regarde les avantages de la sacrée Personne du ROI & de la Famille Royale, & ayant même lieu de croire que Dieu a eu égard à ses vœux & à ses prieres par les Benedictions que le Ciel a répandues dans la Naissance & la conservation du ROI, heureusement regnant, & depuis peu de jours en l'heureuse Naissance de MONSIEUR LE DAUPHIN, notre Compagnie Royale desirant d'en témoigner sa reconnoissance publique, & voulant faire tous ses pieux efforts pour obtenir du Ciel la conservation de la sacrée Personne du ROI, de la REINE, & en particulier de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, & de toute la Famille Royale, elle a résolu de voïer & de promettre, comme en effet elle voïe & promet par ma bouche, en qualité d'ancien Prieur &

E ij de

88 MERCURE DE FRANCE.

de premier Commissaire, à Dieu & à la sainte Vierge notre Protectrice & de la France, à S. Jérôme, à S. Louis, à sainte Magdelaine, nos Patrons, à toute la Cour Celeste, & à vous Monsieur, de faire exposer le Très Saint Sacrement dans notre Chapelle Royale durant trois jours consecutifs, & de faire celebrer autant de Messes qu'il se pourra pendant ces trois jours à cette intention, d'aller Samedi prochain en Procession à l'Eglise Abbatiale de S. Sernin, pour implorer le secours des Saints, dont les sacrées Reliques reposent dans cette Eglise, & de dire à genoux cinq fois le Pater & cinq fois l'Ave Maria, tous les Vendredis, dans notre Chapelle, en presence du Très-Saint Sacrement, après les Prieres accoutumées Pro Rege, & ce durant dix années à compter de ce jour 30. Septembre 1729.

A quoi M. l'Abbé Dejean, Officiant, répondit : J'accepte, Monsieur, le Vœu que vous venez de faire au nom de la Compagnie Royale, & par le zele & la ferveur que je vois paroître dans toute cette illustre & Royale Compagnie, j'espere avec confiance que notre Vœu sera exaucé, & par l'honneur que j'ai de recevoir ce Vœu en l'absence de M. l'Archevêque de Toulouse, notre Confrere, & en qualité d'ancien Sous-Prieur de la Compagnie, j'y joindrai mes Prieres & les Saints Sacrifices pour obtenir du Ciel son accomplissement.

Le Comte de Bioulle, premier Commissaire, & les Commissaires nez, s'étant ensuite levez, ils remonterent à la Tribune dans le même ordre qu'ils en étoient descendus, & le Comte de Bioulle ayant pris la premiere place, & les autres Officiers & Confreres celles qui leur conviennent, l'Abbé Dejean, Officiant, enton-

na le *Te Deum*, qui fut chanté en Musique & en Simphonie par beaucoup de Voix & d'Instrumens ; il étoit de la composition de M. Vallette, Maître de Musique de l'Eglise Abbaticale de S. Sernin, & il fut beaucoup applaudi.

Après le *Te Deum*, on reitèra les salves de Mousqueterie avant & après la Benediction du très-saint Sacrement, & vers les sept heures, l'Illumination commença des deux côtez de la grande ruë des Penitens Bleus dans toute son étendue ; cette ruë est d'une largeur extraordinaire, & toutes les Maisons sont d'une même élévation, ce qui favorisoit beaucoup l'Illumination ; la Grande Portie, les Combles & les Murs de la Chapelle Royale étoient illuminez par un nombre infini de Globes de feu & de Falots aux Armes du Roi, de la Reine & de Monseigneur le DAUPHIN, & aux Armes de la Chapelle Royale, qui sont un *Lion d'or, sur un Champ d'Azur*, avec ces mots SANA ME, DOMINE.

Les Chanoines Reguliers de Saint Antoine, associez à la Compagnie Royale, qui ont leur Maison dans la grande Ruë des Penitens Bleus, Maison dont la façade est très-belle, l'illuminerent magnifiquement le même soir.

Sur les neuf heures, le Comte de Bioulle, premier Commissaire, encore revêtu de son habit de Penitent, ainsi que les Commissaires nez, alluma le feu qui avoit été préparé, tenant à la main un flambeau de cire blanche, peint en bleu, & orné de Fleurs de Lys d'or. Dès que le feu fut allumé, on fit plusieurs salves de Mousqueterie, & toute la Ruë, où il y avoit un peuple infini, retentit des acclamations reitè-

E iij. rées

90 MERCURE DE FRANCE.

rées de *Vive le Roi , vive la Reine , vive Monseigneur le Dauphin.* Les salves de Mousqueterie furent suivies du son des trompettes , hautbois & tambours , qui ne furent interrompus que par le grand nombre de Boîtes & de Fusées qu'on tira pendant la nuit.

Un long discours ne suffiroit pas pour rapporter ici tous les pieux & differens exercices auxquels les Confreres de cette Royale Compagnie furent occupez pendant les deux jours suivans. On n'a jamais vû paroître un plus grand zele , & donner plus d'édification. Les Prieres de 40 heures furent terminées le Dimanche au soir par la Benediction du très-saint Sacrement , au bruit de la Mousqueterie & des Fanares.

Les Confreres , & particulièrement les Officiers de la Compagnie , qui avoient magnifiquement illuminé leurs Hôtels le soir du Vœu , & pendant la premiere nuit , continuerent les Illuminations pendant les deux nuits suivantes. Enfin la Compagnie Royale n'a rien négligé pour que l'ordre & la magnificence de cette Fête pût être digne d'un si heureux événement. M. le Syndic , qui est l'ame & le principal mobile de tout ce qui se fait dans cette Compagnie , ne s'est pas contenté d'exercer en cette rencontre son heureux talent de la composition & de la parole , il a aussi employé son genie universel pour faire bien executer la deliberation de la Compagnie , & on peut dire qu'il s'est surpassé lui-même en cette importante occasion.

Il nous reste à ajouter ici deux ou trois Remarques historiques au sujet de cette
Com.

Compagnie, & de la Chapelle Royale.

Le Roi Louis XIII. lui fit l'honneur de vouloir être inscrit sur ses Registres le 23. Novembre 1621. Louis XIV. de glorieuse mémoire, lui fit le même honneur le 19. Octobre 1659. M. le Duc de Bourgogne le 16. Fevrier 1701. & M. le Duc de Berry le 17. Fevrier de la même année.

Le 26. Octobre 1632. Louis XIII. qui le 30. Mars 1622. avoit posé la première pierre de la Chapelle Royale, fit dans la tribune de cette Chapelle un vœu solennel avec la Reine, son Auguste Epouse, & toute la Compagnie Royale, assemblée par ordre de Leurs Majestez, pour supplier la Divine Bonté de donner un successeur au Roi. Ce Vœu fut renouvelé annuellement jusqu'à la Naissance de Louis XIV. & ensuite executé & accompli pour & au nom de Leurs Majestez, par ordre du Roi, au mois de Septembre 1638.

Ce Vœu solennel fut encore executé & renouvelé en 1661. à la Naissance du Dauphin, fils de Louis XIV. & au mois d'Août 1682. après la Naissance de M. le Duc de Bourgogne, pere du Roi heureusement regnant, ainsi que le 8. 9. & 10. Août 1704. après la Naissance de M. le Duc de Bretagne, frere aîné de Sa Majesté. Fasse le Ciel qu'il soit encore renouvelé à l'occasion du premier Prince, qui naîtra du nouveau DAUPHIN.



*****:*****:*****

LETTRE écrite d'Orleans le 15. Janvier 1730. par Madame L. T. D. au sujet des Enigmes pillées.

Comme chacun est en droit de réclamer son bien, & que la Lettre de Verdun inserée dans votre dernier Mercure, au sujet de l'Enigme des *Bas*, pillée par M^{lle} de Bellefond de Vernon, m'autorise à demander un fonds de patrimoine. J'ai crû, Messieurs, devoir aussi vous écrire sur un pareil sujet.

Il s'agit d'une Enigme sur l'*Or*, de la composition de feu mon pere, donnée sous le nom de *la Dame Solitaire*; elle parut dans la premiere partie du *Mercur* Galant de Juin de l'année 1684. page 258. & j'ai vû avec douleur que M^{lle} de Bellefond de Vernon l'a fait reparoître sous son nom dans le *Mercur* d'Août 1729.

Que peut-on penser d'un tel larcin? rien n'est plus injuste; le Public devoit-il s'attendre à de pareilles trahisons? pour moi, je crois qu'on en devoit faire un exemple dans la Republique des Belles-Lettres. Je laisse à Messieurs les Présidens de cet Etat à pro-

JANVIER. 1730. 93

prononcer le jugement ; je suis cependant persuadé , M M. que vous êtes trop équitables pour ne pas insérer ma plainte dans votre Mercure , afin que s'il est possible , on ne tombe plus dans cet inconvenient.

Il sembloit que l'explication de M^{lle} Dorvilliers sur les Enigmes de M. J. B. D. de Versailles auroit dû arrêter le cours de ces pilleries , & je vois avec tout le regret possible que M^{lle} de Bellefond & M^{lle} de Bellefosse , toutes deux de la même patrie , n'ont point craint les justes reproches qu'on leur a faits. Je suis &c.

On a dû expliquer le mot de l'Enigme du premier Volume de Decembre par l'*Enigme* même , & celui du Logogryphe par *Louis* , pris en trois manieres ; S. Louis , Louis Roi de France , & Louis d'or ; en ôtant les deux lettres d'après la premiere reste Lis ; la Fleur de Lis forme les Armes du Roi & la marque des Louis d'or &c. La *Puce* est le vrai mot de l'Enigme du second Volume , & *Paris* , celui du Logogryphe.

EV. EXPLA

EXPLICATION du premier Logogryphe.

Saint *Louis* est au Ciel, & *Louis* sur la terre

Fait trembler mille Nations ;

Quoiqu'il ne fasse point la guerre,

J'entends vanter par tout ses belles actions,

Peut-on trop admirer le bonheur de la France ,

Dans la Paix & dans l'Abondance ,

Sans qu'il en coûte un seul *Louis* !

On voit croître à la Cour les Roses & les Lis.

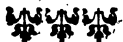
Au contentement de mon Maître ,

Un charmant Dauphin vient de naître :

Je voudrois qu'il pût dire en ma faveur un
oui ,

Ou qu'il apprit combien je fais de vœux
pour lui.

Par M^{lle} *Angelique Dorvilliers*
de *Vernon*.



ENIGME

:**:***

ENIGME.

JE suis aux plus vives douleurs
L'unique & souverain remede ;
Dans la nature tout me cede ,
Et selon que je change , on change aussi de
mœurs.

Il n'est que l'experience
Qui sasse voir l'importance
De l'utilité dont je suis.
Heureux , qui connoît tout mon-prix.

LE LOGOGRYPHE.

*A Madame la Comtesse de B****

Lorsque jadis Oedipe dévoila
Ce que le Sphinx en mots enigmatiques
Vint proposer , s'il meritoit par là
D'être fait Roi des peuples Thebaniques,
Sage B***, l'Oedipe de nos jours,
Qui voyez clair où maint Sçavant tatonne,
N'auriez-vous pas avec pareils secours
Plus de cent fois merité la Couronne ?
Bien assuré que votre œil penetrant
Aura dans peu dévoilé mon mystere.

E vj.

Pour

98 MERCURE DE FRANCE.

ELECTRE, Tragédie de M. de Longepierre. A Paris, chez la Veuve Pissot, Quay de Conti 1730. in-12. de 84. pages.

Cette Piece paroît imprimée pour la première fois.

ADDITION au Traité d'accompagnement & de composition par la Regle de l'Octave, où est compris particulièrement le secret de l'accompagnement du Theorbe, de la Guitarre & du Luth, avec la maniere de transposer instrumentalement & de solfier facilement la Musique vocale, sans l'usage de la Gamme. Par le Sieur Campion, Professeur Maître de Theorbe & de Guitarre, de l'Académie Royale de Musique. Oeuvre IV. A Paris, chez l'Auteur, Rue des Fossés Montmarre. A la Porte de l'Opera, chez Boivin &c. 1730. broch. in-4. de plus de 60. pages.

Plusieurs approbations de divers Maîtres de Musiques très habiles, qu'on trouve à la fin de cet Ouvrage, ne laissent aucun lieu de douter qu'il ne soit fort utile.

TABLBAU DU MONDE ANCIEN ET MODERNE, divisé en trois parties. La première contient la division du

JANVIER. 1730. 99

Au monde en sept Ages, les Epoques les plus célèbres depuis Adam jusqu'à présent, le partage de la Terre entre les enfans de Noë, l'établissement & la décadence des quatre Monarchies & des anciennes Républiques, & comment de la dernière des quatre Monarchies, qui est celle des Romains, se sont formés presque tous les Etats qui subsistent aujourd'hui. La seconde est une courte description des quatre Parties du Monde, contenant ce qu'elles produisent pour l'utilité des hommes, les mœurs, la Religion & la Langue de toutes les Nations. La troisième enfin est un Recueil de toutes sortes de Remarques curieuses, parmi lesquelles on trouvera l'origine des Arts & des Sciences. Par M. Noblet. Chez Claude Prudhomme, au sixième Pillier de la Grand' Salle du Palais. 1730. in-12.

NOUVELLES POESIES SPIRITUELLES ET MORALES; Noë sur les plus beaux Airs de la Musique Francoise & Italienne, avec une Basse continuë, Fables sur des petits Airs & des Vaudevilles choisis, avec une Basse en Musette. Premier Recueil. Rue S. Jacques, chez Lottin, Desprez & Desessart.

Hist

335159

1700 MERCURE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE DES EGYPTIENS , des Cartaginois , des Assyriens , des Babiloniens , des Medes & des Perles , des Macedoniens , des Grecs: Par M. Rollin , ancien Recteur de l'Université de Paris , Professeur d'Eloquence au College Royal , & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome premier , contenant l'histoire des Egyptiens & des Cartaginois. Chez Jacques Estienne , Rue S. Jacques , à la Veru. 1730. in-12.

REFLEXIONS CRITIQUES sur le Traité de l'usage des différentes saignées , principalement de celle du pied , en forme de Lettre , par M. Chevallier , Docteur Regent en la Faculté de Medecine de l'Université de Paris. 1730. Chez Rollin , pere , Quay des Augustins. in-12.

LES LOIX ECCLESIASTIQUES DE FRANCE dans leur ordre naturel. Par M. de Herincourt , Avocat au Parlement. Troisième Edition. Rue S. Jacques , chez D. Mariette.

LETTRE de M. l'Abbé de Broffard , Chanoine de Meaux , écrite en forme de Dissertation à M. de Moz , sur la nouvelle Méthode d'écrire le Plainchant
&

JANVIER. 1730. 104
& la Musique. *Chez Christophe Ballard*
broch. in-4. de 32. pages.

OEUVRES DIVERSES de M. l'Abbé
de S. Pierre, Tome 2. contenant 1.^o
un projet pour rendre les Sermons plus
utiles. 2.^o. un projet pour perfectionner
l'éducation domestique des Princes &
des Grands Seigneurs. 3.^o. un projet pour
perfectionner l'éducation des filles. 4.^o.
Observations sur le dessein d'établir un
Bureau perpetuel pour l'éducation pu-
blique dans les Colleges. 5.^o. un projet
pour rendre les Spectacles plus utiles à
l'Etat. 6.^o. un projet pour mieux mettre
en œuvre le desir de la distinction en-
tre pareils. *Chez Briasson, Rue S. Jac-
ques, à la Science. 1730. in-12.*

Il va paroître chez Cavelier & Huart,
Libraires, Rue S. Jacques, une Dis-
sertation sur l'Opération de la Pierre,
par l'Appareil lateral, ou la Méthode
de Frere-Jacques, corrigée de tous ses
deffauts, enrichie d'une épreuve faite sur
un enfant de 8. ans, avec beaucoup de
succès, & d'une Réponse à la Lettre de
M. Morand, Chirurgien, à M. Senac,
Medecin de S. Germain. Par M. de Ga-
rregeot, Chirurgien Juré de Paris.

FIN

102 MERCURE DE FRANCE.

INTRODUCTION A LA RETHORIQUE, par le sieur *Brulon de Saint Remi*, Professeur des Humanitez au College de Joinville. Se vend chez l'Auteur. *A Joinville, chez J. Baptiste Monnoyer, 1729. in-12. de 166. pages.*

CONFÉRENCES INSTRUCTIVES sur la Religion Chrétienne, avec une Juive, par M. Treviseni, Patrice Venitien, auparavant Evêque de Ceneda, & presentement de Virone, Ouvrage dédié au Pape Benoît XIII. *A Rome, chez Antoine Rossi, 1728. in-4. de 261. pages. En Italien.*

LA VIE DE BRÛTUS, premier Consul de Rome. A Madame de G***. *A Paris, chez Prudhomme, au Palais; la veuve Pissot, Quay de Conty, &c. 1730. brochure in-8. de 35. pages.*

On apprend à la fin de ce petit Ouvrage qu'il a été fait à l'occasion de la Tragedie de *Brutus*, que M. de Voltaire devoit donner cet hyver au Théâtre François.

LES FRÈRES JUMENT, Nouvelle Historique tirée de l'Espagnol. *A Paris, rue S. Jacques, chez J. Fr. Joffe, à la Fleur de Lys d'or, 1730. in-12. de 300. pages.* Cet

JANVIER. 1729. 103

Cet Ouvrage dédié au Duc de Gesvres, est de M. de la Valle, Auteur de quelques autres Livres assez connus. Celui cy paroît assez bien écrit, & il y a lieu d'espérer que le Public le recevra avec plaisir. L'Episode du Medecin est singulier & d'un gout nouveau. Le caractère du Poëte paroît être tiré d'apres nature.

La nouvelle *Traduction de Saluste*, que nous avons annoncée dans le mois de Septembre dernier, paroît à présent en deux volumes in-12. chez Huart l'aîné, près la Fontaine S. Severin, à la Justice.

M. l'Abbé *Thyvon*, qui en est l'Auteur, s'y est attaché à la mettre à la portée des Etudians, à en rendre la lecture agréable aux Lecteurs qui ont du gout, & à contenter la curiosité de ceux qui aiment à trouver sous leurs yeux les éclaircissemens capables de les mettre tout d'un coup au fait d'un Evenement, d'une époque & d'un personnage dont il s'agit.

Il commence sa Préface par un jugement très-exact des Ouvrages de son Auteur. Il propose ensuite & réfute les critiques qui en ont été faites, & il marque le plan & l'ordre de cette Edition.

Cette Préface est suivie de la Vie de l'Historien. Le Traducteur a jugé à propos

104 MERCURE DE FRANCE.

pos de faire des Remarques propres à affoiblir du moins les mauvaises impressions que la lecture de cette Vie pourroit laisser sur les mœurs de Saluste.

Attentif à faire sentir le vrai sens du Texte, M. Thyvon a mis à la tête de l'Histoire de la Conjuraton de Catilina, deux Dissertations. L'une où il justifie la maniere dont il explique la premiere phrase de la Préface de son Auteur ; & l'autre sur l'Agriculture & sur la Chasse, où il prouve que ces mots *servilibus officiis*, qui sont à la suite d'*agrum colendo, aut venando*, ne signifie autre chose que les exercices du corps.

Il y a plusieurs autres Dissertations répandues dans les deux Volumes, quoiqu'elles n'en ayent pas le titre. Les Remarques sont en grand nombre dans tout le corps de l'Ouvrage. Elles sont remplies de Recherches curieuses & interessantes.

Les morceaux qui se trouvent en entier dans les fragmens de Saluste méritoient d'être mis en notre Langue. Les Notions préliminaires que le Traducteur a mises à la tête de chacun de ces morceaux, & les Notes dont il les a accompagnées sont très-utiles pour en faciliter l'intelligence. Elles peuvent même suffire pour donner une juste idée des principaux événemens des guerres civiles sur lesquelles roulent ces fragmens.

On

On ne pourra gueres se deffendre d'approuver M. Thyvon, dans le changement qu'il a fait de l'ordre des deux Lettres politiques adressées par son Auteur à Cesar, & dans la correction qu'il a introduite dans le Texte, au quatrième Chapitre de la premiere de ces Lettres, quand on aura lû les raisons qu'il en apporte. En un mot toute cette Traduction est d'un style aisé & coulant, & il y regne beaucoup d'ordre, de netteté & d'érudition.

Tout l'Ouvrage est en 2. volumes in-12. le premier de 306. pages sans la Préface qui en contient 30. & la Vie de Saluste de 77. & le deuxième 370. sans les Fragmens de 184. pages.

Il paroît un Projet imprimé d'un Ouvrage des plus singuliers qu'on ait vûs dans la Litterature, il a pour titre, *Cours des Sciences sur des principes nouveaux & simples pour former le langage, l'esprit & le cœur dans l'usage ordinaire de la vie.* Volume in-folio de 8. à 900. pages, à deux colonnes, caractère de S. Augustin. Par le Pere Buffier, de la Compagnie de Jesus.

Si la brieveté que demande notre Mercure, permettoit d'en donner ici le projet tout au long, ceux qui ont du gout pour les Sciences nous en sçauroient gré; ils prendroient

droient plaisir à la clarté & à la précision avec laquelle sont énoncés les principes de chacune des Sciences qui forment ce Recueil, & entre lesquelles on fait appercevoir une liaison naturelle.

On met d'abord la Grammaire Française de l'Auteur, laquelle a été si répandue dans l'Europe, & qui a pour fondement de représenter le langage comme l'image de nos pensées pour les discerner & les arranger. L'expérience a montré d'ailleurs combien elle est utile pour faciliter l'étude de la Langue Française en particulier, & pour tourner en général le style à une heureuse élocution; c'est ce qui conduit à deux facultez qui sont le plus excellent usage de la Grammaire, sçavoir, l'*Eloquence* & la *Poësie*. Comme la Grammaire enseigne à nous faire bien bien entendre, l'*Eloquence* & la *Poësie* enseignent à faire une impression sensible sur l'esprit de ceux à qui nous nous faisons entendre. Le Traité de la Grammaire est donc suivi de deux autres Traitez, l'un sur l'*Eloquence*, l'autre sur la *Poësie*; & voilà pour ce qui sert à former le langage.

Ce qui contribue à former l'esprit & l'intelligence, est amené aussi naturellement: Que serviroit, dit l'Auteur, d'énoncer heureusement nos pensées, si elles-mêmes ne sont exactes & justes? c'est pour cela
que

que dans les Colleges on fait succeder l'étude de la Logique à celle des *Humanitez* ; mais dans les vûes du P. Buffier , la Logique étant la science des conséquences , qui tirent leur prix des principes , la science des principes doit précéder celle des conséquences. Ainsi il place avant la Logique l'Ouvrage intitulé , *Des premieres veritez* , dont nous parlâmes il y a quelques années. Les veritez qui sont déduites des premieres par voye de conséquence & de raisonnement , sont l'objet propre & special de la Logique. On est étonné d'abord de voir l'Auteur insinuer que pour regle générale de Logique , il ne faut qu'avoir simplement & nettement présentes à l'esprit & l'idée du principe , & l'idée de la conséquence ; néanmoins la proposition se verifie par les exemples qu'il apporte. Qu'on ait , dit-il , présente à l'esprit l'idée d'une Horloge & l'idée d'un Moulin , il est impossible de conclure qu'une Horloge est un Moulin. Nouvel exemple ; *un homme craint de vous toucher par la raison* , dit-il , *qu'il vous casseroit* ; vous croyez qu'il raisonne en fou , vous vous trompez ; c'est qu'il vous croit de verre : la conséquence est juste , il n'y a de fou que le principe. On ajoute deux autres Ouvrages , l'un intitulé *Elemens de Métaphysique à la portée de tout le monde*

108 MERCURE DE FRANCE:

monde; l'autre *Examen des préjugés vulgaires*; ils sont destinez à rendre plus facile l'accès des deux sciences précédentes, & ils sont traitez en Dialogue avec précision, mais d'un style égayé; pour faire sentir que des connoissances qui semblent difficiles en elles-mêmes, seroient faciles à guerir si on les exposoit d'une maniere aisée & familiere. Ces quatre sortes d'Ouvrages sont pour former l'esprit en lui donnant de la justesse & de la solidité.

Enfin après avoir formé le langage & l'esprit, il est plus important encore de former le cœur par la science de la Morale & par celle de la Religion. Ce sont les derniers Traitez de ce Recueil. La Morale est indiquée sous un jour qui en doit exciter le gout, puisque dans le Plan de l'Auteur elle ne tend qu'à nous rendre heureux en procurant le bonheur des autres. Le Traité intitulé *De la Société Civile*, sert d'introduction à un Traité intitulé, *Analyse des preuves les plus plausibles de la Religion*, ce que l'Auteur réduit à trois propositions simples & très-intelligibles, pour montrer que rien n'est plus raisonnable que d'embrasser la Foi Chrétienne, qui seule peut donner à l'homme toute la perfection pour le present & pour l'avenir.

Ces

JANVIER. 1730. 169

Ces divers Traitez s'imprimeront cette année dans un même volume *in-folio*, afin qu'étant liez par des principes nouveaux & simples, ils fassent un corps complet dont les parties ne se puissent disperser.

On avertit à la fin que ceux qui retiendront les premiers des Exemplaires de cette Edition, auront le choix des mieux imprimez, avec diminution du prix. On a sçû depuis que l'*In-folio* sera de 18. livres, & qu'on rabattra le tiers à ceux des amis qui veulent bien d'avance aider aux frais de l'impression.

Jean Vilette, fils, Libraire, rue saint Jacques, à S. Bernard, mettra en vente au commencement du mois prochain, la troisième Partie de l'*Univers Matériel*, ou *Astronomie Physique* du sieur Petit, contenant les causes du Flux & Reflux de la Mer, les raisons pourquoi la Mer est haute en Hollande & aux Isles Canaries dans le même instant; pourquoi la Marée monte plus haut en approchant du Nord que proche l'Equinoxiale; pourquoi les Marées sont plus fortes au temps des Equinoxes qu'en toute autre saison, les moyens de se servir du Flux & du Reflux pour trouver la Longitude d'un Vaisseau en pleine Mer, avec les Tables pour en faire les expériences pendant l'année 1730. le

F tout

tout indépendamment du mouvement de la Lune ; comment la pression de la Lune avance ou retarde les Marées dans les Ports & sur les côtes ; quels sont les vents qui seront causez par la Lune pendant l'année 1730.

Il paroît depuis peu chez la veuve *Detaulne*, rue S. Jacques, & Théodore le *Gras*, au Palais, une *nouvelle Histoire de France* par demandes & par réponses, dédiée à M. le Prince de Conty, in-12. C'est un abrégé très-méthodique & assez circonstancié de toute l'Histoire de France. La Chronologie est exactement marquée à la marge, & l'Auteur a eu soin de mettre à la tête de tous les articles les Papes & les Empereurs, soit de Constantinople, soit d'Allemagne, contemporains des Rois de France, ce qui forme une espèce d'Histoire universelle. Cet Ouvrage sera très-utile aux personnes qui veulent se rappeler ou s'imprimer dans la mémoire tous les traits de l'Histoire de France, mais sur tout aux jeunes gens. On sçait les nombreuses Editions qui ont été faites d'un Ouvrage qui est dans ce même genre. Celui dont il s'agit est beaucoup plus étendu, plus exact, & on a eu soin d'éviter les méprises de Mezeray, qui se trouvent dans l'autre. On y a aussi profité de quel-
que

ques Remarques du feu Comte de Bou-
lainvilliers, sur l'Histoire du P. *Daniel*.

La veuve *Guillaume* vient de publier une suite des *Journées amusantes* de M^e de *Gomes*. Le succès des volumes qui ont précédé & dont on a fait plusieurs Editions, garantit le succès de cette *Suite* nouvelle. On y trouve trois ou quatre belles Histoires, & entr'autres celle du *Comte de Salmoni*, qui est très-touchante. L'Auteur y a fait entrer un détail du bombardement d'Alger.

DESCRIPTION de la Fête & du Feu d'artifice qui doit être tiré à Paris sur la Riviere, au sujet de la Naissance de Monseigneur le Dauphin, par ordre de S. M. C. Philippe V. Et par les soins de leurs Excellences M. le Marquis de Santa-Cruz, & M. de Barrenechea, Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires du Roi d'Espagne, le 24. Janvier 1730. in-4. avec figures. A Paris, chez Pierre Gandonin, Quay des Augustins, à la Belle Image, 1730. Brochure de 31. pages, 3. livres.

Cette Description est de M. l'Abbé Langlet du Fresnoy, connu déjà par plusieurs Ouvrages Dogmatiques & Historiques, & sur tout par la *Méthode pour étudier*

F ij l'Hif-

l'Histoire, qu'il a publiée l'année dernière en 4. volumes in-4. C'est un Ouvrage qu'il a accordé à l'amitié ; M M. les Ambassadeurs d'Espagne , l'ayant honoré de la leur depuis qu'ils sont en France. Quoique l'Auteur n'ait pas tourné ses études du côté de cette sorte d'Ouvrages, on n'a pas laissé de l'approuver & de le regarder comme une piece excellente en ce genre, tant pour l'élégance que pour les traits curieux & singuliers qu'on y trouve. Il a crû, sans doute, que pour en ôter la secheresse propre aux Descriptions , il devoit y semer quelques faits historiques très-interessans, & l'assaisonner même de quelques Pieces de Vers François, qui servent à expliquer les Inscriptions Latines que M. *l'Abbé Langlet* a données, & qui sont des applications heureuses de divers endroits des anciens Poètes, au sujet de cette illustre Fête. Il a pris même occasion delà de faire des Eloges sages & veritables des deux Rois & même des deux Reines de ces deux Nations , & de placer quelques pensées brillantes, mais simples dans leurs expressions.

On trouve aussi dans cette Description les Vers que M. *de la Serre*, homme de beaucoup d'esprit & de sçavoir, a faits, à la priere de M M. les Ambassadeurs d'Espagne

pagne, pour servir au Ballet en Musique que Leurs Excellences ont fait représenter dans cette occasion. Cette Fête qui devoit se donner dès le mois de Décembre, a été reculée par divers accidens. Elle avoit été depuis promise au 14. ensuite au 21. & enfin elle s'est donnée le 24. de ce mois. La Fête a surpassé de beaucoup la magnificence & le brillant qui est répandu dans cette Description. Ce petit Ouvrage doit être regardé comme un morceau précieux & comme un monument éternel de la tendresse paternelle du Roi Catholique pour le Roi son neveu.

Comme nous donnerons une Relation de cette Fête, nous ne nous arrêterons pas plus long-temps à cette Description; mais pour donner une idée de la Versification de l'Auteur, voici par où cette Piece est terminée. C'est une imitation de *Properce*.

S'il est des Dieux sur la Terre,
 Il en est dedans les Cieux;
 Ceux-oy lancent le Tonnerre,
 Seuls ils exaucent nos vœux.
 Il faut, Mortels, leur en faire,
 Pour que de notre Hemisphere,
 Ils éloignent tout brouillard,
 Les vents, la pluye & l'orage;
 Devroient-ils un peu plus tard,
 En envoyer davantage.

114 MERCURE DE FRANCE:

Il faut donc pour cette Fête,
 Aux Dieux , sans autre façon,
 Présenter notre Requête ,
 Les priant d'y mettre , *Bon*.
 Mais *Bon* depuis le quinzième
 De Janvier jusqu'au trentième.
 On en doit tout espérer ;
 C'est pour eux si peu de chose ,
 Qu'ils daigneront l'accorder ;
 C'est sur quoi je me repose.

Il paroît un Ouvrage qui a pour titre ,
*Poësies Spirituelles & Morales sur les plus
 beaux Airs de la Musique Françoisse &
 Italienne. Premier Recueil , prix 6. livres
 en blanc. A Paris chez Guillaume Desprez ,
 Libraire , rue S. Jacques , à S. Prosper ,
 Ph. N. Lotrin , à la Verité , & Guichard ,
 Marchand Papetier de la Musique du Roi ,
 rue de l'Arbre-sec , derriere S. Germain
 l'Auxerrois ; c'est un in 4. gravé , grand
 papier.*

On s'est proposé dans ce Recueil de
 donner un essai de l'usage chrétien & rai-
 sonnable qu'on peut faire de la Musique.
 Il commence par un Cantique assez étendu
 sur les grandeurs de Dieu, dont la Musique
 est du celebre M. Desmarets , & la Poë-
 sie d'un grand Maître. On en peut juger
 par les deux premières Strophes que nous
 allons rapporter. Loia

Loin d'ici , profanes Mortels ,
 Vous dont la main impie a dressé des Autels ,
 A des Dieux impuissans que le crime a fait
 naître ,
 Qu'aux accens de ma voix tout tremble en
 l'Univers ,
 Cieux , Enfers , Terre , Mers , c'est votre au-
 guste Maître ,
 Que je vais chanter dans mes Vers.

Il est, & par lui seul tout Etre a pris naissance
 Le néant existe à sa voix :
 La Nature & les temps agissent par ses Loix ;
 Tout adore en tremblant sa suprême puissance.
 Invisible & présent , on le trouve en tous lieux ,
 Il remplit la Terre & les Cieux ;
 Par lui tout se meut , tout respire ;
 Sa durée est l'Eternité ,
 Et les bornes de son Empire ,
 Sont celles de l'immensité.

On trouve ensuite des Cantiques sur les
 Mysteres de Notre Seigneur , sur les Ver-
 tus & les Vices , & sur les quatre Fins de
 l'homme. Ce Recueil renferme tous les
 sujets de pitié qu'on peut desirer. On y
 trouve aussi d'autres Pieces que l'on peut
 appeller des *Chansons Morales*, & qui
 peuvent servir dans des occasions où les
 premieres paroîtroient peut-être trop sé-
 rieuses.

116 MERCURE DE FRANCE.

rieuses. Pour intéresser par la variété, on a recueilli près d'une centaine d'Airs sur tous les différens caractères de la Musique. Plusieurs Musettes, Airs de Violon, Pièces de Clavecin de M. Couprin, Airs Italiens & plusieurs doubles dans le goût de M. Lambert.

On espère que les personnes qui auront de la voix seront bien aises qu'on leur fournisse le moyen d'en faire un usage utile, quand elles voudront elles-mêmes prendre ce délassement, ou qu'elles ne pourront le refuser à d'autres qui voudront les entendre chanter.

On a ajouté à ce Recueil grand nombre de Fables choisies, dans le goût de la Fontaine, sur les petits Airs & Vau-devilles les plus connus, avec une Basse en Musette, qui pourroit servir au même usage que les Chansons Morales dont on vient de parler, mais qui sont destinées principalement à fournir aux Enfans un amusement utile & convenable à leur âge: nous en rapporterons deux pour servir d'exemple.

L'UTILE ET LE BEAU.

Le Cerf se mirant dans l'eau. Sur l'Air:
*Je fais souvent raisonner ma Musette, &
sur les Folies d'Espagne.*

Dans le Cristal d'une claire Fontaine,
Un jeune Cerf se miroit autrefois;

Il ne voyoit ses jambes qu'avec peine.
Charmé de voir la beauté de son Bois.



Soudain du Cor entendant le murmure,
Prompt & léger, il fuit dans les Forêts ;
Mais arrêté par sa belle ramure,
En expirant il pousse ces regrets.



Le beau nous plaît & le bien nous ennuye,
L'un sert toujours, l'autre est souvent fatal,
Je méprisois ce qui sauvoit ma vie,
J'aimois, hélas ! ce qui fait tout mon mal.

LA PEUR.

Les Oreilles du Lievre. Sur l'Air : *C'est
une Bouteille qui n'eut jamais sa pareille.*

De sa corne un inconnu,
Au Lion fit quelque peine.
Lion dit, que tout Cornu,
Soit chassé de mon Domaine.
Depuis le Taureau jusqu'au Chevreau,
Tout s'en va chercher pays nouveau.
Le bruit en vient au Lievre,
Qui de crainte en a la fièvre.



Ah ! dit-il, je suis banni,
J'ai deux cornes bien pareilles.

Et On

118 MERCURE DE FRANCE.

On lui dit en vain, nenni,
Ce ne sont que des oreilles.
Il répond toujours, détrompez-vous ;
Au gré des malins & des jaloux ,
Oreilles seront cornes ,
Voire cornes de Licornes.



C'est ainsi , quand on a peur ,
Que tout se metamorphose ;
Un Buisson est un Voleur ,
Un Phantôme , ou pire chose ,
Mais on sçait de même qu'à la Cour ,
Un flatteur fait prendre chaque jour ,
Les Merles pour Corneilles ,
Et pour cornes les Oreilles.

On promet de donner incessamment un second Recueil de Fables dans le même goût , & de les réunir ensuite toutes ensemble dans un petit volume avec les airs nottez , afin qu'en puisse s'en servir plus commodément.

Sans vouloir prévenir le jugement du Public , ce Recueil nous paroît être un excellent mélange de l'utile & de l'agréable. Une pieté tendre & solide , la noblesse des pensées & des sentimens , le naïf des Fables , le choix & la variété des Airs parfaitement assortis aux paroles

paroles : tout invite également ceux qui ne cherchent pas dans la Musique un vain amusement ou un plaisir dangereux. On n'a rien épargné pour leur plaire : la beauté de la Gravure & du papier , & la modicité du prix font assez voir que ceux qui ont entrepris ce Recueil , n'ont eu en vue que l'avantage du Public.

On écrit d'Amsterdam , que M. *Bourguet* a donné chez François l'Honoré des Lettres Philosophiques sur la formation des Sels & Crystaux , & sur la generation & le mécanisme organique des Plantes & des Animaux , à l'occasion de la pierre Belemnite & de la pierre Lenticulaire , avec un Mémoire sur la Théorie de la terre. Ces quatre Lettres sont adressées à M. J. Scheuchzer.

M. *Durand* , au College de Gresham à Londres , Membre de la Société Royale , a composé & distribué l'*Histoire de l'Or & de l'Argent* , extraite de *Pline le Naturaliste* , L. 33 , avec un supplément à l'histoire de l'Or. Vol. in folio.

Le Sieur Chevillard , Généalogiste du Roy , Chronologiste & Historiographe de France , (qualitez qui lui furent accordées par Lettres du Grand Sceau du 19.

F vj Fevries

Fevrier. 1692.) mourut en cette Ville le
 28 Decembre dernier, âgé de 73 ans moins
 trois mois, sa veuve continue de vendre
 les Cartes de Chronologie & d'Armoities
 publiées par son mari, en sa même de-
 meure *au coin de la rue neuve Nôtre-Dame,*
 & ses deux fils qui ont déjà donné au Pu-
 blic plusieurs Ouvrages, continuent la
 Profession de leur pere, & demeurent
 Pâiné, *sur le Petit Pont, au Nom de Jesus,*
 & le cadet, *rue neuve Nôtre-Dame, à la*
Providence.

Jean Baptiste Henry du Trouffet de
 Valincour, Secretaire General de la Ma-
 rine, l'un des Quarante de l'Académie
 Françoisse, & Honoraire de l'Académie
 Royale des Sciénces, ci-devant Secretaire
 de la Chambre & du Cabinet du Roy,
 mourut le 5. de ce mois âgé de 77. ans.

Nous avons dit dans le Journal du mois
 de Mai 1729. que le 7. du même mois le
 Cardinal de Noailles Archevêque de Paris
 fut inhumé dans l'Eglise Métropolitaine,
 devant la Chapelle de la sainte Vierge,
 suivant qu'il l'avoit ordonné par son Tes-
 tement. On a depuis couvert d'un marbre
 noir le lieu de son inhumation, & on a
 gravé sur ce Marbre l'Epitaphe qui suit.

AD

JANVIER. 1730. 125

AD PEDES DEI-PARÆ

Quam semper religiosè coluerat.

HIC JACET,

Ut Testamento jussit,

LUDOVICUS - ANTONIUS DE NOAILLES;

S. R. E. Cardinalis, Archiepiscopus Parisiensis

Duc S. Clodoaldi, Par Francia:

Regii Ordinis S. Spiritus Commendator;

Brevisor Sorbona; ac Regia Navarra Superior;

Commissi sibi gregis

Sollicitudina Pastor, charitate Pater,

Moribus, forma,

Domui sua benè prapositus,

Domus Domini zelo accensus,

In oratione assiduus, in labore indefessus

In cultu modestus, in victu simplex

Sibi parcus, in ceteros sanctè prodigus,

A teneris ad senium aqualis idemque

Semper prudens, mitis pacificus

Vitam transegit benefaciendo.

Ecclesiam Parisiensem.

ANNO XXXIV.

Rexit, dilexit, excoluit, ornavit:

Ejus beneficentiam homines si taceant

Hujus Basilica lapides clamabunt:

Obiit plenus dierum, omnibus flebilis,

Die Maii 4. An^o. Dni 1729. ætatis 78.

VIRO MISERICORDI

Divinam Misericordiam apprecare.

Hon

121 MERCURE DE FRANCE.

Honoré Tournely , Docteur en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne, Ancien Professeur Royal en Théologie de cette Maison , Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris , & auparavant de la Cathédrale d'Evreux , Censeur Royal des Livres , mourut à Paris le 26. Decembre , âgé de 73. ans , dans la réputation d'un grand Théologien & d'un Ecclesiastique versé dans toutes les autres sciences de son Etat. Il a composé plusieurs Ouvrages de Doctrine & de Religion , qui font honneur à sa mémoire. Il étoit Originaire de la Ville d'Antibes en Provence.

Jean Bernard Ourfel , Prêtre , Docteur de Sorbonne, Chanoine & Grand Penitencier de l'Eglise de Paris , né en cette Ville, mourut le 10. Janvier , âgé de soixante & cinq ans. Il avoit été près de sept années Supérieur de la Communauté des Prêtres de S. Sulpice , avant que d'être nommé par le Cardinal de Noailles à la Grande Penitencerie , qu'il a exercée pendant douze ans. Il s'étoit préparé à ces differens emplois par une Retraite de trente années dans le Seminaire de S. Sulpice , en sorte que toute sa vie a été consacrée à Dieu , & qu'après en avoir employé la meilleure partie

JANVIER. 1730. 125

tie à sa propre sanctification , il a consumé le reste à l'instruction & au salut du prochain dans des occupations difficiles & laborieuses , où il a fait paroître une pureté de mœurs , un zele & une charité dignes des premiers siècles de l'Eglise. Il avoit une Bibliotheque des plus curieuses , des plus completes & d'un prix considerable , qu'il a donnée par son Testament au Seminaire de saint Louis de cette Ville.

L'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne a élu , pour remplir la place qui vaquoit par la mort de Dom François de Souza , Commandant de la Garde Allemande du Roy , Dom Gonçalves-Manuel Galvaon de la Cerda , Gentilhomme de la Maison du Roy , Grand Alcade de la Ville de Torram , Commandeur de S. Barthelemi de Rabal dans l'Ordre de Christ , Conseiller du Conseil Ultramontain , & Deputé au Conseil de la Maison de Bragance. Le Roi ayant approuvé l'Election , le nouvel Academicien s'est chargé d'écrire l'Histoire des Rois Dom Pedro & Dom Ferdinand.

Le 17. du mois dernier , le Comte de Clermont alla voir le Cabinet du
seur

24. MERCURE DE FRANCE.

ſieur Paul Lucas , célèbre Voyageur , & y examina avec autant de diſcernement que de plaiſir les différentes curioſités anciennes & modernes qui y ſont rafſemblées. Il ſ'arrêta ſur tout à une belle Figure antique de la Déeſſe Cérès , rapportée depuis quelques années d'Athènes , où elle fut trouvée près le Temple de Minerve ; ſon corps eſt de marbre ; mais les extrémités , c'eſt-à-dire la tête , les pieds & les mains ſont de bronze ; elle eſt aſſiſe ſur une baze de jaſpe floride , & dans cette ſituation , elle a environ deux piés de haut.

Voici un article également propre à enrichir ces nouvelles & à faire briller les Arts , puisſque les bijoux vont devenir plus communs par la mine de diamans qu'on a découverte au Brezil , à ce qu'on mande de Liſbonne , & qu'on dit être très-riche. Ces Lettres ajoutent que les derniers Vaiſſeaux revenus de la Baye de Tous les Saints , en ont apporté pluſieurs , dans le nombre deſquels il y en a un qui peſe brut le double du poids du plus gros diamant qu'on connoiſſe en Europe ; on l'a mis ſur le tour pour le découvrir.

JE T=

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

ANNEE 1730.

II

INSCIA

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

V

ANIMUS
LITTE

X

LETTONS FRAPPE'S pour le
premier jour de Janvier 1730. avec
l'explication des Types &c.

I. TRESOR ROYAL.

Le Soleil parcourant les Signes du Zodiaque. *Legende.* Ordine cuique suo.

II. PARTIES CASUELLES.

Un Laurier & la Foudre qui tombe dans le lointain. *Legende.* Solvit formidinem casus.

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

Une Fortune avec un bandeau ôté de dessus les yeux & pendant ; laquelle répand des pieces d'argent. *Legende.* Nec instia.

IV. EXTRAORDINAIRES DES GUERRES.

Des Trompettes ornées de leurs Banderoles. *Legende.* Pacem non Bella cient.

V. ORDINAIRE DES GUERRES.

Un essain d'Abeilles , qui environnent leur Roi. *Legende.* Major mole animus.

WTS.

VI. BASTIMENS DU ROY.

Un diamant taillé en brillant , & richement monté. *Legende.* Natura micat & arte.

VII. ARTILLERIE.

La Renommée tenant sa trompette, d'où pend une Banderole aux Armes du Dauphin ; plus des Feux & des Canons. *Legende.* Regalis nuncia partus.

VIII. MARINE.

Une Aigle qui donne la chasse à des Oiseaux de proie. *Legende.* Majoribus apta.

IX. GALERES.

Des Syrenes à la tête d'un Promontoire. *Legende.* Delectant atque timentur.

X. MAISON DE LA REINE.

Une Vigne chargée de quatre grappes , dont une est très-remarquable. *Legende.* Nec vota fefellit.



CHAN-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS



CHANSON,

M On amour près de vous ne sçauroit
s'éveiller,

Vous l'endormez avec votre sagesse.

Vous baillez au recit de ma vive tendresse,

Et moi je baille en vous voyant bailler.

Ces paroles & la Musique, envoyées de Saxe, sont de la composition des sieurs Favier & André, au service du Roi de Pologne. On doit exprimer les mots de bailler & baille par des especes de baillemens.



SPECTACLES.

LE 17. Decembre, les Comédiens François remirent au Théâtre *Ino & Melicerte*, Tragédie de M. de la Grange. Cette Pièce fut donnée pour la première fois avec un grand succès l'an 1713. on la reprit sept ou huit ans après; mais par des circonstances dont on ne sçauroit rendre raison, les Représentations n'en furent pas nombreuses.

118 MERCURE DE FRANCE.

Ies ; elle vient de rentrer dans ses droits, & les larmes qu'elle fait répandre déposent en sa faveur. A cette occasion, nous avons crû qu'il ne seroit pas hors de propos de faire voir dans quelle source l'Auteur a puisé son sujet. Voici ce qu'il en dit dans sa Préface,

La Tragédie d'Iao fut une de celles qui firent remporter des prix à Euripide; le tems qui nous a dérobé une partie des Ouvrages de ce grand Poëte, n'a pas laissé venir jusqu'à nous le moindre fragment de celui-ci, & l'on en ignorerait le sujet même, si Hygin, Affranchi d'Auguste, n'avoit pris soin de nous le conserver dans sa quatrième Fable, qu'il nous a laissée sous le titre d'Ino d'Euripide, où nous apprenons qu'Athamas, Souverain d'une partie de la Thessalie, eut deux Enfans d'Ino, son Epouse, & deux autres ensuite de Themisto, qu'il épousa aussi; qu'Ino, sa première femme, étant allée sur le Parnasse, pour célébrer les Fêtes de Bacchus, Athamas envoya de ses gens qui la lui amenèrent, & trouva moyen de la garder près de lui comme une personne inconnue; Themisto cependant fut informée qu'elle y étoit, sans pouvoir la connoître, & forma le dessein de faire périr les Enfans de cette première femme d'Athamas; elle la prit elle-

elle-même pour Confidente , & pour complice de son dessein , la regardant comme une Esclave qui apparemment faisoit auprès des quatre enfans d'Athamas , qu'on élevoit ensemble , les fonctions de Gouvernante ; afin de ne se point méprendre au choix qu'elle avoit à faire des deux qu'elle vouloit immoler. Themisto dit à sa Rivale de donner des vêtemens blancs aux deux derniers enfans du Roy , & d'habiller de noir ceux de la première femme ; Ino fit le contraire ; Themisto tua ses propres Fils ; elle reconnut son erreur , & se tua elle-même de desespoir.

Voilà, pour ainsi dire, le germe de la Tragédie dont nous allons donner l'Extrait. On croiroit que c'est par modestie que M. de la Grange a voulu rendre à Euripide l'honneur de l'invention ; mais il nous apprend lui-même que c'est par un autre motif qu'il s'y est déterminé. Voici comment il s'explique.

Ce sujet n'est donc point tout entier de mon invention , & il est surprenant que dans un tems où beaucoup de personnes d'une érudition très-profonde dans l'Antiquité, marquent tant de goût pour le Théâtre , il ne s'en soit presque point trouvé qui n'ayent regardé cette Pièce comme un Roman tout-à-fait nouveau , & tiré dans toutes ses parties de mon imagination.

gination. Ne diroit-on pas par le soin que M. de la Grange prend de se justifier, qu'il craint qu'on ne lui impute à faute ce qui devoit lui faire honneur, & qu'il croit qu'il est plus glorieux d'avoir lû que de créer ? il fait pourtant voir par la maniere dont il a traité son sujet, qu'il est capable de l'avoir inventé. Voici comment il dispose sa Fable, & se la rend originale.

Un Roi de Thessalie n'ayant laissé qu'une fille après sa mort, *Athamas* usurpa le Throne sur cette Princesse. *Themistée*, fille du Gouverneur d'*Euridice*, c'est le nom de la Princesse, se rendit si redoutable à l'usurpateur, qu'il fut obligé de partager son Throne & son lit avec elle ; il ne put le faire sans répudier *Ino*, sa première femme, & fille de *Cadmus*. *Themistée* voulant assurer la Couronne à un fils qu'elle avoit eu d'un premier lit, donna des ordres secrets pour faire périr *Melicerte* qu'on avoit dérobé à sa fureur ; ce *Melicerte* étoit fils d'*Athamas* & d'*Ino*. Le bruit de sa mort fut répandu par les soins de *Themistée*, quoiqu'elle eut manqué son coup ; elle fit élever *Euridice* dans une tour ; elle la destinoit à *Palamede*, c'est le nom de ce Fils qu'elle avoit eu d'un premier lit ; elle donna à cette Princesse
une

une Esclave pour Gouvernante. Cette Esclave étoit Ino elle même , qui croyoit n'avoir plus de fils , trompée par le bruit général de sa mort. Cependant Melicerte , échapé aux recherches de ses assassins , respiroit sous le nom d'*Alcidas* , & commandoit l'Armée de Cadmus , qui assiegeoit *Pellé* , Capitale de la Thessalie , pour vanger sa fille Ino. *Pellé* est le lieu de la Scene. *Alcidas* & *Euridice* s'aiment par une simple vûë produite par le hazard pendant le siege. *Alcidas* est fait prisonnier dans une attaque où tout sembloit l'assurer d'une pleine Victoire ; *Themistée* apprend en même-tems que cet illustre prisonnier est ce même Melicerte dont elle avoit autrefois ordonné la mort ; elle en fait confidence à la prétendue Esclave , mere de Melicerte ; Ino fait sçavoir à *Athamas* par une lettre dont elle charge la Princesse *Euridice* , qu'*Alcidas* est son fils Melicerte ; cela produit des reconnoissances très-touchantes entre le pere & le fils , & bientôt après entre le fils & la mere. Tout cela se passe dans le tems que *Themistée* est dans le Temple , où elle ordonne les apprêts du mariage de son fils *Palamede* avec *Euridice* , fille du legitime Roi de Thessalie. *Themistée* ayant appris qu'*Athamas* a vû & recon-

132 MERCURE DE FRANCE.

reconnu son fils Melicerte , entreprend de faire périr ce Rival de son fils ; elle charge sa fidelle Esclave de l'envoyer sur quelque pretexte , dans un lieu obscur , où elle l'attendra pour le poignarder ; Ino y envoie Palamede au lieu de Melicerte ; & par cette méprise , Themistée plonge dans le sein de son propre fils ce fer qu'elle croit porter dans le sein du fils de sa Rivale ; elle reconnoît en même-tems son crime , & le veritable sort. de sa prétendue Esclave , & se tue de desespoir , peu regrettée d'Athamas , qui depuis long-tems n'étoit occupé que de sa chere Ino. Cet Argument servira à rendre la distribution des Actes & des Scenes plus claire , & les Scenes en seront moins chargées d'expositions.

Themistée commence la Tragédie avec son fils Palamede. L'Exposition du sujet est partagée entre le fils & la mere , & telle qu'on l'a mise dans l'Argument. Un secours arrivé à Athamas , & conduit par *Thrasile* , frere de Themistée , donne lieu à cette femme ambitieuse de découvrir pour la premiere fois à son fils le grand dessein qu'elle a formé depuis long-tems de lui faire épouser l'héritiere legitime de la Couronne en la personne de la Princesse Euridice. L'Auteur connoît trop bien le Théâtre pour
ne

ne pas donner des raisons à Thémistée pour faire éclater précisément en ce jour un secret qu'elle a toujours caché : voici comme elle s'explique.

Il est temps quand tout nous favorise,
Que je fasse éclater cette illustre entreprise.

Il n'est pas vrai , à la rigueur , que tout favorise Thémistée , le secours que Thrásile vient de lui amener , quelque considérable qu'elle le fasse , ne l'a pas empêchée de dire dès le premier Vers :

Eh bien, mon fils, le sort changera-t'il de face?
Pouvons-nous espérer de sauver cette Place?

Mais d'une espérance naissante elle passe bientôt à une sécurité qui va jusqu'à la persuasion, puisqu'en finissant la première Scene , elle dit :

Du succès que j'attends je suis persuadée.

Le grand dessein de Thémistée ne consiste pas seulement à faire épouser la Princesse Euridice à son fils ; mais à achever de déterminer Athamas à abdiquer la Couronne ; abdication dont *Clarigene* , le plus fidèle de ses Sujets l'a détourné jusqu'à ce jour.

Thémistée fait connoître ses intentions

G à

34 MERCURE DE FRANCE.

à Euridice , & exhorte l'Esclave qui lui a tenu lieu de Gouvernante dans la Tour d'où elle sort pour la première fois , à la porter à cet Hymen ; elle tâche de l'y engager par la promesse de sa liberté.

Palamede n'effuye que des mépris de la part d'Euridice , & la quitte très-peu satisfait. L'Esclave inconnue loue la Princesse de la noble fermeté avec laquelle elle a réprimé l'audace d'un Sujet assez téméraire pour aspirer à son Hymen.

Clarigene reconnoît Ino dans la personne de l'Esclave ; il lui apprend qu'Athamas la regrette tous les jours. Ino par un premier mouvement voudroit s'aller jeter aux pieds de son époux ; mais Clarigene l'en détourne par prudence ; il l'instruit de ce qui se passe dans l'armée des Assiegeans , dont le Chef s'appelle Alcidas ; Ino soupçonne que c'est son fils Melicerte qui se cache sous ce nom ; Clarigene lui ôte une si douce erreur , & lui apprend que Thémistée a fait périr Melicerte. Cet Acte finit par une promesse que Clarigene fait à Ino de détourner l'Hymen de Palamede avec Euridice & l'abdication d'Athamas. Il est encore parlé dans cet Acte de l'Amour d'Alcidas & d'Euridice.

Au second Acte , Clarigene , dans un Monologue , se confirme dans la noble résolution de périr plutôt que de trahir les intérêts de son Roi.

Athas

Athamas, pour la première fois qu'il paroît, témoigne des remords qui tiennent de la fureur ; son caractère devient plus raisonnable dans le reste de la Pièce, par les différentes situations où il se trouve. La mort prétendue d'Ino & de Melicerte qu'il s'impute, le rend furieux ; mais ce cher Fils recouvré, & l'espérance de retrouver cette fidele Epouse, injustement répudiée, donnent lieu à ce qu'on trouve de changement dans son caractère ; cela n'empêche pas qu'il ne soit imbecile. Clarigene a beau l'exhorter à ne point abdiquer la Couronne, par les raisons les plus pressantes, il persiste dans son dessein, & n'excuse sa foiblesse que par ces Vers :

Maitre encor du bandeau qu'ils veulent m'arracher,

Moi-même de mon front je le veux détacher :

Faisons voir qu'un grand cœur aisement le dédaigne,

Et sçait y renoncer avant qu'on l'y contraigne.

Il confirme à Thémistée qui arrive, l'espérance dont il l'a flatée ; Clarigene plus Roi que le Roi même, ose persister en présence de Thémistée dans le conseil qu'il vient de lui donner ; tout cela n'ébranle point Athamas ; quelques larmes que Thémistée affecte de répandre, le portent à dire d'un ton absolu à Clarigene :

G ij Cla.

Clarigene, suivez l'ordre que j'ai donné.

Euridice qui arrive , témoigne au contraire une noble fermeté , Thémistée en est vivement picquée , & Athamas semble presque l'approuver par son silence. Clarigene qui étoit sorti par ordre du Roi, revient pour lui annoncer que les ennemis ont défait le secours amené par Thrasile. Thémistée en est déconcertée ; mais une seconde nouvelle que son fils lui apporte de l'emprisonnement d'Alcidamas , qui a suivi la mort de Thrasile , la console en partie & lui fait jurer la mort d'Alcidamas. Euridice , troublée du danger de son Amant , prend une résolution digne d'elle , qu'elle témoigne par ces Vers , qui finissent le second Acte ;

Allons, quelque malheur que le destin m'ap-
prête ,

D'une tête si chere écartons la tempête.

Le péril est pressant , volons à son secours ,

Et conservons sa vie aux dépens de mes jours.

C'est dès la première Scene du troisième Acte , que le grand intérêt commence. L'Esclave à qui Thémistée se confie , lui apprend qu'Euridice consent enfin par ses soins à l'Hymen de son fils , & qu'elle n'y met d'autre prix que la liberté du jeune Alcidamas ; ce grand sacrifice

sacrifice persuade à Thémistée qu'Alcidamas est aimé de la Princesse ; Ino combat cette croyance ; mais elle a bien d'autres soins quand elle apprend de Thémistée que cet Alcidamas est Mélicerte & que *Lycus*, autrefois chargé de sa mort & récemment échappé des prisons de *Cadmus*, vient de lui révéler ce grand secret ; que devient Ino à cette fatale confiance ? elle exhorte Thémistée à suspendre sa vengeance jusqu'après l'Hymen de son fils avec Euridice, & sur tout à cacher le sort de Mélicerte au Roi même ; ce dernier Conseil, qui a un air de fidélité, confirme Thémistée dans la croyance où elle est que sa prétendue Esclave est inviolablement attachée à ses intérêts.

Euridice vient ; Thémistée dissimulant par le Conseil d'Ino, lui promet la liberté d'Alcidamas au moment qu'elle aura épousé son fils.

Euridice gémit du sacrifice que l'Amour exige d'elle, pour sauver ce qu'elle aime, elle s'en plaint à Ino qui l'y a confirmée, elle proteste qu'elle se donnera la mort après avoir sauvé la vie à son Amant. La fausse Esclave lui conseille de feindre, & pour l'y mieux obliger, elle lui apprend que Thémistée feint elle-même & qu'elle a juré la mort d'Alcidamas, quelque promesse qu'elle ait faite de lui rendre la li-

G iij berté.

138 MERCURE DE FRANCE.

berté. Euridice frémit à cette funeste nouvelle , Ino la rassure autant qu'elle peut par ces deux Vers :

Le Ciel dans mes projets ne me trahira pas,
Madame, & je répons des jours d'Alcidasas.

Euridice déplore son sort dans un court Monologue. Melicerte , qui apparemment n'a que la Cour pour prison , vient se présenter aux yeux d'Euridice ; il lui dit que la nouvelle qu'il a reçûe de la violence qu'on vouloit lui faire, l'avoit déterminée à tout entreprendre pour l'affranchir d'un Hymen odieux ; il lui déclare son amour qu'il s'impute à témérité, ignorant de quel sang les Dieux l'ont fait naître. Euridice reçoit cet aveu avec la décence convenable à son rang.

Ino , sous le nom de Cléone , vient rassurer ces deux Amants ; Melicerte est ému à sa vûe , il reçoit la promesse qu'elle lui fait de le sauver , comme un Oracle prononcé par une Divinité ; la fausse Cléone lui dit qu'il n'y a qu'à le faire connoître au Roi pour son fils Mélicerte ; elle prie Euridice de remettre entre les mains d'Alcidasas un écrit qui doit l'instruire d'un important secret ; Euridice lui demande d'où vient qu'elle ne le va pas présenter elle-même au Roi ; elle lui répond qu'elle ne doit se montrer à ses yeux que lorsqu'il

qu'il sera le Maître dans ce Palais, & affranchi de la tyrannie de Thémistée.

Tout le monde convient que le quatrième est le plus bel Acte de la Piece, Athamas même ; qui jusqu'ici en a paru le personnage le plus defectueux, reprend un nouveau caractère ; Clarigene le reconnoît par ces Vers :

Je reconnois mon Roi dans ce noble dessein,
Que les Dieux appelez ont mis dans votre sein ;

Par eux en ce moment votre ame est inspirée,
Aux conseils d'une femme elle n'est plus livrée,

Et sous de noirs chagrins trop long-temps abbatu,

Seigneur, vous reprenez toute votre vertu.

Ce qui oblige Clarigene à parler ainsi à Athamas c'est la noble résolution qu'il lui témoigne de protéger le faux Alcidas contre la fureur de Thémistée. Athamas lui dit qu'il doit ce changement qui vient de se faire en lui, à un songe dans lequel il a crû voir sa chere Ino, lui présentant d'une main Alcidas & de l'autre son fils Melicerte. Il ajoute qu'après son réveil il a entendu la voix d'Ino d'une manière à ne pouvoir s'y tromper ; mais que ne l'ayant point trouvée, il n'a point douté que ce ne fût son Ombre, qui, si-

G. iij de la

140 MERCURE DE FRANCE:

delle-même dans les Enfers, venoit lui annoncer la mort, comme la fin de ses malheurs.

Euridice vient présenter au Roi le billet dont la fausse Esclave l'a chargée pour lui. Voici ce qu'il contient.

N'est-tu pas satisfait, impitoyable Epoux,
Des maux que m'a faits ton courroux,
Sans ajoûter à ma misere
L'horreur de voir mon fils prisonnier dans ta
Cour,
Perdre enfin la clarté du jour
Par la cruauté de son pere.

La lecture de ce billet n'avoit jamais tant touché que dans cette dernière reprise d'*Ino & Melicerte*, ce qui fait beaucoup d'honneur au sieur Sarrazin, qui joue le Rôle d'Athamas. Le Roi ordonne à Clarigene d'aller chercher le prisonnier; la reconnoissance entre le Pere & le Fils est très-touchante. Athamas ordonne à Melicerte d'éviter la furie de Themistée par une prompte fuite. Melicerte ne veut point partir sans amener avec lui l'Esclave qui lui a causé tant d'émotion dans l'Acte précédent. Ino vient; son fils la reconnoît pour sa mere aux tendres soins qu'elle prend de ses jours. Voici comment il s'explique.

Ces

Ces mots entrecoupés , ces larmes que je
 voi ,
 Celles qui de mes yeux s'échappent malgré
 moi ;
 Cet excès de bonté , ces marques de tendresse ,
 Un secret mouvement qui pour vous m'inté-
 resse ;
 Madame , tout m'apprend que si je vois le
 jour ,
 Melicerte deux fois le tient de votre amour.

Ino ne peut enfin se défendre de lui
 avouer qu'elle est sa mere ; elle l'oblige
 à fuir avec Clarigene. Melicerte obéit
 malgré lui.

Themistée arrive ; elle a appris qu'A-
 rhamas a reconnu le prisonnier pour son
 fils ; elle en est au desespoir ; elle soup-
 çonne la fausse Cleone de cette trahison ,
 & lui demande pour preuve de son in-
 nocence de conduire sous un faux pré-
 texte , Melicerte dans un endroit obscur ,
 où elle le va attendre pour le poignar-
 der. C'est là un grand coup de Théâtre ;
 mais on n'auroit pas voulu que Themis-
 tée eut soupçonné Cleone , parcequ'elle
 ne doit pas lui confier cette dernière en-
 treprise , si elle se doute qu'elle a pu la
 trahir dans une confidence moins im-
 portante.

G v Nou

142 MERCURE DE FRANCE:

Nous passerons legerement sur ce dernier Acte , & nous n'en dirons que ce qui sert à dénouer une Pièce qui n'est que trop chargée d'action. Palamede vaincu , se propose d'accabler son Rival sous sa chute par un noble desespoir. On a retranché une Scene , où Licus paroissoit pour la premiere fois , & qui étoit tout-à-fait inutile. Palamede fait connoître que Themistée l'attend ; il est à présumer que c'est la fausse Cleone qui l'envoie à l'endroit obscur où Themistée doit poignarder Melicerte. Athamas & Euridice viennent s'applaudir de la victoire que Melicerte a remportée sur ses Ennemis. Themistée vient annoncer à Athamas que Melicerte n'est plus , & qu'elle l'a poignardé de sa propre main.

Melicerte paroît ; mais on a trouvé qu'il venoit un peu trop tard desabuser Athamas , qui ne disant , ni ne faisant rien pendant qu'on lui annonçoit la mort de son fils , retomboit dans son premier caractère. La vûe de Melicerte donne d'étranges soupçons à Themistée , dont les coups ont été trompés.

Ino vient changer les soupçons en certitude ; elle lui apprend qu'elle a poignardé son propre fils. La reconnoissance entre Athamas & Ino ne produit pas un grand effet , parcequ'elle se fait dans une
situation.

JANVIER. 1730. 143

situation funeste, qui fait diversion à l'intérêt qui en pourroit résulter. Themistée se tue, après une prédiction, dont on croit que l'Auteur auroit bien fait de se passer.

On a trouvé la Versification de cette Tragédie un peu foible ; mais on ne peut pas refuser à l'Auteur l'entente du Théâtre qu'il a portée au plus haut degré.

La D^ue *Lecouvreur* & le S^r *Duval*, jouent les deux principaux Rôles dans cette Pièce. Ceux de *Themistée* & d'*Euridice*, sont joués par les D^lles *Balicour* & du *Fresne*, & celui de *Palamede*, par le S^r *Duchemin* fils.

Le 20 de ce mois, les Comédiens François ont remis au Théâtre une petite Comédie en un acte de M. Nericault Desfontaines, qui a pour titre *le Triple Mariage*, & que le Public revoit avec plaisir.

Le 28, ils jouèrent du même Auteur la Comédie en vers & en cinq actes du *Médifant*, dans laquelle la D^le *Mariane Dangeville*, Nièce & Eleve de M^le *Desmares*, à présent âgée d'environ 14 ans, joua le rôle de la Suivante, avec beaucoup d'intelligence, de vivacité, de graces & de finesse. C'est la même qui a déjà beaucoup brillé sur le même Théâtre dès sa

G. vj. plus

144 MERCURE DE FRANCE.

plus tendre jeunesse, par ses talens pour la Comedie & pour la Danse. On espere qu'elle dédommagera le Public, qui l'a extrêmement applaudie de son incomparable Tante, qu'on ne cesse de regretter.

Elle joua le même rôle le sur-lendemain & elle fut infiniment plus applaudie. Et dans la petite Piece elle parut sous le nom de *Rozette* dans le *Cocher supposé*, avec une satisfaction generale des Spectateurs, qui la trouvent façonnée au Théâtre comme si elle étoit âgée de trente ans, & qu'elle l'eut toujours assidument cultivé.

Deux jours après, elle remplit le rôle de *Cleantis* dans la Comedie de *Démocrite amoureux*, & le Public qui l'approuvait extrêmement, en parut encore plus content.

La Comedie du *Curieux Impertinent*, en vers & en cinq actes, que les Comédiens François représenterent à la Cour le 5 de ce mois, fit un extrême plaisir. C'est la premiere Piece de M. *Néricault Destouches*, qui eut beaucoup de succès en 1710. dans sa nouveauté, & qui ne fait pas moins de plaisir aujourd'hui. Elle est parfaitement représentée, quoiqu'il n'y ait que le S^r de la Thorilliere, de tous ceux qui en remplissoient les rôles en ce tems-là; il y joue le même rôle de l'*Olive*. Celui de *Geronte*, joué par le feu S^r *Guerin*,

JANVIER. 1730. 14^e
rin, est rempli par le S^r du Chemin, pere.
Celui de *Julie* sa fille, joué par Mad^e Dan-
cour, par la D^{lle} Labat. Celui de *Leandre*,
joué par le S^r Baron fils, par le S^r Quinaut.
Celui de *Damon* par le S^r Poisson fils ; par
le S^r Dufresne. La suivante *Nerine*, jouée
par Mad^{lle} Desmares, par la D^{lle} Qui-
naut. *Crispin*, joué alors par le S^r Pois-
son pere, aujourd'huy par le Sieur Pois-
son fils.

Le 10. les mêmes Comediens represen-
terent à la Cour la Tragedie de *Berenice*,
& le *Retour imprévu*.

Le 12. *Jodelet Maître & Georges Dandin*.

Le 17. La Tragedie d'*Electre* & l'*Avaro-
amoureux*.

Le 19. le *Philosophe marié* & la *Serenade*.

Le 26. *Esopé à la Cour*, & pour petite
Piece Colin Maillard.

On donnera la premiere representation
de la Tragedie de *Callystene* le 10. ou le
12 du mois prochain.

Le 23. les Comediens Italiens donnerent
la premiere representation d'une Piece
nouvelle en Prose & en trois actes, de M.
de Marivaux, intitulée *le Jeu de l'Amour
& du Hazard*, laquelle a été reçûe très-
favorablement du Public. On en parlera
plus au long. Elle a un très-grand succès.

Le 7. les mêmes Comediens represen-
terent.

N^o 46 MERCURE DE FRANCE.

trèrent à la Cour, *la surprise de l'Amour* ; Comédie en trois actes , avec la petite Pièce des *Debut*s, dans laquelle la D^{lle} Silvia & le S^r Theveneau , jouerent d'une maniere inimitable la Parodie des trois Intermedes du *Joueur* , qui ont été représentés sur le Théâtre de l'Opera au mois de Juin dernier. Cette Parodie qui a été si goûtée à l'Hôtel de Bourgogne, n'a pas moins plû à la Cour.

Le 14. ils representerent *les Comediens Esclaves* , & la petite Pièce de *la veuve Coquette*.

Le 21. *Arlequin Sauvage* & *Arlequin Poli par l'Amour*.

Le 28. la Pièce nouvelle du *Jeu de l'Amour* & du *Hazard* , qui a été très-goûtée, & l'*Horoscope accompli*.

Le 6. Janvier, Fête des Rois l'Académie Royale de Musique donna le premier Bal de cette année , qu'elle continuera de donner differents jours de la semaine pendant le Carnaval jusqu'au Carême.

On continue les représentations de l'Opera de *Thesée* , auquel celui de *Telmaque* , qu'on repete, succedera le mois prochain ; mais à propos de *Thesée* , quelques personnes d'un goût exquis, nous ont reproché de n'avoir rien dit de la belle

Décoration

Décoration du premier Acte de cet Opera , représentant le Temple de Minerve. Nous reconnoissons notre tort , & pour lo réparer , voici une Description que nous allons tâcher de rendre digne de la curiosité du Lecteur , & s'il se peut , de répondre au mérite de l'Ouvrage.

Ce Temple est d'Ordre Ionique , très-richement orné. Les Colonnes , Pilastres & Contre-Pilastres sont en Marbre canelés ; les ornemens en Bronze doré , & les Figures & bas-Reliefs , en Marbre blanc.

Un grand Vestibule est formé par 42 Arcades fort exaucées , deux à droite , & deux à gauche , soutenues par 16. Colonne-couplées , qui forment un passage considerable pour l'entrée & la sortie des Acteurs.

Dans les espaces entre les Arcades , il y a deux Colonnes isolées & Contre pilastres , avec leurs Piédestaux & leurs Entablemens. De grandes Consoles posent dessus & soutiennent des Travées formant un Plafond à compartiments , dans le goût Antique , lequel par l'art de la Perspective trompe les yeux , car il paroît vrai & de niveau aux Spectateurs , quoiqu'il soit par la position des toiles , mis perpendiculairement.

Entre les Colonnes du Vestibule , sont des

748 MERCURE DE FRANCE.

des Piédestaux ronds , portant des Figures qui paroissent réellement isolées , & détachées du fond où elles sont peintes. Au fond de ce Vestibule , est une grande Arcade de 13. piés d'ouverture , sur 26. de haut , portée par huit Colonnes. Les Entrecolonnements sont de 4. piés d'ouverture , par où l'on découvre tout le Temple , qui par l'opposition de ces Colonnes , par la maniere dont elles sont traitées , & par le jour dont il est éclairé , qui est beaucoup plus vague & brillant que celui du Vestibule , devient entierement majestueux & éclatant ; entre les Colonnes il y a deux Figures isolées.

Cette grande Arcade sert de principale entrée au Temple , lequel paroît réellement aux yeux de figure ronde.

Tout autour de l'intérieur du Temple , sont 9. Arcades voutées qui forment des bas côtez , dont les Voutes sont portées par des Colonnes de la même proportion que celles du Vestibule , avec lesquelles elles s'alignent & ne font qu'un Corps d'Architecture.

Au-dessus de ces Arcades est une Galerie ou Promenoir , formé par 5. autres Arcades , dans les Pilastrs desquels il y a des Colonnes adossées au mur , de même qu'au premier Ordre. Au-dessus de leur Enlèvement s'élève un Dôme , orné de Mosaïques,

JANVIER. 1730. 149

Mosaïques , formé par des formes Octogones avec des Rozettes au milieu , dans le gout Antique. Ce second Ordre est Corinthien.

Pendant la Scene , ce Promenoir se voit réellement rempli d'un grand nombre de personnes , qui sont Spectateurs des Cérémonies qui se font dans le Temple. On voit au milieu de ce Temple la Statuë de Minerve en ronde Bosse , assise sur un Piédestal.

Les connoisseurs ont mis cette Décoration au-dessus de celle du Palais de Ninus du même Auteur , dans l'Opera de Pirame & Thisbé , dont nous avons donné la Description en Octobre 1726. La Perspective semble avoir donné réellement à cette dernière une élévation extraordinaire , puisque malgré la petitesse du lieu , & sans avoir dérangé aucune machine , les Décorations sont beaucoup plus hautes dans le fond du Theatre que sur le devant , chose qu'on n'avoit pas encore vû à l'Opera , & qui fait un effet admirable ; car outre le Dome , on y voit dans le fond , deux Ordres d'Architecture , le tout ayant 32. piés de hauteurs réels , qui paroissent à la vuë en avoir plus de 60. au lieu que jusqu'à présent aucune Décoration n'a eu que 18. piés de haut au plus dans le fond.

L'Ordre

156 MERCURE DE FRANCE.

L'Ordre du Vestibule, qui est Ionique ; s'aligne tout au pourtour à l'aplomb du second Ordre du Temple, qui est Corinthien. On y voit réellement 78. Colonnes ou Pilastrs ; les plus grandes portent l'Entablement qui regne au pourtour ; les moindres, qui ne montent qu'aux deux tiers des grandes, portent les Voutes & les Arcades ; elles font paroître le Temple d'une grandeur d'autant plus étonnante, que tout le monde sçait que le lieu est très-resserré.

Le sieur Servandoni, Auteur de cette Décoration & de toutes celles dont nous avons parlé dans nos précédents Mercures, a travaillé jusqu'ici avec succès à faire paroître vraies toutes les Décorations qu'il a données ; mais comme l'Architecture est son principal talent, & qu'il y donne toute son attention, il a composé toutes les Décorations avec tant d'étude & d'art, qu'elles peuvent être toutes mises réellement à execution, selon les dispositions les plus exactes, & les regles les plus justes de l'Architecture.

Il a donné par ordre de la Cour, un Dessin pour l'Edifice qu'on propose de bâtir aux Grands Augustins de Paris. Il est Auteur des Dispositions, Décorations, Illuminations de la Fête & du Feu d'artifice sur la Riviere de Seine, tiré le 24. de

cc

JANVIER. 1730. 151
ce mois, dont nous ne manquerons pas de
parler.

L'Opera Comique fera l'ouverture de
son Theatre, par une Piece intitulée, *Le
Malade par complaisance*, le 3. Fevrier,
au Jeu de Paulme de la rue de Buffy, où
il étoit l'année dernière; il y aura deux
Entrées. On n'a rien négligé pour rendre
le lieu commode, autant que la situation
l'a pû permettre.



NOUVELLES DU TEMS.

DE PERSE.

Les Lettres d'Ispahan portent qu'on espe-
roit d'y rendre inutiles les projets du Prin-
ce Thamas, qui en se rendant feudataire du
Grand Mogol, en cas qu'il puisse remonter
sur le Trône de ses ancêtres, a engagé ce
Prince à mettre sur pied deux Armées très-
nombreuses, qui doivent marcher au Prin-
tems prochain vers les Frontieres de Perse.
On espere aussi que le Grand Seigneur en-
voyera une Ambassade au Grand Mogol, pour
le détourner de faire aucune entreprise sur la
Perse, & pour lui proposer quelque accommo-
dement en faveur du Prince Thamas, auquel
on assure qu'il a donné une de ses filles en
Mariage.

Le Commerce d'Ispahan est entierement in-
terrompu;

152 MERCURE DE FRANCE.

terrompu ; la misere du Peuple y est extrême , & personne n'ose entreprendre d'y envoyer des Marchandises , ni d'en faire venir , à cause du grand nombre de brigands qui sont sur les chemins , & qui pillent les Caravannes. Quoique les Magazins des Negocians d'Europe soient vuides , & que leurs Facteurs soient présentement inutiles , le Sultan Acheraf continue cependant de leur faire payer très-souvent des taxes considerables pour se conserver deux Generaux de ses troupes , dont il auroit tout à craindre s'il ne contentoit pas leur avarice. Les Troupes du Sultan Acheraf sont en quartiers dans les environs d'Ispahan , & elles peuvent se rassembler en deux fois vingt-quatre heures , pour former une Armée de cinquante à soixante-mille hommes.

TURQUIE ET AFFRIQUE.

Les Regences de Tripoli & de Tunis , ne sont point broüillées avec le Grand Seigneur , comme le bruit s'en étoit répandu , & Sa Hauteſſe vient de les assurer de nouveau de sa protection. On est dans la crainte d'une révolte generale en Egypte , dont les Pachas oppriment les Peuples , sans leur rendre aucune justice dans la repartition des impositions. Le bruit s'est répandu à Constantinople , que les Turcs ont remporté une victoire complete sur les rebelles d'Egypte , dont il est resté environ 40000. sur le Champ de bataille.

On écrit d'Alger , que le Bey de cette Régence avoit fait dire au Commandant des trois Vaisseaux de Guerre Hollandois , qui ont porté cette année à la Régence les présens des Etats Generaux , qu'il n'étoit pas content de ces présens ;

JANVIER. 1730. 153

présens; que le Divan les avoit trouvez d'une valeur beaucoup inferieure à celle des présens que la République étoit convenüe d'envoyer tous les ans: le Commandant ayant promis que ceux de l'année prochaine seroient beaucoup plus considerables, le Bey l'assura que la Regence n'avoit aucun dessein de violer les conventions faites avec la République d'Hollande, mais qu'elle exigeoit que les Etats Generaux & leurs sujets Negocians cessassent de prêter le Pavillon Hollandois aux Espagnols, Portugais & Italiens, avec lesquels les Algeriens sont en guerre, ainsi que cela étoit arrivé, même depuis trois mois. Ce fut à cette condition que le Bey fit rendre à ce Commandant les effets qui avoient été pris sur un Vaisseau Hollandois vers la fin d'Octobre dernier.

On a appris de Tanger, que Muley Abdala étoit actuellement paisible possesseur des Royaumes de Maroc & de Fez; que les Blancs & les Noirs lui avoient prêté serment de fidelité, & que n'ayant que le Royaume de Sus à conquérir, on croyoit qu'il rétabliroit bien-tôt sa résidence à Miquenez; que le bruit couroit qu'il alloit recommencer les Sieges de Ceuta & de Mellilla, pour occuper une partie de ses Troupes, qui dans l'inaction pourroient lui devenir infidelles; ces Lettres ajoutent, que ce Prince traitoit les Esclaves Chrétiens avec beaucoup d'humanité, & qu'il avoit déjà donné la liberté à plusieurs d'entre eux, dont les services lui avoient été agréables.

On écrit de Tunis, que le Bey de cette Regence s'étoit rendu à *Soufa*, pour en faire rétablir les fortifications qui avoient été négligées depuis plusieurs années, il prétend en faire une bonne Place, & y établir le Commerce.

154 MERCURE DE FRANCE.

merce. La même Regence a envoyé des Députés à celle de Tripoli, pour travailler au reglement de leurs limites.

Les dernières Lettres de Tunis portent que le Bey de cette Ville avoit remporté une victoire complete sur le rebelle Ali-Pacha, son Neveu, & que s'étant emparé des hauteurs & des passages des Montagnes, où s'étoit retiré le reste des rebelles, ils avoient demandé à capituler, ce qu'on leur avoit accordé; de sorte que cette Régence jouissoit présentement d'une profonde tranquillité.

R U S S I E.

DEux Negocians qui se sont rendus d'Archangel à Moscow, ont proposé au Czar de faire aux frais de leur Compagnie un Canal de communication depuis la Mer Caspienne jusqu'à Archangel, à condition qu'on leur accordera un Privilege exclusif, pour faire le Commerce de toutes sortes de Marchandises dans la Moscovie: S. M. Cz. a donné ordre à quelques Conseillers de son Conseil, d'examiner leur projet & d'en faire leur rapport.

S U E D E.

ON apprend de Stokolm, que le Ministre du Czar a reçu une remise considerable, pour donner une Fête à l'occasion des Fiançailles de S. M. Cz.



FESTE

FESTE donnée à Stolkholm , par le Comte de Casteja , Ministre Plenipotentiaire de France en Suede , pour la Naissance du DAUPHIN.

L'Hôtel destiné pour cette Fête , étoit décoré de 25. Arcades , dont 5. remplissoient la face , & 7. chacune des deux aîles ; il y avoit trois Arcades à chacun des bouts des deux aîles. Toutes ces Arcades étoient élevées depuis le Rez-de-Chaussée jusqu'à la Corniche du Batiment composé de deux étages. Les fenêtres de chaque étage , se trouvoient à l'aplomb des Arcades. Elles étoient peintes en bleu , semé de Fleur de Lys d'or , dont chacune étoit éclairée par derriere avec des Lampions , au nombre de douze mille. Les Piédestaux des Pilastres , étoient garnis différemment par d'autres Lampions. Au milieu de chaque Pilastre , étoient les Armes du Roy. Il y avoit un cordon de Lampions beaucoup plus gros que les autres , aux endroits qui séparoient les fenêtres les unes des autres. Toutes ces fenêtres étoient remplies de grands Chandeliers à trois branches , formez par des Lampions ; & pour garantir l'Illumination des injures du tems , la Cour étoit entierement couverte d'une toile à l'épreuve de la pluie.

Tous les Appartemens de cet Hôtel étoient meublés magnifiquement ; les Sales des Rez de Chaussée , furent destinées pour les Tables & les Buffets ; trois des Sales du premier étage étoient pour le Bal , deux pour le Jeu , & l'autre pour le Buffet , où étoient les rafraîchissemens.

La

156 MERCURE DE FRANCE.

La fête commença le 7 du mois dernier par un dîné , auquel le Comte de Casteja avoit invité tous les Sénateurs, les Ministres étrangers, les Présidens des Colleges, & d'autres Officiers les plus considérables , qui s'y trouverent au nombre de quarante. Ce dîné dura depuis une heure après midi jusqu'à six heures du soir. La Table fut servie avec autant de délicatesse que d'abondance. On y but au son des Trompetes & des Timbales , les santez du Roy , de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, celle du Roy & de la Reine de Suede , du Langrave de Hesse, & beaucoup d'autres qui furent souvent réitérées. On servit à la fin du repas les Liqueurs les plus exquises.

Le lendemain 8 Decembre il y eut une seconde fête , qui commença à six heures du soir par un grand Bal. Il fut ouvert par le Ministre d'Angleterre qui en étoit le Roy , & par la fille du Comte de Horn , premier Ministre de Suede , qui en étoit la Reine ; à la fin du premier Menuet le Roy de Suede arriva ; il dansa d'abord avec la Reine du Bal ; il prit ensuite la Comtesse de Casteja. Sa Majesté resta au Bal jusqu'à neuf heures ; dès qu'elle se fut retirée on servit deux Tables de trente-cinq couverts chacune , qui furent renouvelées quatre fois , de deux heures en deux heures pour de nouveaux Conviez qui se succederent les uns aux autres. Il y avoit outre cela dans les mêmes Sales plusieurs petites Tables , qui furent renouvelées de même que les deux grandes ; de sorte que ce furent quatre soupez differents de soixante & dix personnes chacune , pour les deux grandes Tables , & de presque un pareil nombre pour les petites. Ces Tables furent remplies successivement par toutes les Dames de

JANVIER. 1730. 157

de la Cour , par les Senateurs , les Ministres Etrangers , les Préfidents des Colleges , les Generaux des Troupes, les Lieutenans Generaux, les Majors , les Colonels , les Chambelans , les Gentilhommes de la Cour , par tous les Officiers du Regiment des Gardes , par plusieurs Lieutenans-Colonels-Majors & autres gens de condition , par tous les Colleges de la Chancellerie , & par une partie des Conseillers & Officiers des autres Colleges qui y avoient tous été invitez avec leur femme & leur famille,

Ces Tables furent servies avec la même abondance & la même délicatesse que celle du jour précédent , & on servit en même - tems une grande quantité de Confitures , d'Oranges, des Vins de Liqueurs & toutes sortes de rafraichissemens à tout le monde. Le Bal dura toute la nuit , aussi bien que l'Illumination. Les Fontaines de Vin , que l'on avoit placées dans les Arcades de l'Hôtel, ne cessèrent de couler pendant tout ce temps-là.

Il n'y a pas d'exemple en Suede d'une pareille Fête, & où l'on ait régalé en même temps un si grand nombre de personnes ; & malgré le monde prodigieux qui s'y trouva, il n'y arriva aucun désordre.

Il n'y eut point de Feu d'artifice , n'ayant jamais été permis d'en faire à Stockholm , par la crainte du feu , toutes les Maisons de cette Ville étant bâties de bois , & on y porte la précaution si loin à cet égard , qu'il y est deffendu de se servir de Flambeaux la nuit ; on ne s'y sert que de Lanternes.



H *Allemagne*

A L L E M A G N E.

LEs Juifs ont offert à l'Empereur de lui faire un prêt de quatre cent mille Florins , dans l'esperance d'obtenir la révocation de l'Edit publié à Prague en 1727. par lequel il n'est permis qu'aux aînez des familles Juives de se marier.

Il y a dans le Palatinat & aux environs une Troupe de Mendians & d'autres gens sans aveu, qui mettent le feu aux Granges des Paisans qui leur refusent retraite, Ils brûlerent il y a quelques jours une Ferme tres - considerable , qui appartient à l'Abbesse de Gravent-Raindorff. On en a déjà arrêté plusieurs qui doivent être exécutez dans quelques jours , & l'on a envoyé divers détachemens de Troupes contre les autres.

On apprend de Dresde que le Régiment des grands Grenadiers du Roy de Pologne sera bien-tôt complet , par les soins que l'on prend de lui envoyer de plusieurs endroits des hommes d'une taille extraordinaire. Outre cette Troupe qui sera une des plus belles de l'Europe, on va former une Compagnie de deux cens grands Mousquetaires , tous Gentilhommes. Le Roy en sera le Capitaine , & le Prince Lubomirsky Capitaine-Lieutenant.

I T A L I E,

ON apprend de Rome que la veille de Noël les Cardinaux qui étoient restez au Palais du Vatican , pour assister à l'Office de la nuit , furent traitez magnifiquement ; ils entendirent ensuite les Matines & la Messe de Minuit , que
le

Le Pape celebra pontificalement, ainsi que celle du jour de la Fête. Entre les deux grandes Messes Sa Sainteté en dit une basse, pendant laquelle elle sacra le Pere Manara, Barnabite, de Savoye, nouvel Evêque d'Alexandrie de la Paille.

Une Compagnie de Marchands de diverses Villes d'Italie ont fait presenter par le Baron Tinti un Projet pour faire creuser un Canal, par le moyen duquel les eaux de l'Adige s'écouleront plus aisément, & cette Riviere deviendra navigable jusqu'à Ostiglia; ce qui seroit favorable au commerce de Trieste, parce qu'on y pourroit transporter par eau des Marchandises de plusieurs Villes d'Italie; ils demandent que pour les dédommager des dépenses qu'ils auront faites pour ce Canal, on leur accorde pendant dix années les péages qu'on leve sur cette Riviere.

On écrit de Florence que deux Galiotes des Côtes de Barbarie ont fait depuis peu une descente du côté de Recoreggio; & sur le point du jour les Turcs qui étoient restez sur ces deux Bâtimens ayant feint de se battre & tiré plusieurs coups de Fusil, des gens du pais & plusieurs Soldats de la Garnison de Porto-Vecchio accoururent sur ce rivage pour être spectateurs du combat. Sept Soldats qui s'étoient trop avancez furent envelopez & faits esclaves par les Turcs qui étoient à terre.

REJOUISSANCES faites à Malte. Extrait de diverses Lettres.

LEs nouvelles de la naissance du DAUPHIN n'étant arrivées à Malte que le 31. Octobre, on commença dès ce même jour les préparatifs

H ij

tifs des Fêtes que la Religion, & plusieurs personnes considérables de l'Ordre devoient donner à cette occasion. Le Bailly d'Avenes de Boscage, chargé des affaires du Roy en cette Isle, est le premier qui s'est distingué. Il fit dresser devant son Hôtel un Arc de triomphe de trente pieds de hauteur, lequel occupoit toute la largeur de la rue. Les 4 Colomnes Isolées de la Facade étoient ornées de festons, de feuillages & de fleurs. L'Attique qui surmontoit cet Arc étoit orné de la même manière, & on y voyoit les armes du Roy, de la Reine & du DAUPHIN, avec cette Inscription :

EX FOECUNDITATE REGIA FELICITAS POPULI.

La Fête commença le soir du 12 Novembre par une illumination, composée de quantité de grands Lampions, couverts de papier transparent, où les armes du Roy, de la Reine & du Dauphin étoient peintes séparément & placées alternativement sur les Corniches & sur les autres saillies de l'Arc de triomphe, ainsi que sur les Portes, les Fenêtres de l'Hôtel du Bailly d'Avenes, & sur celles des Maisons opposées : l'Inscription parut alors en lettres de feu.

A vingt pas de distance de l'Arc de triomphe on avoit élevé deux Piramides à jour, de vingt-quatre pieds de hauteur, garnies de haut en bas de quantité de Lampions, & surmontées par 2 Globes lumineux. Ces Piramides jetoient sur l'Arc de Triomphe & aux environs un éclat surprenant. Pendant cette illumination on entendoit une belle symphonie qui étoit placée dans un Balcon assez près de l'Arc de triomphe.

On accouroit en foule à ce Spectacle; on fut surtout

sur-tout charmée d'un beau Portrait du Roy, peint de grandeur naturelle, que M. le Bailly avoit fait placer à l'entrée de son Hôtel sous un Dais de Velours cramoisi, éclairé de quantité de Flambeaux de cire blanche.

Le Dimanche 13. M. le Bailly fit chanter une Messe solennelle à plusieurs Chœurs de Musique, dans l'Eglise des Jésuites, à laquelle le Grand-Maître assista, accompagné des Grands Croix, des Chevaliers, Officiers, & autres Membres de l'Ordre qui y avoient été invitez.

L'Eglise étoit parée & éclairée extraordinairement. Un Portrait du Roy y étoit exposé sous un Dais magnifique. On avoit élevé audeffus de la grande Porte les Armes de Sa Majesté, de la Reine & du Dauphin, dans des Cartouches, ornées de Festons, de Feuillages & de Fleurs; & audeffous on lisoit ce verset du Pseaume 71, en lettres d'or : *Deus judicium tuum Regi da, & justitiam tuam filio Regis.*

La Messe finie, l'Abbé Signoret sous Prieur de l'Eglise de S. Jean qui l'avoit célébrée, donna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique, aux Fanfares des Trompettes, des Timbales & au bruit de l'Artillerie de nos Cavaliers, & de celle de tous les Bâtimens François qui se trouverent dans ce Port. Le *Domine salvum fac Regem*, fut chanté de la même manière. Ensuite le Bailly de Bocage, accompagné du Bailly de la Salle & du Bailly de Froulay, General des Galeres, tous trois de la Langue de France, s'avancerent à la porte de l'Eglise pour remercier le Grand-Maître & toutes les personnes de l'Ordre qui avoient assisté à cette ceremonie. Il s'étoit célébré depuis la pointe du jour des Messes en plusieurs Eglises dans la même intention.

H ij Le

Le Bailly donna ensuite un splendide dîné, qui fut servi sur deux Tables de quinze couverts chacune. Sur la fin du repas, les santez du Roy, de la Reine, du Dauphin & du Grand-Maître furent buës au bruit de l'Artillerie & des Fanfares. Une Fontaine de vin à quatre jets & extrêmement ornée amusa le peuple jusqu'à la nuit. On lisoit ces Vers au dessus de la Fontaine :

Emanare solent Fontes cum murmure Limphas,

Hic fons festivo murmure viva fluit.

Currite jam populi, calices potate frequentes,

Nec non solemnem, nunc celebrate diem :

Nam fecunda dedit DELPHINUM Gallia nobis ;

Et nos DELPHINO Gaudia nostra damus.

On auroit peine à exprimer l'allegresse du peuple & à décrire les diverses Danses des Mamelots Provençaux, des Maltois & celles même des Barbaresques. Le bruit confus des differens Instrumens de ces Nations, mêlez aux cris redoublez de VIVE LE ROY, ne laissoit rien à désirer au Ministre de Sa Majesté, qui excitoit lui-même la joye publique en plusieurs manieres, surtout par des envois de vivres & d'autres rafraîchissemens, & en assistant abondamment les pauvres. Il a eu la satisfaction de voir que malgré ce mélange de Nations, la tranquillité a toujours été parfaite dans cette solennité.

L'illumination recommença le soir comme la nuit précédente, & fut continuée le troisième jour presque jusqu'au lever du Soleil. L'Eglise &

JANVIER. 1730. 163

& le College des Jesuites furent aussi illuminez , ainsi que les Maisons des Chevaliers de la Nation & celles de tous les François établis à Malte. L'affluence a toujours été égale pendant ces trois jours dans la maison du Bailly de Borcage , où l'on trouvoit toutes sortes de rafraichissemens , particulièrement des Glaces , des Confitures & des Pâtes douces , qui sont très en usage dans ce pais-ci.

Les Rejouissances qui ont été faites ici par l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, ont duré trois jours consecutifs. Elles commencerent le Dimanche 10 Novembre par une Messe solennelle , celebrée pontificalement dans l'Eglise de S. Jean, par le Prieur de cette Eglise, & chantée par une excellente Musique. S. A. Eminentissime M. le Grand-Maitre , y assista avec tout le Corps de la Religion. Après la Messe, le *Te Deum* fut chanté par la même Musique , au bruit de plusieurs salves de toute l'Artillerie de Terre & de Mer.

Le G. M. donna ensuite un superbe dîné à seize Grands-Croix , François , Allemands , Italiens , Espagnols , & Portugais ; Le soir on tira un très-beau feu d'Artifice.

Le Lundi , les trois Langues de France firent chanter une grande Messe & un *Te Deum* dans l'Eglise de S. Jean , la Musique fut encore au-dessus de celle de la veille , le G. M. à la teste de tout l'Ordre y assista ; les Procureurs des Langues presenterent un magnifique bouquet à S.A.E. & le soir il y eut encore un Feu d'Artifice tiré devant le Palais. On executa ensuite un très-beau Concert dans la Salle de l'Auberge de France, ornée avec la derniere magnificence , & enrichie d'un Portrait du Roi placé

H iiii sous

sous un Dais superbe. Le Concert étoit composé des meilleures voix , & de plus de cent Instrumens. Le Conseil entier & toute la Religion s'y trouva ; on y laissa entrer les Maltois les plus apparens , ce qui fit un concours de près de deux mille personnes. Les Paroles Italiennes de ce Concert sont de M. *Ciantor* , Baron Maltois ; elles furent fort applaudies.

Le Mardi , l'Auberge d'Arragon & le grand Prieuré de Castille , firent chanter un *Te Deum* dans l'Eglise de S. Jean , auquel le Prieur de cette Eglise , malgré son âge & ses infirmités , continua d'officier pontificalement comme les jours precedens.

La Langue Françoisse donna ensuite à dîner à plus de cent personnes de distinction. Il y eut trois grandes Tables , dont la premiere étoit remplie par le Conseil , par les trois premiers Officiers du G. M. & par quelques Chevaliers qui en faisoient les honneurs. La seconde & la troisieme furent occupées par les Procureurs de toutes les sept Langues & par d'autres Chevaliers. Les fantez du Roi , de la Reine , du Dauphin & du G. M. furent buës, au bruit de quatre salves de Canons , les trois premieres de 21 coups chacune , & la derniere de dix-neuf coups. La même chose fut observée au dîné du G. M.

Le soir les trois Langues de France firent une grande *Cocagne* dans la Place de la *Conservatoire* , laquelle fut livrée au Peuple suivant la coutume. Tous les ans le Lundi gras le G. M. donne une pareille Fête. La *Cocagne* consiste en une grande abondance d'Agneaux , de Cochons de lait , de Poulets d'Indes , de Lapins , de Chapons , de Pigeons , &c. rotis , avec quantité de fromages de Jambons ,

bons, &c. dont le Peuple est regalé. Celle dont il est ici question, consistoit en une grande Piramide de Charpente, aussi haute que le toit des Maisons de la Place; elle étoit ornée de feuillages, décorée de Peinture, d'Emblèmes, &c. & garnie depuis le pied jusqu'au sommet de toute sorte de viandes roties de la qualité qu'on a dit, & de plusieurs autres choses pour composer un Regale parfait. La Compagnie du G. M. entouroit la Piramide, au haut de laquelle étoit arboré un Drapeau. Au premier bruit des Trompettes qui sonnerent la charge, une troupe d'Assaillans donna l'assaut, & on vit sur tout les Matelots montrer une agilité merveilleuse pour avoir la gloire de rapporter le Drapeau; celui qui s'en rendit le Maître reçut quelques sequins pour le prix de son adresse, les autres furent dédommages par le pillage des viandes, c'étoit un spectacle divertissant de voir cette foule d'Assaillans grimper sur la Piramide, qui n'en pouvoit contenir qu'un certain nombre, ce qui causoit des chutes, des culebutes, & une divertissante confusion. On avoit rempli de feuillages toute la circonference jusqu'à une certaine hauteur, afin que personne ne fut blessé en tombant.

Il y eut ensuite un Feu d'Artifice tiré devant le Palais, & un grand Bal à l'Auberge de France, qui s'est distingué par la profusion des rafraîchissemens, par l'illumination de la Salle, par le choix des Instrumens, & par le bon accueil fait à tous ceux qui se sont presentez, les Baillis de Bocage & de Froulay firent les honneurs de ce Bal.

Pendant ces trois jours consecutifs, la Religion, M. l'Evêque & tous les Mautois ont fait de très-belles illuminations: Les trois Langues

H. v. ont

ont fait couler des Fontaines de vin : mais la Langue de France a fait toutes choses par profusion. Elle a fait distribuer de grandes charitez, non seulement à tous les Pauvres maritimes, mais particulièrement aux Pauvres honneux, & à toutes les Familles qui sont dans le besoin.

Je crois, au reste, que dans cette solennité il s'est tiré plus de deux mille coups de Canon, car on n'a pas cessé de tirer, soit des Fortifications, soit des Bâtimens de Mer, pendant les grandes Messes, & les *Te Deum*, sans compter les salves qui ont été faites durant les Festins, &c.

Entre toutes les Fêtes qui ont été données ici à l'occasion de la Naissance du DAUPHIN, celle que le Bailly de Froulay, General des Armées Navales de la Religion, donna le 14. Novembre, a été sans contredit la plus brillante, & la plus au gout de tout le monde.

Elle comença par une illumination des Galeres, la plus ample, & la mieux executée qu'on eut encore vûe dans cette Isle; les tentes, les flammes, & les pavois, y paroissoient toutes en feu, les rames étendues étoient garnies de lanternes jusqu'à l'extrémité. On avoit élevé sur la Poupe de la Capitane à la Place du grand Fanal, les Armes du DAUPHIN sur le devant d'une machine de 24 piéds de hauteur, au bas on lioit cette Inscription, *DII TERTIUM DENT ANNOS*. Les Armoiries étoient couvertes d'une tenture de damas cramoisi & plus de 700 Lanternes placez dans cette machine devoient les éclairer.

Les Galeres étoient rangées sur une même ligne entre la pointe de S. Ange & celle de l'Isle de la Sangle, & lorsque tout fut allumé, le

Grand

Grand-Maître qui étoit à son *Belveder* du Port, donna un signal auquel la tenture de damas tomba, & les Armes du Dauphin parurent très-brillantes. Les Galeres les saluerent de trois salves reales consecutives, de la voix, de la Mousqueterie, & du Canon; dans les intervalles des salves on entendoit les Fanfares des Trompettes, les Timbales, les Hautbois & plusieurs autres Instrumens, placez sous le *Belveder* du Grand-Maître.

Les salves finies, on vit paroître une Galiotte à 18 rames, illuminée d'un côté, & qui debouchoit de derriere la pointe de l'Isle; aussitôt tous les *Caiques* & les *Felouques* des Galeres, aussi illuminées, allerent la reconnoître, la Galiotte prit bientôt chasse, les Felouques la suivirent, & dès qu'elles en furent à portée, le combat commença par des décharges reciproques de mousqueterie & par des grenades qui bruloient même dans la Mer. La Galiotte pressée par les *Caiques* fut forcée de passer sous le balcon du Grand Maître, où le Feu fut beaucoup plus vif, elle s'ouvrit ensuite un passage, & fit force de rames pour fuir du côté du Palais de *Bichi*. Les *Caiques* & les *Felouques* la suivoient de près, & lui jettoient sans cesse des feux; elle fut encore jointe, ce qui l'obligea de passer sous la pointe de *S. Ange*, & fort près des Galeres, lesquelles lui lâcherent quelques coups de Canon, dont son principal mât parut abatu: Alors les *Caiques* l'environnerent, l'abordage fut vif, & l'animosité qui parut de part & d'autre representa parfaitement bien un véritable combat. Enfin on vit le feu prendre à la Galiotte qui fut consumée au milieu du Port. Pendant tout ce jeu qui fut très-bien exécuté, les Galeries tiroient continuellement

H vj des

168. MERCURE DE FRANCE.

des Fusées, des Pots à feu & d'autres Artifices.

Il parut ensuite un grand Soleil au haut du mât de la *Capitane* qui servit de signal aux autres Galères pour executer quantité de roües, de fontaines de feu, & d'autres Artifices. Enfin deux Girandoles de Fusées parties de la proue de la *Capitane*, remplirent l'air de leurs feux, lesquels étant joints à ceux de quantité de tonneaux gaudronnez, qui bruloient autour des pointes de S. Ange & de l'Isle, & qui se repetoient dans la Mer, la faisoient paroître toute en feu. Le tout ensemble forma un des plus beaux spectacles qu'on puisse voir en ce genre.

Après ce divertissement, M. le General de Froulay, donna dans son Palais un magnifique souper aux Chevaliers de toutes les Nations. Les santez du Roy, de la Reine, du Dauphin & des autres Potentats Catholiques de l'Europe y furent celebrées au bruit du Canon du Château & des Galères. Après le souper on passa dans la Salle du Bal, où se trouverent quatre jeunes Maltois, du Corps des Galères, & autant de filles qu'ils avoient épousées le matin, & que le General avoit dotées. Pendant le Bal qui dura jusqu'au jour, on servit toutes sortes de rafraichissement. Et pendant toute cette Fête, il y eut sur le Quay plusieurs Fontaines de vin pour les Equipages & pour les Forçats, plusieurs desquels furent mis en liberté.

ES P A C N E.

ON mande de Seville que le premier de ce mois, les Ministres Plenipotentiaires du Roi Très Chrétien, de S. M. Catholique, & du Roy d'Angleterre, y firent l'échange des ratifications.

JANVIER. 1736. 169

fications du Traité de Paix , d'union , d'amitié & d'alliance deffensive , conclu dans la même Ville le 9 du mois de Novembre dernier , on attend dans quelques jours un pareil acte d'échange de ratification de la part des Etats Generaux des Provinces unies , dont l'Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire a accédé à ce Traité le 21 du même mois.

On a appris de Lisbonne que le 18 Novembre un Vaisseau chargé pour le compte des Fermiers du Tabac , fut entierement brulé. 52 personnes y ont péri. Il s'apelloit le S. Gabriel.

Le 5. de ce mois , le Marquis de Brancas , Ambassadeur du Roy Très Chrétien , termina les Fêtes qu'il a données à Seville , à l'occasion de la Naissance du Dauphin , par un très-beau Feu d'Artifice qui fut tiré vis-à-vis le Collège Royal de S. Felme , en presence de Leurs Majestez & des Princes & Princesses de la Famille Royale qui étoient aux fenêtres du Palais de l'Arcaçar.

Le 10. on publia dans les Places & Carrefours de Madrid , avec les ceremonies accoutumées , le Traité de Paix , d'union , d'amitié & d'alliance defensive , conclu à Seville le 9. Novembre dernier , entre le Roy Tr. Ch. le Roi d'Espagne , le Roi d'Angleterre & les Etats Generaux des Provinces Unies. Le soir & les deux nuits suivantes il y eut des Feux , des Illuminations & d'autres marques de réjouissance dans toutes les rues de la Ville.

GRANDE BRETAGNE.

Sur la fin du mois dernier , près de 160 Vaisseaux Marchands sont partis de differens Ports de ce Royaume pour aller dans les Pays Etrangers.

176 MERCURE DE FRANCE.

Etrangers , ce qu'on n'avoit pas vû depuis plusieurs années.

Le 5. Janvier , il arriva à Londres un Courier dépêché de Seville avec les Cedulaes du Roi d'Espagne que la Compagnie de la Mer du Sud attendoit pour continuer son Commerce , & pour faire partir le nouveau Vaisseau qu'elle fait construire.

Le Comte de Stair , ci-devant Ambassadeur de France , a été nommé par le Roi Admiral d'Ecosse avec mille liv. sterling d'appointemens.

Le 17. il y eut à Londres un brouillard si épais , que vers les quatre heures après midi on fut obligé d'allumer des Lanternes & des Flambeaux pour aller dans les rues : il arriva plusieurs accidens sur la Tamise , & un Gentilhomme qui se promenoit dans le Parc de S. James , ne voyant plus à se conduire , tomba dans le Canal , où il se seroit noyé infailliblement , si deux Soldats qui étoient auprès , ne l'eussent secouru.

Le 18. on publia dans les Places , Carrefours , & autres lieux accoutumez , le Traité de Paix . d'union , d'amitié & d'alliance défensive. conclu à Seville , le 9. du mois de Novembre dernier.



MORTS , ET MARIAGES des Pays Etrangers.

LE Prince Thomas Emmanuel de Savoye , Comte de Soissons. Chevalier de la Toison d'or , Marechal de Camp , General des Armées de l'Empereur , & Colonel d'un Regiment de Cuirassiers

JANVIER. 1736. 171

Cuirassiers, au Service de Sa Majesté Imperiale, mourut de la petite Verole à Vienne, le 28. du mois dernier, dans la 43^e. année de son âge, étant né le 8. Decembre 1687. Il avoit épousé le 24. Octobre 1713. la Princesse Therese Anne Felicité, Fille du Prince Jean Adam André de Lichtenstein, dont il a eu le 23. Decembre 1714. le Prince Eugene Jean de Soissons; le Corps de ce Prince fut inhumé le 30. sans cérémonie, dans l'Eglise de S. Estienne.

La Marquise Douairiere d'Anspach, de la Famille des Princes de Wirtemberg Stugard en Franconie, y est morte âgée de 36 ans.

Le 5. de ce mois, une Femme nommée Elizabeth Pieters, veuve de Reynier Bemelman, mourut à Amsterdam, âgée de 111 ans.

Le Duc Jean Ernest de Saxe, Hilsburg Hausen, l'aîné de la branche Ernestine, est mort à Leypsick, dans la 27^e. année de son âge.

On apprend de Vienne, que le nombre des morts, tant de cette Ville que des Fauxbourgs, pendant l'année dernière, monte à 8283. Sçavoir, 2570. hommes, 1816. femmes, 2042. enfans mâles, & 1855. filles. Le nombre des enfans baptisez pendant la même année, est de 5573.

Suivant les Extraits baptistaires & mortuaires, depuis le 21. Decembre 1728. jusqu'au 23. Decembre 1729. on a baptisé à Londres & à Westminster 8736. garçons, & 8324. filles, en tout 29722. de sorte que le nombre des morts de cette année, excède celui de l'année précédente de 1912. On a remarqué sur le nombre des personnes mortes, qu'il s'en trouve 10735. au-dessous de deux ans, & 143. de 90. ans & au-dessus. Les maladies qui en ont emporté plus des deux tiers, sont les convulsions,

172 MERCURE DE FRANCE.

éruptions, les fluxions, & diverses sortes de fièvres, la consommation & la petite verole.

Il est mort à Amsterdam pendant l'année dernière, 9618. personnes, ce qui fait 1546. moins qu'en 1728. qu'il en mourut 11164.

Le 11. Decembre dernier, Fête de S. André, jour destiné pour la célébration des Fiançailles du Czar, la Czarine Douairiere, les Princesses du Sang, & les autres personnes de distinction qui avoient été invitées à cette Ceremonie, se rendirent au Palais vers les deux heures après midi; les Dames furent conduites dans les Appartemens à la droite de la grande Salle, & les Seigneurs dans les Anti-Chambres de S. M. Cz. La grande Salle destinée pour cette Ceremonie, étoit magnifiquement ornée; on avoit placé au milieu un grand Tapis de Soye de Perse. Vis-à-vis de ce Tapis, au haut bout de la Salle, il y avoit une table couverte de drap d'or; sur cette table étoit un Bassin d'or, dans lequel étoit la sainte Croix, & deux Plats d'or, destinez pour la benediction des Bagues. Il y avoit vis-à-vis de la Table, sur le Tapis un Dais de drap d'argent brodé d'or, soutenu par six Majors Generaux. A la droite de ce Dais, sur un autre Tapis de Soye, étoit un Fauteuil pour le Czar, & à gauche, aussi sur un Tapis & sur une même ligne, deux autres Fauteuils de Velours vert chamarré d'or, pour la Czarine Douairiere & pour la Princesse future Epouse du Czar. A côté de ces Fauteuils un peu en arriere, il y avoit quatre Chaises pour les quatre Princesses du Sang, & plusieurs autres Chaises ensuite pour les Princesses Mere & Soeur de la Princesse, & pour les autres Princesses de la Famille Dolgorueki.

Après que tout le monde fut assemblé au Palais.

JANVIER. 1730. 173

Palais, le Prince Dolgorucki, Grand-Chambellan du Czar & frere de la Princesse fiancée, se rendit en qualité de principal Commissaire du Czar, pour cet Acte, avec une nombreuse suite de Carrosses & de Domestiques de S. M. Cz. au Palais de Golowiesch, où étoit la Princesse & toutes les Princesses de la Famille Dolgorucki; il déclara à la Princesse qu'il étoit chargé de la conduire au Palais de S. M. Cz. & après l'avoir priée de s'y rendre, il lui donna la main & la conduisit au Carrosse, après quoi la marche commença dans l'ordre suivant :

Deux Carrosses du Czar à six chevaux, avec les Chambellans de S. M. Cz. un autre Carrosse du Czar, aussi à six chevaux, dans lequel étoit le Grand-Chambellan seul. Quatre Coureurs du Czar. Deux Fourriers de la Cour, à cheval. M. Coschelef, Ecuyer du Czar, à cheval, seul. La Garde des Grenadiers de la Princesse, à cheval. Quatre Postillons de S. M. Cz. Un carosse à six chevaux, dans lequel étoit S. A. avec la Princesse sa mere & la Princesse sa sœur : six Pages du Czar étoient montez sur le devant du Carrosse : un Page de la Chambre marchoit derriere à cheval; & six Heyduques avec les Valets-de-Pied de S. M. Cz. tous avec de magnifiques Livres, alloient aux deux côtez. Plusieurs autres Carrosses suivoient, dans lesquels étoient les Princesses de la Famille Dolgorucki. Les Dames de la Cour de S. A. Les Carrosses de parade fermoient la marche.

Lorsque ce Cortège fut près du Palais du Czar, le Maréchal de la Cour & le Grand-Maître des Ceremonies, ayant à la main leurs Bâtons de Ceremonie, & accompagnez des Seigneurs

gneurs de la Cour, allèrent dans l'Appartement des Dames, & prièrent la Czarine Douaïrièrè, les Princesses du Sang & les autres Dames, de se rendre dans la Salle des Fiançailles. Après quoi le Maréchal de la Cour & le Grand-Maître des Ceremonies allèrent au-devant de la Princesse pour la recevoir & la conduire dans la même Salle. Le Prince Dolgorucki, Grand-Chambellan, donna la main à cette Princesse à la descente du Carrosse & l'accompagna jusqu'à la Salle: Aussi-tôt que la Princesse fut entrée dans la Salle, on entendit un agréable Concert de Musique; après qu'elle eut pris sa place, le Grand-Chambellan, les Chambellans & autres Seigneurs, conduits par le Maréchal de la Cour & par le Grand-Maître des Ceremonies, allèrent prendre le Czar aux fanfares des Trompettes; ce Prince, accompagné du Prince Grégoire Alexiowitz Dolgorucki, du Velt-Maréchal, Prince Dolgoruki, du Baron d'Osterman, Vice-Chancelier, & de tous les Grands de sa Cour, se rendit aussi dans la même Salle.

Aussi-tôt que S. M. Cz. se fut placée dans son Fauteuil, la Princesse, conduite par le Grand-Chambellan, se rendit sous le Dais; le Czar s'y rendit aussi, étant conduit par le Baron d'Osterman, & se mit à la droite de la Princesse. L'Archevêque de Novogrod fit ensuite une Prière, & s'étant approché de la Table, il mit les deux Bagues dans les deux Plats d'or, les benit, suivant le Rit de l'Eglise Grecque, & les délivra aux Fiancez, sçavoir, celle de la Princesse à S. M. Cz. & celle du Czar à la Princesse. Après quelques autres Prières, le Czar & la Princesse s'étant remis à leurs places, reçurent les complimens de félicitation.

JANVIER. 1730. 179

félicitation des Seigneurs & Dames, qui eurent l'honneur de leur baiser la main. On fit en même-temps une triple décharge du Canon des Remparts, aux fanfares des Trompettes, &c. Après cette Ceremonie, le Czar, accompagné de la Czarine Douairiere, des Princesses du Sang & des Princesses de la Famille Dolgorucki, conduisit la Princesse fiancée dans son Appartement, pour y voir tirer un Feu d'artifice qui réussit très-bien. Il y eut aussi de fort belles Illuminations. Toute la Compagnie étant ensuite retournée dans la grande Salle, il y eut Jeu & Bal, qui ne dura qu'une demie heure, arce que la Princesse fiancée s'étoit blessée au pied. Après qu'il fut fini, la Princesse fiancée retourna dans son Palais dans un Carrosse à huit chevaux, conduits par six Postillons avec six Pages, huit Heyduques, huit Chevaliers Gardes à cheval, & le même Corège avec lequel elle s'étoit renduë au Palais du Czar. La Princesse étoit seule dans ce Carrosse, & on battit la caisse à son départ.

On écrit de Moscou, que tout le monde convient que le Czar n'avoit pu faire un choix qui fût plus universellement applaudi, à cause du mérite, de la bonté du cœur & de la modestie de la future Czarine. Ces Lettres ajoutent que dans le Discours que le Velt-Maréchal Dolgorucki fit le 30. Novembre à cette Princesse, il lui dit entre autres choses : *Hier vous étiez ma Niece, aujourd'hui vous allez être ma Souveraine; vous voyez par là comment les affaires humaines peuvent changer du soir au lendemain: que l'éclat du nouveau rang que vous allez tenir, ne vous ébloïsse pas & ne vous fasse pas perdre cette noble modestie qui*
VOUS

176 MERCURE DE FRANCE.

vous y a élevée. Notre Famille est assez pourvue des biens de la fortune ; elle n'a besoin de rien ; ainsi oubliez que vous en êtes , & prenez à tâche de n'employer le crédit que vous pourrez avoir qu'à faire du bien à ceux qu'il le méritent le plus , sans avoir égard au nom qu'ils portent.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour , de Paris &c.

COUPLETS chantés à Madame la Marquise de * * * par M^{lle} sa fille , âgée de 4. à 5. ans , le premier jour de l'année 1730. Air : Reveillez-vous belle endormie.

A Ujourd'hui que chacun s'épuise
A faire de vains complimens ,
Maman , souffrez que je vous dise
Mes veritables sentimens.

Je fais mon bonheur de vous plaire ,
Mon amour ne peut redoubler ,
N'en doutez pas , l'on ne sçait gueres
A mon âge dissimuler.

Mon cœur exprime par ma bouche
L'ardeur dont il se sent presser ,

JANVIER. 1730. 177

Si ce sincere aveu vous touche ,
Marquez le moi par un baiser.

Ah ! de grace , encore un , ma mere ,
Qu'est-ce qu'il vous en coûtera ?
La marchandise n'est pas chere ,
Et mon papa vous les rendra.

Le Roi a accordé une place de Conseiller au Conseil Royal des Finances , à M. de Lamoignon de Courson , Conseiller d'Etat. Sa Majesté a nommé Conseillers d'Etat M. Lebrer , Premier Président du Parlement d'Aix , & Intendant de Provence & du Commerce, & M. Lescapier , Intendant de Champagne.

Les Prêtres de la Mission commencerent le 3. dans l'Eglise de la Paroisse de Versailles la Fête qu'ils ont continuée les deux jours suivans avec beaucoup de solemnité & de magnificence , pour celebrer la Béatification du Bienheureux Vincent de Paul , leur Fondateur en France. L'Evêque de Xaintes & l'Evêque de Rennes y ont officié ces trois jours. Le 4. Janvier , la Reine accompagnée des Dames de la Cour , alla y entendre la Grande Messe.

Le Roi a donné l'Evêché de Mirepoix au Pere Boyer , Religieux Theatin.

Le

178 MERCURE DE FRANCE.

Le 8. de ce mois , l'Abbé de Vertamon de Chavagnac , nommé par le Roi à l'Evêché de Montauban , fut sacré dans la Chapelle de l'Archevêché par l'Archevêque de Paris , assisté des Evêques de Soissons & de Tarbes.

Le premier de ce mois , le Roi nomma le sieur Perrin , Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier , en considération de ses services , Médecin Real de ses Galeres , à la place du sieur Pelisseri , qui se retire avec une pension de 1200. sur les Invalides.

L'Abbé Segui , Auteur du Panegyrique de S. Louis , dont on a vû avec plaisir l'Extrait dans le Mercure d'Octobre , fit à S. Sulpice , le 17. de ce mois , celui du Patron de cette Eglise , devant une très nombreuse Assemblée , avec un applaudissement general. Nous tâcherons d'en donner un Extrait.

Le Maréchal d'Uxelles , Ministre d'Etat , s'est retiré à cause de son âge avancé.

On a eu avis de Toulon que dix-huit Captifs Flamands , rachetés à Alger par les Peres Mathurins de l'Ordre de la Sainte Trinité , y sont débarqués le 29. Decembre dernier , pour se rendre à Paris , & de là dans leur Pays. Les autres Deputés du même Ordre sont arrivés

JANVIER. 1730. 179

arrivés à Cadix , pour traiter aussi de la rançon des François détenus au Royaume de Maroc.

On apprend de Toulouse que le 8. Janvier , l'Académie des Jeux Floraux s'étant assemblée publiquement , suivant l'usage, M. de Rabaudy , Viguiier * de Toulouse , l'un des Académiciens & Modérateur de cette Compagnie , prononça , avec beaucoup de succès , un Discours sur la Naissance de Monseigneur le Dauphin.

Le premier Janvier , les vingt-quatre Violons de la Chambre du Roi jouèrent pendant le dîner de S. M. une suite d'Airs de la composition de M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique du Roi , qui furent parfaitement bien exécutés , & très-applaudis.

Le 4. il y eut Concert devant la Reine dans les grands Apartemens. M. Destouches fit chanter le second Acte de l'Opera d'*Alys*.

Le 9. on continua le même Opera par le quatrième & cinquième Acte. La D^{lle} Erremens la cadete , chanta le Rôle de *Cybelle* , la D^{lle} Lenner , celui de *Sangaride* , le S^r Dangerville fit le Rôle de *Celenus* , & le S^r Cochereau , celui d'*Alys*. Le tout fut parfaitement bien exécuté , & tous les Acteurs s'attirèrent beaucoup

180 MERCURE DE FRANCE.

beaucoup d'applaudissemens.

Le 11. on concerta dans les grands Appartemens en présence de la Reine, & on executa une Pastorale en un Acte, intitulée *L'Amour mutuel*, dont les paroles sont de M. Gaultier, & la Musique de M. du Tarte, connu par d'autres Ouvrages qui ont eu du succès. L'autre partie de cette Pastorale fut chantée le 16. dans les mêmes Appartemens.

Le 18. on chanta le Prologue & le premier Acte de l'Opera de *Thésée*, dont l'exécution fut parfaite, & très-applaudie. On continua le 30. le même Opera par le second & troisième Acte.

Le 4. il y eut Concert François au Château des Thuilleries ; on y chanta la Cantate d'*Europe & Jupiter*, & un Motet de M. de la Lande, précédé de plusieurs Pièces de symphonie. Le même Concert a continué tous les Mercredis du mois.

Le 18. la D^{lle} Petitpas, l'une des Actrices de l'Opera, chanta pour la première fois une Cantatille nouvelle, intitulée *La Constance*, de la composition de M. le Maire, qui fut très-bien chantée & applaudie ; elle fut précédée du Divertissement de la *Beauté couronnée*, de M. Mourer, qui est toujours très-goûté. Le

JANVIER. 1729. 181

Le 9. la Lotterie pour le remboursement des Rentes de l'Hôtel de Ville fut tirée en présence du Prevôt des Marchands & des Echevins, en la maniere accoûtumée. Le fonds de ce premier mois de cette année s'est trouvé monter à la somme de 1278990. laquelle a été distribuée aux Rentiers pour les lots qui leur sont échus, conformément à la Liste générale qui en a été rendue publique.

Le 26. du mois dernier, les Deputés des Etats de Bretagne eurent audience publique du Roi, présentés par le Comte de Toulouse, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Brezé, Grand-Maître des Cerémonies, & par M. Desgranges, Maître des Cerémonies. La Députation étoit composée de l'Evêque de Saint Brieux, pour le Clergé, qui porta la parole; du Comte de Guebriant, pour la Noblesse; de M. de Boisbely, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, & Lieutenant Général de l'Amirauté de Morlaix, pour le Tiers-Etat; du Comte de Coetlogon, Procureur General Syndic; & de M. de la Boissière, Trésorier Général des Etats de la Province. Ces Députés furent ensuite conduits à l'Au-
I diance

182 MERCURE DE FRANCE.

diance de la Reine & à celle de Monseigneur le Dauphin & de Meisdames de France.

Le Roi a nommé Intendant de la Généralité de Champagne, M. de Vastan, qui sera remplacé dans l'Intendance de la Généralité de Caën, par M. le Pelletier de Beaupré, Maître des Requêtes.

Le 29. M. Bernage de Saint Maurice, Maître des Requêtes, & Intendant du Languedoc, à qui le Roi avoit accordé dès le mois de Decembre 1724. la Charge de Grand-Croix, Secrétaire & Greffier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, prêta serment de fidélité entre le mains de S. M. pour cette Charge.

MORTS, NAISSANCES & Mariages.

JEan François le Bouste, Lieutenant de Roy au Gouvernement de Languedoc, Département du haut Vivarez & Velay, mourut à Paris le 23. Decembre 1729. âgé de 58. ans.

Jean François de Quinon, Seigneur de Leyman, &c. Chevalier de S. Louis, Lieutenant

JANVIER. 1730. 183

Lieutenant Colonel du Regiment de Cavalerie de Villequier , mourut le 29 Decembre dernier , âgé d'environ soixante & douze ans.

M. Alexandre de Gaudechart , Comte d'Essville , Lieutenant General des Armées du Roy , Grand-Croix de l'Ordre Royal & militaire de S. Louis , Gouverneur du Fort de Barault , & ci-devant premier Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de S. M. mourut à Paris le premier Janvier , âgé d'environ 75 ans.

Il étoit Frere de M. Adolphe de Gaudechart , Marquis de Bachiviliers , aussi Lieutenant General des Armées du Roy & Gouverneur du Fort de Barault , mort en 1717. & de Frere Nicolas de Gaudechart de Bachiviliers , Commandeur de Soissons & de Santeni , & Trésorier de l'Ordre de Malte en 1710. mort en 1720.

Le Comte d'Essville est le dernier de la branche aînée de la Maison de Gaudechart , il ne reste plus que celle des Seigneurs de Mattancourt , & celle des Marquis de Guerieu. Cette Maison , l'une des plus anciennes & des plus qualifiées du Beauvoisis , prouve au-delà de seize quartiers paternels & maternels des meilleures Maisons du Royaume; elle a eu des

I ij Che-

184 MERCURE DE FRANCE.

Chevaliers de Rhodes, & ensuite plusieurs de Malte : elle est alliée aux Maisons de Mornay, de Vignacourt, d'Hangeft, de Boufflers, d'Arquinvilliers, de Vyon, d'Espinau, de Mailly, de Clermont Toury & de plusieurs autres des plus illustres.

Jean de Begerede, Seigneur de Guairotte, &c. Chevalier de S. Louis, Mestre de Camp d'Infanterie, premier Lieutenant des Gardes Françaises, & Lieutenant des Grenadiers, homme de valeur & très-bon Officier, mourut à Paris le 2. âgé de soixante & dix ans.

Charles de Bedé des Fougerais, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mourut le 5. âgé de cinquante ans. Sa Compagnie a été donnée par le Roy à M. Charpentier ; le plus ancien Lieutenant du même Regiment.

M. Louis Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, Evêque de Carcassonne, mourut dans son Diocèse le Janvier.

Marguerite Fraguier, veuve de Adam Antoine Chassepot de Beaumont, Président à la Cour des Aides, mourut le 10. âgée de 77. ans.

Gaspar Brayer, Conseiller en la Grand'Chambre, & Doyen du Parlement, mourut le onze, âgé de quatre-vingt six ans.

Elisabeth

JANVIER. 1730. 165

Elisabeth Rouillé, veuve de Henry de Lambert, Seigneur d'Herbigny, Maître des Requêtes honoraire, mourut le même jour dans la quatre-vingt-dix-septième année de son âge.

Marie Anne le Camus, veuve de René Bazin, Marquis de Flamanville, Lieutenant General des Armées du Roy, mourut le 12. âgée de 60. ans.

M. Claude Antoine, Chevalier, Docteur en Droit, Chanoine de l'Eglise de Paris, Syndic du Clergé de ce Diocèse, mourut le 31. Janvier, âgé de soixante & quinze ans.

M. Louis le Peletier, Chevalier, Seigneur de Beaupré, &c. Conseiller du Roi en tous ses Conseils, ci-devant Premier Président du Parlement, mourut à Paris le même jour dans la 69^e année de son âge. Au mois d'Avril 1707. le Roy l'avoit nommé Premier Président du Parlement, & il a exercé cette Charge jusqu'au mois de Janvier 1712. qu'il supplia Sa Majesté de vouloir bien accepter sa démission.

Le 6. Janvier, fut ondoyé N. fils de M. Jacques Bernard, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, sur-Intendant des Domaines, Maison & Finan-

I iij ccs

106 MERCURE DE FRANCE

ces de la Reine , Grand-Croix , Grand-Prevôt & Maître des Ceremonies de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis , Lieutenant des Chasses des Plaisirs de S. M. Seigneur de Grosbois-le-Roy , du Sancy , Boissry , S. Leger , &c. & de Dame Louise Olive Frortier de la Corte.

Le 9. on batifia à S. Eustache une Negresse de Nation , dite Julie , âgée de 14 ans , & née dans l'Isle de Madagascar. Elle fut présentée par D. Marie Madelaine Delvenequier, Epouse de M. Denis Brousse, Lieutenant de Roy de l'Isle de France ; & nommée Marie Françoisse Charlotte par M. Charles de Gouffier, Prêtre, Chanoine de l'Eglise de Paris , & par D^{lle} Jaqueline Françoisse de Bourdin, fille de Pierre Aimé, Comte de Bourdin , ses Parrain & Maraine.

D. Julie Sophie de Rochechouart de Jars , Epouse de M. Bertrand , Vicomte de Rochechouart , &c. accoucha le 10. d'une fille qui fut tenue sur les Fonts , & nommée Louise Alexandrine Julie , par Alexandre de Rochechouart, Marquis de Jars , & par D. Marie Anne d'Espina y de S. Luc , Epouse de François Marquis de Rochechouart , &c.

Le Jacques Nompar de
Caumont, Marquis de la Force, fils d'Armand

JANVIER. 1730. 187

mand Nompars de Caumont , Duc de la Force , Pair de France , Marquis de Caumont , &c. & de Dame Anne Elisabeth de Gruel-la-Frette, Dame des Fossés Marrel , &c. épousa D^{lle} Marie Louise de Noailles , fille de Adrien Marie , Duc de Noailles , Pair de France , Grand d'Espagne , Chevalier des Ordres du Roy & de la Toison d'Or , premier Capitaine des Gardes du Corps du Roi , Lieutenant General de ses Armées , Gouverneur & Capitaine General de Roussillon & de Perpignan , Gouverneur de S. Germain en Laye , ci-devant Président du Conseil de Finance , & Conseiller au Conseil de Regence , & de Dame Françoise-Charlotte-Amable Daubigné ; le mariage a été célébré à l'Hôtel de Noailles.

M. Anne Cesar Deparis la Brosse , Chevalier Marquis de Pomceaux , sous-Montreuil , Seigneur de Campremy &c. Conseiller au Parlement , reçu en survivance en la Charge de Président en la Chambre des Comptes , veuf de Dame Marguerite-Elisabeth Trudaine , fils de M. Anne-François Deparis , Chevalier Seigneur de la Brosse , Président en la Chambre des Comptes , & de feuë Dame Therese-Angelique Collin , épousa le 8. Janvier D^{lle} Anne-Elisabeth Brayer,

I iiij fille

filie de M. Gaspard Brayer , Conseiller
du Roi en la Grand'Chambre , Doyen
du Parlement , & de Dame Marie-Eli-
sabeth de Chenevieres.



ARRESTS, DECLARATIONS,

LETTRES PATENTES , pour faire jouïr
du droit de *Committimus* les Sous-Gouver-
neurs du Roi. Données à Versailles le 25.
Juillet 1729. Registrées à la Cour des Aydes le
29. par lesquelles il est dit ce qui suit. Nous dé-
clarons & voulons que les personnes honorées
du titre de nos Sous-Gouverneurs, ensemble
leurs veuves pendant leur viduité, jouïssent à
l'avenir du droit de *Committimus* & autres
Privileges dont jouïssent les Officiers Com-
mensaux de notre Maison, encore qu'ils ne
soient employez dans nosdits Etats, & qu'ils
ayent été obmis dans nosdites Lettres du 8.
Février 1721. ce que ne voulons leur pouvoir
nuire ni préjudicier, &c.

ARREST du 2. Août, qui ordonne que les
Officiers sujets aux Revenus Casuels, seront
admis au payement du Prêt & Annuel de leurs
Offices pour l'année prochaine 1730. aux mê-
mes clauses & conditions portées par celui du
3. Août 1728. pour l'ouverture de l'Annuel de
l'année 1729.

DECLARATION du Roi, qui établit des
peines contre les Contrebandiers. Donnée à
Ver-

JANVIER. 1730. 189

Verfailles le 2. Août 1729. Regiftrée en la
Cour des Aydes le 12. Septembre, par laquelle
le Roi ordonne ce qui fuit,

ARTICLE PREMIER.

Ceux qui feront convaincus d'avoir porté du
Tabac, Toiles peintes & autres Marchandifes
prohibées, en contrebande ou en fraude, par
attroupement, au nombre de cinq au moins,
avec port d'armes, feront punis de mort, &
leurs biens confifquez, même dans les lieux
où la confifcation n'aura pas lieu; & s'ils font
fans armes & au-deffous du nombre de cinq,
ils feront condamnez aux Galeres pour cinq
ans & en mille livres d'amende chacun paya-
ble folidairement.

I I.

Les Commis & Employez de nos Fermes qui
feront d'intelligence avec les Fraudeurs & Con-
trebandiers, & favoriferont leur paffage, fe-
ront punis de mort.

I I I.

Les Contrebandiers qui forceront les Postes
& les Corps-de-Garde établis dans les Villes,
Villages, ou à la Campagne, gardez par les
Gardes de nos Fermes, feront punis de mort,
encore qu'ils n'euffent lors aucunes Marchan-
difes de contrebande, & qu'ils fuflent moins
de cinq.

I V.

En cas de rebellion de la part des Contre-
bandiers contre les Commis de nos Fermes,
ordonnons aufdits Commis d'en dresser leur
Procès-verbal fur le champ, & d'en donner
avis dans 24. heures aux Juges qui en doivent
connoître, à peine d'être déclarez incapables
de tous emplois, même de punition corporelle
s'il y échoit.

I V V.

V.

Dans le cas de l'Article précédent, ordonnons à nosd. Juges d'informer esdites rebellions dans les 24. heures, après qu'ils en auront eu avis, à la requête du Fermier ou de nos Procureurs, à peine de 300. liv. d'amende & d'interdiction.

V. I.

Ceux qui porteront ou debiteront du faux Tabac ou autres Marchandises de contrebande dans notre bonne Ville de Paris ou autres lieux de notre Royaume, & pareillement tous Receleurs, Complices ou Fauteurs desdits fraudeurs ou Contrebandiers, seront condamnés pour la première fois aux Galeres pour 3. ans & en 500. liv. d'amende; & en cas de récidive, aux Galeres perpetuelles & en 1000. livres d'amende. Voulons que les femmes qui se trouveront dans l'un des cas cy dessus marquez, soient condamnées au fouet & à la fleur de Lys, au bannissement pour trois ans, & en 500. livres d'amende pour la première fois; & en cas de récidive, au bannissement à perpetuité & en 1000. liv. d'amende, ou à être renfermées pendant leur vie dans l'Hôpital ou Maison de force, le plus près du lieu où la condamnation aura été prononcée.

V. I. I.

Defendons aux Cabaretiers, Fermiers & autres gens de la Campagne, de donner retraite aux Contrebandiers ou à leurs Marchandises, à peine de 1000. livres d'amende pour la première fois, & de bannissement en cas de récidive, même d'être poursuivis comme complices desdits Contrebandiers, & d'être condamnés, s'il y échoit, aux peines portées par l'Article précédent, si ce n'est que dans les 24. heures au plûtard, ils aient requis le Juge le plus

JANVIER. 1730. 191

plus prochain, ou les Officiers de la Maréchaussée, de se transporter en leurs maisons, à l'effet d'y dresser Procès verbal de la violence que les Contrebandiers auroient faite pour se procurer l'entrée dans leursdites maisons; à laquelle réquisition lesdits Juges ou lesdits Officiers de Maréchaussée seront tenus de satisfaire sur le champ à peine d'interdiction. Vou-
lons en outre que lesdits Cabaretiers ou Fermiers soient tenus dans le même délai, de faire avertir les Brigades de nos Fermes qui sont les plus proches du lieu de leur demeure, à l'effet de courre sur les Contrebandiers, &c. ce sous les mêmes peines que dessus.

VIII.

Ordonnons aux Syndics, Manans & Habitans des Bourgs & Villages par lesquels il passera des Particuliers attroupez avec port d'armes & des ballots sur leurs chevaux, de sonner le tocsin, à peine de 500. livres d'amende, qui sera prononcée solidairement contre les Communautés.

IX.

Ceux qui auront été employez dans nos Fermes en qualité de Commis ou de Gardes, qui seront arrêtez avec du Tabac ou autres Marchandises de contrebande, seront condamnés aux Galeres pour cinq ans & en 500. livres d'amende, quoiqu'ils ne fussent attroupez ni armez, &c.

ARREST du 16. Août qui fixe les Droits de Petit-Scel & de Contrôle des Exploits sur les Expéditions & Actes qui seront faits à la requête de l'Adjudicataire général des Fermes-unies.

Lvj. ARS

192 MERCURE DE FRANCE.

ARREST du 19. Août qui réunit à la Commission concernant les Péages , les affaires des Commissions pour les Recouvrements de la Chambre de Justice , la Capitation extraordinaire , la Succession d'Edme Boudard , celle du Sieur Montois & du Sieur Jean André de Montgeron , pour le tout être jugé dorénavant par M. M. les Commissaires du Conseil , pour les affaires des Péages.

ARREST du 23. Août qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1729. le délai accordé par l'Arrêt du 9. Novembre 1728. pour le Controlle des Actes de Foy & Hommage.

ARREST du même jour qui regle les formalités à observer par les Officiers des Chancelleries près les Cours , pour la perception de leur Franc-salé.

EDIT du Roi concernant les Successions des Meres à leurs Enfans. Donné à Versailles au mois d'Août 1729. Registré en Parlement le 20. du même mois , par lequel Sa Majesté ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Nous avons revoqué & revoquons l'Edit donné à Saint-Maur au mois de May de l'année 1567. pour regler les Successions des meres à leurs Enfans. Voulons & entendons qu'à compter du jour de la publication des Presentes , ledit Edit soit regardé comme non fait & avenu , dans tous les pays & lieux de notre Royaume , dans lesquels il a été exécuté

JANVIER. 1730. 193

auté ; & en conséquence ordonnons que les Successions des meres à leurs enfans , ou des autres ascendans & parens les plus proches desdits enfans du côté maternel , qui seront ouvertes après le jour de la publication du present Edit , soient déferées , partagées & réglées suivant la disposition des Loix Romaines , ainsi qu'elles l'étoient avant l'Edit de Saint-Maur.

II.

N'entendons néanmoins par l'Article précédent déroger aux Coutumes ou Statuts particuliers qui ont lieu dans quelques-uns des Pays où le Droit écrit est observé , & qui ne sont pas entierement conformes aux dispositions des Loix Romaines sur lesdites successions : Voulons que lesdites Coutumes ou lesdits Statuts soient suivis & exécutez , ainsi qu'ils l'étoient avant notre present Edit.

III.

Dans tous les Pays de notre Royaume où l'Edit de Saint-Maur a été observé en tout ou en partie , les Successions ouvertes avant la publication de notre present Edit , soit qu'il y ait des contestations formées pour raison d'icelles , ou qu'il n'y en ait point , seront déferées , partagées & réglées , ainsi qu'elles l'étoient auparavant , & suivant les dispositions de l'Edit de Saint-Maur , & la Jurisprudence établie dans nos Cours sur l'exécution de cet Edit.

IV.

Les Arrêts rendus sur des differends nez à l'occasion des Successions échues avant la publication du present Edit , ensemble les Sentences qui auroient passé en force de chose jugée , & pareillement les Transactions
ou

194 MERCURE DE FRANCE.

ou autres Actes équivalens, par lesquels lesdites contestations auroient été terminées, subsisteront en leur entier, & seront exécutés selon leur forme & teneur, sans que ceux même qui prétendroient être encore dans le tems, & en état de se pourvoir contre lesdits Arrêts, Jugemens, Transactions & autres Actes semblables, puissent être reçus à les attaquer, sous prétexte de la revocation de l'Edit de Saint-Maur. Déclarons néanmoins que par la présente disposition, nous n'entendons préjudicier aux autres moyens de droit qu'ils pourroient avoir & être recevables à proposer contre lesdits Arrêts, Jugemens, Transactions & autres Actes de pareille nature, sur lesquels moyens, ensemble sur les defenses des Parties contraires, il sera statué par les Juges qui en devront connoître, ainsi qu'il appartiendra, & comme ils l'auroient pu faire avant notre présent Edit.

LETTRES PATENTES, qui accordent à l'Hôpital des Cent Filles Orphelines de la Miséricorde, établi à Paris, le Droit & Privilège de *Committimus* du grand Sceau. Données à Versailles au mois d'Août 1729. Registrées en Parlement le 30.

ARREST du 3. Septembre, & Lettres Patentes sur icelui, concernant les Officiers des Chancelleries près les Cours, créés avant le mois d'Avril 1672. Registrées es Registres de l'Audience de la grande Chancellerie de France le 26. du mois de Septembre 1729, & au Grand-Conseil le 28. des mêmes mois & an.

AU-

JANVIER. 1730 195

AUTRE, du 12. Septembre, qui ordonne qu'à commencer au premier Janvier prochain il sera appliqué aux Draps, Serges, & autres Etoffes de Draperie ou Sergerie, qui seront portées dans les Bureaux de fabrique & de Controlle, un plomb happé d'un pouce de diametre, sur l'un des côtez duquel seront gravées les Armes de Sa Majesté, & sur l'autre l'année & le nom du lieu où les Etoffes auront été fabriquées, ou celui de la Ville où elles doivent recevoir le plomb de Controlle.

AUTRE du même jour, portant Reglement pour les Toiles Baptistes & Linons, qui se fabriquent dans les Provinces de Picardie, d'Artois, du Hainault, de la Flandre Francoise, & du Cambresis.

DECLARATION du Roy, concernant les Graces accordées aux Prisonniers, à l'occasion de la Naissance du Dauphin. Donnée à Versailles, le 22. Octobre 1729. Registrée en Parlement le 27. Octobre.

Louis, par la grace de Dieu, &c. Après avoir fait examiner ce qui s'étoit passé sous les Regnes des Rois nos predecesseurs, pour signaler leur joye à l'occasion de leurs Sacres, de leurs Mariages, & d'un événement aussi important que celui de la Naissance d'un Dauphin, Nous avons reconnu qu'ils ont crû que la meilleure maniere de témoigner la reconnaissance qu'ils avoient, d'une marque si visible de la protection du Ciel, étoit de faire éclater leur clemence en faveur des Prisonniers que la nature de leurs crimes ne rendoient pas indignes de la grace qu'ils demandoient à l'occasion d'un si heureux événement; & voulans

lant suivre un exemple que notre inclination bien faisante nous porteroit à donner , s'il n'y en avoit point eu jusqu'à présent , Nous nous sommes fait rendre compte, suivant l'usage ordinaire en notre Conseil, par notre Cousin le Cardinal de Rohan, Grand-Aumonier de France, de l'examen qu'il a fait avec les Sieurs Rouillé, le Fevre de Caumartin, le Pelletier de Beaupré, le Nain, Pallu, Daguesseau de Fresne, Trudaine, & Chauvelin Maîtres des Requêtes de notre Hôtel, des Prisonniers qui sont actuellement détenus pour crimes dans les Prisons de notre bonne Ville de Paris, & de la qualité des cas dont ils sont accusez, & Nous avons fait dresser un état attaché sous le Contre-Scel des Presentes, de tous ceux qui Nous ont paru pouvoir participer aux Graces que Nous avons résolu d'accorder en cette occasion ; & comme Nous désirons, suivant ce qui s'est pratiqué en pareil cas, qu'ils jouissent dès à présent des effets de notre bonté, sans les dispenser néanmoins des regles établies par nos Ordonnances à l'égard de ceux qui obtiennent des Lettres de remission, Nous avons jugé à propos de faire connoître nos intentions dans une conjoncture, où les motifs qui Nous portent à la clemence, ne doivent pas Nous faire oublier ce que Nous devons à la Justice. A CES CAUSES, &c. Nous ordonnons, voulons & Nous plaît que tous les Prisonniers contenus dans l'état attaché sous le Contre-Scel des Présentés, signées de notre main, & contre-signées par un de nos Secretaires & de nos Commandemens, soient incessamment délivrez & mis hors des Prisons, à l'effet de quoi nos presentes Lettres Patentes & le Rollé qui y est attaché, seront remises

JANVIER. 1730. 197

remises entre les mains de notre Grand-Aumonier. Enjoignons aux Concierges & Greffiers des Prisons, de mettre lesdits Prisonniers en liberté, & ce conformément aux Presentes; quoi faisant, ils en demeureront bien & valablement déchargés; le tout à la charge par lesdits Prisonniers d'obtenir nos Lettres de rémission ou pardon en la forme accoutumée, & ce dans trois mois, à compter du jour de l'enregistrement des Presentes, pour être, lorsqu'ils se seront remis en état, procédé à l'entherinement desdites Lettres, suivant les regles & les formes ordinaires, ainsi qu'il appartiendra; & faute par eux d'avoir obtenu lesdites Lettres dans ledit tems de trois mois & icelui passé, Nous les avons déclarés & les déclarons déchus de l'effet & bénéfice des presentes; Voulons qu'à la requête des Parties civiles ou de nos Procureurs Generaux & leurs Substituts, ils puissent être arrêtés & réintégrés dans lesdites Prisons, pour être leur Procès fait & parfait & jugé suivant la rigueur de nos Ordonnances.

ORDONNANCE du Roy, portant Amnistie generale en faveur des Déserteurs des Troupes de Sa Majesté. Du 17. Janvier 1730. dont voici la teneur.

S A M A J E S T É ayant voulu marquer par tous les moyens qui sont en son pouvoir, la reconnoissance qu'Elle a de la nouvelle grace que Dieu vient de faire à ce Royaume par la naissance d'un Dauphin: Elle a crû devoir, à l'exemple de ses prédecesseurs, faire des actions de clemence, & donner ses ordres pour que les prisons fussent ouvertes à un grand nombre de ceux qui y étoient détenus. Quoique la Désertion

tion soit de l'espece des crimes qui doivent être le moins pardonnez, puisque l'Etat est interessé à la punition de ceux qui manquent aux engagements qu'ils avoient pris pour sa defense: Sa Majesté n'a pû néanmoins, dans ce temps de benediction & d'allegresse, être insensible aux gemissemens & aux instances d'un nombre considerable de ses Sujets, qui répandus dans les Etats voisins, souffrent depuis plusieurs années toute la rigueur d'une extrême misere: Et Elle s'est déterminée d'autant plus volontiers à leur faire grace, qu'ayant satisfait aux engagements anticepez qu'Elle avoit pris à l'occasion de son Sacre & de sa Majorité, par ses Ordonnances des 20. Juin 1719. & 3. Aoust 1722. de ne leur accorder aucun pardon, Elle se trouve libre, par rapport à la naissance d'un Dauphin; & que d'ailleurs Elle a lieu d'esperer que les témoignages qu'ils rendront à leur retour, de tout ce qu'ils ont enduré pendant qu'ils ont été éloignez de leur patrie & les nouvelles mesures que Sa Majesté a jugé à propos de prendre pour ôter à l'avenir aux Déserteurs l'esperance de pouvoir retourner chez eux, calmeront l'esprit d'inquiétude & de légereté, qui peut seul exciter l'envie de désertter dans ceux qui n'ont pas assez d'experience pour en prévoir les suites.

ARTICLE PREMIER.

Par ces considerations, Sa Majesté a quitté, remis & pardonné; quitte, remet & pardonne le crime de Désertion commis par les Soldats, Cavaliers & Dragons de ses Troupes, tant Françoises qu'Etrangères, y compris les Milices, avant le jour de la date de la présente Ordonnance; soit que lesdits Soldats, Cavaliers ou Dragons aient passé d'une Compagnie dans une

JANVIER. 1730. 199

une autre, qu'ils se soient retirez dans les Provinces du Royaume, ou qu'ils en soient sortis pour aller dans le Pais Etranger; deffendant Sa Majesté à tous Officiers & autres ses Sujets, de les inquieter pour raison dudit crime de Désertion, ni de les obliger sous quelque prétexte que ce puisse être à rentrer dans les Compagnies dont ils auront déserté, sans que la présente Amnistie puisse s'étendre à ceux qui se trouveront avoir déserté depuis ledit jour de la date de la Présente, qui désertent cy après, ou qui se trouveront actuellement condamnés par jugement du Conseil de guerre; & à condition pour ceux desdits Déserteurs qui sont en Pais Etranger, de revenir dans l'espace d'un an, à compter dudit jour, dans les Terres de la domination de Sa Majesté, de se représenter devant le Gouverneur ou Commandant de la première Place des frontieres par laquelle ils passeront à leur retour, & de prendre de lui un Certificat dans lequel seront énoncés le jour de leur arrivée dans lesdites Places, & le lieu de la Province où ils voudront se retirer, à peine d'être déchus de la présente Amnistie; déclarant Sa Majesté qu'elle sera la dernière qu'Elle accordera pour crime de Désertion.

II.

N'entend Sa Majesté que les Soldats, Cavaliers & Dragons, qui sont actuellement absens de leurs Régimens ou Compagnies, sur des Congez limitez, puissent se dispenser de les rejoindre à l'expiration desdits Congez, sous prétexte de la présente Amnistie, à peine aux contrevenans d'être punis, ainsi qu'il sera cy après expliqué, suivant la rigueur de son Ordonnance du 2. Juillet 1716. qu'Elle veut être à l'avenir ponctuellement exécutée dans tous les

les points auxquels il n'est pas dérogé par la présente.

III.

Quitte & remet pareillement Sa Majesté aux Soldats, Cavaliers & Dragons de ses Troupes, qui dans la vûe de désertir, ou par quelque autre raison que ce puisse être, ont donné un faux signalement lors de leurs engagements, la peine des Galères perpétuelles qu'ils ont encourue suivant la disposition de ladite Ordonnance du 2. Juillet 1716. à condition que dans le terme de quinze jours, à compter de celui que la présente Ordonnance aura été publiée à la tête de leurs Regimens ou Compagnies, le Soldat, Cavalier ou Dragon qui sera dans ce cas, ira déclarer son vrai nom & le lieu de sa naissance au Capitaine, ou en son absence, au Lieutenant de la Compagnie en laquelle il sera enrôlé, lequel aura soin de faire corriger le signalement dudit Soldat sur le Registre du Regiment ou de la Compagnie, sans que ladite grâce puisse être appliquée à ceux qui donneront un faux signalement postérieurement à la date de la présente.

IV.

Ordonne Sa Majesté aux Commissaires ordinaires de ses Guerres, de faire à leurs premières revûes, l'appel des Soldats, Cavaliers & Dragons des Troupes dont ils ont la police, & d'en dresser un état, Compagnie par Compagnie, contenant leurs noms & surnoms, ainsi que le lieu de leur naissance, désigné de manière qu'on puisse le connoître; lesquels Etats ils enverront au Secrétaire d'Etat de la Guerre, pour en être la vérification faite dans les Provinces, lorsque besoin sera, par les Officiers des Maréchaussées.

V.

V.

Lorsqu'un Soldat, Cavalier ou Dragon de ses Troupes, s'absentera de sa Compagnie, sans Congé de ses Officiers ; veut Sa Majesté que huit jours après celui de son départ, s'il n'est point arrêté, son procès lui soit fait par contumace, par les Ordres du Commandant du Corps, si c'est dans les Villes ou Quartiers de l'interieur du Royaume, ou par ceux des Commandans des Places, si c'est sur les Frontieres, & qu'il soit condamné par contumace, par Jugement du Conseil de Guerre, aux peines de l'Ordonnance du 2. Juillet 1716. sans autre formalité que la déposition & le recollement de deux témoins, qui déclareront avoir connoissance de son enrôlement ou de son service dans les Troupes.

VI.

Les Jugemens ainsi rendus seront adressez au Secrétaire d'Etat de la Guerre, au lieu des simples dénonciations qui lui étoient cy-devant envoyées, & seront ensuite affichez sur les ordres qu'il en adressera aux Prevôts des Maréchaussées, dans la place ou lieu principal des Villes, Bourgs ou Villages d'où seront les condamnés, lesquels du jour de cette affiche seront réputés morts civilement.

VII.

A l'égard des Soldats, Cavaliers ou Dragons actuellement absens par Congez limitez ou qui en obtiendront par la suite, ou de ceux qui seront enrôlez dans les Provinces avec permission d'y rester pendant un temps limité, s'ils ne rejoignent pas leurs Compagnies à l'expiration desdits Congez ou permissions, les Majors ou autres Officiers chargez du détail des Corps, en donneront avis au Secrétaire d'Etat de la Guerre

Guerre, qui adressera les ordres de Sa Majesté aux Prevôts des Maréchaux, pour les sommer de rejoindre s'ils se trouvent dans les Provinces, ou pour en faire des perquisitions s'ils en ont disparu : Enjoint Sa Majesté ausdits Prevôts de dresser des Procès verbaux desdites sommations ou perquisitions, & de les adresser ponctuellement au Secrétaire d'Etat de la Guerre, pour être par lui envoyez aux Regimens ou Compagnies dans lesquels les Soldats ainsi avertis seront engagez ; l'intention de Sa Majesté étant que faite par eux de s'y rendre dans le terme de trois mois, à compter du jour de la date desdits Procès verbaux, ceux qui après avoir servi à leurs Compagnies s'en seront absentez sur des Congez, soient condamnez par contumace comme Déserteurs, par jugement du Conseil de Guerre, sur le vû desdits Procès verbaux, & sur les dépositions & recollemens de deux témoins, conformément à l'article V. de la presente Ordonnance ; & que ceux qui s'étant engagez dans les Provinces ne se seront pas encore rendus à leurs Compagnies, soient pareillement condamnez sur le vû desdits Procès verbaux, & sur la representation de l'engagement signé d'eux ou de deux témoins.

V I I I.

Lorsque les Déserteurs ainsi condamnez par contumace viendront à se représenter ou à être arrêtez, le jugement de contumace demeurera nul, & leur Procès sera de nouveau instruit & jugé en dernier ressort par le Conseil de Guerre en la forme accoutumée, &c.



TABLE.

T A B L E.

Avertissement important.

Pieces Fugitives en Vers & en Prose, <i>Ode</i> ,	1
Extrait d'un Memoire sur les Eaux de Bourbon,	9
Lettre en Vers, &c.	24
Remarques sur les Principes du Droit Fran-	
çois sur les Fiefs,	35
Vers au Chevalier Coynart,	47
Réjouissances à Dijon,	49
A Sedan,	75
Vœu Royal pour la Naissance du Dauphin,	81
Lettre sur les Enigmes pillées, &c.	92
Explications du Logogryphe, &c.	93
Enigme & Logogryphe,	95
NOUVELLES LITTERAIRES, des Beaux Arts,	
&c.	97
Addition au Traité d'Accompagnement & de	
Composition, &c.	98
Nouvelles Poësies Spirituelles & Morales no-	
tées, &c.	99
Nouvelle Traduction de Saluste,	103
Cours des Sciences, sur des principes nou-	
veaux, &c.	105
L'Univers Materiel, ou Astronomie Physique,	109
Nouvelle Histoire de France, par demandes &	
par réponses,	110
Description de la Fête des Ambassadeurs d'Es-	
pagne,	111
Poësies Spirituelles & Morales sur les plus	
beaux Airs de la Musique Françoisë & Ita-	
lienne,	114
Epitaphe du Cardinal de Noailles,	121
Jettons frappez au premier Janvier 1730.	125

Chanſon notée ,	
ſpectacles. Ino & Melicerte , <i>Extrait</i> ,	144
La Dlle Dangeville la jeune , ſon début ,	143
Décoration du Temple de Minerve à l'Opera ,	146
Nouvelles du Temps , de Perſe , d'Afrique ,	
&c.	151
Fête du Comte de Carteja , donnée en Suede ,	155
Nouvelles d'Allemagne & d'Italie ,	158
Réjouiffances faites à Malthe ,	159
Nouvelles d'Eſpagne & d'Angleterre ,	168
Morts & Mariages des Pays Etrangers ,	170
France , Nouvelles , &c. Couplets de Chanſon ,	176
Morts , Naiffances & Mariages ,	182
Arrêts , Déclarations , &c.	188

Errata du 2.^e volume de Decembre.

PAge 2299. ligne 11. *Orationes* , liſez *Oratio*.
Ibid. l. penultième, *Choris* , l. *Chorus*.
P. 3156. l. 12. S. Favin , l. S. Savin.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 73. ligne 23. d'après , liſez *diaprès*;
P. 96. l. 11. des , l. les.
P. 97. l. 6. les trois , l. ces trois.
P. 102. l. 11. Virone , l. Verone.

Les Jettons doivent regarder la page 125
L'Air notté , la page 127

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
FEVRIER 1730.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

Chez { **LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,**
à la descente du Pont-Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
| **JEAN DE NULLY, au Palais,**
| **à l'Ecu de France & à la Palme.**

M. D C C. X X X.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PAIX XXX SOLS.

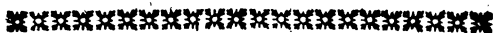


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE¹ AU ROY.

FEVRIER. 1730.



PIECES FUGITIVES,
en Prose & en Vers.

ECLAIRCISSEMENTS.

Sur le lieu où furent données deux Batailles en France, les années 596. & 600. & sur un ancien Palais de nos Rois de la premiere Race, duquel personne jusqu'ici n'a assigné la situation. *Par M. le Beuf, Sous-Chantre & Chanoine de l'Eglise d'Auxerre.*



LE Journal de Verdun du mois de Mars dernier, nous a communiqué une Remarque faite par un habile homme, touchant l'en-

A ij droit

droit où fut donnée une Bataille l'an 596, ou 597. entre les Troupes de Clotaire II. Roi de Soissons & de Paris, fils de la Reine Fredegonde, d'une part, & les Troupes de Theodebert II. Roi d'Austrasie, jointes à celles de Thierry II. Roi d'Orleans & de Bourgogne. Ce lieu se trouve appelé *Latofao* dans les Imprimés de la Chronique, connuë sous le nom de Fredegair, M. Maillard, Avocat, Auteur de la Remarque du Journal, observe que le Pere Daniel dit qu'on ne connoît plus ce lieu; mais que le Pere Ruinart a marqué dans ses Notes sur Fredegair que selon quelques uns ce *Latofao* est dans le Diocese de Sens.

Cette désignation générale ne satisfait point le Lecteur. On aime à voir les choses indiquées plus particulièrement. C'est ce que tache de faire M. Maillard, en produisant un garant pour la situation de ce lieu dans le Diocese de Sens. Le garant qu'il croit suffisant est l'Histoire du Gâtinois, écrite il y a cent ans par Morin, Grand-Prieur de Ferrieres. C'est un Ouvrage où, à la verité, il y a quelque chose à apprendre; mais en prenant les précautions necessaires, c'est-à-dire, en verifiant la plupart des choses qu'il avance, il y a lieu de se fier de tout ce qu'il produit, sans en

en apporter la preuve ; & je ne vois pas qu'on puisse fonder sur son simple témoignage un fait aussi ancien qu'est celui en question. Cet Historien est si peu exact , & si rempli de fautes , que dès le premier mot du Chapitre où il parle de ce *Latofao* , il dit que Moret & Doromel sont la même chose selon Aimoin , ce qui est doublement faux , puisqu'Aimoin ne parle aucunement de Moret , lib. 3. c. 88. & que Dormeil , loin d'être Moret , en est éloigné de trois lieues ou environ. Le Pere Le Cointe dit aussi à l'an 596. num. 4. que quelques nouveaux Auteurs placent ce *Latofao* dans le Diocèse de Sens. Il ne les cite point par leur nom , & on ne connoît que Morin qui ait avancé cette opinion. C'est lui apparemment que le Pere Le Cointe a en vuë. Mais avec un peu d'attention , on s'apperçoit aisément que ce qui a conduit Morin dans le sentiment qu'il embrasse sur la Bataille de *Latofao* , est que Dormeil , où il s'en donna quatre ans après une seconde , est situé dans le Diocèse de Sens , & peu éloigné de Moret. Pour moi , je suis d'un sentiment bien opposé au sien ; je prétends que les Places où se donnerent ces deux Batailles ne sont point si voisines ; & que comme l'issuë en fut

différente , le terrain en fut aussi fort différent. Dans celle de *Latofao* de l'an 596. c'est Clotaire qui paroît agresseur & qui vient fondre sur les Armées de Theodebert & de Thierry , qu'il taille en pieces. Dans celle de Dormeil , ce sont Theodebert & Thierry qui venant à leur tour contre Clotaire , lui rendirent la pareille , & mirent toute son Armée en déroute. Il paroît plus naturel que la premiere Bataille se soit donnée sur un terrain appartenant à Theodebert ou à Thierry , de même que la seconde fut donnée vrai-semblablement dans un lieu des Etats de Clotaire. Il ne faut point s'astreindre tellement aux noms marqués dans les imprimés de la Chronique de Fredegaire , qu'on ne puisse avouer que quelquefois ces noms ont été mal écrits par les Copistes. Que penser de certains noms propres dont il est fait mention dans cet Ecrivain , lorsque l'on voit que dès le titre de sa Chronique , qui étoit intitulée : *Extrait de l'Histoire de S. Gregoire de Tours* , du mot *Greg* , les Copistes les plus anciens avoient fait *Graec* , & de *Turonici* , ils avoient fait *Thoromachi* ? Le Pere Ruinart fait cette Observation dans son excellente Préface , num. 137. Aidons un peu à la lettre , & voyons si dans la même

me Chronique ou dans les Continuateurs , il n'y a pas encore d'autre Bataille donnée dans un lieu d'un nom approchant. Je découvre par le moyen des sçavantes Notes du P. Ruinart , que l'endroit où le second Continuateur marque une Bataille donnée en 680. & que les imprimés appellent mal *Locofico* ; est nommé dans les manuscrits *Locofao* ou *Lufao* , & autrement *Lucofaco* *Lucosfago* ; je le trouve aussi appelé *Lucofao* dans l'Histoire d'Aimoin. Comme le Manuscrit des Continuateurs de la Chronique , & celui du premier Auteur n'ont pas toujours passé par les mêmes mains, il ne faut pas s'étonner de la petite différence qui se trouve entre *Latofao* & *Lacofao*. Mais je croirois volontiers que c'est un seul & même endroit ; il s'agit d'abord de fixer la situation. Dom Thierry Ruinart dit que Monsieur Valois n'a pas connu cet endroit , mais que ce pourroit être Loixi en Lannois ; il ajoute ensuite , que cependant il paroîtra à d'autres assez vrai-semblable , que ce lieu est celui dont parle l'Histoire des Evêques d'Auxerre , & qu'elle dit être situé dans le Pays de Toul. Cette Histoire écrite sous le Regne de Charles le Chauve , rapporte que Hainmar , Evêque d'Auxerre vers l'an 765. ayant été con-

duit par ordre du Roi sur de faux rapports à Bastognes, dans la Forêt des Ardennes, fut adroitement tiré de cette prison par un de ses neveux; & que comme il se fauvoit à cheval, il fut surpris & arrêté à Lufais, dans le Pays de Toul, où ses ennemis en firent un Martyr. *Adversarii insequentes in loco quē Lufais dicitur, in Pago Tullensi, eum consecuti sunt &c.* Il semble qu'il ne faut point chercher ailleurs ce Lufais que dans le Diocèse de Toul; ainsi c'est infailliblement ce qu'on appelle aujourd'hui Lifou. Il y a Lifou le grand & Lifou le petit, qui sont deux Villages contigus, à six ou sept lieues de Joinville, vers l'Orient, tous les deux dans le Diocèse de Toul, & dans l'ancienne Austrasie. Le nom de *Lifoldium*, que le P. Benoit, Capucin, leur donne dans son nouveau Pouiller de Toul, ne m'arrête aucunement, parceque j'ai connu que dans beaucoup d'articles, il a latinisé les noms sur le François, & que lorsque la terminaison d'un nom étoit susceptible de deux différentes inflexions Latines, il a souvent pris la moins fondée dans l'antiquité, & a laissé l'autre qui-lui étoit inconnue. Telle est la dernière syllabe du nom Lifou ou Lufou, laquelle n'a pas été formée de l'Allemand *Fold*, mais du

du Latin *Fagus*. A l'égard de la premiere syllabe , il est plus probable qu'elle vient du mot *Lucus* que d'aucun autre , & je me persuade que quiconque est au fait de la formation des noms propres des lieux , ne sera aucunement surpris que de *Lucofagus* , on ait fait *Lifou* , qui auparavant étoit écrit & prononcé *Luc-foug* , soit que ce mot vienne de *Leucorum Fagus* , ou de *Lucus Fagorum*. Je laisse au Lecteur à juger si *Lifou* , qui a plutôt été le Theatre de la Guerre de l'an 680. qu'aucun autre lieu , n'est pas aussi l'endroit de la Bataille de l'an 596. puisqu'il étoit dans les Etats de Theodebert , où il est plus vrai semblable que Clotaire envoya ses Troupes , que non pas dans ses propres Etats , à 15. ou 16. lieues de Paris. On pourroit m'objecter, que quand même il se seroit donné une Bataille à *Lifou* en l'an 680. il ne s'ensuivroit pas delà qu'il s'y en soit aussi donné une en 596. Qu'inferes l'un de l'autre , c'est retomber dans le deffaut de raisonnement que je blâme dans Morin. Mais la difference qu'il y a , est que *Latofao* & *Lucofao* , ou par abregé *Lu-fao* , se ressemblent si fort , qu'à moins qu'on ne trouve un lieu veritablement nommé *Latofao* , different de *Lifou* , on est toujours bien fondé à croire que c'est

A v le

212 MERCURE DE FRANCE.

le même. M. Maillard avoue qu'on ne connoît point de lieu appelé *Latofao*, où Morin dit qu'il y en a un. Il ne produit non plus aucun titre, ni aucune Histoire qui donne ce nom à aucun endroit voisin de Dormeil & de Moret; d'où je conclus que sa Remarque est trop foiblement appuyée pour qu'on puisse y avoir égard, & que si *Latofao* n'est pas *Lifou*, il faut continuer à avouer avec le Pere Daniel qu'on ne connoît plus ce *Latofao*.

Comme cette Observation tend à ôter au Diocese de Sens un endroit mémorable que M. Maillard a essayé de lui attribuer, je suis bien aise de lui assigner en dédommagement un autre lieu plus celebre, & qui mériterait d'être regardé avec distinction par les Historiographes de France. C'est le lieu que nos anciennes Chroniques, nos Annales & certaines Chartres appellent *Maffolacum*, *Musfolacum*, *Manfolagum*. J'en ai déjà touché quelque chose dans une Note qui est au bas de la page 87. du Mercure de Janvier 1725. Mais comme il n'y a gueres que les curieux & les personnes studieuses qui lisent ce qui est au bas des pages, j'ai crû devoir m'étendre un peu plus sur ce point Topographique. Le sujet est d'autant plus digne d'attention

que

que le Pere Mabillon avouë dans son quatrième Livre de la Diplomatique, qu'il n'a pû découvrir quel lieu est ce *Masolacum*, & que le P. Ruinart en publiant Fredegair, déclare qu'il ne le connoît pas davantage. *Ignotus mihi Mansolaci situs*, dit le Pere Mabillon. *Hujus Villæ situs ignotus est*, dit le Pere Ruinart. Cet endroit n'étant pas un simple Village du commun, mais une terre distinguée par un Palais Royal, ne doit pas être non plus, par conséquent, de ceux qui peuvent rester dans l'obscurité.

Les Antiquaires qui aiment à suivre la marche de nos Rois ne peuvent regarder comme indifferens dans la Géographie les lieux où ils se retiroient quelquefois, soit pour y prendre le divertissement de la chasse, soit pour y tenir leurs Etats, ou y faire quelque autre action éclatante. *Masolacum* est dans ce cas. Ce fut là que Clotaire II. fit comparoître l'an 613. devant lui le Patrice Alethée, lequel n'ayant pû se purger des crimes dont il étoit accusé, fut condamné à perir par le glaive. Dagobert I. étant mort, ce fut aussi à Massolac que les Seigneurs de Neustrie & de Bourgogne s'assemblerent pour proclamer Roi, son fils Clovis. Ces faits sont affectés par Fredegair, Auteur du tems, & depuis par Aimoin.

A. vj. Mais

Mais où étoit situé ce Massolac ? & comment l'appelle-t-on aujourd'hui ? C'est sur quoi je me suis déjà déclaré en 1725, en marquant que c'est Maslay, à une lieuë de Sens. Dom Jean Mabillon dit que ce Massolac a du être certainement un Palais Royal du Royaume de Bourgogne avant le Regne de Clotaire II. *Regni Burgundici Palatium fuisse constat.* Il le dit sans assigner le lieu où il étoit situé; mais le voisinage de Sens suffit pour décider que ce Palais étoit du même Royaume que Sens; & quoique je ne veuille pas contredire ouvertement le sçavant Pere Mabillon, je ne crois pas qu'après la resolution prise par le Roi Clotaire d'entendre les Chefs d'accusation contre un Patrice de Bourgogne, il fut nécessaire pour cela que l'Assemblée se tint dans un Palais du Royaume de Bourgogne, quoique ce Roi en fut devenu le Maître. On voit que trois ans après, ce même Roi fit venir tous les Evêques & Seigneurs de Bourgogne au Palais de Boneuil proche Paris, qui constamment n'a jamais été du Royaume de Bourgogne. Il suffisoit donc que ce fut un lieu sur les limites des Royaumes de Neustrie & de Bourgogne, comme en effet ce fut là que les premiers de ces deux Royaumes éleverent l'an 637.

à la Royauté Clovis, fils de Dagobert. Or que ce fut dans le voisinage de Sens, nous en avons une bonne preuve dans un acte produit par le Pere Mabillon, *Sec. 3. Benedic. part. 2. p. 614.* on y lit qu'Emmon, Archevêque de Sens, se servant de la présence d'un grand nombre d'Evêques assemblés en ce lieu l'an 657. leur fit signer un Privilege concernant l'Abbaye de Saint-Pierre le Vif; il est daté *Mansolaco Curte Dominica.* Il étoit assez naturel à un Archevêque de saisir cette occasion, ayant le Roi & les Evêques si proches de lui. On peut dire que c'étoit comme le Fontainebleau de ce siècle-là; les Rois de France y venoient de tems en tems, & la Cour y étant, il étoit nécessaire que les Prélats qui avoient des affaires d'importance à régler, s'y transportassent. Clotaire III. y étoit la troisième année de son Regne. selon l'Acte ci dessus cité. Il y vint encore la huitième année, & c'est de là que fut daté un Diplome de confirmation de la terre de Larrey à l'Abbaye de Saint Benigne de Dijon qu'on trouve dans Perard à l'an 627. mais qui doit être placé à l'an 660. comme l'a fait remarquer le Pere Mabillon. *Datum Masolago in Palatio nostro.* Si depuis ce tems là on ne trouve plus de mention du Palais de
Maslay

Maſſay , c'eſt qu'il fut peut-être détruit par les guerres des Sarrazins au ſiècle ſuivant. Mais le nom de la première deſtination lui eſt toujours reſté , puis- que des deux Maſſay contigus , il y en a un qui eſt appelé Maſſay-le-Roy , ce qui marque , comme dit le Privilege de l'Archevêque Emmon , un Territoire Royal, *Curtem Dominicam*. Ces deux endroits ſont à l'Orient d'hyver de la Ville de Sens , ſur la Riviere de Vanne , & peu éloignés de la Forêt d'Othe qui étoit alors fort vaſte , & qui l'eſt encore aſſez. J'ai trouvé aux marges d'un Martyrologe de la Cathédrale de Sens , écrit au dixième ſiècle , quelques additions de perſonnes notables décédées dans le même ſiècle , & entr'autres une Hermengarde , Dame de Maſſay. *XVII. Kal. Junii , obiit Hermengardis de Maſſiaco Domina , anno Domini D. CCCC LV.* Ces additions ſont au plus tard d'une écriture du XI. ſiècle. L'original eſt dans la Bibliothèque de Saint-Benoît ſur Loire. Il y a apparence que les deux Maſſay étoient originairement une ſeule & même terre , dont les guerres ont fait faire des partages , enſorte que l'un des Maſſay ſ'eſt appelé le Grand-Maſſay , & l'autre le petit Maſſay. Je ne ſçai pourquoi ce dernier eſt celui qu'on appelle
autre-

autrement Maslay-le-Roy, ni pourquoy celui qu'on surnomme le petit est échu au Roi. Il arrive quelquefois que ce qui est plus petit, quant au nombre des Feux & des Habitans, est d'un plus grand produit pour le revenu à cause des dépendances. Quoiqu'il en soit, le grand Maslay est nommé dans un Historien de Sens, contemporain du Roy Robert : C'est Odoran, Moine de Saint-Pierre le Vif. Son Ouvrage seroit peut-être resté jusqu'ici dans l'obscurité, si ce n'étoit que M. Jean Baptiste Oudinet, Prieur de l'Abbaye de Saint-Marien de notre Ville, se fit un plaisir de le communiquer à Dom Mabillon. Il renferme plusieurs particularitez qui ne sont pas indifférentes à l'Histoire du Roi Robert, & que je tais parce qu'elles ne font rien à mon sujet. On peut les voir au second volume du VI. siècle Benedictin. Cet Ecrivain rapportant dans son 22. Chapitre, la punition d'un homme qui fit un faux serment dans l'Eglise de S. Savinien, proche Sens, dit que cet homme étoit *nomine Rothberthus in vicina ortus villa, cui nomen Mastiacus Major dedit antiquitas*. Le Moine Clarius, de la même Abbaye de S. Pierre le-vif, qui vivoit cent ans après Odoran, rapportant dans sa Chronique, imprimée au II. Tome

218 MERCURE DE FRANCE:

me du Specilege, les violences qu'on employa l'an 1032. pour obliger les Seno-
nois de recevoir Gelduin, que le Roi
Henry I. leur avoit donné pour Evêque,
dit que ce Roi se transporta en personne
sur les lieux; qu'il vint assiéger la Ville de
Sens, & que ce fut au Grand-Maslay qu'il
fit camper son armée: *Rex copiosum exer-*
citum applicuit; & in villa qua Masliacus
Major dicitur castra posuit. Ces trois té-
moignages prouvent que dans le X. XI. &
XII. siècles on disoit encore dans le pays
Masliacus, qui étoit une expression moins
éloignée de *Masolacus*. Mais dans les siècles
suivans on commença à corrompre
ce mot de plus en plus. Je trouve dans
un Manuscrit de la Bibliothèque de la Ca-
thédrale de Sens, qui est du XIII. siècle,
qu'il est fait mention en ces termes du
Maire de Maslay-le-Vicomte & de l'E-
glise de Maslay-le-Roy: *Majori de Mas-*
leio-Vicecomitis . . . & Ecclesia de Masleio
Regis. Au reste il ne doit pas paroître sur-
prenant que l'on ait corrompu *Masolacum*
en *Masliacum* & *Masleium*: ces deux ma-
nieres de latiniser ce nom dans les bas
siècles, marquent que dans le langage
vulgaire on faisoit la première syllabe
longue comme aujourd'hui, si on ne pro-
nonçoit pas la lettre S, ce qui est d'au-
tant plus véritable que les Titres François
du

du XIV. siècle mettent un second *a* pour tenir la place de la lettre *S*, en sorte qu'on y lit ce mot ainsi écrit; *Maalay*. Il est naturel que dès-là qu'on réduit plusieurs syllabes à n'en former qu'une, cette syllabe devienne longue de prononciation. Quant à la terminaison en *ay*, il est vrai que de nos côtez elle est moins commune que celle en *y*, qui nous vient de tous les noms des lieux finissant en latin par *iacum*; cependant il reste encore dans différens cantons de la Province Senonoise des noms de lieu en *ay* qui viennent du latin *iacum* ou *acum*... Nous avons dans notre Diocèse, presque sur les bords de la Loire, Mannay qui s'appelloit *Mannacum*, au sixième siècle, Annay qui se disoit en latin au neuvième siècle *Abundiacum*, & Seignelay, qui est un endroit fort connu, *Seligniacum*. Dans le Diocèse de Sens on trouve Bray & Loray, dont les noms latins ne sont autres que *Braiacum* & *Loriacum*. Je ne puis donc croire qu'il y ait lieu de douter du côté de l'analogie des deux Langues, que Maslay ne vienne de *Masolacum*. Les Antiquaires sont obligés d'admettre des noms qui sont encore plus méconnoissables & moins rapportans l'un à l'autre. Je n'ai passé qu'une seule fois dans le grand Maslay, & j'ay apperçu que la Plaine de ce lieu est très-fertile

fertile. La Riviere de Vanne entoure entièrement ce Bourg & en fait une véritable Isle. Comme cette Riviere ne tarit gueres, elle contribuë beaucoup à rendre cet endroit verdoyant & fort gai en été. Le petit Mâlay est un peu plus vers l'Orient, la Riviere entre deux. Plus haut est le Village de Teil, que je pourrois en quelque forte qualifier d'ancienne Maison Royale, en me fondant sur le texte d'Odoran, quoique le P. Mabillon n'en ait fait aucune mention. Odoran rapporte dans son 26. Chapitre, que Teil fut le lieu de la résidence de la Reine Constance pendant tout le temps que le Roi Robert employa à faire son voyage de Rome. *Factum est dum quodam tempore Robertus Rex Romam peteret, ut Constantia Regina una cum filio suo Hugone parvulo Tillo remaneret.* Peut être que Mâlay s'étendoit autrefois jusques-là. Au moins il est certain que Teil fait encore partie de la Châtellenie de Mâlay-le-Roi. Cette Châtellenie fut échangée par Philippe le Bel avec Marie Comtesse de Sancerre, & l'échange fut ratifié au mois d'Août 1318. par Philippe le Long, en faveur de Thibaud & Louis de Sancerre. M. Couste, Lieutenant Civil & Particulier de la Ville de Sens, qui possède une partie de ce Mâlay, m'apprend par le

Me-

Memoire qu'il a eu la bonté de m'envoyer, que dans les Titres d'échange & de ratification, ce lieu est écrit *Maalay-le-Roi*. Il ajoute que cette Châtellenie appartient depuis cet échange à un seul Seigneur, qui ayant eu huit enfans, en fit le partage entre eux dès son vivant; ce qui est cause qu'elle est aujourd'hui divisée en sept ou huit portions. Et quoiqu'il observe que *Mâlay-le-Roy*, dont la Châtellenie porte le nom, soit le plus petit des sept Villages qui la composent, & que le Siege du Bailliage soit à Teil, cela ne doit point cependant empêcher de croire que tout ce terrain n'ait été un territoire Royal dans le temps que j'ai marqué cy-dessus. Cette superiorité de Seigneuries se trouve même appuyée par le nom de Villiers-Louis, qui est un des sept Villages, & qui est contigu à *Mâlay-le-Roy*. Au reste si cette Châtellenie relève aujourd'hui des Comtes de Joigny, ce n'est que depuis le Regne de Philippe V. Ce Prince ceda cette Mouvance à Jean Comte de Joigny en 1317. pour avoir la Mouvance de Château-Renard, qui appartenoit au Comte de Joigny. Je ne sçai si ce que Nicole Gilles, Belleforest & Chappuis, prennent pour un retranchement fait à *Mâlay* par les Anglois au XIV. siecle, ne seroit point un vestige de l'enceinte du Château de nos Rois.

112 MERCURE DE FRANCE

Rois de la premiere Race, ou du terrain qui fut occupé par les Troupes du Roi Henry I. lorsqu'elles camperent à Mâlay. Il s'est conservé au Grand-Mâlay, autrement dit Mâlay-le-Vicomte, une Tradition que S. Agnan Evêque d'Orleans étoit natif de ce lieu. Tel a été le sentiment de M. Tripaut, Avocat d'Orleans. On écrit cependant plus communement que saint Agnan étoit né à Vienne en Daupiné, plutôt que dans cette Bourgade de la Riviere de Venne. Il resteroit à examiner s'il n'y a point eu de méprise d'un nom pour un autre, à cause de la ressemblance des noms de Venne & de Vienne. Mâlay-le-Vicomte a été de la Commune de Sens jusques sous Louis le Gros; c'est aujourd'hui une Prévôté Royale: & M. le Duc de Bourbon en nomme tous les Officiers, soit comme étant aux droits du Vicomte, ou comme jouissant du Domaine de Sens & de la Banlieuë.

En finissant ces Observations, je reçois de M. Ferrand, l'un des sçavans Curez du Diocèse de Sens, Doyen Rural de Marolles, un Memoire qu'il a redigé, sur la Riviere dont Fredegair & Aimoin font mention par rapport à la Bataille qui y fut donnée en l'an 600. La remarque de M. Maillard, inserée dans le Journal de Verdun, m'ayant engagé à faire des per-

quissi-

quisitions, tant pour constater la chose que pour corriger ce que j'ai mal mis moi-même en vous écrivant sur les lumières Celestes qui furent vûës l'année de cette Bataille; (a) je reconnois ne les avoir point faites inutilement, & qu'il seroit bon que ceux, qui dans la suite voudront donner une Edition de S. Grégoire de Tours, de Fredegair & de toutes nos anciennes Annales Latines avec des Notes, prissent la peine ou de se transporter sur les lieux ou de faire venir des memoires exacts. J'avouë que j'ay été trompé en 1726. par la Note de Dom Ruinart sur la Riviere *Aroanna*, que j'avois mal comprise à cause du nom François d'Ouaine qu'il lui donne. Ce n'est ni de la Riviere d'Ouaine en Gâtinois ni de celle de Vanne en Senonois, qu'il faut entendre ce qui est dit de la Bataille où Clotaire II. fut défait; mais de la Riviere qui passe à Dormelle même. (On dit Dormelle dans le pays, & non Dormeil.) Elle prend sa source à trois quarts de lieuë au-dessus de Dollot, qui est la Cure de M. Ferrand, Auteur des Remarques que je vais rapporter, mais dans la Paroisse de saint Valerien. Au bout de cent pas, fortifiée par plusieurs fontaines, elle fait tour-

(a) *Mercur* de Novembre 1726. page 2426.
ncc

ner un moulin. Jusques là , elle n'a que le nom de Fontaine de Saint - Blaise , à cause d'une Chapelle voisine de la source mais au-dessous du moulin , elle commence à s'appeller la Riviere d'Orvanne. Elle passe ensuite à Dollot , à Valery , Blennes , Diant , Vaux , Ferrotes , Flaggis , Dormelle , Château-Saint-Ange , & va former l'étang de Moret , dans lequel elle est absorbée ; puis delà elle se décharge dans le Loir , un peu au-dessus de Moret ; le tout fait l'étendue de six lieues de pays. Le Vallon que cette petite Riviere arrose s'appelle le *Vallon d'Orvanne* , & les Paroisses qui y sont situées ou contigues s'appellent de même *les Paroisses de la Vallée d'Orvanne*. On assure que tous les Contrats de partages & de ventes dans tous ces pays là n'appellent point cette Riviere autrement que *la Riviere d'Orvanne*. Ce qu'il y a de singulier, est que le nom de cette même Riviere change dans la bouche de plusieurs personnes au-delà de Dormelle , & près de sa décharge dans l'Etang de Moret. En ces lieux-là on l'appelle quelquefois *la Riviere de Ravanne* , & ce sont sur tout les Payfans voisins de cet Etang qui lui donnent ce nom , parce qu'au-dessus de cet Etang elle passe dans un Château assez distingué, appelé *le Château de Ravanne*,
dont

dont elle traverse les Jardins , y formant outre son Canal, des pieces d'eau très-agréables. Mais si l'on remonte une lieue plus haut , on voit que ce nom est inconnu.

Au-dessus de ce Château & une demie lieue au-dessous de Dormelle , est la belle maison de feu M. de Caumartin , bâtie sur la croupe d'une Montagne. Cette maison s'appelle le *Château Saint-Ange*. C'est peut-être l'endroit où se donna la Bataille, *super fluvium Arvennam nec procul à Doromello vico*, ainsi que dit Aimoin. Cette lecture du mot *Arvenna* est plus exacte que celle du mot *Aroanna* employée dans Fredegair de la dernière Edition. Il est incontestable par le moyen de cet éclaircissement qu'il s'agit dans Fredegair & dans Aimoin de la Rivière d'*Orvanne*, qui plus anciennement a dû être prononcée *Arvanne*. Il faut abandonner en cette occasion la Rivière d'Oüaine (*Odonā*) qui est éloignée de Dormelle de plus de huit lieues. Le P. Daniel a eu raison de dire que la Bataille fut donnée sur une Rivière qui se jette dans le Louain au-dessus de Moret ; mais il s'est trompé en lui donnant le nom de Rivière d'Oüaine , aussi-bien que le P. Ruinart. On doit en être convaincu par la raison que je viens de rapporter ; celle d'Oüaine étant bien différente, puisqu'elle prend sa source :

à

226 MERCURE DE FRANCE.

à quatre lieues d'Auxerre, & qu'elle va se jeter dans le Loûain, au-dessus de Montargis. Ce n'est point non-plus la Riviere de Vanne, comme le Père le Coindre à l'an 600. Num. 1. semble l'avoir crû après le President Fauchet. Encore moins faut-il aller chercher cette Riviere dans le Pays du Maine, où il y a un *Aroëna fluvius*. Il faut quelque chose de plus que la ressemblance des noms dans le Latin, pour pouvoir avec fondement éloigner de nos quartiers le Théâtre de cette guerre.

A Auxerre ce 18. May 1728.

A D D I T I O N.

Après avoir envoyé ces éclaircissemens aux Auteurs du Mercure, j'ai eu occasion d'aller à Paris. Comme le cours de la Riviere d'Orvanne est collateral à celui de la Riviere d'Yonne, & n'est éloigné du grand chemin que de deux lieues ou environ, je n'ai pas manqué de verifier par moi-même avant que de me rendre dans la voiture publique, le Memoire de M. le Prieur de Dollot. Je l'ai trouvé très-juste à un article près; j'ai remarqué en même-temps que nos Géographes mettent souvent à droite d'une Riviere ce qui est à gauche, ou qu'ils font quelquefois tout le contraire. C'est pourquoi si vous avez

la

la Carte du Diocèse de Sens dressée par Samson , vous pouvez en toute sûreté, vous & vos amis, y faire les corrections suivantes. Mettez la source de la Riviere d'Orvanne à une portée de Mousquet du Bourg de Saint Valerien, à l'Orient d'Été; mettez ensuite Dollot à droite, comme a fait le Géographe, mais à gauche du Ruisseau. Vallery est bien placé dans les Cartes. C'est un lieu celebre par sa destination à la sépulture des Princes de la Maison de Condé. Plus bas à droite est Blenne, mal nommé Blaineux par Samson; plus bas encore est Diant. Ensuite à gauche est le Bourg de Voux, qui est fermé de murs, & que les Cartes ont tort de représenter comme un simple Hameau. Après Voux & du même côté le Village de Ferrottes, & plus bas encore à gauche est le Bourg de Flagy, qui a du côté du Midi des murs si élevez & si considerables pour leur épaisseur, qu'on la peut comparer à ceux des plus anciennes Villes. Ce Bourg a été cependant fort endommagé par les Huguenots, ainsi que l'Eglise du lieu en fait foi. Au sortir de Flagy on voit à gauche une Plaine qui regne jusqu'auprès de Dormelle. Ce dernier Village est sur une éminence. On passe la Riviere d'Orvanne sur un Pont, & dès lors on cesse d'en suivre le

B cours.

cours. Lorsqu'on a atteint le haut du Côteau, on apperçoit encore une autre Plaine à droite, laquelle s'étend du côté de l'Orient & du Septentrion. Il y a plus d'apparence que ce fut en cette dernière Plaine que fut donnée la Bataille de Dormelle, en tirant vers le Village de Fossar, dont le nom vient peut-être à *Fossario seu loco Fossarum*. Ce que j'ai remarqué plus loin après avoir laissé le Village de Montarlot à gauche, ne s'accorde plus avec le Memoire dont je vous ai parlé. Il ne m'a point paru que la Riviere d'Orvanne se jettât dans un Etang; c'est elle qui forme cette espèce d'Etang par le moyen des murs & des Ecluses qui servent à retenir les eaux. Cette Riviere ayant repris ensuite sa première liberté, ne va point se jeter dans le Loüain si tôt que Messieurs Samson & Delisle l'ont marqué dans leurs Cartes; ce n'est point au-dessus de Moret qu'elle s'y jette, mais au-dessous, presque vis-à-vis l'angle Septentrional des murs de cette petite Ville; desorte qu'il y a à Moret deux Ponts l'un au bout de l'autre; le plus grand pour la Riviere de Loüain au bout duquel est le Prieuré de Pont Loü, *Pons Lupa*; (c'est le nom de la Riviere qui joint le Canal de Briare à la Seine *Lupa-amnis*) & l'autre petit Pont est sur la Riviere

F E V R I E R. 1730. 229
viere d'Orvanne. C'est ainsi qu'en une
matinée de temps j'ai eu le plaisir de voir
cette Riviere depuis sa source jusqu'à son
embouchure, avec tout ce qu'il y a de
curieux sur les bords de la Vallée à laquel-
le elle donne son nom.

Ce 15. Juillet 1728.



R E P O N S E

D E L A R A I S O N.

A M. Rousseau.

TOi, qui d'une brillante Rime,
Suivant l'homme en ses actions,
Soutiens dans un discours sublime,
Que je flatte ses passions;
Revien de cette erreur extrême,
Reconnois que toujours la même.
Je leur résiste avec vigueur,
Mais que soumis à leur empire,
L'homme insensé me laisse dire,
Les suit & leur livre son cœur.

Pour empêcher qu'il ne s'égare,
Sans cesse j'observe ses pas.

B ij Et

230 MERCURE DE FRANCE;

Et je lui sers comme de Phare,
Sur la Mer qu'il court ici bas :
Rayon de la splendeur divine,
Je l'échauffe, je l'illumine,
Je lui montre le droit chemin;
Je lui dicte ce qu'il doit faire,
Par plus d'un avis salutaire,
Qu'il ne reçoit qu'avec dédain,

Ce Grec fameux par sa prudence,
Ulysse, souvent m'écouta,
Par cette heureuse déférence,
Combien d'écueils il évita !
De l'Isle, où Calipso charmée,
Tenoit sa gloire renfermée,
Je le tirai, je le sauvai;
Si de Circé, si des Sirenes,
Il rendit les embuches vaines,
Ce fut moi qui l'en préservai.

Mais quel écart, quelle foiblesse !
Et peut-on le lui pardonner ?
Il reste chez l'Enchanteresse,
Qui le vouloit empoisonner.
Dans le Palais d'une perfide,
Ulysse abandonnant son Guide,
S'endort dans un indigne amour,
Et ce n'est qu'après une année,

Qu'au-

Qu'auprès de lui plus fortunée,
Je l'arrache de ce séjour.

Pour les Mortels je fais encore,
Ce que pour Ulysse je fis ;
Ma voix du Couchant à l'Aurore,
Se fait entendre ; à tous je dis,
Fuyez ces Sirenes flatteuses,
Dont les voix douces & trompetuses,
Vous attirent dans leurs filets ;
Des Circés galantes, volages,
Craignez les dangereux breuvages,
Craignez les séduisants attraits.

Mais ces avis sont inutiles,
Tous ferment l'oreille à ma voix,
Tous rebelles, tous indociles,
Refusent de suivre mes loix.
Les passions impérieuses,
Aveugles, mais audacieuses,
Ont le dessus sur la raison :
Par une étonnante manie,
On en aime la tyrannie,
On en favoure le poison.

*Réprime enfin ta folle verve ;
Dis-je à cet esprit de travers ;
Tu travailles malgré Minerve,*

B iiij Lorsque

252 MERCURE DE FRANCE.

*Lorsque tu composes des Vers,
Tu manques de feu, de génie,
Tes Vers sans sel, sans harmonie,
Sont sifflez au sacré Vallon.
Mais pour moi sourd & sans estime,
Il va m'immoler à la Rime,
Et faire jurer Apollon.*

Je m'adresse à ce Philosophe,
Par qui tout paroît éclairci,
Et par une vive apostrophe,
Je le picque & lui parle ainsi :
*Tu mesures le Ciel, la Terre,
Tout ce que l'Univers enferme,
Dans ton esprit est renfermé,
De ce sçavoir voyons l'usage ;
En es-tu plus ferme ? plus sage ?
A la vertu plus animé ?*

Non, & de sa science vaine,
Il ne remporte pour tout fruit,
Qu'une vanité souveraine,
Dont son cœur vulde se nourrit.
De la vertu, de la sagesse,
Il sçait parler avec justesse,
Il sçait fort bien les définir ;
Mais de passer à la pratique,
Pour lui c'est un cercle excentrique,
Il ne sçauroit y parvenir.

Je

Je dis à ce Censeur severe,
 Qui, voluptueux & mondain,
 Ose reprendre dans la Chaire,
 La volupté dans son prochain:
Faux imitateur des Apôtres,
Toi, qui veux réformer les autres,
Commence par te réformer;
Ministre pieux & fidele,
Epure tes motifs, ton zele,
Plein du feu qui doit s'enflammer.

Quelle est ton audace effrenée,
De s'attaquer au Dieu jaloux?
 Dis-je à ce nouveau Capaneé,
 Digne du poids de son courroux.
En vain par un brillant sophisme,
Tu veux soutenir l'Athéisme,
Et passer pour un esprit fort;
Tes Argumens vagues, frivoles,
Et tes Dissertations folles,
D'un cœur corrompu sont l'effort.

Il me fait taire, & chez des femmes,
 Dont ce Docteur est écouté,
 Il s'en va fierement des ames,
 Combattre l'immortalité.
 L'une en rit; une autre l'admire;
 Mais ce Fanfaron a beau dire,

B iii] Quel-

234 MERCURE DE FRANCE

Quelque jour tremblant il croira,
Un Dieu tout-puissant, invisible,
Et que l'ame est incorruptible,
Quand la fièvre le pressera.

En vain je crie à cet avare,
Jouis de tes biens amassez,
Etrouffe cette ardeur bizarre,
Qui ne dit jamais, c'est assez.
Il méprise ma remontrance,
Et pour aller à l'opulence,
Il va redoubler ses efforts;
Par la faim, la soif, qu'il endure,
Et par la détestable usure,
Il accumule des trésors.

A ce Jouëur je dis sans cesse;
Use mieux d'un rare métal,
Je lui repete, qui te presse,
D'aller loger à l'Hôpital?
Sa passion est la plus forte;
Elle l'obsède, elle l'emporte;
Il s'en va jouer un Hôtel;
Et bien-tôt l'affreuse ruine,
La have & hideuse famine,
Vont saisir l'imprudent mortel.

Souffrent mieux ta haute naissance,

Dis-

Dis-je à ce Marquis faineant ;
Par une honteuse indolence ,
Tu retombes dans le neant ,
Tu ne fais voir d'un Tronc illustre ,
Qu'une branche morte sans lustre ,
Et qui n'a qu'un frotte soutien :
 Mais je l'offense & je le blesse ,
 En lui montrant cette noblesse ,
 Sans qui celle du sang n'est rien.

D'où te vient cet air d'importance ,
 Dis-je à cet homme tout nouveau ,
 Dont le mérite est la science ,
 De calculer dans un Bureau ?
Le sort , qui des hommes se joit ,
Te trouve enfoncé dans la boite ,
T'en tire , quel sujet d'orgueil !
 Il me répond que la richesse ,
 Lui donne mérite , noblesse ,
 Et vertu ; voila son écueil.

A ce Mortel charmé du monde ,
 Et qui court après la grandeur ,
 Je dis : *Ame en desirs féconde ,*
Amoureuse de la splendeur ,
Quoi ! n'as-tu donc été formée ,
Que pour aimer une fumée ,
Une ombre qui s'évanouit ?

B V *Songe*

236 MERCURE DE FRANCE.

*Songe du moins que cette pompe ,
N'a rien de fixe & qu'on se trompe .
Si l'on croit que l'on en jouit .*

Ce discours si vrai , si solide ,
N'émeut point cet Ambitieux ;
D'un faux éclat toujours avide ,
Il n'en détourne point ses yeux .
Pour la fortune qu'il médite ,
Toujours inquiet il s'agite ,
Il veille & fait tout ce qu'il faut .
Il trouve une place brillante ;
Son ame en est-elle contente ?
Non , il prétend monter plus haut .

Blâmant d'une Coquette antique ,
Le fard & les ajustemens ,
Avec elle ainsi je m'explique ,
Sur ces frivoles ornemens .
*A quoi te sert cette parure ,
Dont pour embellir ta figure ,
Tu sçais te servir avec art ?
En vain tu te peins le visage ,
Tes rides découvrent ton âge ,
Malgré tes atours & ton fard .*

Mais cet avis est trop sincère ,
On n'aime point la vérité .

Cette

Cette folle a juré de plaire,
 Avec un masque de beauté.
 Elle suit avec soin la mode,
 Comme les jeunes s'accommode,
 En prends les habits, & les airs;
 Et croit par ses afféteries,
 Et ses fades minauderies,
 Mettre tous les cœurs dans ses fers.

A cette autre, à qui la jeunesse,
 Un teint & des traits enchanteurs,
 Attirent la brillante presse
 Des profanes adorateurs,
 Je dis : *Ô ces Lys Ô ces Roses,*
Ces fleurs sur ton visage écloses,
Avec le temps se faneront :
Dans la déroute de tes charmes,
Un jour tu verseras des larmes,
Et tes Esclaves s'enfuiront.

Prévien l'inévitable fuite,
Du temps si prompt à tout fancher :
Fais provision d'un mérite,
Où sa faux ne puisse toncher.
Arrête ton esprit volage;
A la beauté, foible avantage,
Unis le lustre des vertus.
 Mais j'importune cette Belle,

B vj. Par

Par un jeune étourdi chez elle ,

Tous mes conseils sont combattus.

Bouchet, Chanoine de Sens.

*****:*

DISCOURS sur la probité de l'Avocat, prononcé par M. Gaulliere, ensuite de celui de M. Maillard, à l'ouverture de la Conference publique des Avocats.

ENtre les vertus qui relevent le mérite personnel de l'homme, il n'en est point de plus convenable que la probité ; elle doit regler ses pensées & diriger ses actions. Elle seule peut lui apprendre quelle est la nature de ses devoirs, quel est son engagement, & comment il doit y satisfaire. Survient-il dans l'exécution des difficultés & des peines ? la probité lui donne les moyens de les surmonter ; s'y trouve-t'il du danger ? elle lui inspire assez de précaution & de prudence pour l'éviter, ou du moins elle y suppléer.

La conduite de l'homme ne peut donc jamais être reguliere sans la probité ; ainsi dequoi l'Avocat seroit-il capable sans elle, Formons-nous, Messieurs, l'indée

dée de l'Avocat le plus digne de l'estime & de la confiance du public ; donnons lui les talens d'un heureux naturel , qu'il possède éminemment l'art de la parole , qu'il sçache les Loix tant anciennes que nouvelles , qu'il en comprenne les plus abstraites dispositions , qu'il en explique les plus grandes difficultés , qu'il en applique à propos les principes , qu'il sçache démêler tous les tours embarrassans dans lesquels se cache le monstre de la chicane , qu'il se dévouë à ses fonctions par un travail pénible & assidu ; donnons lui enfin en partage toutes les qualités extérieures qui lui sont nécessaires pour faire briller son éloquence ; talens admirables , perfections louables , à la vérité ; mais en même-tems , dons pernicieux de la Nature & de l'Art , s'ils ne sont accompagnés d'une probité à toute épreuve. Il faut donc la regarder , cette Vertu , comme la principale qualité de l'Avocat dans toutes les occasions , où son ministère est nécessaire.

Par elle l'homme est naturellement porté à rendre service à l'homme ; il ne fait ni ne pense rien qu'il ne puisse publier hardiment & avec confiance , il ne s'engage dans aucune entreprise sujette à reproche , quoiqu'il soit sûr que per-
sonne

240 MERCURE DE FRANCE.

bonne n'en empêchera la réussite ; son intérêt ne le porte jamais à rien dire de contraire à la vérité , à accuser personne sans sujet , à ne prendre que ce qui lui appartient, & à user de surprise pour parvenir à ses fins. Si l'Avocat plaide , sans la probité il degénere en déclamateur , il déguise ou il exagère les faits , il épouse les passions de ses parties , il n'a pas honte d'entreprendre des causes injustes , quoiqu'il les connoisse pour telles.

S'il est consulté , sans la probité ce n'est pas pour lui un crime de donner conseil pour favoriser les surprises , d'user de tous les détours imaginables pour rendre les procès éternels , d'altérer le sens des Loix , des Coutumes & des Ordonnances pour en imposer aux Juges , enfin d'abandonner la juste défense du pauvre pour pallier les injustes prétentions du riche.

Avec la probité , au contraire , le but de l'Avocat est de sacrifier ses veilles , & de se donner tout entier au Public ; son unique attention est de soulager les peines de ses parties , d'être tout pour les autres , & presque rien pour lui-même. Son cœur immole à la Justice toutes passions , tout plaisir , tout intérêt ; ainsi chaque jour , chaque heure , chaque instant lui fournit les occasions de lui :

lui faire pendant toute sa vie de nouveaux sacrifices.

Assiégué de toutes parts , demandé en tous lieux , la fin d'une affaire le soumet au commencement d'une autre , le dernier des malheureux a droit sur tous les momens de son loisir.

Il se refuse jusqu'à la jouissance de ses propres biens , & il n'a d'autre soin que d'assurer ceux des Gliens qui implorent son secours.

Cet esclavage , où sous un titre specieux on renonce à sa liberté pour défendre celle des autres , paroît bien dur ; mais qu'il est glorieux pour le véritable Avocat ! c'est avec ces sentimens qu'il se présente au Barreau , ce sont eux qui font son principal mérite.

Il n'a pas besoin de faire briller son éloquence par des discours pompeux qui pourroient séduire ; il la fait consister dans le récit simple & véritable des faits. Il ne lui est pas nécessaire pour donner des preuves de son érudition d'employer des citations ennuyeuses , & souvent étrangères à la matière qu'il traite ; une juste application des Loix , leur interprétation naturelle composent toute la défense de ses parties.

Sa probité , sa sincérité lui tiennent lieu de tout ; sa parole vaut le serment.
le

242 MERCURE DE FRANCE.

le plus autentique, & c'est ainsi qu'il s'attire toute l'estime & toute la confiance du public. Que dis-je ? Messieurs, les Rois même n'ont pas dédaigné d'honorer l'Avocat de la leur.

En effet, il est dit dans l'Ordonnance de 1327. que lorsque dans la plaidoyerie il y auroit contestation sur des faits, les Avocats en seroient crûs à leur serment ; & l'Histoire nous rapporte en cent endroits les avantages inséparables de la probité de l'Avocat.

M. de Montholon acquit par elle une si grande confiance, que quand il s'agissoit de la lecture d'une pièce, les Juges l'en dispensoient ; & ce fut cette même probité qui l'éleva au suprême degré de la Magistrature.

Sans la probité, au contraire, l'Avocat seroit en proye à toutes sortes de passions. Tantôt il seroit assez malheureux pour ne consulter que lui-même ; on le verroit rarement marcher la balance à la main, ardent en apparence à proscrire le vice & à protéger la vertu ; la veuve & l'orphelin sembleroient être les objets de sa compassion ; grand en maximes, fastueux en paroles ; on croiroit qu'il ne respire que la Justice ; mais si on sondoit les secrets replis de son cœur, si on le suivoit pas à pas dans les sentiers

sentiers détournés où le conduiroient les fausses lumieres , si on pesoit les actions au poids du sanctuaire , on pourroit de mêler au milieu de ces vains phantômes de vertu qui l'environnent , les charmes séduisans de la volupté ; entraîné par son penchant naturel au plaisir , il s'y livreroit de plus en plus , & il seroit à craindre que la Justice ne fut la premiere victime qu'il immoleroit à l'idole de ses plaisirs.

Tantôt se trouvant dans les occasions dangereuses de contenter un intérêt qui exciteroit sa cupidité , l'ardeur d'acquiescer & de posséder , qui est naturelle à l'homme , ne lui permettroit pas de distinguer le juste de l'injuste ; rien ne seroit capable de servir de contrepoids à sa passion ; elle lui suggereroit les moyens d'anéantir la Loi par la Loi même. Que d'explications forcées , mais en même-tems captieuses, ne lui fourniroient-elles point pour faire parler à cette Loi le langage de sa cupidité ? charmes de l'éloquence , connoissance des Loix , il mettroit tout à profit pour surprendre , pour séduire ; peut-être même abuseroit-il du secret & de la confiance de ses parties , s'il n'étoit retenu par l'intégrité.

Sans elle la haine , la jalousie , ou
quel-

244 MERCURE DE FRANCE:

quelqu'autre passion l'agiteroit sans cesse, obscurciroit sa raison, & la rendroit furieuse; & à l'ombre de ces monstres, tantôt en ennemi secret & implacable, il attaqueroit ceux qui sont l'objet de son aversion & de sa haine; tantôt les yeux blessés de la gloire importune d'un Rival qui l'offusque, que ne tenteroit-il point pour détruire cet ennemi de son orgueil & de son ambition?

En proie successivement & quelquefois en même-tems à toutes ces passions qui l'agiteroient, la Justice auroit beau se présenter, il seroit sourd à sa voix, elle seroit toujours prosctite de son cœur & sur les ruines du Tribunal de sa conscience il élèveroit un Trône à ses passions favorites, ce seroit elles qui lui donneroient la Loi, & ce seroit à elles seules qu'il rendroit compte de ses actions, trop content de leur avoir menagé les marques exterieures de la vertu.

On ne trouve point heureusement de ces vices dans le veritable Avocat; aussi n'y a-t'il rien à soupçonner dans ses démarches. Les Puissances ont-elles besoin de son ministère? incapable de se laisser corrompre par les ptesens, il voit avec indignation *Demosthene* accepter la coupe d'*Harpalus*; insensible aux menaces, il suivroit *Papinien* sur l'échafaut, plutôt

plutôt que d'excuser un Empereur coupable d'un fratricide.

S'agit-il de l'intérêt de ses Concitoyens ? on ne le voit jamais examiner une affaire qu'avec une attention scrupuleuse , & conduire un Client qu'avec prudence ; il ne jette un œil de compassion que sur les objets qui la méritent , & ne donne ses soins & ses conseils aux riches qu'après avoir secouru les malheureux.

Il ne repousse l'injure que par les armes que l'équité , la raison & les Loix lui administrent ; il ne fait consister son plaisir que dans un delassement honnête , & souvent même dans le travail ; il trouve ses peines récompensées plutôt par la gloire de les avoir prises que par l'utilité qu'il en retire.

S'il apperçoit dans un de ses Confreres des talens superieurs aux siens , loin d'en concevoir une indigne jalousie , ils ne servent au contraire qu'à lui inspirer une noble émulation ; enfin ses démarches , ses actions ont pour but la vertu plutôt que sa propre utilité. Par là ses conseils sont admirés , ses décisions sont regardées comme des Oracles , sa conduite sert d'exemple à tout homme de bien , & il se captive la bienveillance de ses Confreres , l'estime des Magistrats & la

246 MERCURE DE FRANCE. la confiance du Public.

Mais est-ce dans cette idée seule que l'Avocat doit être si pur dans ses pensées, si réservé dans ses discours, si integre dans ses actions, dont il doit compte même à soi-même ?

Plus l'Avocat a de talens, plus il est responsable de sa conduite ; plus il a de qualités éminentes, plus il doit être en garde contre les charmes séducteurs des passions de l'homme.

En effet, que lui serviroit-il d'être applaudi à l'occasion de son éloquence, si ses mœurs ne tendoient pas à la perfection ? Seroit-on persuadé de la sagesse de ses conseils, s'il suivoit lui-même d'autres routes ?

Qu'il fortifie donc de jour en jour dans son cœur les sentimens de la droiture & de la probité ; qu'il s'empresse à prononcer par son propre exemple la première condamnation contre les vices.

Ce sont ces sentimens, Messieurs, que vous avez reconnus dans les dispositions de votre digne bienfacteur ; ce fut ainsi qu'il s'acquit l'estime de tous ses amis, la considération de notre Ordre & la confiance du Public.

La noblesse de sa naissance ne lui parut qu'un nouveau degré digne d'être joint à notre profession ; il s'appliqua sans peine

à la connoissance des Loix les plus difficiles ; son esprit naturellement pénétrant en donna facilement les solutions ; à peine fut-il entré dans la carrière , qu'il se fit respecter même de tous ses ennemis & de ses envieux ; sa vertu lui donna pour amis tous les Cliens que sa réputation lui adressoit ; la prudence de ses conseils déterminna souvent les opinions des Magistrats ; utile à tout le monde , il se livroit sans cesse à tous ; le Public trouvoit des secours infinis dans ses talens , & les pauvres des ressourcés inépuisables dans sa charité ; ceux qui le connoissoient se le propoisoient pour modèle de sçavoir , de modestie , de désintéressement & de candeur. La mort enfin s'approcha sans le surprendre ; il l'avoit prévenuë par un sage testament qui partageoit ses biens entre les pauvres , ses parens , ses amis & notre Ordre ; ses Livres & ses Manuscrits nous seront à jamais précieux aussi bien que sa mémoire. Rappelions nous donc sans cesse le mérite de ce grand homme.

Mais si d'un côté nous avons lieu de regretter M. de Riparions , nous avons de l'autre occasion de nous consoler de sa perte , puisque nous la trouvons réparée par l'illustre Confrere * qui veut

* Voyez le 1. Vol. du Mercure de Decembre 1729. page 2902.

bien présider à nos travaux ; en se faisant une gloire d'exécuter les intentions de notre bienfaiteur il a la meilleure part à sa fondation ; il sacrifie son tems à nous découvrir des trésors qui sans lui nous seroient inconnus ; quels avantages ne trouvons-nous pas dans ses sçavantes instructions ? pénétrés de reconnaissance , faisons-nous donc un mérite de marcher sur ses traces , & si nous ne pouvons parvenir au même degré de science que lui , donnons-lui du moins la satisfaction d'imiter les vertus.

Animés par de si beaux & de si grands exemples , nous serons toujours disposés à detester l'usurpation , & à repousser la violence , toujours prêts à défendre la Veuve & l'Orphelin , à soutenir l'innocence que l'on voudra opprimer , & poursuivant la punition du crime , nous ne travaillerons pas moins à la sûreté publique qu'à la conservation des particuliers.

Nous sommes les premiers organes de la Justice , & même en quelque sorte les maîtres des droits de nos parties ; chaque instant de notre vie nous met devant les yeux l'obligation indispensable de ménager leurs intérêts , & d'apaiser leur animosité. En nous faisant un honneur de leur servir de patrons , de
peres

peres & de protecteurs , nous nous souviendrons encore qu'associés , pour ainsi dire , à la Magistrature , nous sommes les enfans & les Ministres de la Justice , & que nous ne lui devons pas moins d'integrité , de bonne foi & de sincerité que de soin , de vigilance & de zèle pour les affaires qui nous sont commises. Nous renoncerons à toute sorte de déguisement , la vérité regnera toujours dans nos discours , & nous ne chercherons jamais de ces ornemens capables de surprendre la Religion des Juges.

Fondés sur les principes de la probité , notre ministère sera soutenu de courage & de fermeté sans orgueil , de charité sans foiblesse , d'une severité juste , utile & nécessaire sans dureté , d'une connoissance compatissante de la misere de l'homme sans lâche complaisance , & répondant à la haute idée que l'on a de notre profession , nous annoncerons par la sagesse de nos conseils les oracles de la Justice.



L'IN-

L'INJUSTE SOUPÇON.

C A N T A T E.

Sur ces stériles bords que parcourt la Du-
rance ,

Eucharis attendoit le Berger Lidamant ;
Surprise avec raison de son retardement ,
Elle exprimoit ainsi sa triste impatience ,

Lidamant , l'objet de mes feux ,
Ici m'a promis de se rendre ,
J'y suis depuis long-tems ; hélas ! j'ai beau
l'attendre ,
Il ne vient point encor ; quel tourment rigou-
reux !

Dieux ! un fatal soupçon vient s'offrir à mon
ame ;

L'ingrat ennuyé de mes fers ,
Est touché des appas de quelqu'autre Bergeres ;
Et pour avoir trop sçu lui plaire ,
Pour l'avoir trop aimé , Juste Ciel ! je le pers.

Eucharis tu devois te montrer inhumaine ,
Resister plus long-tems à ses pressans desirs ;
Tu le favorisas , tu mis fin à sa peine ,
Et ce malheureux jour mit fin à ses plaisirs.

Ornement

FEVRIER. 1730. 251

Ornement de nos lieux, adorables Bergeres,

Vous perdrez bientôt vos Amans,

Si vous cessez d'être severes,

Si vous soulagez leurs tourmens.

Venez, fierté, jalouse rage,

Venez éteindre mon ardeur ;

Rendons outrage pour outrage,

Chassons Lidamant de mon cœur.

Torrent impetueux, témoin de mes allar-
mes,

Daigne arrêter ton cours,

Sois sensible à mes larmes,

Et contre cet ingrat prête-moi ton secours.

S'il venoit sur tes bords déplorer un tour-
ment,

Que pourroit lui causer une flamme nouvelle,

Durance, tes eaux, à l'instant,

Doivent engloutir l'Infidelle ;

Mon cœur de ses transports ne peut être le
maître ;

Le cruel n'a que trop mérité mon courroux...

Mais j'apperçois quelqu'un, Ciel ! je le vois
paroître ;

C'est lui, je-m'abusois dans mes soupçons ja-
loux.

L'heureux Berger arrive ; hélas ! excuse moi,

Je venois, lui dit-il, mais disgrâce imprevue !

C Belle

252 **MERCURE DE FRANCE.**

Belle Eucharis, un Loup s'est offert à ma
vûë,

Il m'enlevoit l'Agneau, le gage de ta foi;

Je cours, à sa dent je m'expose;

Un Amant craint-il quelque chose?

Enfin de ce combat je sors victorieux;

Mais la plus grande gloire en est due à tes
yeux.

Toi seule excitois mon courage;

Sans un espoir flatteur j'eusse en vain com-
battu,

Bientôt victime de sa rage

L'animal m'auroit abbatu.

Beautés qui sçavez tout charmer,

Faut-il qu'à vos soupçons votre cœur s'a-
bandonne;

Souvent l'Amant que l'on soupçonne

Est celui qui sçait mieux aimer.

L'impatience

Voir tromper ses desirs;

La moindre absence

Arrache des soupirs;

Si le retardement de ce Berger fidelle

Donne de son amour une preuve nouvelle,

Quel excès de plaisirs?

Par M. V. d'Aix.

Q B.

OBSERVATIONS sur la Méthode d'Accompagnement pour le Clavecin qui est en usage, & qu'on appelle Echelle ou Regle de l'Octave.

L Es premiers élémens de la regle de l'Octave consistent à donner aux doigts des habitudes conformes aux accords qu'elle prescrit sur les degrés consécutifs d'un *Mode*.

Cette regle renferme quelque chose de bon ; mais elle est tellement bornée, qu'il faut dans la suite y faire un nombre infini d'exceptions, que les Maîtres se réservent d'enseigner, à mesure que les cas s'en présentent.

Le détail de ces exceptions est prodigieux ; la connoissance & la pratique en sont remplies de difficultés presque insurmontables, par la multiplicité des accords, par la variation infinie de leurs Accompagnemens, par la surprise où jettent sans cesse les différentes formes de succession dont chaque accord en particulier est susceptible, & qui sont souvent contraires aux habitudes déjà formées, par la confusion des regles fondamentales avec celles de gout, par le

C ij vuide

254 MERCURE DE FRANCE.

vuide que l'harmonie y souffre le plus souvent , par le peu de ressource que l'oreille y trouve pour se former aux veritables progrès des sons ; par l'assujettissement trop servile aux chiffres souvent fautifs , enfin par les fausses applications auxquelles des regles de détail & des exceptions innombrables ne peuvent manquer d'être sujettes.

La Regle de l'Octave, avec ses exceptions , contient 22. Accords dans chaque *Mode* , dont voici l'énumération en abrégé.

L'Accord parfait , la 6^e , la 6^e & 4^e , la 7^e , la petite 7^e , la fausse 5^e , la petite 6^e , le Triton , la 7^e superflüe , la 5^e superflüe , la 2^e , la 6^e & 5^e , la 9^e complete , la 9^e simple , la 4^e , la 9^e & 4^e , la 2^e & 5^e , la 2^e superflüe , la 7^e diminuée , la 6^e majeure avec la fausse 5^e , le Triton avec la 3^e mineure , & la 7^e superflüe avec la 6^e mineure , sans parler de la 6^e doublée , & encore moins de la 6^e mineure avec la 3^e majeure , que quelques-uns ont introduit assez mal à propos , de la 6^e superflüe , que le gont autorise depuis quelque tems , ni de la 5^e superflüe avec la 4^e , qui pourroit plutôt avoir lieu que les deux derniers.

Chacun de ces accords a ses Accompagnemens differens , qui consistent en deux

deux ou trois intervalles de plus que ceux dont ces Accords portent le nom ; de sorte qu'à la vûe du chiffre , ou par le moyen de quelques autres notions , il faut se représenter tous les intervalles qui composent l'Accord , & y porter incontinent les doigts.

Chaque Accord a d'ailleurs trois faces ou permutations sur le Clavier ; & tel qui connoît la première n'en est pas beaucoup plus avancé pour la seconde , ni après celle-ci pour la troisième , quant à la pratique ; chacun des 22. Accords exprimés en produit donc trois differens dans l'exécution , ce qui fait le nombre de 66.

Outre cela , il y a 24. *Modes* ; & si l'on veut être en état d'accompagner toute sorte de Musique , ou de transposer , il faut absolument se procurer une connoissance locale des 66. Accords précédens dans chacun de ces *Modes* , car tel qui sçait toucher les Accords d'un *Mode* a encore bien à faire pour trouver ceux d'un autre ; il faut donc multiplier les 66. Accords ci-dessus par 24. ce qui fait le nombre de 1584. si ce n'est pour l'esprit , du moins pour les doigts.

Chacun des 22. Accords primitifs a sa règle particulière , tant pour ce qui doit le précéder , que pour ce qui doit le

C iij suivre

256 MERCURE DE FRANCE:

suivre ; par exemple , il faut faire la *petite 6^e* pour descendre sur l'*Accord parfait* , sur la 7^e ou sur la 4^e , il ne faut plus faire que la 6^e , si l'on descend sur la *petite 6^e* , & si l'on passe en montant par les mêmes accords , tout change ; ce détail ne finit point. Comment la mémoire , le jugement & les doigts peuvent-ils sur le champ , & tout à la fois , suffire à tant de regles ?

On dira peut-être que la connoissance du *Mode* soulage l'Accompagnateur en pareil cas , puisque la regle specifie que tel Accord se fait sur une telle Note du *Mode* , en montant ou en descendant ; mais si tant est qu'on connoisse le *Mode* , ne faut-il pas découvrir aussi-tôt quel rang y tient la Note présente , puis son Accord , puis les *Dièzes* ou les *Bémols* affectés à ce *Mode* , & si enfin on parvient à se rendre tout cela présent dans la promptitude de l'exécution , qu'a t'on gagné , si la Note en question ne porte point l'Accord attaché au rang qu'elle tient dans le *Mode* ? car , par exemple , au lieu de l'*Accord parfait* au premier degré , autrement dit la *Note tonique* , il peut y avoir la 6^e & 5^e , la 5^e & 4^e , la 4^e & 3^e , la 3^e ou la 7^e *superflue* , même avec la 6^e *mineure* , pareillement au lieu de la *petite 6^e* au deuxième degré , il peut se trouver la 7^e ou

du la 9^e & 4^e, ainsi de tous les autres degrés, excepté le septième, appelé *No-ve sensible*. Il faut donc ici bien des exceptions aux regles que l'on s'est efforcé d'apprendre, & présumer encore que les doigts accoutumés à n'enchaîner que dans le même ordre les Accords qu'elles renferment, prendront facilement la route contraire que demandent toutes les successions différentes, dont chaque Accord est susceptible.

Les chiffres, ajoutera-t'on, doivent suppléer ici au deffaut de la regle; mais peut-on s'assurer que le Compositeur les aura mis regulierement par tout, & que le Copiste ou l'Imprimeur n'y aura rien oublié. On a fait voir dans le nouveau système de Musique que le plus habile Compositeur de notre siecle n'avoit pas été exempt de méprise à cet égard; & c'en est assez pour bannir la trop grande confiance dans les chiffres; au reste, qu'est-ce qu'une Méthode qui nous rend esclaves des erreurs d'autrui, ne devrait-elle pas plutôt nous enseigner à les rectifier; mais bien loin de cela, dans quel embarras ne met-elle pas l'Accompagnateur lorsqu'il n'y a point de chiffres? le chant du Dessus lui indiquera-t'il les Accords? si ce chant, par exemple, fait la 3^e de la Basse, cette 3^e pourra être accompa-

258 MERCURE DE FRANCE.

gnée de la 4^e, de la 5^e, de la 6^e, de la 7^e ou de la 9^e; or quelle raison de préférence pourra-t'il tirer d'une multiplicité de regles ?

D'ailleurs, on surcharge les commençans par le mélange de certaines regles de gout avec celles de fond, sans penser que celles-ci sont la baze & le modele de celles-là, & qu'elles seules peuvent former essentiellement l'oreille, procurer aux doigts des habitudes générales & régulières, & mettre dans l'esprit la certitude avec laquelle l'oreille peut seconder l'exécution. Ces regles de gout ne sont pas simplement les harpegemens, les fredons & le choix des faces, dont quelque échantillon fait pour certaines personnes tout le mérite & tout le charme de l'Accompagnement. C'est sur-tout la regle qui deffend deux *Octaves* de suite, desquelles on fait un monstre, & dont la prohibition, pour éviter une faute imaginaire, en fait commettre de véritables.

Pour ne pas blesser ce préjugé des deux *Octaves* de suite, on fait retrancher celle de la Basse dans presque tous les Accords dissonans, d'où il arrive que si la Basse parcourt successivement toutes les Notes d'un même Accord, il faut à chacune de ces Notes deux opérations, l'une de lever le doigt de l'*Octave*, l'autre de re-

mettre

mettre celui qu'on a levé précédemment si l'on ne veut en dénuer l'harmonie, ce qui varie à tous momens les Accompanemens d'un même Accord, & le présente sans cesse sous des dénominations différentes; or quel retardement cela n'apporte-t'il pas à la connoissance, & quel préjudice n'est-ce pas pour l'exécution? car si les positions changent si fréquemment, & qu'en même-tems toutes les faces du Clavier ne soient pas également familières, il arrive souvent que les doigts se refusent à l'accord qui doit succéder à un autre dans une certaine face; d'où l'on est obligé de faire aller la main par sauts, & de la porter précipitamment à l'endroit où la face est plus familière & plus commode, ce qui ne se fait point encore sans le desagrément de partager continuellement sa vue entre le Pupitre & le Clavier.

Le retranchement de l'Octave multiplie un même accord jusqu'à cinq ou six, tant pour l'esprit que pour les doigts, & la forme de succession naturelle à cet Accord est multipliée à proportion; si cet Accord en admet cinq ou six autres différens dans sa succession, ce sont pour chacun autant de successions différentes sur le Clavier, & autant de nouvelles règles à observer, ce qui accable les doigts de

C v tant

tant de positions , & de marches différentes , qu'il est impossible de ne s'y pas tromper le plus souvent ; c'est une vérité dont presque tous les amateurs , & même plusieurs Maîtres peuvent rendre témoignage , pour peu qu'ils soient sincères. Combien de fois ont-ils senti en accompagnant certaines Musiques que leurs regles , leurs connoissances , leur oreille même , & leurs doigts se trouvoient en défaut ?

On peut juger aisément de là que l'oreille , de concert avec les doigts , se formeroit bien plus sûrement , & s'accoutumeroit bien plutôt à une succession uniforme d'accords qu'elle ne le peut faire à plusieurs successions , qui lui paroissent différentes les unes des autres , & qu'elle présente même comme telles à l'esprit ; car suivant toutes les Méthodes d'Accompagnement qui ont paru jusqu'ici , nos Musiciens pratiquent comme différentes , plusieurs successions d'Accords , qui dans le fond ne sont qu'une , & ils ont établi en conséquence plusieurs regles qui se réduisent toutes à une seule ; par exemple , quand on dit que le *Triton* doit être sauvé de la 6^e , la fausse 5^e de la 3^e la 6^e majeure de la 8^e ou de la 6^e , la 7^e superflüe de la 8^e , la 3^e superflüe de la 6^e , & la 2^e superflüe de la 4^e consonante ,
tout

tout cela se réunit dans l'Accord de la *Note sensible* qui doit être suivi de l'Accord parfait de la *Note tonique* ; mais il ne faut pas s'étonner du grand nombre de regles instituées jusqu'à présent sur la succession des Accords ; le Musicien que le sentiment seul a conduit pendant si long-temps , n'en a décidé que relativement à l'impression que les différentes dispositions d'un même Accord faisoient sur son oreille ; la réunion de toutes ces successions en une seule passoit la portée de cet organe.

Au reste , il n'y a presque pas une de ces dernières regles de détail qui ne soit fautive en certains cas , puisque si les intervalles de *Triton* , de *fausse 5^e* , de *6^e majeure* , de *3^e majeure* & de *7^e superflue* , se trouvent dans un autre Accord que dans le *sensible* , comme il arrive très-souvent , tantôt ils sont consonans , tantôt de *dissonances majeures* ils deviennent *dissonances mineures* , & tantôt ils sont dissonans sans être soumis à la succession déterminée en premier lieu. Que deviennent alors les susdites regles , & de quoi sert encore leur multiplicité ? Tel qui entreprendra de contester ces verités ne sera pas Musicien , ou se perdra dans des distinctions frivoles & dans des exceptions sans fin.

On pourroit rapporter plusieurs autres exemples des differens cas où ces regles échouent; mais pour achever de prouver combien elles sont vagues, & même préjudiciables, il suffira de l'exception qu'il faut faire à l'égard du *Triton*, qui selon la regle, doit être sauvé de la 6^e en montant, & qui selon d'autres regles que l'expérience oblige de suivre à présent, reste sur le même degré pour former la 8^e, la 3^e, la 6^e ou la 5^e; ne voilà-t'il pas un conflit de regles opposées? & ne sont-elles pas réciproquement sujettes à de fausses applications, vû que l'une peut se présenter à l'esprit, lorsqu'il est question de l'autre?

Cette Méthode, si l'on peut qualifier ainsi un amas confus de regles, ne sembleroit pas un labyrinthe, & ne rebuterait pas tant de personnes de l'Accompagnement, si elle étoit plus instructive du fond; cependant on ne doit pas nier qu'il ne soit possible de posséder entièrement toutes les regles du détail & toutes leurs exceptions, d'en faire la juste application, & de les mettre en pratique sur les 1584. Accords, dont elle exige la connoissance. Mais quel tems & quels travaux ne faut-il pas pour cela? D'ailleurs quelle confusion pour l'esprit! quelle charge à la mémoire, & même quel obstacle à la précision de l'exécution!

On

FEVRIER: 1730 263

On donnera dans le Mercure prochain
le Plan d'une nouvelle Méthode sur le
même sujet.



LE JEUNE ELEAZAR.

P O E M E.

LE fils d'Antiochus opprimoit les Hebreux,
D'un pere criminel le châtiment affreux,
Du celeste courroux monument formidable,
Sert à rendre le fils encore plus coupable ;
Au lieu d'en profiter , il jure d'abolir

Le culte que les Juifs viennent de rétablir ;
Il déclare au vrai Dieu la plus cruelle guerre ;
Les Syriens armés couvrent deja la Terre.
Confonds tes ennemis & sauve tes enfans ,
Seigneur, vois ces apprêts , ces nombreux
Elephans ;

Chacun d'eux sur son dos porte des Tours
énormes ;

Au sommet de ces Tours , sous cent terribles
formes ,

La mort menace au loin ton peuple consterné ;
Pour briser tes Autels le signal est donné.

Notre cause est la tienne , embrasse sa defense ;
Exauce nos soupirs , protege l'innocence ;

Que dans leur sang impur les méchans soient
noyés ;

Disperse

264 MERCURE DE FRANCE.

Disperse au gré des vents leurs restes foudroyés.

Tels sont les cris des Juifs ; ils volent tous
aux armes ,

Et le Très-Haut s'apprête à finir leurs allarmes ;

Sur un Trône éternel , digne de sa Grandeur ,
Dieu repose en son sein , revêtu de splendeurs ;

Le pouvoir , la bonté , la sagesse y résident ;

A ce vaste Univers ces attributs président ;

La sagesse conduit , la puissance soutient ,

La bonté fit le monde , & l'amour l'entretient ;

Cet amour a souvent arraché le tonnerre

Au bras de la Justice armé contre la Terre ;

Et c'est lui qui pour lors apaisant son courroux ,

Sur l'ennemi des Juifs en détourna les coups.

Judas , Eleazar , restes d'un Sang illustre ,

Tous deux touchoient à peine à leur cinquième Lustré ;

Tous deux d'Antiochus repoussent les efforts ;

L'Eternel seconda leurs genereux transports.

De Siriens mourans la campagne est semée ;

Deux Heros font trembler une effroyable Armée.

Que ne peut la valeur ! sous les coups de l'airné

Le destin , de six cens , est déjà terminé

Du côté qu'il combat tout tombe , fuit ou cède ;

Le carnage le suit , la terreur le précède ;

Le

Le jeune Eleazar attaque , & se deffend ;
 Il voit venir de loin un superbe Elephant ;
 Sous ses pas fastueux des flots de sang ruissellent ;

Et les Armes du Roi sur son dos étincellent ;
 De la Tour qu'il soutient le sommet radieux
 Domine sur l'Armée , éblouit tous les yeux ,
 Et sur lui du Soleil les flammes recueillies
 Forment de toutes parts de brillans parelies ;
 Le luxe y réunit les plus rares trefors
 Que l'Inde avec éclat voit germer sur ses
 bords ;

On croit qu'en cette Tour d'où cent guerriers
 combattent ,
 D'où les traits échapés volent , percent , ab-
 batent ,

Le Roi caché lui même est témoin des Exploits
 D'un monde de Soldats triomphans sous ses
 Loix.

Eleazar flatté d'une douce esperance ,
 Des Hebreux gemissans médite la vengeance ,
 Et veut pour leur salut sacrifier ses jours ,
 Trop heureux à ce prix d'en abreger le cours :
 Intrépide Lion , guidé par son courage ,
 A travers mille morts il se fait un passage ,
 Se cache sous les flancs de l'énorme animal
 Qui portoit , orgueilleux , le Pavillon Royal .
 Et dans ses flancs profonds il plonge son épée ,
 De leur sang confondu la campagne est trem-
 pée ;

L'Elephant

266 MERCURE DE FRANCE.

L'Eléphant blessé tombe ; ô funeste malheur !
Sous son poids effroyable expire le Vainqueur.
On fremit , on s'écarte , on fuit , & la poussière

Sous un nuage épais obscurcit la lumière,
Les Juifs encouragés par ce revers heureux
Poursuivent l'ennemi qui tremble devant eux ;
Judas pleure son frere , il le vange , & ses larmes

Coulent avec le sang dont il rougit ses armes ;

Le seul Antiochus échape à son courroux ;
Mais bientôt de Dieu même il subira les coups ;

Sa vengeance l'attend aux bords du précipice ;

L'Eternel aux Tirans ne fut jamais propice.

J. B. Poncy J.

::***:***:***:***:***:***:***:***

EXTRAIT du Panegyrique de S. Sulpice.

LE 17. Janvier , l'Abbé Seguy , nommé par le Roi à l'Abbaye de Genlis , prononça ce Discours dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice , avec un applaudissement universel. Jamais réputation
n'a

a été plus prompte que celle de ce nouvel Orateur, dont le premier succès a été assez éclatant pour être honoré de l'attention & des récompenses de la Cour. Le Public échauffé sur son compte, attendoit avec impatience ce second Discours, qui a mis, pour ainsi dire, le sceau à sa réputation, & avec d'autant plus de justice que son sujet, bien moins favorable que le premier, ne paroïssoit point susceptible des traits vifs & grands qu'il lui a prêté. L'Extrait du Panegyrique de S. Louis a fait tant de plaisir, qu'on a fort souhaité voir aussi celui du Panegyrique de S. Sulpice, & nous avons enfin obtenu le consentement de M. l'Abbé Seguy pour faire usage du secours des Copistes qui lui ont enlevé son Discours.

L'Orateur a pris pour Texte ces paroles de l'Ecclesiastique : *Factum est illi fungi sacerdotio . . . & habere laudem in nomine ejus*. Voici l'Exorde, à quelques lignes près.

Si l'on sçait à travers les expressions les plus simples penetrer le sens le plus élevé, quelles grandes idées se présentent à ces mots ! Voilà, Chrétiens, un Eloge digne d'Aaron, qui en est l'objet & pour dire encore plus, digne de l'Esprit Saint qui en est l'Auteur. En effet louer un homme d'avoir mérité le Sacer-

dote

doce & la plénitude du Sacerdoce , qui est le Pontificat , n'est-ce pas le loüer d'avoir mérité le plus sublime de tous les Ministeres , celui de Pacificateur , de Médiateur entre Dieu & son Peuple , & quelle louange pourroit , ce semble , égaler celle là , si ce qui suit n'y mettoit le comble en ajoutant que ce Ministère si auguste , Aaron l'exerça avec gloire en Israël , *Factum est illi fungi sacerdotio & habere laudem in nomine ejus.*

Cette idée , toute grande qu'elle est ; Chrétiens Auditeurs , l'est-elle trop pour le sujet qui nous assemble Par tout l'Histoire de sa vie (de S. Sulpice) m'a présenté un homme visiblement destiné pour entrer en part du gouvernement de l'Eglise ; un homme que la Grace de Jesus-Christ prit soin de préparer dès son enfance à la dignité de Pasteur dans l'Eglise ; un homme élevé d'une commune voix à ce comble d'honneur pour l'édification & pour l'utilité de l'Eglise . . .

C'est à ce point de vûë que m'ont paru se rapporter toutes les faces sous lesquelles on peut l'envisager , & quand j'entreprends de vous retracer une si belle vie , c'est ou comme la préparation la plus parfaite à la dignité Episcopale , ou comme l'accomplissement le plus entier des devoirs qui y sont attachez ; car voici en

en

en deux mots le Plan du Discours que je consacre à la gloire de S. Sulpice. Il mérita d'être élevé à l'honneur suprême de l'Episcopat, & il soutint glorieusement le poids immense de l'Episcopat. *Factum est illi fungi Sacerdotio . . . & habere laudem in nomine ejus.*

Dieu immortel, qui n'alienez jamais votre gloire, c'est à vous que se rapportent les louanges de vos Saints, & c'est à vous aussi que se rapporteroient celles d'un de vos plus dignes Ministres qui m'écoute.. dans ce saint Temple, dont la construction n'étoit possible qu'à lui seul. Avec quel zele vous prépare-t-il une demeure, pendant qu'un autre Serviteur fidele que vous vous êtes choisi dans sa maison, travaille sans relâche à votre gloire ; Pontife & deffenseur illustre de votre Religion sacrée. Ainsi Moyse executoit le Plan de votre auguste Tabernacle, tandis qu'honoré du Pontificat, Aaron son frere présidoit à votre culte divin . . . Je rentre dans mon sujet, mais je sens que je n'en puis soutenir le poids si Marie ne s'intéresse à l'entreprise.

Le comprenons-nous ce que c'est que d'être un des Pasteurs préposés au gouvernement de l'Eglise que J. C. a acquise par son Sang ? nous formons-nous une assez haute idée de la grandeur de ce Ministere

70 MÉRÇURE DE FRANCE.

nistère ? L'Épiscopat , Chrétiens , l'Épiscopat n'est rien moins que le Tribunal irréprochable de cette foi , sans laquelle on ne peut être sauvé ; la succession non interrompue du pouvoir & des fonctions des Apôtres , le complément , la plénitude surabondante du caractère conféré aux autres Ministres de l'Autel , l'autorité de droit divin sur les Fidéles & sur les Prêtres qui les conduisent , le gage sensible de l'union de J. C. avec son Eglise , la participation immédiate de la puissance du Fils de Dieu lui-même , la source primitive du pouvoir de lier & de délier sur la Terre , de conférer la Grace & de la suspendre , de rendre présente la Victime adorable & de l'immoler. Quelle dignité que celle qui réunit en soi de si grandes choses , mais aussi de la part de notre Saint , quelle vertu , quelle capacité à tous égards , quelle répugnance à accepter tant de grandeur , l'en rendirent digne ! trois principaux chefs dont je fais tout le fond de cette première Partie. Reprenons.

Il semble , Chrétiens , que Sulpice ne pouvoit naturellement échapper au monde , si son cœur n'eût été spécialement destiné de Dieu pour être à lui. La Cour , où sa naissance l'appella dès ses premières années ; la Cour est-elle l'école ordinaire de la vertu ? Cet âge même où le cœur tout

GM

en bute aux passions , à peine se trouve libre , est peut-être moins dangereux , & j'oubliois presque de vous dire que Sulpice fut au Seigneur dès le point du jour , comme parle le Prophete , dès sa jeunesse , parce que j'ai quelque chose de plus glorieux pour lui à vous dire ; c'est qu'il fut au Seigneur dans des lieux , théâtre universel des foiblesses & des vanitez humaines , à la Cour. Ce n'est donc pas ici , Chrétiens , une vertu à l'abri des dangers du siècle ; c'est une vertu à l'épreuve des charmes & des engagements du monde le plus séduisant , que l'on appelle le grand monde , une vertu constamment sollicitée & constamment victorieuse. . . .

L'Abbé Seguy , après avoir mis dans tout son jour la vertu de S. Sulpice au milieu des dangers de la Cour , le représente dans sa Retraite domestique , & voici comment il en parle.

Il quitte donc cette Cour , où il ne voit aucun des vrais biens qu'il aime , où sont réunis ensemble tous les faux biens qu'il n'aime pas ; il se fait de sa maison une retraite particuliere aussi inaccessible aux attaques des folles passions que le fut jamais celle des Hilarions & des Antoinés. La solitude Chrétienne , mes freres , ne pensez pas qu'il faille absolument l'aller chercher dans l'ombre
du

du Cloître ou dans l'horreur des Deserts. Un cœur tumultueux, plein des idées & des engagements du siècle ne seroit pas seul dans les Antres profonds de la Thébaidé même. La vraie solitude est souvent dans un genre de vie retirée, quoiqu'au milieu du monde, dans les sentimens qui y sont conformes dans le cœur.

L'Orateur, en parlant de l'humble résistance de S. Sulpice, lorsque son Evêque voulut l'ordonner Prêtre, dit :

Malgré un attrait naturel pour cet état, le Serviteur de Dieu, par un effet de cette humilité qui met le comble à sa vertu refuse de répondre à un dessein qu'a fait naître sa vertu même, & pour le faire passer de l'état laïque à la Cléricature, de la Cléricature au Sacerdoce, il faut que le saint Evêque engage les Princes à se joindre à lui. C'est ainsi que la modestie des Saints leur cache quelquefois la volonté divine qu'ils adorent, & que le Ciel fait exécuter sur eux sa volonté sans rien faire perdre à leur modestie. Vous résistiez donc en vain, digne Disciple de J. C. vous en deviez être le Prêtre, parce que vous en fûtes la Victime. Il étoit, il étoit convenable que vous pussiez offrir à l'Autel l'Agneau sans tache, vous qui pouviez vous offrir avec lui. Vous sçavez déjà ce qu'il fut dans la vie séculière, Chré-

tiens

tiens Auditeurs , jugez de ce qu'il fut dans le Sacerdoce . . . Sa vie inspire , persuade la vertu que respirent tous ses discours , ses exemples sont citez dans les familles , son simple aspect est une leçon , son seul nom rappelle une idée salutaire. Déjà se répand le bruit de sa sainteté dans les Provinces voisines. La Cour l'entendit , & le Prince Religieux qui commandoit alors à nos Ancêtres , Clotaire II. jetta les yeux sur le Serviteur de J. C. pour le charger d'un emploi plus honorable encore par la sainteté de ses fonctions , que considerable par l'accès & le crédit qu'il donnoit auprès du Monarque . . . Mais il s'agissoit d'engager l'Homme de Dieu à l'accepter & son Evêque fut intéressé pour cela ; car comme ce Prélat n'eût jamais pû sans le Prince , forcer l'humilité de Sulpice à recevoir le Sacerdoce , le Prince n'eut aussi jamais pû sans lui, forcer la vertu du Saint à rentrer dans le grand monde. On l'y fit rentrer. Sulpice reparoit à la Cour & il l'édifie de nouveau. La Cour , quelques passions qui y regnent , n'en est pas moins pleine d'estime pour la vertu , & sans la pratiquer mieux que le peuple , elle sçait & la connoître mieux & la respecter davantage.

Rien n'est plus beau & plus délicat que le Portrait que fait l'Orateur de son Saint, dans

274 MERCURE DE FRANCE.

dans le crédit que lui donnoient sa Charge de Grand-Aumônier & l'amitié de Clotaire.

Clotaire, dit-il, qui lui doit la conservation de ses jours, veut qu'il ait aux affaires une part considérable, qui ne fut jamais l'objet de ses vœux... Je reconnois ici, ô mon Dieu ! un grand exemple de la conduite que vous tenez quelquefois sur ceux qui vous aiment ; quoiqu'ordinairement jaloux de les cacher dans le secret de votre face, cependant pour le bien de leurs frères, pour l'honneur même de la vertu, vous les menez de temps en temps comme par la main sur la Scène changeante du monde, vous leur faites trouver grace devant les Dieux de la Terre & toujours sur de leur cœur, vous les prêtez pour récompense aux bons Rois, à qui ils sont nécessaires.

Ensuite l'Abbé Seguy fait voir S. Sulpice attentif dans sa faveur à ménager pour la timide vertu la protection du Monarque, charmé de pouvoir prêter sa voix aux larmes des malheureux, se rendant cher à la Nation, comme un autre Mardochée, & par le charme d'une douceur toute Chrétienne, trouvant le secret de ne mécontenter personne, malgré l'impuissance, de procurer des graces à tous, conduisant & executant tout ce qu'il se propose

par une nouvelle sorte de politi-
 que, la droiture & la sincerité, agissant
 avec zele & avec zele selon la science
 dans tout ce qui a rapport à la Religion,
 & qui demande l'appui de l'autorité Roya-
 le pour l'Eglise; enfin dans une situation
 où d'autres sacrifieroient leur ame, ayant
 aux yeux des hommes mêmes le mérite
 de ne sacrifier que son repos: tel & plus
 grand encore par le saint usage de son cré-
 dit étoit Sulpice, Chr. Aud. & s'il n'est pas
 le seul que son Portrait vous représente,
 c'est une heureuse ressemblance qui honore
 notre siecle. Au reste, il est bon pour votre
 instruction, mes Freres, que vous remar-
 quiez la cause du saint usage que fit Sulpice
 de sa faveur à la Cour, & la raison du bon-
 heur qu'il eut d'y conserver sa vertu dans
 tous les temps. Dieu l'y avoit appelé; &
 parce qu'il l'y avoit appelé, il le sauva
 des écueils dangereux contre lesquels ont
 brisés mille autres; parce qu'il l'y avoit
 appelé, il le mit au-dessus des foiblesses
 ordinaires du sang, il lui fit oublier le
 soin de l'élevation des siens & de leur
 fortune particuliere; parce qu'il l'y avoit
 appelé, bien loin de l'abandonner à l'a-
 mour du plaisir qui y regne, il se servit
 de lui pour y confondre les voluptueux
 par son exemple; parce qu'il l'y avoit
 appelé, il fit faire en lui la voix de la
 cupidité

cupidité, il lui donna ce détachement si nécessaire à qui peut obtenir tout ce qu'il desire ; parce qu'il l'y avoit appelé , il lui conserva au milieu de la pompe & du luxe de la Cour , un gout constant pour la simplicité la plus modeste ; parce qu'il l'y avoit appelé , il l'entretint au centre même du grand monde dans un esprit de retraite qui l'engageoit à se dérober de temps en temps à la Cour , pour donner au soin de recueillir son cœur tous les momens dont il étoit le maître ; parce qu'il l'y avoit appelé , il justifia sa vocation. Ceux que Dieu lui-même expose , sont dans le monde sans appartenir au monde ; Dieu est avec eux , mais aussi ceux qui s'exposent sans son aveu , y pensent-ils sérieusement

Si Sulpice y eût été porté par ses propres conseils , il y auroit fait infailliblement naufrage. La Providence qui veut peut-être tel d'entre vous loin du tumulte du monde , le voulut long-temps lui au milieu des dangers du siècle , & elle avoit ses raisons. Ce n'étoit pas sans dessein qu'elle l'avoit fait naître avec les avantages des richesses & du rang , qu'elle lui fit passer plusieurs années parmi les délices & les vaines pompes contre lesquelles il étoit obligé de se défendre. Elle le destinoit à remplir dans son Eglise une place qui

qui pour être sainte , sacrée , de droit divin , n'en expose pas moins aux périls inséparables des grandes places , une place qu'une vertu à l'épreuve des tentations de la grandeur & de l'abondance , est seule digne de remplir. Car depuis que les Chrétiens , trop indignes de leurs premiers Ancêtres , ont renoncé à cette heureuse pauvreté qui fut comme le berceau de leur Religion , depuis que l'amour des abbaïsemens a fait place chez eux aux fatales chimères de l'orgueil , il a fallu appuyer l'autorité Episcopale de tout ce que l'opulence , le rang ont de plus imposant à leurs yeux. Sulpice avoit donc besoin d'une vertu éminente , éprouvée , pour répondre dignement aux desseins de Dieu sur lui , & vous avez vû si la sienne ne fut pas telle , *in integritate* ; mais la vertu seule n'eût pas suffi sans une capacité proportionnée à sa destination , *in doctrina*... Il l'avoit , & si vous me demandez comment parmi les distractions & tumulte du siècle il trouva le temps de l'acquiescer , je vous répondrai qu'il le trouva à force d'attention à saisir & à employer des momens qu'un autre auroit perdus en amusemens frivoles ou criminels , je vous ferai ressouvenir de cette Retraite domestique de plusieurs années où tout son temps étoit partagé entre Dieu & une étude re-

D ij glée

glée qui avoit rapport à lui. Lorsqu'il se faisoit ainsi par principe d'occupation un fond de saintes connoissances, il ne prévoyoit pas qu'il dût un jour par état les communiquer aux autres... Il n'étoit pas moins propre à annoncer les veritez Evangeliques aux Grands, qu'à instruire les petits & à cathéchiser les Habitans des Campagnes, il éclaircissoit les doutes des ames timorées, il affermissoit la foi des ames foibles, il étoit utile à son Evêque même qui le consultoit.

Voilà ce que c'étoit que les lumieres de Sulpice, Chrétiens Auditeurs, elles ne faisoient point peut-être cette science si étendue, si variée, de beaucoup de Sçavans de nos jours, mais elles faisoient une science utile à son prochain, à lui-même, & sur tout sobre, modeste, s'arrêtant où elle devoit; & plutôt à Dieu que plusieurs de nos freres n'en eussent point d'autre, qu'ils fussent & bien plus humbles & moins curieux, & par là moins sujets à des égaremens déplorables. Car, ô Ciel! vous confondez le téméraire regard qui veut s'élever jusqu'à la hauteur inaccessible des trésors de votre sagesse. Rendez-nous l'heureuse simplicité des premiers temps de l'Eglise. On ne sçavoit pas disputer, ah! mais on sçavoit obéir.

L'Orateur, après avoir passé avec un
art

art infini au troisiéme Chef de sa subdivision , continué :

Ici, Chrétiens, s'offre un nouveau spectacle. C'est une assemblée d'esprits violens & factieux , qui se calme au seul nom de Sulpice. Le Siege Episcopal étoit vacant & le peuple, alors maître du choix de son Evêque, étoit divisé en plusieurs partis qui en alloient venir aux mains, si une voix sortie du milieu de tant de clameurs, n'eût tout-à-coup nommé Sulpice. A un nom si respecté les troubles cessent, les esprits sont d'accord, & cette Assemblée tumultueuse, dont les cris differens étoient la voix de mille passions différentes, devient en un moment par la réunion inespérée de ses suffrages, l'Interprete du choix de Dieu-même. Mais voici un spectacle plus grand encore ; c'est Sulpice qui refuse d'accepter la dignité sacrée qu'on lui défere ; on le presse & il résiste pour la première fois à la volonté de son Dieu, mais remarquez qu'il y résiste dans une occasion où il est beau, j'ose le dire, de la méconnoître c'est mériter l'Episcopat que d'avoir la pitié, la science nécessaire pour en exercer avec fruit les fonctions augustes ; le refuser toutefois par Religion, c'est avoir un mérite aussi éminent que la place même

La résistance de Sulpice aux empressements du peuple, venoit de son profond

respect pour la dignité sacrée qu'il méritoit si parfaitement, il regardoit l'Episcopat comme le caractère le plus auguste, le plus élevé dont un Chrétien puisse être revêtu ici bas. Il avoit toujours été particulièrement recommandable par son respect pour les premiers Oints du Seigneur, & il vivoit dans un siècle où des discours injurieux à leur gloire, étoient un crime presque inconnu.

L'Abbé Seguy termine cette première Partie par une morale forte & convenable, & passe à son second Point, où il fait voir S. Sulpice soutenant dignement le poids immense de l'Episcopat.

La plus grande idée qu'on puisse donner d'un Ministre du Seigneur, n'est pas de dire qu'il mérita d'être honoré du caractère Episcopal; non, quelque grand que soit un tel éloge: mais dire qu'ayant reçu ce caractère sacré, il le mérita toujours, est la suprême louange. Il y a, Chrétiens, entre la gloire d'être élevé par ses vertus à une dignité éminente & celle d'en remplir parfaitement les devoirs, une différence qu'il est aisé de sentir, pour peu qu'on y réfléchisse. . . . Aussi parmi tant d'hommes que les suffrages des peuples éleverent aux places les plus augustes; combien en a-t-on vû qui en auroient toujours paru dignes s'ils ne les eussent jamais occupées. Sulpice digne de l'Episc

épat, & avant d'y parvenir, & après y être parvenu, justifia pleinement le choix de son peuple, & cela par l'esprit de son gouvernement, par ses travaux, par ses succès mêmes.

L'Abbé Seguy, dans le premier membre de cette subdivision, fait voir l'esprit du gouvernement du S. Evêque comme un esprit de bonté, de fermeté, de sagesse, & il en rapporte entr'autres exemples un trait de ce S. Pasteur à l'occasion des vexations inouïes & des cruautés qu'exercoient certains exacteurs d'un impôt trop fort qui mettoit le comble à la misère du peuple.

Sulpice en est témoin, dit l'habile Paganyste, & ses entrailles paternelles en sont émuës. Il s'adresse avec douceur aux barbares Officiers, il leur fait la plus touchante peinture de l'état déplorable de son peuple, il les conjure au nom du Dieu de bonté de cesser d'indignes poursuites, qui aussi bien ne servent qu'à réduire au plus affreux desespoir une partie de son troupeau, & sans doute il leur auroit inspiré des sentimens plus humains, si de tels cœurs en eussent été capables. Eh bien, cruels ! je me suis inutilement abaissé jusqu'à la prière ; il ne me reste qu'à vous lancer les foudres spirituels qui m'ont été confiés. A Dieu ne plaise, que je m'op-

D iij. pose

282 MERCURE DE FRANCE

pose aux ordres du Prince ; ce n'est pas à vos pareils qu'il est donné de lui être plus soumis & plus attachez qu'un Evêque. Mon Roi n'ignore pas mon zèle , il n'ignore que vos cruautés. Je lui écris , il nous fera sçavoir sa volonté souveraine... Je vous abandonnerai , s'il l'exige , & le Troupeau & le Pasteur même ; mais en attendant n'esperez pas que je souffre votre barbarie ; je ne verrai point écraser ainsi mon peuple , dont les cris me déchirent ; percez plutôt ce cœur qui ne peut vous abandonner.

Fermeté héroïque, Chrétiens Auditeurs, qui sans une prudence infinie auroit eu, je l'avouë , les dangers ; mais l'esprit de sagesse égala toujours en Sulpice l'esprit de force. *Spiritus fortitudinis , spiritus sapientie & intellectus*. Tandis que par la vigueur de sa conduite il arrête les persecutions des Publicains barbares , il exhorte d'un autre côté les riches à leur payer le nouveau tribut , il recommande vivement au peuple les sentimens d'attachement & d'obéissance qu'il doit à son Souverain , il paroît prêt à accabler du poids de son indignation quiconque oseroit s'en écarter , & cependant il conjure celui qui tient en ses mains les cœurs des Rois , de lui rendre favorable Dagobert , qui avoit succédé à Clotaire.

L'art

L'art avec lequel l'Orateur entre dans la seconde partie de sa subdivision, & la maniere dont il décrit les travaux Apostoliques du saint Evêque, auroient ici leur place, si on pouvoit abreger cet endroit sans le gêner....

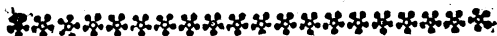
Que vous dirai-je de plus ? aussi infatigable, aussi prompt que plein de zele, occupé sans relâche, sans altération, il ne l'est que des interêts du Ciel & du soin de son Diocèse. Il ne tient d'une main qu'à ses Oüailles & de l'autre qu'à son Dieu.

L'article des succès du saint Evêque est traité avec la même dignité & le même feu. La conversion des Juifs de Bourges faite par son ministère, n'y est pas oubliée, & l'Orateur pour relever ce grand succès, parlant de l'obstination des Juifs dit.... malheureuse race, ton aveuglement est la peine de tes ingrattitudes. C'est du trésor de la colere qu'est sortie ton obstination insensée ; terrible exemple des vengeances du Seigneur, tu portes imprimé sur toi les signes les plus marquez de sa colere, & toi seule ne les reconnois pas ; tu gardes chèrement les Livres saints où se lit ta condamnation manifeste, & toi seule ne l'y trouves pas ; tu fers au monde entier de témoin contre toi-même & toi seule ne t'en apperçois pas ; & si par une espece de prodige la verité puis-

D v *sante*

sainte arrache à quelques-uns des tiens le fatal bandeau, ne les voit-on pas presque toujours lui enlever peu de temps après sa victoire, & lui vouer une haine plus cruelle que jamais; ainsi se justifient les oracles de tes Prophetes par qui a été prédit ton endurcissement déplorable. Mais, Chrétiens, Sulpice devoit avoir la gloire de triompher de tant d'obstination. Il prêchait donc J. C. crucifié à des infortunés qui le regardent comme un sujet de scandale, ils lutte contre leurs opiniâtres préjugés & il en triomphe. Ce ne sont plus ces ennemis irréconciliables de l'Homme-Dieu; ce sont des vaincus, qui trop contents de l'être, baignent de larmes de joye les armes qu'ils remettent au vainqueur. Que j'aime à les voir gémir amoureusement au pied de la Croix, ils en font le glorieux & nouveau trophée. Plus de différence de culte dans la même Ville. Les enfans de Sara & d'Agar se sont réunis. Que les Esprits Celestes en soient transportez de joye, que l'Eglise en fasse retentir ses Temples de Chants d'allegresse, que la posterité de ces Esclaves devenus libres en J. C. benisse à jamais la memoire du saint Pasteur dont Dieu s'est servi pour renouveler sur leurs peres & sur eux ses anciennes misericordes.

MA



MADRIGAL.

A Mad^{lle} P.

Falloit-il, Belle Iris, ajouter la parure,
Aux attraits que sur vous répandit la Nature?
N'étiez-vous pas déjà trop aimable à mes
yeux?

Mais en vain l'art vous prête encor de nou-
veaux charmes,

Malgré ces soins industrieux,

C'est à vos seuls appas que mon cœur rend les
armes.



QUESTION PROPOSEE de
Bourgogne à M. D. L. R. sur le Rhume
& sur certains régimes de santé, re-
commandez par les Anciens.

DEpuis que je lis le Mercure j'y ai
trouvé si souvent des réponses satis-
faisantes à différentes Questions qui y
avoient été proposées, que j'espère qu'on
voudra bien m'en procurer une par le
même canal, sur un sujet qui interesse
tout le monde. Il n'est rien de plus pré-
cieux que la santé; nos Anciens avoient

D. vj une

une grande attention sur cet article. Ils placèrent de tous côtez des Sentences qui y avoient rapport. Elles étoient quelquefois rédigées en Vers, quelquefois en rimes seulement, d'autres fois en Vers latins rimez de la nature de ceux qu'on appelle Techniques, & cela afin qu'on les retint plus facilement. Mais comme chacun n'a pas la clef de ces sortes de dictions, je me flate que quelque Medecin zélé pour le bien public voudra bien nous expliquer ce qui paroît de plus obscur dans ces sortes de Sentences.

On les trouve en Quatrains au bas de chaque mois des Calendriers dans presque tous les Livres d'Eglise qui ont été imprimez en France au commencement du XVI. siècle avant le Concile de Trente. Il y avoit alors parmi les Chantres & les autres Ecclesiastiques beaucoup de Medecins qui sçavoient faire l'apologie de ces Vers & qui en donnoient le dénouëment. J'en ai des preuves particulieres pour l'Eglise à laquelle je suis attaché. Aujourd'hui qu'il n'y en a plus, on regarde ces sortes de Quatrains comme ridicules & même comme très-impertinemment placez. Car où sont-ils imprimez ? C'est dans les Missels, à la marge inferieure du Calendrier, comme pour servir de brodure au bout des Saints de chaque mois. Si ces Vers tant
bien

bien que mal faits, ne se trouvoient que dans un ou deux Missels, je les croirois peu dignes d'attention; mais comme ils se rencontrent dans le plus grand nombre & même dans ceux de Paris, & dans ceux de Rome, imprimez en France, c'est une marque de l'estime generale qu'on en avoit. Il n'est donc pas indifferent d'examiner si cette estime étoit bien fondée & si les regles en sont solidement établies.

J'ay eu le bonheur de n'être point attaqué de la maladie qui a été si commune depuis quelques mois; mais afin que je puisse la prevenir au retour d'une autre année, quelque charitable Medecin voudroit-il bien nous assurer si l'on peut se fier à ce qui est marqué dans un de ces Quatrains? C'est celui du mois de Novembre.

*Vis sanus fieri? curetur reuma Novembri:
Quodque nocens vita; tua sit pretiosa dieta?
Balnea cum venere tunc nulli proffit habere:
Potio sit sana, nec justa minutio vana.*

Voilà, ce me semble, cinq leçons dans ce Quatrain. Le premier Vers décide que c'est au mois de Novembre qu'il faut se préserver du rhume ou le faire cesser. Il est en mêmes termes dans la plupart des differens Missels que j'ay vus. Il y en a seulement quelques-uns où on lit :

Hac

*Not tibi scire datur, quod rheuma Novembre
creatur.*

C'est ainsi que je trouve ce premier Vers dans un Missel de Clugny de 1510. dans un d'Autun de 1530. & dans un de Chartres de 1532. & un de Sens de 1556. Cette Variante nous apprend bien que le rhume se forme en Novembre; mais elle n'assure pas qu'il faille y remédier dès ce mois-là. Il est cependant bon de sçavoir à quoi s'en tenir; parce que bien des gens disent que le rhume est de plus longue durée lorsqu'on le mitonne que lorsqu'on le néglige. C'est sur quoi j'attends un parfait & prompt éclaircissement.

Les Variantes du second Vers n'en changent point le sens. *Quæque nociva vita*, cela revient au même. Pour ce qui est de *dieta*, les Ecclesiastiques plus accoutumés aux langages de leurs Rubriques qu'à celui de Galien ou d'Hippocrate, entendoient autrefois par *dieta*, l'Office Ferial: *Fit dieta*, ou bien *Fit de dieta*, signifioit qu'on faisoit de la Férie. Mais je croirois que ces Vers n'ayant pas été composez par un Rubricaire, l'Auteur veut dire qu'il faut bien prendre garde à la diete qu'on observera dans ce mois-là. N'est-ce point en effet la saison où il semble que l'appétit/renaît à mesure que le froid approche?

Je

Je méprise la Variante de certains Missels où on lit, *tua sint pretiosa dicta*, ce sont des fautes grossières qu'on peut rejeter sur les Imprimeurs, comme s'il falloit donc parler moins dans le mois de Novembre que dans les autres, ou bien qu'il fallût n'y parler que le langage de ces précieux ridicules.

Le grand nombre des Editions contient le troisième Vers comme je l'ay rapporté d'après mon Missel Diocésain de l'an 1518. Cependant celui de Cluny de 1510. & celui d'Autun de 1530. mettent en style assertif.

Balnea cum venere tunc nullum constat habere.

Ces deux mêmes Missels rapportent aussi un peu autrement le quatrième Vers, en mettant, *Potio sit sana atque minutio bona*. Je pense qu'on y recommande seulement de prendre garde à ce que l'on boira, & de songer qu'il sera bon de se faire tirer alors un peu de sang. Un Apotiquaire attentif pourra me reprendre & dire que *potio* veut dire là une Medecine, & que ce Quatrain ne doit pas donner l'exclusion aux fonctions de son ministère. A cela je suis tout prêt à lui répondre, qu'il ne paroît pas que l'usage des potions médicinales doive précéder la saignée, mais qu'il doit la suivre, & que tout au plus il est recommandé de ne point boire trop froid.

froid & peut-être de tremper son vin avec un peu d'eau chaude, dont quantité de gens, desquels je suis du nombre, se sont bien trouvez. Je crois aussi, que pour ce qui est de la queue du Vers, il est question seulement de ces saignées de précaution, telles qu'on les pratiquoit anciennement dans les Monasteres, où il falloit que tous les Moines se fissent ouvrir la veine à certains jours de l'année, de la même manière qu'ils se servent tous du ministère du Barbier un même jour de la semaine.

Au reste, si je me trompe dans mon explication, je laisse à Messieurs les Docteurs en Medecine à en décider. Je me flate qu'au premier jour quelqu'un d'entr'eux, moins afferé lorsque les rhumes auront un peu cessé, nous donnera un ample Commentaire de ce Quatrain : & si le Public en est content, je prendrai la liberté de demander par le même canal une Paraphrase également instructive sur les Quatrains mis à la fin des autres mois. Cependant pour ne rien celer, je vous dirai que le Missel d'Autun de 1530. ajoute encore les deux Vers suivans pour le mois de Novembre, comme d'un autre Auteur.

*Ungues vel crines poteris prascindere tutè ;
De vena minuas, & balnea citius intres.*

La

La *précision* ou coupure des ongles ou des cheveux contribuë-t'elle donc à la santé, pour être mise en parallele avec la saignée ? A l'égard du bain, l'Auteur ordonne de se le procurer au plutôt, bien entendu, avec exclusion de ce qui est porté dans le troisième Vers cy-dessus. Je ne connois point de Rivière qui soit chaude au mois de Novembre, du moins dans nos quartiers. Sans doute qu'il est question en cet endroit des bains domestiques, ou de ceux qui sont dans les lieux où la Nature fait sortir des Fontaines chaudes des entrailles de la Terre. Mais comment & pourquoi les Bains sont-ils plus salutaires au mois de Novembre qu'en d'autre tems ? C'est ce qu'il est à propos d'éclaircir, ou bien il faut déclarer que les Anciens avoient tort de proposer ces regles. Je recommande sur tout l'article du rhume. La Ptisane dont on se sert pour le guerir ici, est le vin tout pur ou l'eau-de-vie. C'est une Medecine qui n'est pas rare dans nos cantons, principalement au mois de Novembre. Mais est-elle bonne ? Est-ce celle que prescrit le premiers Vers qui dit : *Curetur rheuma Novembri* ? C'est-là la question dont j'attends la décision.

Ce 31. Janvier 1730.

A



A UNE DAME,

En lui envoyant une Bourse brodée.

MADRIGAL.

SI le mérite d'une Bourse,
 J'entends bourse remplie, est la seule res-
 source,
 Pour toucher en ce temps un cœur intéressé,
 Je n'ai pas dû pour plaire être assez empressé.
 Non, ce n'est point l'amour, c'est l'argent qui
 décide.
 Jadis je scûs aimer à la façon d'Ovide,
 Vers galans, petits soins, complaisances,
 soupirs,
 Sans séduire mes sens, firent tous mes plaisirs.
 Et vous, charmante Iris, dont la délicatesse
 Préfère à la fortune une sage tendresse,
 Surpassant votre sexe en nobles sentimens,
 Vous avez des amis qui valent des Amans.



EX

*EXTRAIT de l'Assemblée publique
de la Société Royale des Sciences, tenue
dans la Grand'Sale de l'Hôtel de Ville
de Montpellier le 22. Decembre 1729.
l'Archevêque d'Alby y présidant.*

CE Prélat qui fut nommé l'année dernière à la place d'Académicien Honoraire du feu Marquis de Castries, son frere, & qui paroissoit pour la premiere fois dans l'Assemblée de l'Académie, étoit au haut bout de la Table, avec M. l'Evêque de Montpellier & M. Bon, Premier Président de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, Académiciens Honoraires; les Académiciens ordinaires y étoient rangés suivant la coutume, & les Consuls de la Ville y assistoient en Chaperon.

L'Archevêque d'Albi ouvrit la Seance par un remerciement qu'il fit à la Compagnie au sujet de son élection, & ce remerciement assaisonné de toutes les grâces que ce Prélat ne manque jamais de répandre dans tous ses discours & dans toutes les actions, fit connoître à la Compagnie qu'elle trouveroit dans cet Honoraire non-seulement un veritable Me-

cene.

cene, mais encore un Académicien zélé, & très-capable par lui-même de perfectionner les Sciences & les Beaux-Arts, si les devoirs indispensables de son Ministère pouvoient le lui permettre.

M. Marcot, Directeur de la Société, lut ensuite un Discours préliminaire, dans lequel après avoir remercié M. le Président de tout ce qu'il avoit dit d'obligeant pour la Compagnie, donna une idée générale des occupations de l'Académie, & parcourut avec beaucoup de précision & de netteté toutes les Sciences qui sont l'objet de l'Etude des Académiciens ; il parla des Observations particulières qu'ils y avoient déjà faites, de l'utilité que le Public en avoit retiré, & de celles qu'un tems plus favorable aux Sciences pourroit lui procurer dans la suite.

Après ce Préliminaire, M. Marcot lut une Observation d'un Anevrisme mixte, qui fut heureusement guéri par ses soins & ses attentions.

Cet Anevrisme parut après une piqure de l'artere du bras, qui est enfermée dans une même gaine avec la veine basilique. On crut d'abord avoir suffisamment remedié à cet accident par des saignées copieuses & par des compresses graduées, soutenues par un bon bandage ;

ge ; mais malgré ces précautions , la piqueure de l'artere ne fut point consolidée , & celle de la gaine , dans laquelle elle est enfermée , se rejoignit en peu de tems ; le sang que fournissoit la piqueure de l'artere dilata bientôt cette tunique vaginale , & fit une tumeur de la grosseur d'une petite noix , qui avoit un mouvement de sistole & de diastole.

Cependant , soit que les compresses graduées & les bandages eussent arrêté le cours ordinaire du sang , soit qu'il s'en fut extravasé quelque portion avant que l'ouverture de la tunique vaginale se fut colée , il s'étoit fait au dessous de la premiere tumeur une seconde tumeur , qui étoit un veritable flegmon , & qui rendoit la cure de l'anevrisme très-délicate & très-difficile.

M. Marcot prit le parti dans cette conjoncture d'attaquer le flegmon , de le faire suppurer & de le mener à cicatrice , & ensuite ayant le champ libre pour comprimer sans danger la tumeur anevrismale , il réduisit l'artere dans son état naturel par le bandage de l'Abbé Bourdelot , dont on voit tous les jours des effets merveilleux dans des occasions semblables.

Un tourbillon qui fit beaucoup de ravage aux environs de Montpellier ,
fut

296 MERCURE DE FRANCE.

fut le sujet d'un Mémoire que lut M. de Montferrier le fils , Sous-Directeur de l'Académie.

Ceux qui furent les témoins de la violence de ce Météore lui donnerent d'abord le nom d'Ouragan ; d'autres crurent qu'il avoit plus de rapport aux Trompes de Mer qui sont quelquefois si fatales aux Navigateurs ; & d'autres plus superstitieux que Philosophes , voulurent y trouver quelque chose de surnaturel , & se persuader que quelque Esprit follet étoit la cause de cet Orage.

M. de Montferrier fit voir par la description qu'il donna des véritables Ouragans & des Trompes de Mer , que le tourbillon qui étoit le sujet de son Mémoire , n'avoit aucun rapport avec les Orages de l'Amérique , ni avec ces colonnes de nuées qui s'élèvent ordinairement sur la Mer ; & sans s'arrêter aux Esprits Folets qui ne peuvent être admis que dans quelques Contes de Fées , il appella le Météore en question un tourbillon de nuée & de vent , dénomination qui n'est point arbitraire , puisqu'elle est prise de la nature même du sujet dont il s'agit.

En effet , M. de Montferrier fit remarquer que les Vents de Sud & les Vents d'Est furent les seuls qui regnerent pendant

dant les derniers jours du mois d'Octobre , que ces Vents toujours humides avoient amoncelé beaucoup de nuées épaisses sur l'Horison , & que le second de Novembre une portion de ces nuées étant poussée par un Vent de Sud-Est fort violent , fut forcée à se mouvoir vers le Nord , avec un mouvement vortiqueux , causé par les obstacles que l'assemblage des autres nuages qui l'environnoient lui présentait de toutes parts hors le côté de la Terre où ce tourbillon se porta , y trouvant moins de résistance,

Ce Groupe de nuées qui étoit fort noir & fort épais , ne paroissoit pas avoir plus de trois toises de largeur sur une hauteur indéterminée ; mais comme il étoit poussé par un Vent de Sud-Est très violent , qu'il avoit acquis un mouvement de tourbillon très-rapide , & qu'il forçoit l'Air qui l'environnoit à suivre le même mouvement , le tout ensemble faisoit un tourbillon d'environ cent toises de largeur , qui dans l'espace d'une demië lieue renversa ou enleva tout ce qui se trouva sur son passage.

Il y eut des personnes qui se trouvant à portée de voir cette nuée obscure qui s'avançoit du Sud-Est au Nord avec un bruit effroyable , crurent y avoir vu une lumière rougeâtre comme la fumée qui s'éleve

298 MERCURE DE FRANCE.

s'éleve d'un grand incendie , & d'autres assurent avoir senti une odeur de soufre, telle à peu près que celle que l'on sent dans les lieux qui ont été frappés de la foudre.

L'Académicien explique la premiere apparence par le mouvement rapide du Météore qui pouffoit avec violence la matiere étherée , & produisoit par là la lumiere , comme on le voit arriver dans le Phosphore du Barometre , & plusieurs autres experiences , dans toutes lesquelles la lumiere est une suite d'un grand mouvement ; ou par des rayons du Soleil , qui passant dans les intervalles des nuées , souffroient des reflexions & des refractions qui les dirigeoient vers les yeux du Spectateur. Pour l'odeur de soufre , il dit que le froissement des matieres que le tourbillon enlevoit pouvoient bien en être la cause , en faisant développer les particules sulfureuses qui y étoient contenuës ou qui étoient répanduës dans l'Air , & les vapeurs qui environnoient le tourbillon.

Cette explication paroît très-naturelle, puisque s'il y avoit eu un feu actuel dans le nuage , il auroit infailliblement brulé les diverses matieres combustibles qu'il enlevoit , & qu'il emportoit à plus de cent toises.

Enfin

Enfin ce tourbillon finit à une demie lieue de l'endroit où il avoit été apperçû , parce qu'à force de s'étendre dans les terres où il étoit moins exposé à l'impulsion du vent , & de communiquer de son mouvement aux corps qu'il rencontroit , il perdoit de son mouvement propre , & que le groupe de nuée dont il étoit composé venant à se fondre en pluie , acheva de le dissiper.

M. Riviere fit part au Public dans un Mémoire qu'il lut ensuite , de l'Analyse qu'il avoit faite de l'Ivraye , & de la cause des mauvais effets que cette graine produit quand elle est mêlée avec le froment dont on fait le bon pain.

Il commença par donner la description Botanique de la Plante qui produit ce mauvais grain , afin qu'on ne puisse pas la méconnoître quand elle est en herbe , & qu'on puisse l'arracher de bonne heure quand elle est mêlée avec la plante qui produit le bon bled.

Il fit voir par des expériences assurées , & par des raisonnemens très-solides , que les graines produisent toujours des Plantes de leur espece , & que la prétendue Métamorphose du froment en Ivraye , & de l'Ivraye en froment , n'est qu'une erreur populaire , fondée sur l'inattention de ceux qui sement ces grai-

E nes,

300 MERCURE DE FRANCE.

nes , & qui ne s'apperçoivent pas que pour l'ordinaire elles sont mêlées : or il est constant , comme l'a remarqué M. Riviere , que l'ivraye demande pour germer un tems fort humide & fort pluvieux , & que le froment , au contraire , n'a besoin que d'une humidité médiocre ; enforte que quand on sème du froment mêlé avec de l'ivraye , ou de l'ivraye mêlée avec quelque grain de froment , c'est toujours la saison plus ou moins humide qui fait que l'une de ces graines fructifie au préjudice de l'autre. Voilà tout le mystere de cette prétendue Métamorphose , qui étant bien étendue n'a rien que de fort naturel.

M. Riviere passa ensuite à l'Analise Chimique de l'ivraye , & chercha dans la décomposition de cette graine les principes qui peuvent être la cause des mauvais effets qu'elle produit.

Il ne compte pas sur l'Analise qu'il en a faite par la Cornue , puisque par cette voye toutes les plantes donnent , à peu de chose près , les mêmes substances qui ne sont pour l'ordinaire que de productions du feu ; mais il s'attache principalement aux principes que l'on en peut tirer par la voye de la fermentation & par la voye de l'extraction.

L'ivraye sans aucune addition & sans feu ,

feu , bien pressée , humectée & couverte d'un entonnoir garni d'une petite chape d'alambic , lui a donné , quand elle a été échauffée par la fermentation qui lui est survenue , un esprit volatil urineux.

Par l'extraction qu'il a fait de la même graine par l'Esprit de vin , il en a tiré une Resine fort âcre & fort piquante.

Et de la lessive qu'il a faite du Residu , il en est sorti un Sel alkali un peu caustique. D'où il conclut qu'une graine qui contient de tels principes peut enivrer , donner des vertiges & des maux de tête , des maux d'estomac & des vomissemens.

L'experience a fait voir à M. Riviere la justesse de ses raisonnemens , puisqu'il a guéri des personnes attaquées de quelques-uns de ces maux, en leur faisant quitter leur Boulanger , & leur faisant manger du pain dont on avoit séparé avec soin toutes les mauvaises graines. C'est ce qu'on peut appeller guerir les maladies sûrement , promptement & sans degout , ce qui est l'intention de la bonne Médecine.

Personne n'ignore que la fonte de la Glace ne soit un effet ordinaire de la chaleur , & cette cause est si manifeste qu'on ne s'est pas mis en peine d'en chercher d'autres ; il y en a une cepen

E ij dan

302 MERCURE DE FRANCE.

dant plus cachée , que M. Haguenot se propose de découvrir dans le Mémoire dont nous allons donner un Abregé.

Quelques Sçavans de Paris firent sçavoir à M. Haguenot que de deux portions de Glace d'un égal poids & d'un égal volume , dont l'une est mise sur la main d'un homme qui se porte bien , & l'autre sur une assiette d'argent , celle qui est mise sur l'assiette d'argent fond plus vite de quelques minutes que celle que l'on met sur la main. Cette Experience que M. Haguenot a repeté plusieurs fois , a toujours réussi de même.

Pour trouver la cause d'un effet qui paroît un paradoxe , M. Haguenot mit des portions égales de glace sur plusieurs Métaux , comme sur l'or , le cuivre , le plomb , l'étain , l'aiman , le fer , l'acier , & il trouva constamment que la Glace fondoit plus vite sur le cuivre que sur tous les autres Métaux , & sur un fer à repasser plus vite que sur du fer ordinaire , & que sur l'acier & sur l'aimant. Il fait remarquer que dans toutes ces Experiences il faut que la Glace touche immédiatement le Métail , sans quoi la fonte de la Glace n'est pas à beaucoup près si prompte ; il a même observé que lorsqu'on met la Glace sur un fer raboteux , la superficie de la Glace , quoique
polie

pblie auparavant , devient inégale , c'est-à-dire , qu'elle fond plus vite dans les points où le Métal touche la Glace immédiatement.

M. Haguénor , après avoir cherché la cause d'un effet si long-tems ignoré , & avoir abandonné la matiere magnetique qui paroissoit une cause assez vrai-semblable , s'est porté à croire que toutes les parties integrantes des corps solides sont dans un trémoussement perpetuel , quoiqu'insensibles ; que ce trémoussement est la cause que les corps les plus solides se détruisent comme d'eux-mêmes avec le tems , & que c'est à ce même trémoussement qu'il faut attribuer la fonte de la Glace qui arrive sur les Métaux quand elle leur est immédiatement appliquée ; & si cette fonte se fait plus vite sur le cuivre que sur le fer & sur l'acier , c'est apparemment , dit M. Haguénor , parceque les parties du fer & de l'acier étant beaucoup plus ferrées que celles du cuivre , elles n'ont pas un trémoussement assez libre , & ne peuvent pas agir si vivement sur la glace.

Quoique l'hipotese de M. Haguénor ait quelque vrai-semblance , il ne la propose cependant que comme douteuse , se reservant de faire encore plusieurs Experiences pour s'assurer de la verité.

Les Recapitulations que fit M. le Président de tous ces Mémoires , en furent des Extraits plus courts , mais plus précis & plus vifs que ceux que l'on donne ici. Il loua le travail & l'exactitude de ceux qui avoient lû les Mémoires ; il exhorta tous les Académiciens à continuer leurs recherches qu'il dit être aussi utiles que curieuses , & voulut bien leur faire espérer qu'il ne perdrait aucune occasion d'assister à leurs Assemblées quand il se trouveroit à portée de pouvoir en profiter.



*REJOISSANCES de la Ville de
Marseille.*

Quoique Marseille , à l'imitation des plus considérables Villes du Royaume , ait fait de fort belles choses à l'occasion de la Naissance du DAUPHIN , indépendamment de ce qui s'est passé dans la même Ville de la part des Citadelles , du Corps des Galeres & de l'Arcenal , dont nous avons rendu compte en son tems. Marseille , dis-je , n'a pas imité ces Villes du premier Ordre dans le soin qu'elles ont pris de nous envoyer des Descriptions de leurs Fêtes , pour les inserer dans un Livre qui contient l'Histoire Journaliere de la Nation , & qui est particulièrement destiné à conserver le dépôt de ces sortes de

de monumens. C'est ce qui fait que nous parlons si tard de ce qui s'est fait dans cette célèbre Ville, & que nous ne pourrons le faire que fort brièvement, par les circonstances où nous nous trouvons. Nous serions même tout à fait hors d'état de rendre ce compte au Public, si le hazard ne s'en étoit enfin mêlé, en faisant tomber entre nos mains, au mois de Février, le Mémoire imprimé à Marseille des Réjouissances qui ont été faites dans cette Ville, en Septembre. Nous allons donner un Extrait de ce Mémoire:

Le 27. Septembre au soir, quatre Trompettes à cheval, précédées d'un Timballier, accompagnées de plusieurs Tambours & Fifres, tous avec les couleurs de la Ville, publièrent dans toutes les Places publiques l'Ordonnance des Echevins, portant qu'on fermeroit les Boutiques pendant trois jours, qu'on illumineroit toutes les Maisons, & qu'on feroit des feux devant les portes. Le bruit des trompettes, des tambours & de toutes les cloches de la Ville qui sonnerent en même tems, anima le Peuple déjà disposé à la joye. Tout retentit de cris & d'acclamations réitérés.

Dès le matin du 28. les Galeres qui célébroient ce jour là leur dernière Fête, furent ornées de leurs Etendarts &c. Plus de cent Vaisseaux & autres Bâtimens qui étoient dans le Port arborerent leurs Pavillons, ce qui fit une variété aussi agréable que surprenante. Le Peuple dansoit cependant au son des tambours dans toutes les Places; on avoit placé devant l'Hôtel de Ville & au Cours quatre Fontaines de vin.

Le Marquis de Pilles, Gouverneur-Viguiet de Marseille, & les Echevins en Robe rou-

306 MERCURE DE FRANCE.

ge , suivis d'un nombreux cortège , se rendirent ce même matin à l'Eglise Cathédrale pour assister à la Messe solennelle que M. l'Evêque célébra pontificalement ; elle fut chantée en Musique ; on tira à l'élevation 21. pieces de Canon que les Echevins avoient fait mettre sur la Plateforme qui regarde la Mer près la Cathédrale.

Ce jour là M. l'Evêque donna à diner à cent pauvres dans la Cour de l'Evêché , fit distribuer des aumônes à tous ceux qui se présentèrent à la porte pendant ces trois jours de Fête , & il n'oublia pas les pauvres honteux auxquels ce Prélat fit des liberalitez par le canal des Curez. C'est ainsi que celui qui dans des jours de deuil & de désolation n'abandonna jamais les pauvres , les a traités dans ces jours de joye & de jubilation.

Sur les 4. heures du soir , les Officiers municipaux & les principaux Citoyens se rendirent à l'Hôtel de Ville pour accompagner les Magistrats au *Te Deum* ; une troupe de plus de mille jeunes garçons portant des Guidons & des Banderolles aux Armes du Roi & de Monseigneur le Dauphin commençoient la marche. Les trompettes & les timbales précédèrent un Corps d'Infanterie tiré des Arts & Métiers , divisé en 4. Compagnies de cent hommes chacune , avec leurs differens Drapeaux , & commandé par les 4. Capitaines de la Ville.

Ces nouveaux Soldats étoient proprement habillez , & avoient des Cocardes , dont les couleurs distinguoient les différentes Compagnies. Leurs rangs étoient mêlez de Hautbois , de Fifres & de Tambours. Une bande de Violons suivoit. Les Gardes de Police , la livrée de

de la Ville, celle du Gouverneur-Viguier & les Halebardiers précédèrent les Echevins. Le Marquis de Piles étoit à la droite des deux premiers, & les deux autres avoient à leur gauche l'Orateur de la Ville. Une suite nombreuse de personnes distinguées fermoit cette marche; un Peuple infini bordoit tous les passages. En arrivant à la Cathédrale on fit une décharge de toute la Mousqueterie & de 21. pieces de Canon. Les Echevins se placèrent dans le Chœur, où les Officiers de la Senechaussée s'étoient déjà rendus. M. l'Evêque officiant pontificalement entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique au bruit des Canons & de toute la Mousqueterie.

On commença ensuite la Procession generale, à laquelle tout le Clergé seculier & regulier assista; on y porta la Statuë de la très-sainte Vierge, les Châsses de Saint Lazare & de Saint Cannat, & les Reliques de Saint Victor, Martyr de Marseille; M. l'Evêque en habits pontificaux, le Gouverneur Viguier & les Echevins y assisterent avec toute leur suite. A mesure que les Reliques sortoient de l'Eglise elles furent saluées du Canon & de la Mousqueterie, elles le furent de cent Boîtes dans toutes les Places publiques, & on fit le même salut en rentrant; M. l'Evêque donna la Benediction du Très-Saint Sacrement au bruit du Canon & de la Mousqueterie.

Au sortir de la Cathédrale, on marcha vers la Place Neuve, où l'on avoit dressé l'Appareil d'un grand Feu de joye, orné de Portiques, d'Emblèmes &c. Plus de cent flambeaux de cire blanche éclairaient la marche.

E v routes

toutes les Maisons étoient illuminées , des feux brûloient devant les portes , la Citadelle , le Fort Saint Jean , celui de Notre-Dame de la Garde , l'Arsenal , les Tours de l'Abbaye de Saint Victor , la Rive-Neuve , les Galeres , le Port , tout étoit éclairé , & la Ville entiere paroissoit être dans un embrasement general ; les quatre Compagnies rangées autour de la Place firent une salve de Mousqueterie , suivie de celle de 2000 Boëtes. Après que le Marquis de Pilles & les Echevins eurent allumé le feu de joye , on tira en même tems une prodigieuse quantité de Fusées.

Le Corps de Ville se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville par le Quay du Port ; alors les Galeres firent trois décharges de leurs Canons & des Coursiers ; l'Arsenal fit tirer des Boëtes , les Vaisseaux du Port , la Citadelle , le Fort Saint Jean , celui de Notre-Dame de la Garde firent autant de décharges de toute leur Artillerie , & des Gerbes de Fusées remplirent le Port d'une pluie de feu à trois différentes reprises.

La Façade de l'Hôtel de Ville , si estimée des Connoisseurs * si remarquable par ses riches

(*) *Le Chevalier Bernin ayant vu à Rome le dessein entier de l'Hôtel de Ville de Marseille de la main de Puger , avoua qu'il n'avoit encore rien vu en ce genre d'un plus grand goût ; & il admira sur tout la Façade. Il y a une belle description de cette Façade dans un Mercure de l'année 1682 à l'occasion de la superbe Illumination qui y parut dans la Fête que donna Marseille pour celebrer la Naissance du Duc de Bourgogne , pere du Roi. Cette Façade*

embellissemens & par la beauté de son Architecture, sur tout par cet incomparable morceau de sculpture qui contient les Armes du Roi, Chef-d'œuvre du fameux Pierre Puget, Marseillois, qui a donné les desseins de tout le Bâtiment; cette Façade, dis-je, attirera ce jour là l'admiration publique. Plus d'un million de lumieres arrangées avec cიმэtrie, en fit voir non-seulement toutes les beautez, mais en marqua encore les ornemens les plus deliez des differens ordres dont elle est composée, en les profilant.

Les Echevins se dépouillant, pour ainsi dire, de la qualité de Magistrats pour rentrer dans celle de simples Citoyens, voulurent témoigner leur zele particulier & personnel, & donnerent en leur nom des Fêtes qui se firent remarquer. M. Ravel, premier Echevin, donna un souper à tout le Corps de Ville; la Maison étoit artistement illuminée; les Boëtes furent tirées à chaque santé Royale. Au sortir de table, la Compagnie alla au Bal que les Echevins donnoient dans la Salle de la Loge (c'est le lieu où s'assemblent tous les Negocians) cette Salle qui a 90, pieds de longueur sur 45. de largeur étoit richement ornée & éclairée par quantité de lustres de cristall & par des flambeaux portez par des Bras; les Portraits du Roi & de la Reine étoient placez sous un Dais de velours cramoisi, enrichi de galons, de crepi-

gade étoit alors dans toute sa beauté, & on n'y voyoit pas encore les ornemens qu'on s'est avisé d'ajouter depuis, & qui comparez au Ciseau du celebre Puget, font un contraste desagréable.

E v j

nes

310 MERCURE DE FRANCE.

nes & de franges d'or. Les Violons étoient placez sur des Amphitheatres aux deux bouts de la Salle ; differens Buffets étoient remplis de toute sorte de Rafraîchissemens ; on presenta indifferemment à tout le monde & en profusion des confitures, des liqueurs & des eaux glacées de toute espece. La Salle fut assez grande pour y danser en trois differens endroits. Le Bal dura jusqu'à 7. heures du matin.

Le second jour les Pauvres ressentirent les effets de l'attention des Echevins. Sur les 9. heures du matin une Compagnie de Bouchers habillez en Gladiateurs, qui marchaient avec des Tambours, escorta deux Boeufs qu'on avoit égorgez & qui étoient ornez de Guirlandes ; ils furent portez chacun par quatre de ces Gladiateurs à la Place Neuve où on les rotit tous entiers ; peu de gens se refuserent à ce spectacle ; sur les 4. heures du soir ces Boeufs furent portez devant l'Hôtel de Ville, depecez & distribuez. On y donna deux mille pains, les Fontaines de vin coulant toujours ; outre cela on fit distribuer des charitez à un grand nombre de personnes, qui sans ce secours n'auroient pas participé à la joye publique.

Sur le soir, les quatre Compagnies dont on a parlé, s'étant renduës devant l'Hôtel de Ville, & toute la Ville étant déjà éclairée comme elle l'étoit le jour précédent ; le Marquis de Pilles & les Echevins, allerent en ceremonie allumer un Feu de joye dressé à la Place de Linche, au bruit reiteré de la Mousqueterie, des Boëtes, & de trois décharges que les Vaisseaux du Port firent de leurs Canons, on y tira un grand nombre de Fusées. Le Corps de Ville

alla ensuite chez M. Martin, second Echevin, qui à son tour lui donnoit à souper; sa Maison fut éclairée avec distinction, les santez Royales & de Monseigneur le Dauphin furent saluées au bruit de toutes les Boëtes.

Cependant les Echevins avoient fait élever un Arc de Triomphe au milieu du Cours, entre les deux grands Bassins de marbre blanc; cet Edifice composé de deux Ordres, avoit depuis le Zocle jusqu'au Fronton qui le couronnoit 54. piés de hauteur, sur 36. de largeur. Les deux principales Faces étoient tournées l'une vers la Porte Royale, & l'autre vers la Porte de Rome. Il y avoit au milieu de chaque Face une grande ouverture ceintrée de 37. piés de hauteur, sur 20. de largeur.

Le premier Ordre étoit posé sur un Zocle de marbre brun de 3. piés de hauteur, d'où s'élevoient 4. Pilastres saillants d'un marbre jaspé, dont les Bases & les Chapiteaux étoient d'orfeint, portant une Corniche qui servoit d'Imposte à l'ouverture de l'Arc: les Pilastres les plus proches de cette ouverture formoient un Avant-Corps, & des Piédestaux de marbre blanc ornez de moulures d'or qui s'élevoient du Zocle y étoient adossés, l'entre-deux des Pilastres étoit rempli de Cartouches, dont les bordures étoient d'or sur un fond de marbre gris dont tout l'Edifice étoit bâti, & l'Entablement étoit de marbre blanc, excepté la Frise de lapis, enrichie de tous les ornemens convenables. Les Cartouches portoient des Emblèmes & des Devises.

Des Pilastres couplés & saillants, dont les Bases & Chapiteaux étoient aussi d'or, formoient le second Ordre qui étoit orné d'une Corniche de marbre blanc, d'où s'élevoit un
Fronton

312 MERCURE DE FRANCE.

Fronton triangulaire, dont le Timpan étoit de marbre noir; les entre-deux de ces Pilastrs étoient remplis de Cartouches aussi remplis d'Emblèmes & de Devises, & les Cartouches étoient suspendus à des Festons, attachés à des masques bronzés & aux volutes des Chapeaux.

Dans la Face opposée à la Porte Royale, on voyoit dans le Frontispice les Armes du Roy soutenues par deux grands Genies; & dans un riche Cartouche qui formoit la clef de l'Arc, on lisoit cette Inscription en Lettres d'or: *Publica laetitia Monumentum Massilia civitas posuit, M. DCC. XXIX.*

Sur le sommet du Fronton qui couronnoit tout l'Edifice, s'élevoit sur un Piédestal de marbre une belle & grande Figure de Femme, Symbole de la Ville de Marseille, qui tenoit le Portrait de Monseigneur le Dauphin, avec ces mots qu'on lisoit dans un Cadre d'or sur le Piédestal: *Massilia voti compos.*

Sur deux autres Piédestaux, à côté de la Figure de Marseille, on voyoit à droite la Religion habillée en Vestale, tenant un Vase d'or qui exhaloit des Parfums, & à gauche la Justice tenant la Balance d'une main & un Faisceau d'armes de l'autre; sur la Corniche de l'Arrière-Corps du premier Ordre, d'un côté on voyoit Apollon, & de l'autre Minerve, avec tous leurs Attributs; & devant les Pilastrs de l'Avant-Corps sur les Piédestaux qui s'élevoient du Zocle, on voyoit d'un côté Mercure Dieu du Commerce, tenant une Bourse remplie, & de l'autre Thetis tenant un Vaisseau à Voiles enflées, ayant à ses pieds des Coquillages, des Perles, du Corail, &c.

Tous les Cartouches étoient, comme on l'a dit,

FEVRIER. 1730. 313

dit, remplis de Peintures symboliques, ceux des Pilastres superieurs contenoient ces quatre Emblèmes.

La premiere, un Aigle volant & un Aiglou un peu moins élevé, avec ces mots : *Superas doct ire per auras*.

La seconde, Alcide dans le berceau étouffant deux Serpens : *Nunc Alcides mox Hercules*.

La troisième, une Corne d'abondance, présentant trois Roses & un Lys au-dessus beaucoup plus élevé : *Dives jam copia Cornu*.

La quatrième, un Dauphin couronné sortant de la mer, environné d'une multitude d'autres Poissons : *Patriis regnabit in undis*.

Sur le Piédestal d'où s'élevoit la Figure de Mercure, on avoit peint dans un Cadre d'or une Ancre où étoit entortillé un Dauphin avec ces mots : *Firmat & ornat* ; & sur celui d'où s'élevoit Thetis on avoit peint la Planette de Jupiter & un de ses Satellites : *Monstrat minor ignis iter*.

Dans les Cartouches qui au-dessus de Mercure & de Thetis remplissoient les entre-deux des Pilastres du premier Ordre, on voyoit ces deux autres Emblèmes.

Trois Hommes regardant un Arc-en-Ciel & tournant le dos à un Soleil levant : *Designa & fœdera pacis*. Un Soleil naissant & trois Etoiles qui commençoient à disparoître : *Majora dabit Sol lumina terris*.

Dans la face de l'Arc de Triomphe, tournée vers la Porte de Rome, on lisoit au frontispice qui étoit de marbre noir cette Inscription en lettres d'or : *Serenissimo Galliar. Delphino nato prid. non. sept. consf. N. Joan. Ravel. Francis. Martin, Jac. Remusat, Joan. Roman. M. DCC XXI X.*

Sur

§14 MERCURE DE FRANCE:

Sur la clef de l'Arc, un riche Cartouche, contenoit ce Distique aussi en lettre d'or.

Expectate diu, per te Gens Francica nectit.

Perpetuas paci lætitiæque moras.

Sur le Timpan on voyoit s'élever trois grandes Figures sur leurs Piedestaux, richement peintes; celle du milieu qui paroissoit sur le sommet, representoit la France, tenant d'une main les Armes de Monseigneur le Dauphin, & de l'autre des liens ou Guirlandes de fleurs avec lesquels elle tenoit comme enchaînées la Paix & la Joye, représentées par les deux autres Figures qui étoient à ses côtez. La Paix qui étoit à droite avoit à ses pieds trois Génies, dont un lui presentoit un Rameau d'Olivier, l'autre une Corne d'abondance, & le troisième paroissoit occupé à briser des lances & des fleches; la joye qui étoit à gauche, tenoit à la main un Caducée, & avoit à ses pieds des Feux d'artifice & toutes sortes d'Instrumens de Musique.

Sur les Piedestaux qui s'élevoient du Zocle, adossés au Pilastre du premier ordre, on voyoit de chaque côté une grande Figure. A droite celle du Maréchal Duc de Villars, Gouverneur de Provence, armé d'une Cuirasse & d'un Bouclier, tenant à la main le Bâton de commandement. Un petit Génie à ses pieds portoit l'Ecu de ses Armes, & au dessous dans une Bordure d'or on lisoit ces Vers sur le piedestal de la Figure.

La Guerre au plus haut point avoit porté ma gloire,

C'est à mes soins qu'on dut la Paix;

Mais son plus sur garant & le plus plein d'attraits.

Manquoit à ma double victoire ,

Un Heros en naissant y met les derniers traits.

La Figure du côté gauche representoit encore Marseille en Nymphe & dans une attitude majestueuse, regardant le Portrait de Monseigneur le Dauphin que la France presentoit du haut du Timpan, auquel elle adressoit ces Vers

Moi qui dans des temps moins heureux ,

Mettois ma gloire à n'avoir point de Maître ,

Au bonheur d'obéir au Roi qui vous fit naître ,

Je borne aujourd'hui tous mes vœux ,

Comme il est mon Heros vous devez un jour l'être

Mais le plus tard sera le mieux.

Deux grands Genies qui s'élevoient sur la Corniche du premier ordre, tenoient chacun un Cartouche; on avoit peint dans l'un une colonne soutenant une partie d'un Edifice avec ces mots; *Columenque decusque* : & dans l'autre des illuminations & des Feux d'artifice avec ces mots. *Pestora ardentius.*

Dans deux autres Cartouches placez au-dessous dans les entre-colonnemens de ce premier ordre, on voyoit dans l'un des Oliviers qui reçoivent les rayons du Soleil levant, avec ces mots : *Oleas fecundat ab ortu* : & dans l'autre un Vaisseau, sur la poupe duquel paroissoit Arion jouant de la Lyre, & sur l'eau un Dauphin avec ces mots : *Cantu precibusque vocatus.*

Les Cartouches placez des deux côtes dans les entre-deux des Pilastres superieurs contenoient 4. autres Emblèmes. La premiere des deux qui étoient sous la figure de la Joye, étoit

416 MERCURE DE FRANCE.

étoit un Soleil levant regardé par un **Lyôn**, un Aigle & un Leopard : *Unum suspiciunt omnes* : & l'autre étoit un Dauphin sur la surface de la Mer : *Mole minor sed Majestate verendus*.

La premiere de celles qui étoient placées de l'autre côté sous la Figure de la Joye, representoit deux Bergers tendans les mains vers le Ciel, à la vûe d'une pluye qui tombe, & la Terre couverte de fleurs dessechées : *Precibus caelestia* : l'autre faisoit voir trois Etoiles, deux ensemble & une plus éloignée, & toutes trois touchées par les rayons du Soleil naissant : *Pulchrior exhibit si praeessere minores*.

Cet Arc de Triomphe, qui par la beauté du dessein, la magnificence de sa structure & le succès de l'exécution, avoit déjà attiré tous les regards, les fixa entierement lorsque le 30^e Septembre au soir il fut éclairé d'une multitude infinie de Lampions, qui joints à l'illumination de toutes les maisons du Cours, qui sont toutes d'une même hauteur & Architecture, avec des Balcons, dissipèrent entierement les ténèbres. Les 4 Compagnies entrèrent dans le Cours par l'Avenue qui est du côté de la Porte Royale, passerent sous l'Arc de Triomphe, firent une salve devant ce Monument & allerent se ranger en bon ordre autour de la Place S. Louis, où le Feu de joye étoit dressé. Lorsque le Gouverneur Viguier & les Echevins l'eurent allumé, il sortit des 8. Colomnes posées autour des Portiques de l'Edifice du Feu & des Caisses placées sur les Corniches de l'Arc de Triomphe, un si grand nombre de Fusées, que se croisant ensemble elles firent paroître comme une voute de feu, qui occupoit ce qu'il y a d'espace entre la Place saint Louis & celle de l'Arc de Triomphe. On entendit

tendit alors une salve de toute la Mousqueterie, celle de 200. Boëtes, & plus de 300. coups de Canons que tirèrent les Vaisseaux. Ce bruit joint à celui des Trompettes, des Timbales & des Tambours, au son des Hautbois & des Violons, & aux acclamations de tout un grand Peuple; tout cela fit un effet surprenant.

Le Corps de Ville se rendit ensuite chez M. Ramusat, premier Echevin nouveau, qui l'avoit invité pour ce soir-là, sa Maison étoit ingénieusement éclairée, il y eut 50. Boëtes tirées à chaque Santé Royale que l'on but. Après le Repas on alla au Concert que les Echevins donnerent dans la Salle de la Loge, elle étoit ornée comme on l'a dit. Le Concert étoit composé des meilleurs Instrumens & des plus belles voix de l'Academie de Musique & de l'Opera. Il y eut une affluence infinie de monde. Au Concert succeda le Bal qui dura jusqu'à neuf heures du matin, & on distribua des Confitures & des Rafraîchissemens comme le premier jour.

M. Roman, Echevin, qui pendant ces trois jours n'avoit pû donner sa Fête en particulier, invita le Corps de Ville à souper le premier d'Octobre. La situation avantageuse de sa maison fit encore plus remarquer son illumination. Les Boëtes se firent entendre, le Repas fut suivi du Bal, & sa Fête fut comme une extension des Réjouissances publiques. La propreté, la délicatesse & l'abondance regnerent dans tous les repas donnez par les Echevins.

Les Intendans de la Santé ont aussi marqué leur joye par une Fête particuliere; ils prièrent les Echevins d'assister au *Te Deum* qu'ils firent chanter dans la Chapelle des Infirmeries; on alluma ensuite un Feu de joye qu'ils avoient fait préparer hors des Enceintes; on fit une
de-

décharge de cent cinquante Boîtes, & on tira plusieurs Gerbes de Fusées, toute la façade du Bureau de la Santé qu'on avoit ornée d'Emblèmes, &c. étoit parfaitement illuminée, de même que la Porte du grand Pavillon des Infirmeries & les Portes de la double enceinte. Ils se rendirent ensuite en un Pavillon voisin, où l'on servit un Ambigu, & on tira cinquante Boîtes à chaque Santé Royale.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Rennes

Les Jesuites de la Ville de Rennes furent assez heureux pour annoncer les premiers au Public la grande nouvelle de la Naissance du DAUPHIN, plusieurs Lettres en avoient déjà instruit les personnes les plus qualifiées, mais le Peuple l'apprit par une décharge generale & réitérée des Canons conduits sur les bords de la *Villaine*, qui arrose les dehors du Collège. Le lendemain 8. de Septembre, on y continua ces éclatantes démonstrations d'allégresse, & le Pere Eon, ancien Prédicateur du Roi, parla éloquemment dans le Sermon de la Fête au nom de la Compagnie, sur l'heureux présent que le Ciel venoit de faire à la France, & y joignit les vœux les plus tendres auprès du Seigneur pour la conservation d'un si précieux dépôt.

Ces premiers témoignages furent simples, le peu de temps qu'on avoit ne permettoit pas d'en faire davantage; mais ils ne furent que les préludes de la Fête qui se prépara pour le mardi 20. du même mois. Elle commença sur les quatre heures du soir par une salve generale d'Artillerie, suivie des Fanfares, des Trompettes & du bruit des Tambours. Une multitude

une multitude incroyable de Peuple se rendit à l'Eglise des Jesuites, en assiegea les avenues, ne pouvant y entrer. Cette Eglise est un des plus beaux morceaux d'Architecture qui soit dans le Royaume; on en doit le dessein au fameux F. Martelange, qui traça celui de l'Eglise du Noviciat des Jesuites de Paris, & l'exécution à la libéralité des Nobles Bourgeois de Rennes. Deux Tours octogones accompagnent le Frontispice, & le milieu de ce superbe Vaisseau est couronné d'une Tourelle en forme de Lanterne, d'un travail exquis; ce fut là que se dressa tout l'appareil d'une magnifique illumination.

Après que le *Te Deum* eut été chanté avec l'accompagnement des Flutes, Hautbois & Tambours, on fit une décharge generale de Boëtes, on cria plusieurs fois, VIVE LE ROY, VIVE LA REINE, VIVE MONSIEUR LE DAUPHIN. La nuit commençoit lorsqu'on sortit de l'Eglise; toute sa large façade parut chargée des plus brillantes lumieres, aussi bien que son Frontispice. Les Ceintres, les Entablemens, les ouvertures étoient couvertes d'une infinité de Lampions, disposés avec art & assez ménagés pour y laisser appercevoir des caracteres hyoroglyphiques à l'honneur du Roi, de la Reine & du Dauphin. Le sommet des Tours, les Balustrades qui y règnent & la Lanterne étoient chargés de Pots à feu, de Globes lumineux & entrelassés d'Ecussions aux Armes du Dauphin, qui étoient éclairés par des lumieres posées; les Trompettes, les Hautbois & les Tambours se faisoient entendre du haut de ces Tours, & répandoient de toutes parts leurs sons d'allegresses. Les Fusées partirent en abondance, & se mêlant dans les airs y dissipèrent de temps-en-temps les ténèbres.

320 MERCURE DE FRANCE.

nebres de la nuit. L'œil n'étoit pas seulement frappé du spectacle, l'oreille étoit agreablement flattée par les voix mélodieuses d'une troupe choisie, qui repetoit à differens Chœurs une Chanson faite à l'occasion de l'heureux jour. L'Illumination dura quatre jours; la Ville ne fut pas la seule à en avoir l'agrement, les lieux circonvoisins placez par la Nature en differens Amphitheatres, eurent l'avantage d'avoir pendant plusieurs nuits ce charmant point de vûe.

A l'ouverture des Classes, les Professeurs celebrent à l'envi la glorieuse Naissance du DAUPHIN; ils exprimerent en Vers ou en Prose tout ce que le cœur put leur inspirer de vœux & de présages à la gloire du Prince nouveau né,

CHANSON,

Chantée à la Fête des Jesuites de Rennes,

CHantons du nouveau Dauphin,
 La joyeuse Naissance,
 Nous voyons s'accomplir enfin,
 Nos vœux, notre esperance,
 Que chacun d'un si beau destin,
 Applaudisse à la France,

Aussi-tôt qu'il a vû le jour,
 Une vive allegresse,
 Et de la Ville & de la Cour;
 A banni la tristesse,
 Tout François en cet heureux jour,
 Suit l'austere sagesse.

Des

Des biens que nous en attendons ,
 Quelle preuve éclatante ,
 Déjà dans la nuit des prisons ,
 Cette Aurore naissante ,
 Porte de ses premiers rayons ,
 La lueur bienfaisante.

Il naît au milieu de la Paix ,
 Quel favorable augure !
 Pour le bonheur de ses sujets ,
 Qu'en pouvons-nous conclure ,
 Que tous les jours par des bienfaits ,
 Seront contez , j'en jure.

Il aura l'air , la majesté ,
 De son auguste Pere ,
 La douceur & la pieté
 De son aimable Mere :
 Dieux , pour notre félicité ,
 En pouviez-vous plus faire.

L'Amour est , dit-on , en courroux ,
 Eh , qui pourroit le croître ,
 Au Prince , des attraits plus doux ,
 Assurent la victoire :
 Mars ne sera-t-il point jaloux ,
 Quelque jour de sa gloire ,

Les Jeux & les Ris à l'instant ,

Cette

320 MERCURE DE FRANCE.

Cette Troupe volage,
Au Berceau de l'illustre Enfant,
Coururent faire hommage,
Ils feront son amusement,
Mais pendant son bas âge.

Quand la raison éclairera
Ses premières années,
A ses yeux on dévoilera,
Ses hautes destinées,
Son Pere seul le guidera,
Aux routes fortunées.

Pour faire couler dans son cœur,
Une ardeur héroïque,
Qu'il ne lise jamais d'Auteur,
Ni de vieille Chronique,
Car dans sa maison la valeur,
S'apprend par la pratique.

Mais s'il veut frapper l'Univers,
De l'éclat de sa gloire,
Voler chez cent Peuples divers,
Qu'il lise bien l'Histoire
D'un Roi plus grand dans les revers,
Qu'au sein de la victoire.

D. R. J.

*On trouvera l'Air noté avec la Chanson
page 367.*

EX-

*EXTRAIT d'un Discours prononcé à
Rennes sur la Naissance du DAUPHIN.*

LE Pere Coriou, Professeur de Rethorique au College des Jesuites de la Ville de Rennes, n'a semblé differer de celebrer l'heureuse Naissance d'un DAUPHIN, qu'afin de reveiller la joye publique par les motifs les plus interessans pour la France.

Le Programme étoit conçu en ces termes : *Delphinum Parentibus, Parentes Delphino gratulabitur Orator.* Le dessein étoit naturel, mais il fut traité d'une façon qui le rendit singulier à son ingenieux Auteur.

L'Orateur dans son Exorde, conduisoit les ris & les graces au berceau de l'Auguste Enfant, rien ne s'y offre que d'aimable & de propre à fixer les regards. L'amour des François se mêle à cette troupe badine. Les Zephirs l'accompagnent, respectent & augmentent le sommeil du Dauphin. Il viendra un tems où la valeur & la gloire ne troubleront que trop son repos. L'Exorde étoit terminé par un Compliment à l'Illustre Chef du Parlement de Bretagne, qui honoroit l'Orateur de sa présence.

L'Orateur entra dans sa premiere Partie, en marquant que les Enfans des Rois naissent à la verité dans les larmes comme les autres, mais que la Grandeur, la Majesté, l'allegresse suivent de près les premiers instans de leur séjour sur la terre. *Nascuntur ut ceteris imperent hominibus inter quos sedent ut Patres, eminent ut soles, coluntur ut numina.*

Ensuite il felicita le Roy & la Reine d'avoir un Dauphin, puisque cette Naissance dis-

F sipe

324 MERCURE DE FRANCE.

sipe toutes les inquietudes du Roy, puisqu'elle donne un nouvel accroissement à l'autorité de la Reine.

1°. Qu'il est douloureux à un Grand Roy de se voir privé d'un heritier de son Thrône! A quoi même les Peuples ne sont-ils pas exposés dans de si critiques conjonctures? L'âge de nos Peres ne nous en est qu'un trop fidele garand. Les Guerres intestines ou Etrangères dont ils furent les victimes, l'ambition, la perfidie, qu'allumerent les interêts divisés, font sentir le déplorable état d'un Royaume dont le Monarque n'a point de Fils auquel il transmette sa Couronne. La France n'a plus à redouter de pareils malheurs. Le Dauphin, heureux présage du calme, écarte en naissant toutes les tempêtes que nous pouvions redouter.

Les larmes que nous versâmes sur la perte de nos Princes, sont taries dans un jour si fortuné. L'Orateur exposa ici les justes douleurs qui saisirent tous les François à la mort des Princes. Leurs caracteres étoient maniés de plus délicatement. Celui du feu Roy plus grand dans ses revers qu'au milieu de l'éclat de ses prosperités, couronnoit ces magnifiques éloges.

Après tant d'alarmes, un Astre nouveau s'éleve, & nous fournit les plus heureux augures pour rendre la fortune tributaire à ses armes, donner la loy aux Nations jalouses, faire trembler les Rois, affermir son Trône par de nouvelles conquêtes, ce sera un jour l'occupation du Dauphin. Les Augustes, les Tites, les Alexandres, les Henrys & les Louis, seront ses modeles; mais s'il se peut, il les surpassera.

2°. L'autorité de la Reine s'accroît à la Naissance

Naissance d'un Dauphin. Il a été l'objet de ses demandes & de ses soupirs. L'Orateur congratula la Bretagne, d'avoir trouvé dans sainte Anne un de ses Anges tutélaires, qui ait porté au Trône de l'Eternel l'encens de ses prieres, pour obtenir un bien si précieux; quoiqu'ajoutait-il, il n'est aucun Temple dans la France qui n'ait retenti des Vœux qu'on y a adressés, de concert avec les desirs de la Reine. Il prit à témoin les aziles secrets où elle presentoit au Tout-puissant ses prieres les plus ferventes, les Vierges consacrées à Dieu, les pauvres qui ont intéressé le Ciel à combler les Vœux de leur Bienfaitrice. Il invita ses Auditeurs à contempler cette Princesse aux pieds de sainte Genevieve, y répandant d'abord ses larmes & ses desirs, & peu après, les tendres gages de sa reconnoissance.

Il fit voir par le détail de ses hautes qualitez, que la Reine leur doit l'éclat du rang qu'elle occupe. Aujourd'hui comme une autre Cornélie, elle montre dans son Dauphin le plus précieux de ses Tresors. Ce sera aussi le Tresor de tous les malheureux. Le cœur de la Reine compatira à toutes les miseres, & le Dauphin à qui elle les portera, suffira pour les bannir dans tous les Etats. C'est à cet usage, que la Reine consacrerá l'accroissement nouveau de son autorité.

De cette premiere Partie, l'Orateur conclut que les François retrouvent à la Naissance du Dauphin leur bonheur, uni à celui du Roy & de la Reine.

L'Orateur commençoit la seconde Partie, en disant que le Dauphin ne devoit point envier aux anciens Heros la Noblesse de leur origine, ou l'excellence des Maîtres sous qui ils s'étoient

F ij formez.

formez. Le Roy son Pere lui apprendra l'art de regner, la Reine sa Mere sera son Modele dans ce qu'il doit à la Religion.

1°. C'est beaucoup de fournir le Sang des Rois, c'est plus de former un Roy. C'est le double bien que Louïs XV. transporte à son Dauphin. Autrefois il mit ses délices à cultiver des Fleurs; il s'en présente une à la culture qui aura tous ses soins.

C'est sous un tel Maître que le Dauphin apprendra à meriter l'amour des Peuples, à effuyer leurs larmes, à procurer leur félicité, à en devenir le Pere.

C'est sous un tel Maître qu'il apprendra à donner des Batailles & à y vaincre. Les autres n'apprennent à commander qu'à leurs dépens, ou par une longue experience. Les Bourbons naissent Heros & triomphateurs.

C'est sous un tel Maître qu'il apprendra à préférer les vertus pacifiques aux vertus Guerrieres. Déjà la paix est née avec le Roy son Pere, il s'empressera comme lui d'accroître son Temple.

Enfin, point de vertus heroïques dont le Dauphin ne trouve en son Pere l'éclatant modele; Hector, Achille, Cesar ou Alexandre peuyent servir de Guides aux autres Princes, Louïs est le seul que le Dauphin doive consulter, puisqu'il a tout ce qui fait & les Grands Rois & les bons Rois.

2°. La tendre pïeté de la Reine n'est pas une leçon moins précieuse pour le Dauphin. Autrefois Saül demanda à David quelle étoit sa Famille. A peine l'eut-il sçu, qu'il connut que le jeune David devoit être l'appui de la Religion en Israël: Il suffit de sçavoir que le Dauphin a pour Mere la plus religieuse Princesse.

pour

pour augurer quel sera son zele pour la Religion de ses Peres.

L'Orateur exposa avec tout l'art possible les exemples de pieté que la Reine fait briller aux yeux de ses Sujets, & avec quelle ardeur elle conservera pour le Ciel le Heros qu'elle en a reçu.

Il marqua ensuite que les Nations Etrangères préparent leurs Princes à l'exercice des vertus par des Symboles qui leur en retracent la pratique dès l'enfance, le Dauphin n'a besoin pour se former à la pieté, que des soins d'une Reine dont le cœur est l'Autel même de la Religion. Il fit le parallele d'Annibal présenté aux Autels, & dont la consecration n'eut dès-lors rien que de funeste aux Romains, & celui du Dauphin offert au Seigneur, & en qui la Religion dès ce moment a reconnu son appui & son vengeur.

L'Orateur conclut cette seconde Partie, en recueillant les avantages que l'éducation paternelle & maternelle vont lui procurer. Il la termine par les Vœux les plus touchants pour la conservation d'un si cher Dépôt. Il n'a rien de plus grand à desirer à son Heros naissant, que de ressembler à Louis & à Marie, *vivat dignus Pater, vivat dignus Mater, vivat utrique similis.*

L'accompagnement de la Harangue répondoit au sujet. La Salle étoit décorée de superbes Tapisseries, sur lesquelles étoient dans un riche enfoncement les Portraits du Roy & de la Reine, & l'Ecusson du Dauphin. Ils étoient couronnés d'un Dais, & éclairés par une infinité de lumieres. Plusieurs Lustres & Girandoles étoient placés de distance en distance. L'Assemblée étoit des plus choisies. M. de Bril-

l'ac, Premier President, s'y trouva à la tête de plusieurs Presidents à Mortier & Conseillers du Parlement.

Le Discours fini, on donna à l'Orateur les applaudissemens que déjà plusieurs fois pendant l'action, l'admiration unanime n'avoit pû suspendre. On fut agréablement frappé en sortant, de trouver toute la Cour du College illuminée; chaque Croisée étoit chargée de Pyramides de Lampions, ou chargée de Pots à Feu, ou d'Ecussions aux Armes du Roy, de la Reine & du Dauphin. Un grand Bucher étoit préparé au milieu de la Cour. Cent Ecoiliers richement habillés, & portant chacun un Drapeau, firent autour diverses évolutions, & deux des plus qualifiés y mirent le feu au bruit des Tambours & des Trompettes. Les Boîtes tirèrent avec un fracas qui n'avoit rien que de superbe; les Fusées se mêlerent dans les airs, & firent disparaître pendant quelques heures, les tenebres de la nuit. Le Public parut charmé du Spectacle, & ranima à cette nouvelle Fête les premiers sentimens de joye que la Naissance du Dauphin avoit causé il y avoit quelques mois.



LOGOGRYPHE d'une espece particuliere, dont la difficulté n'est pas seulement d'en trouver le mot, mais toutes les explications.

DE six pièces formé, je designe un Empire;

La dernière de moins je suis homme sans fard;
Remets

Remets tout , & sans chef daigne à present
me lire ,

Tu pourras m'ajuster avec de bon vieux lard ;

Ote mon second chef , & je me trouve utile

Aux seaux , aux panners , aux chau-
drons ,

Voyons , pour me trouver en changement
fertile

Comme quoi nous nous y prendrons.

Bon. Chiffre mes six parts , & me suis à la
trace ,

Je vais te dévoiler mes divers changemens ,

Et t'exposer le tout aussi clair qu'une glace ,

Dans ces divers arrangements.

Trois , quatre , six , je suis Rossignol d'Arca-
die ,

Trois , quatre , cinq , deux , six , alors j'expose
aux yeux

Des Sçavans & des Curieux

Prose & Vers , & de plus je peins la mélo-
die ;

Si je suis de la Chine, on en fait des Tableaux ,

En même arrangement , j'arrête les Vaisseaux.

Un , trois , deux , six , la nuit j'éclaire au
bord des eaux.

Cinq , trois , six , quatre , alors Ville de Nor-
mandie.

Puis un , six , cinq , trois , quatre , une riche
Abbaye.

Quatre , six , deux , trois , cinq , Ville près de
Bordeaux.

F iij Cinq

330 MERCURE DE FRANCE.

Cinq , deux , trois , quatre , six , je couvre la
cervelle.

Trois , deux , cinq peut armer les Indiens
& l'Amour ;

Autre ; trois , cinq , deux , six , j'ai le goût de
prunelle.

Cinq , trois , deux , je me vis presque prescrit
un jour.

Item , un , trois , cinq , six , je suis un gros
visage ;

Et deux , trois , quatre , cinq , un Peintre re-
cherché.

Plus un , trois , deux , cinq , six , mon ordi-
naire usage

Est d'amuser le Peuple au milieu d'un marché.

Trois , quatre , cinq , six , deux , en latin , ma
parole

A jadis des Gaulois sauvé le Capitole.

En François , un , six , deux ; je suis un dur
métal.

Cinq , six , deux , un , je suis chassé par la
Noblesse.

Quatre , trois , cinq , deux , six , Coquille
d'une espece

Aussi brillante qu'un cristal.

Et cinq , trois , quatre , six , je soutiens la
vieillesse.

Bref , quatre , six , deux , un , je fais mouvoir
les doigts ,

Les yeux , les pieds , les bras , en avant , en
arriere.

Puis

Puis trois , deux , quatre , fix , je suis une Riviere.

Cinq , trois , deux , quatre , fix , coin de pierre ou de bois ,

Ou d'un volet , ou d'une cheminée.

Quatre , trois , un , deux , fix , est drogue raffinée ,

Dont contre les vapeurs femme use quelque-fois.

Et cinq , trois , un , deux , fix , Peuple à sauvages Loix.

Cinq , trois , quatre , un , deux , fix , drogue d'Apoticaire

Qu'avec de l'Eau de vie on mêle assez souvent.

Cinq , deux , trois , quatre enfin , dent de la crémaillere ,

Ou d'un cri , si l'on veut. Devinez à present.

P R E M I E R E E N I G M E .

JE fais souvent bien du chemin
 Quoique je sois sans pied , sans patte ;
 Comme je suis aussi sans Ratte ,
 Mon plaisir est d'aller grand train ,
 Je cours de Province en Province ;
 Mon corps est léger , & fort mince ;
 Le feu m'allarme , & je crains l'eau ;

F v

Quel

Quelquefois je deviens un très-pesant far-
deau ;

Ce trait & le suivant vous le feront connoître,

Je me transforme en ceux qui m'avoient don-
né l'être.

DEUXIEME ENIGME.

JE me plais à marcher la nuit ;

Aucun guide ne me conduit ;

Je marche aussi le jour : sa clarté m'est con-
traire.

Aux flambeaux seuls j'ai de quoi plaire ;

Je suis d'un difficile accès ;

On ne peut m'approcher de près.

J'ai cependant le regard favorable :

Ma blancheur me rend agréable ,

Le rouge me rend effroyable ;

Sur le corps le plus froid j'exerce mon pou-
voir ;

Je sçai quand il me plaît fortement l'émou-
voir ;

e fais aussi paroître en tous lieux ma puissance.
Jce :

On est charmé de ma présence.

Le mot de l'Enigme de Janvier a dû
s'expliquer par le *Tems* , & celui du Lo-
gogryphe par *Panneau*.

NOU.



NOUVELLES LITTERAIRES
DES BEAUX ARTS, &c.

IN O R T U *Serenissimi Galliarum DELPHINI Gratulatio. Habita in Regio Ludovici Magni Collegio, à Carolo Porée, Societatis Jesu Sacerdote. Postridie Idus Septembris, anni Domini M. DCC. XXIX. Vol. 4. Parisiis, sumptibus Marci Bordelet, viâ Jacobœâ, sub signo sancti Ignatii. M. DCC. XXX.*

DE SERENISSIMO DELPHINO, Ludovici XV. Filio, *in spem Galliarum crescente. Oratio. Habita Idibus Decembris, Anni M. DCC. XXIX. in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu, ab Ægid. An. Xaverio de la Sante, ejusdem Societatis Sacerdote. Vol. in-4. Parisiis, sumptibus ejusdem M. Bordelet &c. M. DCC. XXX.*

Ces deux Discours qui ont été applaudis lorsqu'ils ont été prononcés devant une illustre Assemblée, méritoient d'être rendus publics ; ils méritent aujourd'hui d'être recherchés, & d'être lus avec une attention particulière.

F. vj. Hist.

334 MERCURE DE FRANCE.

HISTOIRE de la Ville & de l'Eglise de Frejus , par M. G. C. D. C. D. E. T. Tome 1. de 278. pages , & Tome 2. de 276. pages. 1. Vol. in-12. *A Paris , chez la Veuve Delaulne , Rue des Noyers , 1729.*

Cette Histoire dédiée à S. E. M. le Cardinal de Fleury est précédée d'une Préface instructive , & la Préface est suivie de l'Approbation de M. Tournely , par laquelle ce Docteur déclare que l'Histoire de la Ville & de l'Eglise de Frejus lui a paru fidele , exacte & curieuse.

» L'Histoire particuliere d'une Province
 » ou d'une Ville , dit-il , jette souvent
 » un grand jour sur l'Histoire generale
 » de tout un Royaume. Un Auteur attaché à creuser l'origine d'une Ville ,
 » trouve souvent de quoi debrouiller certains faits que l'obscurité des tems les
 » plus reculés a dérobé à notre connoissance. C'est ce que l'Auteur de cette
 » Histoire a heureusement executé , en
 » donnant à sa Patrie un juste tribut de
 » sa reconnoissance ; il laisse au Public
 » des preuves certaines d'une érudition
 » peu commune.

On nous écrit de Londres que les Libraires Innys , Prevôt , du Noyer & Brindlei achevent d'imprimer *l'Histoire*
de

de Mahomet, composée par le Comte de Boulainvilliers, du moins pour les deux premiers Livres, car le troisième & dernier Livre est d'une autre main, la mort ayant surpris l'Auteur sur la fin de son travail. On trouvera dans le premier Livre, outre une Description de toute l'Arabie, une Relation des mœurs des Arabes, & des Reflexions sur la Religion & les Coûtumes des Mahometans, une Description particuliere des Villes de la Mecque & Medine. On verra dans le second la Genealogie & la Vie du prétendu Prophete jusqu'au tems de l'*Hegire*. Le dernier Livre expose ce qui s'est passé par rapport à Mahomet, depuis cette Epoque jusqu'à l'année de sa mort. On imprime cet Ouvrage sur du grand & du petit papier; on le vendra une Guinée le grand papier, & une demie Guinée le petit.

M. Bergiron de Briou, l'un de ceux qui a le plus contribué à l'établissement de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon, & qui a conduit les Concerts pendant six années entieres, avec autant de succès que s'il étoit Musicien de profession, vient de donner au Public un *Recueil de Cantates Françoises* de sa composition qu'il a fait graver. Cet Ouvrage se vend en
blanc

336 MERCURE DE FRANCE

blanc sept livres dix sols. *A Lyon, chez Thomas, Marchand Parfumeur, Rue Merciere, vis-à-vis S. Antoine, & à Paris, chez Boivin, Rue saint Honoré, à la Regle d'or.* Les paroles de cet Ouvrage sont de differens Auteurs. Il y a plusieurs sujets qui n'ont jamais été traités en Poésie de ce genre là.

RE'PONSE GENERALE aux quatre Mémoires que le Comte d'Orval vient d'ajouter à cinq qui avoient précédé. Brochure Fol. de 20. pages. De l'Imprimerie de Ph. N. Lottin, Rue S. Jacques, à la Verité, 1729.

Cette nouvelle Réponse est divisée en deux parties, dont la premiere expose les anciennes Regles des Pairies avant l'Edit de 1711. & la seconde marque les dispositions de ce même Edit. On excéderoit les bornes si on entroit ici dans le détail de ce que renferment ces deux Parties. Le Défenseur de M. le Duc de Sully n'y oublie rien d'essentiel, & répond avec autant de clarté que de précision à toutes les objections. Quoique la question dont il s'agit dans cette affaire soit importante, & qu'elle paroisse susceptible de plusieurs points de vûe, l'Auteur a sçu, pour ainsi dire, la simplifier; on en jugera par les termes qui se

se trouvent à la premiere page dans le Préliminaire de la Réponse générale.

Une vûë plus simple encore, suffit, dit-il, pour la décision. Si le Comte d'Orval, puisné, peut prendre la qualité d'*Ainé des mâles descendus de Maximilien de Bethune*, son droit est bon, mais si le Duc de Sully, reconnu l'*Ainé* d'une Maison, dont la premiere Branche descend de Maximilien de Bethune, ne peut avoir cette qualité sans être necessairement l'*Ainé des mâles descendus* du même Maximilien, la cause est décidée en sa faveur par un texte formel dans l'Article 7. de l'Edit.

OEUVRES DIVERSES de M. l'Abbé de Saint Pierre. Tome second, contenant
1°. Un projet pour rendre les Sermons plus utiles. 2°. Un Projet pour perfectionner l'éducation domestique des Princes & des Grands Seigneurs. 3°. Un Projet pour perfectionner l'éducation des Filles. 4°. Observations sur le dessein d'établir un Bureau perpetuel pour l'éducation publique des Colleges. 5°. Un Projet pour rendre les Spectacles plus utiles à l'Etat. 6°. Un Projet pour mieux mettre en œuvre le desir de la distinction entre pareils. 1. vol. in-12. de 295. pages. A Paris, chez Briasson, Rue S. Jacques.

Jacques , à la Science 1730.

On continuë de remarquer dans ce 2.^e Volume des Oeuvres de M. l'Abbé de Saint Pierre les sentimens d'un Philosophe chrétien , les intentions louables d'un bon Citoyen , & les talens d'un Ecrivain , distingué dans la bonne Litterature.

Coignard imprime actuellement avec beaucoup de soin & de diligence le troisième & dernier Tome des Oeuvres de S. Basile . dont l'Edition , d'abord entreprise par Dom Julien Garnier , Benedictin de S. Germain des Prez , a été continuée , & mise dans sa perfection par le R. P. Dom Prudent Maran , Religieux du même Monastere. L'Eglise gagnera toujours à la publication de pareils Ouvrages , & la République des Lettres sera en quelque façon dédommagée de tant de Livres frivoles qui l'inondent depuis quelque tems , & dont on ne fait l'annonce qu'à regret.

RE'PONSE à la Lettre du Gentilhomme Perigourdin , par une Réfutation juste d'un nouveau Livre de Lettres, & de la Grammaire Françoisse de M. de Grimairest , Maître de Langues à Paris , à laquelle l'Auteur oppose sa Grammaire Françoisse en faveur des Etrangers. Ouvrage

FEVRIER. 1730. 339
vrage dédié aux Sçavans. Par M. de la
Lande , Interprete ordinaire du Roi ,
Professeur des Langues Françoisse , Ita-
lienne , de Géographie & d'Histoire. 1.
vol. 12. de 413. pages. *A Paris , chez*
la Veuve de Pierre Ribou. M. DCC.
XXX.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire
des Hommes Illustres dans la Republique
des Lettres ; avec un Catalogue raisonné
de leurs Ouvrages , tome 8. de 408. pages
sans les Tables. *A Paris , chez Briasson ,*
ruë S. Jacques , à la Science. 1730.

A la tête de ce 8^e. volume est un court
Avertissement , qui apprend au Lecteur
une chose aussi agreable que necessaire à
l'égard de ceux qui aiment l'exacritude &
la perfection dans les entreprises Litte-
raires. L'Auteur de ces Memoires se pré-
pare , nous dit-on , à donner dans le di-
xième vol. qui paroîtra sur la fin du mois
de Decembre 1729. les corrections sur les
neuf vol. qui le précédent , avec les Ad-
ditions qu'on lui a déjà données. Il invite
de plus ceux qui auront reconnu quelque
faute , quelque legere qu'elle puisse être ,
ou qui sçauront quelques faits oubliez ,
ou enfin qui auront quelques Additions , à
les lui communiquer , se chargeant d'in-
struire le Public du nom de ceux dont il
aura

340 MERCURE DE FRANCE.

aura reçu des remarques utiles. On avertit aussi que le dixième vol. contiendra encore des Tables générales, Alphabetique, Necrologique, & selon l'ordre des Matières de ce qui est contenu dans les neuf premiers vol; enfin qu'on pourra s'adresser au Libraire qui vend ce Livre, pour tout ce qu'on voudra faire tenir à l'Auteur.

Nous profiterons de l'invitation contenue dans cet Avertissement, pour continuer de parler avec franchise en faveur de la vérité, & pour la perfection de cet Ouvrage, quand l'occasion s'en présentera. Le 7^e. vol. en offroit une, mais il n'étoit pas encore tems de publier notre Remarque, qui n'auroit pu passer alors que pour une conjecture. Nous avons depuis découvert que cette Remarque peut être solidement appuyée. Voici de quoi il s'agit. Dans le Catalogue des Ouvrages d'André Duchesne, qui est à la fin du Mémoire qui le concerne dans le 7^e. tome pag. 323. on trouve art. 6. le Titre qui suit : *Les Antiquitez & Recherches des Villes, Châteaux & Places remarquables de toute la France, suivant l'ordre des huit Parlemens. Paris 1610. in-8.* On ajoute que cette première Edition a été suivie de celles des années 1614. 1622. 1629. 1631. 1637. in-8. Item, *revûes corrigées*

FÉVRIER. 1730. 341

*gées & augmentées par François Duchesne.
Paris 1647. in 8. & 1668. 2. vol. in-12.*

L'Article finit par ces paroles : Ce Livre est mal écrit , mais il contient des choses curieuses , la dernière Edition que Duchesne le Fils a procurée est la meilleure.

Nous avons toujours crû que cet Ouvrage, quoique publié sous le nom d'André Duchesne , n'étoit point de ce célèbre Auteur. Il ne faut que le lire avec une médiocre attention pour s'en appercevoir : Mauvais stile , défaut de critique , excès de crédulité , tout sent une main qui ne cherche qu'à accumuler des Phrases , pour produire enfin un Livre composé de choses communes , & qu'on trouve dans plusieurs autres Ouvrages , ce qui est bien éloigné du génie & de la capacité d'André Duchesne.

Mais ce qui a achevé de nous convaincre sur ce point , c'est le témoignage d'un Sçavant du premier ordre & des plus respectables. Il faut d'abord observer que la première Edition de ce Livre n'est pas celle de 1610. marquée ci dessus par notre Editeur. Il s'en trouve une autre de 1609. dont il y a un exemplaire dans la Bibliothèque de S. Germain des Prez , faite à Paris , chez *Jean Petit Pas*. En second lieu, on lit à la tête de cet Exemplaire de 1609. les paroles qui suivent,
écrites

342. MERCURE DE FRANCE.

écrites de la main du celebre Dom Luc Dachery, contemporain & ami d'André Duchesne.

Ce present Livre n'est point de M. Duchesne, je l'ai sçu de sa propre bouche, étant venu voir quelque chose à notre Bibliothèque. On l'a mis sous son nom pour le mieux vendre, parce que de soi il ne vaut rien, ni pour l'Histoire ni pour le Stile. Le 19. Avril 1640.

Après une attestation si précise, on ne peut s'empêcher de convenir de l'imposture, laquelle a continué avec plus de facilité après la mort de l'Auteur dans les Editions qui ont suivi, jusqu'à soutenir que les deux dernieres ont été revûes & corrigées par F. Duchesne son Fils, &c. Quand même il seroit vrai que le Fils ait eu quelque part à ces dernieres Editions, ce qui est extrêmement douteux, il doit toujours passer pour certain que l'Ouvrage original n'est point de son Pere : Au reste l'Auteur des Memoires n'a erré là-dessus qu'après le P. le Long, qui l'a copié sur l'article d'André Duchesne, & après plusieurs autres.

Ce n'est pas la premiere fois que les Libraires, même quelques Auteurs en ont imposé au Public, en mettant un nom respectable à la tête d'un Ouvrage mediocre dans la vûe de l'accrediter : C'est ainsi

ainsi qu'on a vû paroître en l'année 1729. un Livre fort superficiel, sous le nom de M. l'Abbé de Bellegarde, qui écrit si poliment, & qui a donné tant de bons Ouvrages, lequel nous a assuré n'avoir aucune part à celui dont on vient de parler. Mais revenons à notre 8^e. vol. des Memoires pour l'Histoire des Hommes Illustres, &c. Ce vol. contient la Vie & le Catalogue des Ouvrages de 37. Sçavans, dont voici les noms.

Leon Allatius, Emeri Bigot, Lazare André Bocquillot, Guillaume Budé, Nicol. Calliachi, Charles du Cange, Jean Cocceius, Jacques Cujas, Jean Donne, Cassandre Fedele, Claude Fleury, Theophile Folengo, Jean Gallois, Th. Gataker, Jean Gravius, Nicol. Hartsoecker, Jean Henri Hottinger, Jacques le Paulmier de Grantemesnil, Barth. Platine, Jean Jovien Pontan, Louis Pontico Virunio, Guill. Postel, Etien. Rassicod, Abel de sainte Marthe Pere & Fils, Abel Louis de sainte Marthe, Charles de sainte Marthe, Claude de sainte Marthe, Pierre Scevole de sainte Marthe, Scevole & Louis de sainte Marthe, Jacques Sannazar, Jean-Marie de la Marque Tilladet, Sebastien Vaillant, Charles Verardo.

L'Article de Guillaume Budé nous a paru

paru être l'un des plus curieux de ce vol. & nous croyons que nos Lecteurs nous sçauront gré de le trouver ici, tel que l'Auteur des Memoires l'a présenté au Public. Guillaume Budé, (en Latin Budœus) naquit à Paris l'an 1467. de Jean Budé, Seigneur d'Yerre, de Villers sur Marne, & de Marly, Grand-Audiancier en la Chancellerie de France, & de Catherine le Picart.

On lui donna des Maîtres dès-qu'il parut capable d'apprendre quelque chose; mais la barbarie qui regnoit alors dans les Colleges, le dégoûta, & l'empêcha de faire de grands progrès. C'étoit la coutume de passer à l'étude du Droit, dès qu'on sçavoit un peu de Latin, il la suivit comme les autres, & alla à Orléans pour ce sujet; mais il y demeura trois ans sans y rien apprendre. Il n'entendoit presque point les Auteurs Latins, il n'étoit pas par conséquent en état de comprendre les Ecrits & les Leçons de ses Professeurs. Ainsi il revint à Paris aussi ignorant qu'il en étoit parti, & plus dégoûté de l'étude qu'il ne l'étoit auparavant.

Les plaisirs firent alors toute son occupation, & il s'adonna particulièrement à la chasse; mais lorsque le premier feu de la jeunesse se fût rallenti en lui, il se sentit tout d'un coup saisi d'une passion si violente

lente pour l'étude, qu'il s'y donna avec une ardeur inexprimable. Il renonça dès-lors à tous les divertissemens & à toutes les compagnies; & regardant comme perdu tout le tems qui n'étoit point employé à l'étude, il regrettoit les heures qu'il étoit obligé de donner à ses repas & à son sommeil.

Ce qu'il y avoit de fâcheux pour lui, c'est qu'il n'avoit personne qui pût le diriger dans ses études, & lui montrer la route qu'il devoit tenir pour ne point perdre un tems qui lui étoit si précieux. Il ne sçavoit quels étoient les Auteurs qu'il devoit lire les premiers, & il se trompoit souvent dans le choix qu'il en faisoit. Ce ne fut que dans la suite, qu'il apprit par sa propre experience, & par son propre goût, ceux qu'il devoit préférer aux autres. Ainsi il ne dut qu'à lui-même les progrès qu'il fit, par son application assidue dans les Belles-Lettres.

Il ne fut non plus redevable qu'à son travail de la connoissance qu'il acquit de la Langue Grecque, il eût, à la verité, un Maître nommé George Hermonyme, qui se disoit natif de Lacedemone, mais qui ne sçachant pas grand chose, ne pouvoit lui en apprendre beaucoup. Quelques entretiens qu'il eut avec Jean Lascaris lui furent plus utiles, & les instructions de

ce grand homme lui fournissent les moyens d'avancer avec plus de succès dans les connoissances qu'il s'étoit proposé d'acquies.

Les Belles-Lettres ne l'occupèrent pas tellement, qu'il negligéât les autres Sciences; il apprit les Mathématiques de Jean Faber, dont il épuisa bientôt le sçavoir, par la facilité qu'il avoit à comprendre tout ce qu'il lui disoit.

Cependant son Pere ne le voïoit qu'avec peine attaché si fort à l'étude, apprehendant que cet attachement ne préjudiciât à ses affaires domestiques, & ne nuisît à sa santé; mais tout ce qu'il pût lui dire sur ce sujet fut inutile, sa passion l'emporta sur les remontrances. Au reste les craintes de son Pere n'eurent lieu qu'en partie; car il ne negligea jamais ses affaires, il eut soin au contraire de se partager entre-elles & ses études. Mais sa santé en souffrit, car son assiduité au travail lui procura une maladie, qui le tourmenta à différentes reprises, pendant plus de vingt ans, & qui le rendit mélancolique & chagrin. Le triste état où il se trouvoit alors, n'étoit point capable de le dégoûter de l'étude, il profitoit des momens de relâche qu'il avoit, pour s'y livrer de nouveau. C'est même pendant ce tems-là qu'il a composé la plupart de ses Ouvrages.

Quelques

Quelques Auteurs on mis en question : S'il étoit à propos pour un Homme de Lettres de se marier, & se sont servi de l'exemple de Budé pour soutenir l'affirmative. Il se maria en effet, & si l'on en croit un de ces Auteurs, sa femme bien loin de l'empêcher d'étudier, lui servoit de second, en lui cherchant les passages, & les Livres dont il avoit besoin. Il falloit qu'il l'eût connue de ce goût-là dès avant son mariage, puisque le jour même de ses nœces il se déroba trois heures au moins, pour les passer avec ses Livres.

Louis le Roy, décrit ainsi la maniere dont il avoit coûtume de passer la journée : En se levant, il se mettoit au travail, & étudioit jusqu'à l'heure de dîner; avant que de se mettre à table, il faisoit un peu d'exercice pour se donner de l'appetit. Après le repas, il passoit deux heures à causer avec sa famille, ou ses amis, après quoi il recommençoit à travailler jusqu'au souper. Comme ce repas se faisoit ordinairement fort tard, il ne faisoit jamais rien après. Il avoit une Maison de Campagne à saint Maur, où il demouroit assez volontiers, parce que son étude n'y étoit point interrompue par des visites, comme à la Ville.

Il vécut fort long-tems dans l'obscurité de son Cabinet, mais son mérite l'en tira :

G Guy

348 MERCURE DE FRANCE.

Guy de Rochefort, Chancelier de France, le fit connoître au Roy Charles VIII. qui voulut le voir, & le fit venir auprès de lui; mais il ne vécut pas assez après cela, pour lui faire du bien.

Louis XII. successeur de Charles, l'envoya deux fois en Italie pour quelques negociations, & le mit ensuite au nombre de ses Secretaires. Il voulut aussi le faire Conseiller au Parlement de Paris; mais Budé refusa cette Charge, qui lui auroit causé trop de distractions, & qui lui auroit enlevé un tems, qu'il aimoit mieux donner à ses études.

Il se vit cependant dans la suite exposé à ces distractions qu'il craignoit. Le Roy François I. qui aimoit les Gens de Lettres, le fit venir auprès de lui à Ardres, où il s'étoit rendu en 1520. pour s'aboucher avec le Roy d'Angleterre. L'Auteur de sa vie remarque, que ce fut alors pour la premiere fois que Budé eut accès auprès de lui: ce qui détruit ce que Varillas a avancé dans son Histoire de François I. (a) que ce Prince l'envoya à Rome en Ambassade en 1515. auprès du Pape Leon X. fait supposé par cet Auteur, qu'il accompagne d'une reflexion, qui n'est pas plus vraie. » Budé, dit-il, n'étoit pas mal adroit en negociation,

(a) Liv. I. p. 31.

» quoiqu'il

quoiqu'il eut vécu dans Paris, sans autre conversation que celle de ses Livres. « Comment Varillas a-t-il pu parler ainsi, puisque Budé avoit déjà été deux fois en Italie pour différentes négociations ?

François I. ayant pris gout à la conversation de Budé, voulut l'avoir toujours auprès de lui, lui confia le soin de sa Bibliothèque, & lui donna une Charge de Maître des Requêtes, dont il fut pourvû le 21. Août 1522. La Ville de Paris l'éclût la même année Prevôt des Marchands.

Il aimoit trop les Sciences, pour ne pas faire servir à leur avantage le credit qu'il avoit auprès du Roy; il fut un des principaux Promoteurs de l'érection du Collège Royal, & de la Fondation des Chaires, qui y fut faite sous le Regne de François I.

Il se brouilla avec Antoine du Prat, Chancelier de France, ce qui l'obligea pendant quelque tems à n'aller à la Cour, qu'autant que le devoir de sa Charge l'y engageoit. Mais ce tems ne dura pas; car Guillaume Poyet qui l'aimoit, ayant été fait Chancelier, voulut qu'il demeurât continuellement auprès de lui.

Un voyage qu'il fit avec lui en 1540. sur les côtes de Normandie, à la suite du Roy, qui y alloit chercher du rafraîchis-

Gij seient

fement dans les chaleurs excessives de cette année, lui fut funeste. Il y gagna une fièvre, qui lui paroissant dangereuse, lui fit naître l'envie de se faire porter chez lui, pour mourir du moins au milieu de sa Famille.

De retour à Paris, il vit bien tôt son mal s'augmenter, & il mourut le 23. Août de la même année 1540. âgé de 73. ans. Plusieurs Auteurs se sont trompés sur la datte de sa mort; La Croix du Maine en la fixant au 25. Août. Sponde, en la mettant au 20. Août, & Pierre de saints Romuald, en l'avancant au 3. Août de la même année. Le P. Garasse dans sa Doctrine curieuse, le fait mourir en 1539. L'erreur de M. de Launoy est encore plus considerable, puisqu'il recule (a) sa mort jusqu'au premier Septembre 1573.

Budé fut enterré le 26. Août à saint Nicolas des Champs, sans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné par son Testament, où il dit: » Je veux être porté en » terre de nuit, & sans sermonce, à une » Torche, ou à deux seulement, & ne » veux être proclamé à l'Eglise, ne à la » Ville, ne alors que je serai inhumé, ne » le lendemain; car je n'approuverai jamais la coûtume des cérémonies lugubres, & pompes funebres.... Je défens

(a) *Hist. Gymn. Navarr. p. 882.*

• qu'on

» qu'on m'en fasse, tant pour ce, que pour
 » autres choses, qui ne se peuvent faire
 » sans scandale; & si je ne veux qu'il y ait
 » cérémonie funebre, ne autre Représen-
 » tation à l'entour du lieu où je serai en-
 » terré, le long de l'année de mon trépas,
 » parce qu'il me semble imitation des Cé-
 » notaphes, dont les Gentils ancienne-
 » ment ont usé.

C'étoit ici le lieu de placer l'Épigram-
 me, que fit Melain de saint Gelais, à
 l'occasion de la mort de Budé, & de la
 disposition Testamentaire qu'on vient de
 lire. Il est à croire que l'Editeur des Me-
 moires ne l'a pas connue, on ne sera pas
 fâché de la trouver ici.

Qui est celui que tout le monde suit ?

Las ! c'est Budé au Cercueil étendu.

Pourquoi n'ont fait les Cloches plus grand
 bruit ?

Son nom sans Cloche est assez épandu ;

Que n'a-t-on plus en Torches dépendu ?

Suivant la mode accoutumée & sainte,

Afin qu'il fut par l'obscur entendu

Que des François la lumière est éteinte.

*Nous donnerons dans le prochain Mer-
 cure la suite de ce Memoire.*

352 MERCURE DE FRANCE:

LA VIE DE CALLISTHENE, Philosophe, à la Cour d'Alexandre le Grand. A Paris, au Palais, chez Prudhomme, & Quay de Conti, chez la veuve Piffot, 1730. Brochure in-12. de 38. pages. Ce petit Ouvrage, ainsi que la Vie de Brutus, a été faite à l'occasion de la Tragedie de Callisthene, de la composition de M. Piron, qu'on joue au Théâtre François.

Desprez & Desessarts, Libraires, donnent avis qu'ils ont mis au jour une nouvelle Edition de la Bible, traduite par M. Le Maître de Sacy, où l'on a joint 300. Figures, gravées d'après les grands Maîtres, par le sieur de Marne, Graveur ordinaire de la Reine, avec des Sommaires Historiques sur chaque Livre de l'Ancien & du nouveau Testament, divisé en six volumes in-4. A Paris, chez lesdits sieurs Desprez & Desessarts, rue S. Jacques, & chez l'Auteur des Gravures, rue du Foin, en entrant par la rue de la Harpe, au Heaume. Il vendra séparément les Estampes de grandeur in-folio ou in-4. en 3. volumes.

Gabriel Martin, Libraire, rue S. Jacques, à l'Etoile, imprime le Catalogue de la Bibliothèque de M. Turgot de Saint Clair, Evêque de Seez, & celui de M. le Président

FEVRIER. 1730. 383

Président Lambert, Prévôt des Marchands. La vente de ces deux Bibliothèques doit se faire incessamment.

On trouve chez le même *Gabriel Martin* & chez *Coignard*, fils, & *Guerin*-l'aîné, rue S. Jacques, la nouvelle Edition des Elemens de l'Histoire de feu M. l'Abbé de Vallemont, en 4. volumes in-12, considérablement augmentée.

LE PARADIS PERDU de Milton, traduit de l'Anglois en Vers Hollandois, par M. L. P. A Amsterdam, chez E. Wifcher, 1730. in-8.

Cette Traduction est faite sur celle que M. Vanzanten, sçavant Medecin à Harlem, publia il y a deux ans en Vers Hollandois non rimez.

HISTOIRE MODERNE de l'Etat present de tous les Peuples du monde, traduit de l'Anglois de M. Salmon, enrichie de Remarques, de Cartes Geographiques & de Tailles-douces. Idem, chez Isaac Tirion, 1730. Tome premier, Première Partie, contenant une Description de l'Etat present de l'Empire de la Chine. in-8.

On apprend de Verone, que Jacques Vellaris, Libraire, y a donné une belle
G iij Edi-

334 MERCURE DE FRANCE.

Edition de toutes les Oeuvres du *Trissino*, en 2. vol. in-4. sous ce titre. *Tutte le Opere di Giovan Giorgio Trissino, Gentiluomo Vicentino, non più raccolte.* 1729.

Jean Albert Tumermani, de la même Ville, a imprimé in-8. un Poème Italien d'environ 450. Vers, intitulé, I. CANNARINI, les *Serins*, dont l'Auteur, appelé *Ignazio da Persico*, n'a que 16. ans. on en fait beaucoup de cas.

Il paroît à Londres une trentième Edition de *l'Etat present de la Grande Bretagne*, par *Chamberlain*.

Un Comedien de Campagne a publié dans la même Ville, une Réponse à la Préface que M. *Pope* a mise à la tête de l'Edition qu'il a donnée des Oeuvres de *Shakespear*. Le Comedien prend sa défense des anciens Acteurs qui ont représenté les Pièces de ce Poète. Il fait voir dans cette Réponse les fautes qu'on a faites dans cette Edition, & donne quelques éclaircissemens nouveaux sur la vie de *Shakespear*, & sur l'Histoire du Théâtre de son temps.

On trouve aussi à Londres, chez les *Knaptons*, un Traité en Anglois de M. *Richard*

Richard Brown , intitulé : *Medicina Musica* , ou Essai , dans lequel on examine par les Loix de la Méchanique les effets du Chant , de la Musique & de la Danse sur le corps humain , avec un Traité sur la nature des maladies de la Rate & des vapeurs , & sur la maniere de les guérir.

L'Abbé de la Grive , vient de mettre au jour la premiere feüille de sa Carte Topographique des *Environs de Paris* , à cinq lieues à la ronde. Cet Ouvrage contiendra neuf feüilles de papier de grand Aigle. L'Auteur y a observé tous les détails ; de façon qu'on y reconnoitra les Plans exacts de tous les Villages , leurs issuës & les chemins qui conduisent de l'un à l'autre , les principales Maisons de Campagne avec leurs Jardins ; les Bois avec leurs routes ; les Moulins, Carrieres , Cabarets détachés sur les chemins , les Places des Vignes , Prez , Terres labourables & en friche. La premiere feüille qui paroît , renferme presque toute la Banlieüe. L'Auteur donnera dans la suite une dixième feüille qui comprendra les précédentes , dans laquelle il ne manquera aucun détail. Ce que celle-cy aura de singulier & de plus curieux , c'est qu'on y trouvera les differens Triangles qui ont servi à lever la Carte , la valeur des Angles & degrez

G v &

356 MERCURE DE FRANCE:

& le calcul des Côtes en toises, ce qui n'a encore été exécuté que par M^r de l'Académie des Sciences, pour déterminer la Meridienne de l'Observatoire de Paris, & mettre le Public en état de vérifier les Observations de l'Auteur. *Il demeure Cloître S. Benoît, chez M. Dubois, Avocat.*

Le sieur Langlois, Fabricateur d'Instrumens de Mathématique, Eleve du sieur Butterfield, demeurant à Paris, au Quay de l'Horloge du Palais, aux Armes d'Angleterre, avertit le Public qu'il fait & vend un nouveau Cadran universel & portatif, qui a toutes les proprietez qu'on peut souhaiter pour ce qui regarde le Soleil, ce qu'on n'a pas encore vû dans aucun autre. Il marque (pour tout le monde habitable, c'est-à-dire jusqu'au 70^e degré de Latitude Méridionale & Septentrionale, sans Soleil, & pour tel jour que l'on veut) à quelle heure commencent les Crepuscules du matin, & finissent ceux du soir. A quelle heure le Soleil se leve & se couche; de combien de degrez il est élevé par-dessus l'Horison, ou abaissé par-dessous, à telle heure qu'on voudra; de combien de degrez cet Astre décline ou est éloigné de l'Equateur. Dans quel signe & dans quel degré du Signe il se trouve, &

& plusieurs autres choses curieuses qu'il seroit trop long de rapporter ici, qu'on trouvera dans l'usage ou maniere de se servir de ce Cadran.

On nous écrit de Constantinople que M. le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roy à la Porte, a envoyé depuis peu pour la Bibliotheque de S. M. trois Livres, qui ont été imprimez en 1728. dans l'Imprimerie nouvellement établie dans cette Capitale, sur de très-beau papier & en Caracteres extremement nets, & on ajoute ce qui suit :

Le premier de ces Livres est un Dictionnaire Arabe, composé par *Gianhari*, & traduit en Langue Turque par *Ovançouli*, ce qui fait deux volumes *in-folio* d'environ 700. pages chacun. On trouve à la tête du Dictionnaire les Vies de ces deux sçavans Orientaux, précédées d'une assez longue Préface, qui instruit de ce qui s'est passé, tant à l'égard du G. Vizir, qu'à l'égard du Mufti, au sujet de l'Etablissement de cette Imprimerie; on y voit enfin les raisons qui ont déterminé à commencer par le Dictionnaire en question.

Après la Préface suit une copie du *Cari-cherif*, ou Commandement Imperial, écrit de la main du G. S. par lequel un Privilege exclusif est accordé à Zaid, fils de Me-

G vj hemeç

358 MERCURE DE FRANCE:

hemet Effendi, qui a été cy-devant honoré de l'Ambassade de France, & à Ibrahim Aga, *Muteferaka*, * de faire imprimer toutes sortes d'Ouvrages composez en Arabe, en Turc, en Persan, &c. pourvu qu'ils ne regardent point la Religion de Mahomet : à la charge que les Ouvrages qui s'imprimeront seront revûs & corrigez par quatre personnes sçavantes sur les matieres dont ils traitent.

Enfin, outre la permission du Mufti *Abdalah*, pour imprimer, on trouve dans ce premier volume un Discours, qui peut passer pour une seconde Préface, & qui traite de l'utilité & des avantages que les Turcs peuvent tirer de l'établissement de la nouvelle Imprimerie. On y rappelle le Memoire présenté au G. Vizir, sur ce sujet, & répondu favorablement par le Mufti & par les deux Cadileskiens, ou Juges Supremes de tout l'Empire Turc.

Le second Livre, sorti de la même Imprimerie, est d'un Auteur nommé *Haggi Calfab*. C'est une Instruction en Langue Turque sur le Globe de la Terre, sur la Sphere & sur les Cartes Geographiques. Il décrit en particulier l'Etat de Venise, l'Albanie, l'Isle de Corfou & les autres lieux qui sont le plus à portée de Constanti-

* Les *Muteferaka*, composent un Corps particulier pour la Garde du G. S.

nople.

nople. On y trouve aussi plusieurs traits d'Histoire concernant les Expéditions Maritimes des Turcs, & l'Histoire abrégée des *Capitans Pacha*, depuis la conquête de la Ville Imperiale par Mahomet II. jusqu'à l'année 1653. Il décrit encore l'Arcenal de Constantinople, & entre dans le détail des dépenses de son entretien. Il instruit enfin les Armateurs Turcs de ce qu'ils doivent observer dans leurs Courses. L'Editeur *Ibrahim* y a ajouté un Discours de sa composition sur les Distances itinéraires ou les Mesures géographiques, & sur le tour du Globe Terrestre.

Ce Livre d'Haggi Calfah, est enrichi d'une Mappemonde & de plusieurs Cartes Hydrographiques de la Mer Méditerranée, de la Mer Noire, de l'Archipel & du Golphe de Venise. On y trouve aussi en deux Planches, deux Boussoles pour l'Océan & pour la Mer Méditerranée.

Le troisième Livre imprimé dans le même lieu en 1728. est une Traduction Turque d'une Histoire Latine de la dernière Révolution de Perse. L'Auteur de la Traduction est le même *Ibrahim*, Editeur, dont on vient de parler. L'Auteur Original donne dans cette Histoire un abrégé de l'Histoire des Rois de Perse, de la Dynastie de ceux qui ont été abusivement
appellez

360 MERCURE DE FRANCE.

appeliez *Sofis*, dont *Schah-Hasssein* est le dernier; il parle de son détronement & de l'usurpation de *Miri-Mamoud*, auquel a succédé *Acheras*, qui occupe aujourd'hui le Trône de Perse. C'est par ce Sultan que finit l'Histoire Latine, traduite en Turc, laquelle est précédée d'une Préface du Traducteur, & la Préface suivie de la Requête par lui présentée au G. Vizir, pour obtenir la permission d'imprimer. On y trouve tout de suite cette permission du Premier Ministre.

Il est marqué à la fin de ces Livres, qu'ils sont imprimez à l'Imprimerie de Constantinople l'an de l'Hegire 1141. c'est-à-dire 1728. de J. C.

L'Auteur de la Lettre qui nous est écrite de Constantinople, n'a pas, sans doute, été instruit au sujet d'*Haggi Calfah*, Auteur du second de ces Livres; car il auroit pu ajouter que cet Ecrivain, dont la réputation n'est pas petite, est un Turc Moderne de Constantinople, fils d'un Secrétaire du Divan. Il fut premier Commis du Secrétaire d'Etat en Chef, & il a passé pour l'un des plus habiles hommes de son temps. On en peut juger par sa Bibliographie, qui est dans la Bibliothèque du Roi, laquelle contient un ample Recueil alphabetique de tous les Auteurs Orientaux, & un Catalogue raisonné de
leurs

leurs Ouvrages depuis l'origine du Mahometisme. M. Petis de la Croix, mort en 1713. avoit traduit ce Livre en notre Langue.

Il ne reste plus qu'à souhaiter la continuation des progrès de cette Imprimerie, & que les bons Livres qui en sortiront, soient non-seulement envoyez en France, mais encore que les Interpretes du Roi & les autres personnes employées au service de S. M. versées dans les Langues Orientales, prennent soin de les traduire pour l'utilité publique; & c'est ce qu'il y a lieu d'espérer de la capacité & de l'émulation de ces Messieurs.

On a appris de Londres, que le 19. Janvier, M. Southall, ayant été introduit dans la Société Royale, par le Chevalier Hans-Sloane, qui en est Président, lui présenta un Traité nouveau qu'il a composé sur l'origine, la nature & la propagation des Punaises, & il fit part du Remède qu'il a découvert à la Jamaïque, pour se garantir de ces Insectes.

On nous écrit de Rouen, que le 8. du mois de Decembre dernier, on lut, selon la coutume, dans l'Assemblée du *Palinod*, les Pièces de Poésie qui avoient été envoyées de differens endroits, & que le

362 MERCURE DE FRANCE.

Le Prix Academique avoit été adjugé à
M. de Beſthomas , fils de M. Bois-le-
Vicomte , Conſeiller au Parlement , Au-
theur de la Piece que voici, au ſujet de
la Naiffance du DUPHEN.

Vivite , felices , ſecuri vivite Galli :
Dulcia florenti , Lodoix , dabit otia regno ,
Firmabit patria ſoboles patre digna ſalutem .
Jam data progenies , ultro cui regna coronas
Extera ſubmittant , quam Gallica ſceptra ma-
nerent ,
Maſcula famineis manibus ſi Gallia tangi
Sceptra ſuperba ſinat . Triplices , tria ſidera ,
nata ,
Sunt decus imperii ; ſolii ſed deficit haeres ,
Alme Deus , gentis ſpes deficit : Annue votis ;
Annue regali puerum de ſanguine ; ſurgat
Augustus princeps , populo qui jura volenti
Dividat , & patrium tractet non degener enſem
Ac novus exoritur per rura , per oppida plau-
ſus :
Ingeminant lata Regalia nomina voces .
Scilicet optati partus rumore ſecundo ,
Fama volans latè populos afflavit ovantes .
Plaudite , felices , ſecuri plaudite Galli :
Parta quies vobis ; veſtros quoque lata nepotes
Sacra manet . Solio ſedent , aeternumque ſodebit
Inclyta BORBONIDUM proles ; qui naſcitur
Heros .

BOR-

*BORRONIUS, succedet Avis : natalia monstrant
Tempora quantus erit : positis concordia bellis
Aptavit placidum tantis natalibus orbem.*

*Principis ad cunas concors EUROPA volavit
Arma simul, bellique minas postura ; Quiescit
Arbiter est, Lodoix, DELPHINUS fœderis Obses:
Cresce, Puer ; tibi sacra fluant felicia : Regum
Cum LODOIX dicetur Avus, Regumque MA-
RIA.*

Filia, Sponsa, Parens ; Patria dicaris Amores.

*EXTRAIT du Discours que lût M.
l'Abbé Souchay, à l'Assemblée publi-
que de l'Académie Royale des Belles-
Lettres, le mardi 15. Novembre de
l'année dernière.*

Monsieur l'Abbé Souchay s'étant
proposé de faire un parallele de
Tibulle, de Properce, & d'Ovide, trois
Poëtes Latins qui se sont distingués dans
le genre Elegiaque, il commença par ex-
poser les divers jugemens que l'on a por-
tés sur le mérite de ces Auteurs, les uns
donnant la préférence à Tibulle, d'autres
à Properce, & le grand nombre des Mo-
dernes la donnant à Ovide.

L'Auteur, avant que d'examiner qui la
mérite, établit en peu de mots la regle
de comparaison dont il doit se servir. Cet-

ta

364 MERCURE DE FRANCE:

te règle est , que tout genre de Poësie est une imitation , mais une sorte d'imitation qui , pour être parfaite , doit exciter dans l'imagination les mêmes mouvemens qu'y exciteroient les objets réels , & produire les mêmes effets que produiroit la vérité de ce principe. M. l'Abbé Souchay tire plusieurs conséquences , celle-ci entre-autres : Qu'il faut que les images qu'emploie la Poësie , soient vives & naturelles tout ensemble ; parce que si les images n'exprimoient pas la nature , l'esprit s'apercevrait aisément de la fiction , & que si elles étoient foibles , l'esprit ne se prêteroit point à cette même fiction.

L'Auteur applique ensuite cette règle aux trois Poètes dont il est question. D'où il résulte , selon lui , que les images de Properce , ni celles d'Ovide n'expriment point la nature , quoiqu'il convienne que Properce s'en éloigne moins qu'Ovide , qui est presque toujours fardé ; & sur cela il entre dans des détails dans lesquels nous ne pouvons le suivre ici. Il panche donc vers Tibulle , qu'il croit être le seul qui ait connu le vrai caractère de l'Elegie. » Ce désordre ingénieux , (c'est » l'Auteur qui parle) qui est comme l'âme » de la Poësie Elegiaque , parce qu'il est » si conforme à la nature ; il a scû le jeter » dans ses Elegies. On dirait qu'elles sont » uniquement

» uniquement le fruit de la passion. Les
 » différentes parties qui les composent ,
 » désunies , séparées , semblent ne former
 » que des tous irreguliers. Un écart est
 » suivi d'un nouvel écart , une digression
 » attire une autre digression. Mais le dé-
 » sordre qui regne dans ces mêmes Ele-
 » gies , n'est-il pas un tour secret qui en-
 » lie le dessein , & qui leur donne toute
 » la justesse & toute la régularité dont elles
 » étoient susceptibles.

L'Auteur , après s'être comme déclaré
 en faveur de Tibulle , appuye son senti-
 ment de celui de Quintilien , & des deux
 Seneques parmi les Anciens , & parmi les
 Modernes de ceux de Patru & de Gra-
 yna : » quoiqu'au fond , dit il , ces té-
 » moignages ne prouvent rien par eux-
 » mêmes , contraires ou favorables , à
 » moins qu'ils ne soient précédés d'un
 » examen serieux , & qu'ils ne soient ap-
 » puyés sur de solides raisonnemens.

Le samedi 4. de ce mois , M. Fromen-
 tin , l'un des Professeurs de Rhétorique
 du College Mazarin , prononça un fort-
 beau Discours Latin au sujet de la Naiss-
 sance du Dauphin. L'Assemblée fut fort-
 nombreuse ; le Cardinal de Bissy , le
 Nonce du Pape , plusieurs Prelats , & un
 grand nombre de personnes de distinc-
 tion

366 MERCURE DE FRANCE.

tion s'y trouverent. On applaudit beaucoup à la Description que l'Orateur fit du Feu, qui a été tiré sur la Riviere par ordre des Ambassadeurs d'Espagne.

Le même jour 4. de Fevrier, l'Academie Royale des Sciences, élut M^{rs}. Lieutaud & de Lisle, Associés Astronomes de cette Academie, & M. Maraldi Externe & Neveu de feu M. Maraldi, pour que l'un de ces trois Sujets, au choix du Roi, remplisse la place de Pensionnaire Astronome, vacante par la mort de M. Maraldi, decédé au mois de Decembre dernier, âgé d'environ 72. ans.

Le mercredi 9. le Comte de Maurepas écrivit à l'Academie que S. M. avoit choisi M. Lieutaud.

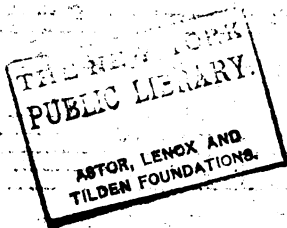
Le samedi 18. M. Daguefféau de Valjouin, Frere puîné du Chancelier de France, fut élu pour remplir la place d'Academicien Honoraire, vacante par la mort de M. de Valincourt.

Le Comte de Portmore a été reçu depuis peu Membre de la Societé Royale de Londres.

Six Allemands experimentez dans le travail des Mines, vont dans les Montagnes de la Calabre, pour faire l'épreuve d'une
d'une

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



d'une Mine d'or qu'on croit y avoir été découverte.

On donne avis aux Antiquaires , que le 30^e du mois de May prochain on vendra à Amsterdam le fameux Cabinet de feu M. Jacques de Bary , ci-devant Consul de L. H. P. à Seville ; Il consiste dans des Medailles d'or & d'argent , & en un très-grand nombre de cuivre , toutes antiques , parmi lesquelles on ne trouve pas seulement les principales & les plus rares Medailles des Empereurs , en grandes & moyennes Sortes en cuivre , mais aussi un très-beau & véritable Othon , dont le pareil est à peine connu dans l'Europe : Il contient encore une singuliere collection de Medailles Espagnoles & Puniques , & plusieurs autres , selon le Catalogue qui est imprimé.



M U S E T T E.

JE veux chanter sur ma Musette ,
Les doux attraits qui m'ont charmé ;
Mon tendre cœur est enflammé
Des yeux de la jeune Lisette :
Elle est favorable à mes vœux ,
Mon sort n'est-il pas trop heureux ?

L'Amour a fait son beau visage ,
Pour lancer ses Traits les plus doux ;
Dès qu'on la voit on sent ses coups ,

Car

368 MERCURE DE FRANCE.

Car il s'est peint dans son Ouvrage :
Elle est favorable à mes vœux ,
Mon sort n'est-il pas trop heureux ?

Tous les Bergers de ce Village ,
Adorent ses naissans appas ,
En tous lieux ils suivent ses pas ;
Mais elle rit de leur hommage :
Elle est favorable à mes vœux ,
Mon sort n'est-il pas trop heureux ?

Quand je lui vante ma tendresse ,
Elle m'écoute avec plaisir ,
Et quand au gré de mon desir ,
Sur le gazon je la caresse :
Elle est favorable à mes vœux ,
Mon sort n'est-il pas trop heureux ?

Ainsi , Tircis , qu'Amour inspire ,
Assis à l'ombre d'un Ormeau ,
Un jour en gardant son Troupeau ,
Au tendre Echo faisoit redire :
Elle est favorable à mes vœux ,
Mon sort n'est-il pas trop heureux ?

Il fut surpris de sa Bergere ,
Qui l'écouloit près d'un Buisson ,

Et

FEVRIER. 1730. 369.

Et le refrain de la Chançon,
Fut repeté sur la fougere :
Elle est favorable à mes vœux,
Mon sort n'est-il pas trop heureux ?

Par M. l'Affichard.



SPECTACLES.

LA jeune D^{lle} Dangeville, qui a continué de paroître avec avantage sur le Théâtre François, dans les Rôles de Suivantes Comiques, joua celui de la Comedie du *Florentin* le 5. de ce mois, avec un applaudissement universel, le 7. celui de *Laurette*, dans la Comedie de la *Mere Coquette*, avec le même succès, & le 9. la Suivante encore, dans les *Folies Amoureuses*, avec toute la vivacité, les graces, la justesse & la legereté imaginable. Elle est assez grande pour son âge ; avec la taille admirable, bon air, marchant bien, la parole, le geste aisé, le visage agréable, & quelque chose de fin & de picquant dans la physionomie & dans les manieres.

La D^{lle} Dangeville a joué depuis trois autres Rôles, qui lui ont fait beaucoup d'honneur, & qui ont unanimement confirmé

firmé dans la bonne opinion qu'on avoit d'elle & de ses talens. La *Suivante*, dans la Comedie d'*Esopé à la Ville*, celui de *Toinette*, dans le *Malade Imaginaire*, & *Lisette*, dans la petite Comedie de la *Serenade*, ce qui a fait dire à tout le monde que cette jeune personne commence comme les meilleurs Comediens ont fini.

Le Samedi 18. de ce mois, les Comediens François donnerent la premiere représentation de la Tragedie nouvelle de *Callystene*, à une des plus nombreuses Assemblées qu'on ait vû de long temps. Elle fut fort applaudie & fort critiquée. A la seconde représentation, donnée le sur-lendemain, on a beaucoup moins censuré que loué, & les meilleurs connoisseurs ont trouvé dans ce Poëme des beautez comparables à ce que nos plus grands Poëtes ont fait de plus beau. Nous en parlerons plus au long.

Le 5. les Comediens Italiens remirent au Théâtre l'*Italien Marié à Paris*, Piece Françoisise, en cinq Actes, avec des agrémens, de la composition du sieur *Lelio*. Elle fut donnée dans sa nouveauté en 1716. Elle étoit pour lors en Italien : l'Auteur, qui y jouoit le principal Rôle, la donna en François au mois de Novembre.

bre 1728. Le sieur Paghety a joué celui du sieur Lelio à cette dernière reprise, & a rempli le caractère de Jaloux, sur lequel roule toute la Piece. On en peut voir le Sujet & l'Extrait dans le premier volume de Decembre 1728.

Le 6. les mêmes Comédiens jouèrent *Arlequin Muet par crainte*, Comedie Italienne, en trois Actes, du même Auteur de l'*Italien Marié à Paris*. M. le Duc de Lorraine honora cette Piece de sa présence, & parut y prendre beaucoup de plaisir, surtout par le Rôle d'Arlequin, qui a presque tout le jeu de la Piece. On joua ensuite la petite Piece du *Retour de Tendresse*, qui ne fit pas moins de plaisir à la nombreuse Assemblée qu'il y eut ce jour-là à l'Hôtel de Bourgogne.

Le 3. de ce mois, l'ouverture de la Foire S. Germain fut faite par le Lieutenant General de Police, en la maniere accoutumée. Le même jour l'Opera Comique, qui est toujours dans la rue de Bussy, & disposé plus commodement que l'année passé, a ouvert son Théâtre par la première Représentation du *Malade par complaisance*, Piece en trois Actes, ornée de Divertissemens. Le fond de cette Piece est tout-à-fait Comique; en voici le sujet.

Leandre, Officier, amoureux d'une jeune
H personne

372 MERCURE DE FRANCE.

personne qu'il ne connoît pas , en fait confiance à *Pierrot* , son Valet. Dans le temps qu'ils concertent les moyens d'entrer dans le Château, résidence de la Belle; il en sort un Payfan qu'ils interrogent & qui dans le fil de sa conversation rustique, leur apprend qu'il y a une certaine Gouvernante des filles du Seigneur du Village, de qui le tic est de traiter des malades, & qu'il sçait par experience comme elle les mitonne. Aussi-tôt *Leandre* propose à *Pierrot* de contrefaire le malade; & pour l'engager à accepter ce rôle-là, il lui fait une peinture délicieuse des soins qu'on aura pour lui & des bons morceaux qu'on lui servira. *Pierrot*, frappé d'une idée gourmande, accepte sur le champ le parti proposé, & feint un mal de pied très-douloureux, sans en prévoir la conséquence. Il est reçu comme gouteux dans le Château, & en cette qualité condamné à l'eau & à une scrupuleuse abstinence par la rigide Gouvernante qui s'intéresse d'abord à sa santé. Cette situation triste pour un Valet doué d'un grand appétit, produit plusieurs Scenes divertissantes dans le cours de la Piece. Il y a dans un des Actes un Divertissement d'Enrhumez qui implorent le secours d'un Operateur. Le Rhume universel qui a regné cet hyver dans Paris, a rendu cette maladie un Vau-deville.

Beville. Voici les Couplets de ce Divertissement, dont les paroles sont de M. *Parnart*, & la Musique de M. Gilliers, aussi-bien que celle de tous les Divertissemens. Le Duc de Lorraine, accompagné de plusieurs Seigneurs de la Cour & d'autres personnes de considération, honora ce Spectacle de sa presence, auquel on ajouta le Divertissement de l'*Impromptu du Pont Neuf*, qui avoit été joué à la dernière Foire S. Laurent avec beaucoup de succès; on y dansa aussi plusieurs Entrées de Caractères, dont ce Prince parut satisfait.

VAUDEVILLE.

M Aris, quand la peur d'avoir un Rival,
 Vous fait épier votre femme au Bal,
 O la folle coutume!
 Vous croyez sauver l'honneur conjugal;
 C'est ce qui vous enrume,



Lorsque dans les Bois, Amans langoureux,
 Vous allez pousser des cris douloureux,
 O la sotte coutume!
 Par-là vous croyez devenir heureux,
 C'est ce qui vous enrume.



Vicillards amoureux, qui chez le Baigneur.
 H ij Cherchez

374 MERCURE DE FRANCE.

Cherchez des attrait & de la fraîcheur ,

O la sotte coutume !

Par-là vous croyez prendre un jeune cœur ;

C'est ce qui vous enrume.



Quand un Officier pour vous en tient là ; *

Chez votre Notaire il dit qu'il ira ;

Belles , c'est sa coutume.

Vous courez d'abord , croyant qu'il viendra ;

C'est ce qui vous enrume.



Vous , qui vous flattez d'agir prudemment ,

En prenant pour femme un objet charmant ,

O la sotte coutume !

Vous croyez l'avoir pour vous seulement ;

C'est ce qui vous enrume.



Quand un Opera chez nous réussit ,

Et que chaque jour la foule grossit ,

Notre ardeur se rallume ;

Quand les rangs sont clairs, le froid nous saisit ,

C'est ce qui nous enrume.

* *Le cœur.*

On trouvera l'Air notté , page 367.

Le 18. l'Opera Comique donna la premiere Représentation de *la Reine de Barostan* , Pièce nouvelle Heroïque , en un

Acte

Acte, suivie d'une autre petite Pièce d'un Acte, qui a pour titre *les Couplets des Vaudevilles en procès*, avec un Prologue qui précède ces deux Pièces, lesquelles ont été reçues très-favorablement du Public. On en parlera plus au long.

Le 19. l'Académie Royale de Musique donna la dernière Représentation de *Thésée*, & le 23. on remit au Théâtre l'Opéra de *Telemaque* ou *Calypso*, donné dans sa nouveauté en Novembre 1714. qui n'avoit point été repris depuis sa nouveauté, & que le Public souhaitoit revoir. Il a marqué sa satisfaction par beaucoup d'applaudissemens. On en parlera plus au long le mois prochain.

Le Lundi & le Mardi gras, on donna sur le même Théâtre un Divertissement très-convenable pour finir le Carnaval, composé du Prologue du Ballet des *Amours de Mars & de Venus*, mis en Musique par M. Campra, de la *Pastorale Heroïque*, chantée à la Fête des Ambassadeurs d'Espagne, & des deux Divertissemens de *Pourceaugnac* & de *Cariselly*, mis en Musique par M. de Lully. Le S^r Tribou joua dans ces deux dernières Pièces le principal Rôle d'une manière tout à fait comique, & très-convenable au sujet; il fut généralement

H iij ap.

376 MERCURE DE FRANCE.

applaudi. Les D^{lles} Camargo, Sallé & Mariette se sont auffi signalées par les différentes Entrées qu'elles ont dansé.

On apprend de Bruxelles que l'Opera Italien d'*Attale* qu'on y représenta le 5. de ce mois pour la premiere fois, eut beaucoup de succès, ainsi que celui de *Jules Cesar*, qu'on représenta à Londres à peu près dans le même-tems.

Le 30. Janvier au soir, le Cardinal Ottoboni fit faire sur le Théâtre de la Chancellerie à Rome, une Répétition generale du nouvel Opera de *Constantin le Grand*, qui fut généralement applaudi.

Deux Opera nouveaux ont été donnez depuis peu à Venise, sur les Theatres de S. Ange & de S. Moyse; ils sont intitulez *Helene* & *les Stratagemes amoureux*.



NOUVELLES DU TEMS

TURQUIE ET PERSE.

ON apprend de Constantinople, qu'on y avoit reçu avis, que le Prince Thamas ayant été joint par quelques troupes de Maymud, l'un des principaux Seigneurs de la Province de Candahar, avoit défait en trois combats la principale armée du Sultan Ache-raf;

raf; qu'il s'étoit rendu maître quelques jours après de Bender-Abassi; que par la prise de cette Place importante, le reste des troupes du Sultan Acheraf n'avoit plus de communication avec la ville d'Ispahan, dont le Prince Thamas avoit résolu de former le siège, aussitôt qu'il auroit reçu les secours que le Grand Mogol lui envoie. Ces nouvelles, dont le Grand Vizir a reçu la confirmation, l'ont obligé d'assembler extraordinairement le Divan, pour délibérer si on donneroit du secours au Sultan Acheraf; mais les avis ont été partages; il est cependant arrivé à Constantinople un Envoyé Extraordinaire du Prince Thamas, qui a obtenu que la Porte resteroit neutre.

On a appris depuis que le Prince Thamas s'étoit emparé de Casbin & de quelques autres Places; que les troupes du Mogol étoient entrées en Perse, & que le Sultan Acheraf avoit été obligé de se retirer à Ispahan, où on ne croyoit pas qu'il fut en état de soutenir un Siège.

R U S S I E

ON mande de Moscou, que quatre Marchands d'Ispahan y étoient arrivés depuis peu pour s'y établir, & que les effets qu'ils y avoient apportés consistoient en bijoux & autres marchandises précieuses. Ils ont demandé la permission de prendre intérêt dans les principales Compagnies du commerce de ce pays, & principalement dans celle du commerce de la Chine, où tous les Négocians Etrangers pourront à présent prendre part, en vertu de la nouvelle Ordonnance que le Czar a fait publier.

Le 12. Janvier, premier jour de l'an, selon
H iiij l'an-

l'ancien stîle , le Czar , la Princesse Dolhorrucki sa fiancée , & les Princesses du Sang , reçurent les complimens de tous les Seigneurs & Dames de la Cour , à Moscou , sur la nouvelle année.

On mande aussi de Moscou du 18. Janvier , que la Ceremonie du Mariage du Czar se feroit avant la fin de ce mois-là ; & on apprend de Petersbourg que la plûpart des prisonniers des prisons de cette ville avoient été mis en liberté à l'occasion de ce futur Mariage , à condition de travailler aux Dignes de la Neva pendant l'hyver.

Il est arrivé à Moscou un Envoyé Extraordinaire du Prince Thamas , fils du dernier Roy de Perse , avec une suite de trente à quarante Persans.

*EXTRAIT d'une Lettre de M. Delisle,
écrite de Petersbourg le 3. Janvier*

1730.

LE 9. du mois de Novembre , j'ai fait chanter la Messe & le *Te Deum* en Musique dans l'Eglise Catholique , en action de grâces de l'heureux Accouchement de la Reine , & de la Naissance de Monseigneur le Dauphin. J'y avois invité non-seulement tous les François qui sont dans cette ville , mais encore toutes les personnes de distinction qu'il y a ici , comme Officiers Generaux , Amiraux , Vice-Amiraux , Contre-Amiraux , les principaux Membres des differents Colleges , les principaux Marchands , & tous les Academiciens. Toutes ces personnes invitées se sont ensuite rendues le même soir dans la maison de l'Academie où est l'Observatoire , & dans laquelle je demeure.

re. Cette maison qui est isolée, est avantageusement située au milieu de la ville, à la pointe de l'isle appelée *Vasile Ostrou*; elle est composée de deux grands Corps de logis, au milieu desquels est élevé l'Observatoire. Toute la maison, percée de plus de cent fenêtres, étoit éclairée d'illuminations par des Pyramides de lumieres posées en dedans de chaque fenêtre, suivant l'usage du pays. J'avois aussi fait préparer un grand nombre de terrines pour illuminer en dehors la tour de l'Observatoire, dans trois rangs, les uns au dessus des autres; il y avoit une fort grosse boule transparente, qui devoit terminer cette illumination de la Tour, & qui étant élevée tout au haut de l'Observatoire, à plus de deux cens pieds de hauteur, pouvoit être vûe de toute la ville & des environs, & y montrer sur un fond obscur les Fleurs de Lys des Armes de France illuminées; mais la grande tempête & le vent qu'il fit toute cette nuit à Pétersbourg, ne permirent pas cette illumination de la Tour.

De plein pied à mon Appartement est une grande Salle que j'avois fait préparer pour la Fête; elle étoit ornée des plus belles Tapisseries de haute & basse Lisse, au dessus desquelles regnoit tout autour de la Salle une large bande d'Etoffe bleuë, couverte de figures, de Dauphins & de Lys de France. La voute étoit soutenue par huit Colomnes, autour desquelles j'avois fait attacher en spirales des branches d'arbres qui faisoient l'effet des Colomnes torfes. Cette Salle étoit illuminée, de même que le reste de la Maison, en Pyramides de lumieres dedans l'embrasure de chaque fenêtre. Outre cela dans les deux fonds, par lesquels cette Salle est contiguë au reste de la

H v

Maison,

380 MERCURE DE FRANCE.

Maison, & dans lesquels il n'y a point de fenêtres, il y avoit sur le mur quatre autres plus grandes Piramides de lumieres, & entre ces Piramides, sur chaque fond, on voyoit en haut comme dans un enfoncement un grand Tableau transparent, sur lequel étoient peintes des Devises qui convenoient au sujet. Celui de ces Tableaux qui étoit le premier vû en entrant, representoit le sujet de la Fête. Les deux Anges qui servent de Support aux Armes de France, y étoient representez en pied; & au lieu de soutenir l'Ecusson, ils recevoient des Cieux un Enfant richement emmailloté & accollé de l'Ordre du S. Esprit, avec cette Inscription: *Celesti munere lata Gallia*. La Traduction en Russe étoit au bas.

Du côté opposé, sur un Tableau de même grandeur, étoit représenté un Dauphin autour du Sceptre Royal de France, lequel se terminoit en Ancre, avec cette Inscription: *Spes fausta futuri*, la Traduction en Russe étoit au bas. Au fond de la Salle il y avoit une grande Table de cent Couverts, dressée en fer à cheval, & aux deux côtez vers le bas, deux autres Tables de 25. Couverts chacune; enfin vers le plus bas de la Table étoit un Amphitheatre de Musiciens, partagé en 2. Chœurs, entre lesquels on passoit sous un Berceau de verdure, pour entrer dans la Salle. Cette entrée étoit gardée par deux grands Grenadiers de la Garde de S. M. il y en avoit 28. autres à l'entrée de la maison & de mon appartement. Entre l'Amphitheatre des Musiciens & les Tables il y avoit encore un fort grand espace vuide pour la Danse, sans incommoder le Service des Tables, pour lequel il y avoit deux grands Buffets dressés aux deux côtez

côté de la Salle. J'avois fait servir sur les Tables une Collation en Ambigu , laquelle faisoit un fort bel effet par le grand nombre de bougies qui étoient sur ces Tables dans des flambeaux de cristal. Toutes les Piramides qui étoient aussi de cristal étoient ornées de fleurs naturelles & artificielles ; toutes les viandes étoient jonchées de Bouquets de lauriers naturels , dorez & argentés par les extrémités ; j'avois aussi fait représenter sur cette Collation , autant que l'on avoit pû , des figures de Dauphins & de Fleurs de-Lys , sur les Tourtes , les Pâtes , & dans les Candirs.

Il y avoit au haut de la plus grande Piramide , qui étoit placée au milieu de la plus grande Table , un groupe de plusieurs figures de relief , en cire , de près d'un pied de hauteur , dorées , & les Draperies argentées. La principale figure étoit debout , & représentoit la France , ayant le Manteau Royal , & la Couronne de France. Elle tenoit sur ses bras un Enfant nud , qui représentoit le Dauphin. Au bas étoit un petit Amour , qui mettant les pieds sur un Carreau semé de Fleurs de-Lys , cherchoit à s'élever pour présenter à l'auguste Enfant la Couronne du Dauphin , & le Cordon de l'Ordre du S. Esprit. Ce groupe qui étoit artistement entouré des plus belles Fleurs naturelles & artificielles , étoit surmonté d'une Arcade de feuilles de Lauriers , dorées & argentées. Au haut de cette Arcade étoit une grande Fleur-de-Lys de Sucre candi transparente , qui à la clarté des lumières paroissoit d'or. Aux deux côtés , sur les pinces du Fer à cheval , étoient deux autres figures de même matière , dorées & argentées de la même manière ; l'une représentoit la Paix , &

H vj l'autre

382 MERCURE DE FRANCE:

l'autre l'Abondance, avec leurs attributs, pour marquer que cette Naissance étoit arrivée dans la Paix & l'Abondance. J'avois aussi fait mettre sur la Tapissierie du fond de la Salle les Portraits du Roy & de la Reine. Enfin sur le bas de la Nappe du milieu de la grande Table, on voyoit les Armes du Dauphin, peintes en grand. Voilà quelle étoit la disposition de la Salle, dont on ne fit l'ouverture qu'après que toute la Compagnie se fût assemblée dans mon Appartement.

Les Amiraux & autres Officiers Généraux, à mesure qu'ils arrivoient par eau dans leurs Barques, étoient annoncez par les Timballes & les Trompettes, & étoient reçus, les Grenadiers étant sous les armes, & leur Lieutenant à leur tête. Lorsque la Compagnie fut toute assemblée, & qu'au sortir de mon Appartement elle entra dans la Salle où les Musiciens la reçurent par un Concert de tous leurs instrumens; elle y fut agreablement surprise de l'éclat de toutes les lumieres & de la belle disposition de la Salle, que chacun prit plaisir de voir plus d'un quart d'heure avant que de se mettre à table. Chacun s'étant ensuite placé suivant son rang, & les Dames ayant été conduites par les personnes les plus distinguées, le Repas fut accompagné de la Musique, qui joua les plus belles Sonnettes, & autres Airs choisis. L'on y but les Santez de Leurs Majestez & de Monseigneur le Dauphin, au son des Timballes & des Trompettes, & ensuite toutes les autres Santez, suivant la coutume du pays, comme celles du haut Ministère, de l'Amirauté, & de la Generalité, des fideles Serviteurs, des Absents, &c. J'y fis servir avec profusion les meilleurs vins du Rhin, de
Bour-

Bourgogne & de Canarie , faisant donner à chacun celuy qu'il souhaittoit , & autant qu'il en vouloit. Après la Collation le Bal fut ouvert par M. le General Major Tessin , Envoyé du Duc de Holstein , qui dansa avec la fille de l'Amiral Sivers. On dansa non-seulement dans la grande Salle , mais aussi dans les autres Chambres de mon Appartement , & je fis servir pendant le Bal tous les Rafraîchissemens que l'on souhaittoit. J'y avois aussi fait dresser des tables pour ceux qui vouloient fumer ou chanter , ou boire de la *Ponche* , à la maniere Angloise , afin que rien ne manquât dans cette Fête , qui a duré jusqu'au lendemain huit heures du matin , avec une telle satisfaction de tout le monde , que plusieurs personnes ont assuré qu'il n'y avoit point encore eu jusqu'alors à Petersbourg une Fête plus belle & mieux ordonnée.

M. *Delisle* , Astronome , de l'Academie Royale des Sciences de Paris , Lecteur & Professeur au College Royal de France , de la Societé Royale de Londres , & de celle de Prusse , alla à Petersbourg il y a quatre ans , avec la permission du Roy , pour y travailler avec plusieurs autres Sçavans , à un Observatoire & à une Academie des Sciences que le feu Czar avoit commencé d'y établir.

A L L E M A G N E .

LE 28. du mois dernier , on celebra à Vienne , dans l'Eglise du Monastere Royal des Religieuses de Sainte Claire , l'Anniversaire de la Reine , Epouse du Roy de France Charles IX. qui étoit fille de l'Empereur Maximilien II. & Fondatrice de ce Monastere.

Les

584 MERCURE DE FRANCE.

Les troupes que l'Empereur a résolu d'envoyer en Italie au Printemps prochain, consistent en 16. Bataillons, deux Compagnies de Cuirassiers, & 78. Escadrons.

On écrit de Dannemarek qu'on a arrêté deux soldats, soupçonnés d'être les auteurs d'un terrible meurtre qui s'est commis depuis peu dans la maison d'un Chasseur du Roy, à 4. lieues de Coppenhague. Le Chasseur, la femme, son pere, deux enfans & la servante y ont été cruellement massacrés à coups de hache, par trois hommes déguisez; un garçon de sept ans, qui au bruit qu'on faisoit, s'étoit caché sous un four, a eu le bonheur d'échapper de leurs mains, & en a fait le rapport à la Justice.

ITALIE.

ON écrit de Livourne que l'*Agneau blanc*, Vaisseau Hollandois, y étoit arrivé le mois dernier, venant du Levant, après s'être échappé heureusement d'un Corsaire d'Alger qui s'en étoit emparé, sous prétexte que son Passeport étoit trop vieux. Douze Turcs devoient le conduire à Alger; mais une tempête étant survenue fort à propos, & ce Bâtiment ayant perdu le Corsaire de vue, dix Matelots Hollandois qui étoient restés sur ce Navire, attaquèrent les douze Turcs, en tuèrent six, & se rendirent maîtres des autres.

Le Comte d'Almenara, ci-devant Viceroy de Sicile, qui étoit allé à Rome pour entrer dans les Ordres, reçut le Dimanche 15. Janvier le Diaconat, & le lendemain le Pape lui conféra l'Ordre de Prêtrise.

On a publié à Florence une Ordonnance du
Grand

Grand Duc, portant desfenfes de se masquer avant quatre heures du soir , & de l'être encore après huit , comme aussi de commettre aucune irreverence devant les Eglises , & aucun desordre aux Spectacles & Festins publics.

La Republique de Luques a fait offrir une pension considerable à M. Servioni , s'il veut se demettre de l'Evêché de cette ville , auquel le Pape l'a nommé. Il a demandé le consentement de Sa Sainteté , pour se determiner à accepter cette offre , & on croit qu'il lui sera accordé pour ne pas compromettre le S. Siegé avec cette Republique , qui veut absolument avoir un Ecclesiastique Luquois pour son Evêque.

Le 29. Janvier , le Chapitre de S. Pierre fit celebrer la premiere Messe solemnelle qu'il a fondée , pour demander à Dieu la conservation de la santé du Pape , & le repos de son ame après sa mort , en reconnoissance de ce que Sa Sainteté a dechargé les Chanoines du paiement d'une somme considerable qu'ils devoient à la Chambre Apostolique.

La Ceremonie de la Beatification du Venerable Pierre Fourier , Curé de Matincourt , Fondateur des Chanoines Reguliers de la Paix , se fit ce même jour dans l'Eglise de saint Pierre , avec la solemnité accoutumée.

Le Gouverneur de Milan a donné ordre à tous les ouvriers auxquels on avoit permis de travailler à leurs ouvrages dans les Corps-de-Garde de la Porte Tosa , d'en emporter leurs métiers , pour faire place aux troupes Imperiales qu'on attend incessamment à Milan.

On écrit de Genes que le 24. du mois dernier M. Marie Balbi y avoit été élu Doge de cette

cette Republique , à la place de M. Grimaldi , dont les deux années étoient expirées.

E S P A G N E

ON a appris de Seville , que les Fêtes que le Corps de Ville devoit célébrer pour l'heureux Accouchement de la Reine , & la Naissance de l'Infante Dona Maria Antoinette Ferdinante , commencerent le 12. Janvier au matin , dans la Place de S. François , qu'on avoit ornée de magnifiques Tapisseries , par la Course de dix Taureaux qui furent attaquez par des hommes à pied , & par quelques Cavaliers armez de lances : les uns & les autres s'en acquitterent avec beaucoup d'adresse.

Vers les deux heures après Midy , le Roy & la Reine , accompagnés du Prince & de la Princesse des Asturies , des Infants Don Carlos , Don Philippe & Don Louis , & de l'Infante Dona Marie Therese , se rendirent aux balcons de l'Hôtel de Ville , suivies des Officiers de leurs Maisons , des Dames de la Cour , & escortées par les Gardes du Corps & la Compagnie des Hallebardiers de la Garde : les Regimens des Gardes Espagnoles & Walones étoient en haye & sous les armes. Aussi tôt que Leurs Majestez parurent on commença la Course des Canes, huit Quadrilles composées chacune de quatre Cavaliers, & distinguées par la couleur des habits & par les Devises , étant entrées dans la Place , se divisèrent en deux Corps ou Escadrons , dont le premier avoit pour Parrain Don Rodolphe Acquaviva , & l'autre le Marquis de Monte-Suerte. Le premier Parrain étoit suivi de vingt-quatre Laquais vêtus en Esclaves Negres , avec des chaînes ,
des

des grelots & des menotes dorées , des brodequins & des turbans. Le second avoit à sa suite un pareil nombre de Laquais vêtus en Huffarts , avec des bonnets d'hermine & des sabres : outre cette suite chaque Parrain avoit encore huit Laquais de sa livrée très-bien montez , & cette Marche étoit terminée par seize chevaux de main des Cavaliers qui composoient les Quadrilles , conduits par leurs Laquais , de différentes livrées , & precedez les uns & les autres de Clairons & de Timbales.

Les Parrains ayant donné le signal , les Quadrilles coururent les Cannes avec beaucoup d'agilité & d'adresse : ensuite les Cavaliers firent faire l'exercice à leurs chevaux , & la Fête fut terminée ce jour-là par une Course de sept Taureaux.

Le lendemain matin il y eut une Course d'onze Taureaux , & l'après-midy le Roy & la Reine , les Princes & Princesses de la Famille Roiale , étant retournez à l'Hôtel de Ville avec la même suite que le jour precedent , Don Nicolas de Toledo , Don Simon de Legorbura , & Don Antoine de Bertendona , tous trois natifs de Seville , & suivis chacun de cinquante Laquais de leur livrée , entrèrent dans la Place , où ils attaquèrent quinze Taureaux avec tant de vivacité , que le Roy voyant le danger où ils s'exposoient , leur ordonna de se retirer ; cette seconde Fête fut terminée par sept autres Taureaux , que de jeunes gens du peuple attaquèrent à pied. S. M. a été si satisfaite de l'adresse des trois Cavaliers dont on vient de parler , qu'elle les a fait ses Ecuyers , avec les mêmes appointemens dont jouissent ceux qui sont en charge depuis plusieurs années. PORTU-

P O R T U G A L.

IL est entré dans le Port de Lisbonne dans le courant de l'année dernière 534. Navires Marchands ; sçavoir 54. François , 301. Anglois , y compris les Paquebots , 52. Hollandois , 16. Espagnols , 8. Imperiaux , 11. Suedois , 6. Danois , 10. Hambourgeois , 3. Maltois , 2. Genoïs , un Navire de Lubec , 84 71. Portugais.

G R A N D E B R E T A G N E.

IL s'est formé à Londres une Compagnie qui a obtenu des Lettres Patentes pour faire fabriquer des Tapisseries de Hautelisse , semblables à celles de Bruxelles.

On assure qu'on doit presenter un Bill au Parlement , pour fixer les gages des domestiques ; & pour empêcher que les jeunes gens les mieux faits ne quittent les campagnes pour venir servir dans la Ville.

Deux Officiers , dont l'un est Major General , & l'autre Lieutenant dans le Regiment des Gardes , ayant pris querelle au Bal du Theatre du Marché au foin , allerent ces jours passez se battre en duel à Hideparc. Ils se tirerent d'abord deux coups de pistolet chacun sans se blesser ; & étant descendus de cheval pour mettre l'épée à la main , ils furent separez par la Garde du Parc. Deux Officiers Generaux , qui sont leurs amis communs , ont promis au Roy de les reconcilier.

Les Seigneurs ont presenté une Adresse au Roy , pour remercier Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu leur communiquer le Traité de

FEVRIER. 1730. 389

Paix, d'union & d'alliance deffensive, conclu à Seville le 9. Novembre dernier, & pour l'affurer qu'après l'avoir examiné, ils ont trouvé qu'il contenoit toutes les stipulations nécessaires pour le maintien & la sureté de l'honneur, de la dignité, des droits & possessions de cette Couronne, & que toutes les precautions nécessaires y sont prises pour l'avantage du commerce de ce Royaume, & la reparation des pertes que les Marchands Anglois ont souffertes pendant le temps des hostilités. La resolution de presenter cette Adresse au Roy, avoit passé le jour précédent à la pluralité de soixante-dix-neuf voix contre treize; mais deux jours après vingt quatre des Seigneurs, qui s'y étoient opposés, protestèrent contre elle, & firent enregistrer leur protestation.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE Prince Menzicoff mourut le 2. du mois de Novembre dernier en Siberie, où cet ancien Ministre du Czar avoit été relegué depuis sa disgrâce.

On a reçu avis que le Czar étoit mort de la petite verole, à Moscou, dans la quinzième année de son âge, étant né le 22. Octobre 1715. Il avoit été proclamé Czar le 25. Fevrier 1727.

Le Pape Benoît XIII. mourut à Rome le 21 Fevrier, à 4 heures après midi. Sa S. avoit tenu le 8 un Consistoire, dans lequel Elle avoit fait Cardinal M. Alamanno Salviati, qui a été Nonce Extraordinaire en France en 1708.

DESCRIP-

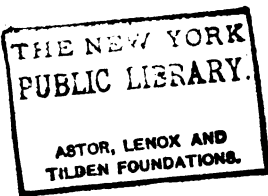


DESCRIPTION de la Fête & du Feu d'Artifice tiré sur la Riviere, à Paris, entre le Pont-Neuf & le Pont Royal, au sujet de la Naissance du DAUPHIN, par ordre du Roy d'Espagne, & par les soins de M M. le Marquis de Santa-Cruz & de Barrenechea, Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires de S. M. Catholique.

L Es préparatifs immenses & la dépense véritablement Royale de cette superbe Fête, dans l'exécution de laquelle on a, pour ainsi dire, forcé la nature, & surmonté tous les obstacles de la Saison, méritent bien que le Mercure de France en parle d'une manière à en pouvoir donner une idée à ceux qui n'ont pas été à portée de voir un spectacle aussi éclatant, lequel a parfaitement répondu aux ordres que M M. les Ambassadeurs d'Espagne avoient reçus du Roy, leur Maître, S. M. C. ayant voulu à l'occasion de cet heureux événement, exprimer avec pompe dans la Capitale du Royaume, ses tendres sentimens pour le Roi, son Neveu, & mêler sa joye avec celle de toute la France.

On sçait assez les marques de joye qu'ont fait paroître le Roi & la Reine d'Espagne de l'heureux Accouchement de la Reine; mais quelques brillantes & générales qu'ayent été les Fêtes qu'on a données dans leurs Etats à

cette



NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

cette occasion, elles n'ont pas encore été proportionnées à ce que L. M. C. ont senti dans le cœur.

M M de Santa-Cruz & de Barrenechea ont agi avec tant de sagacité, tant de grandeur d'ame, de discernement, de goût, & sur tout avec tant de zèle pour le service de S. M. C, qu'il a résulté de leur application & de l'étendue de leurs lumieres, une éclatante Fête, où la grandeur, la variété & la magnificence ont également regné,

L'Hôtel de Bouillon, situé sur le Quai des Theatins, vis-à-vis le Louvre, que le Duc de ce nom a bien voulu prêter, avec la noblesse & les manieres qui sont ordinaires aux personnes de son rang, a servi de principale Scene. C'étoit comme le centre de la Fête & du spectacle, qui fut heureusement favorisé d'une très-belle nuit.

Le 24. Janvier, à six heures du soir, toutes les Illuminations parurent dans l'éclat & dans le brillant qu'il est plus aisé de s'imaginer que de décrire. La Façade de l'Hôtel de Bouillon présentoit aux yeux sept Portiques de lumieres; on lisoit au-dessus de celui du milieu, qui étoit formé par la porte de l'Hôtel, une Inscription Latine qui marquoit l'union & le bonheur de la France & de l'Espagne. Les ceintres des Portiques étoient décorés alternativement par des Dauphins de relief entrelassés, & par les Chifres du Roi; le tout réhaussé d'or. Le vuide des Portiques étoit occupé par des Emblèmes peintes en camayeux, dans des Médaillons ornés de guirlandes. Au premier à droite, la France étoit représentée sous la figure d'une belle femme, qui montre à l'Espagne le Dauphin entre les bras

392. MERCURE DE FRANCE.

bras de *Lucine*. Ce Vers d'*Ovide* étoit au bas,

Jam nostrum curvi norunt Delphines amorem.

Au deuxième Portique , à gauche , l'Espagne montrait à la France le jeune Dauphin , armé d'un casque & d'une cuirasse que l'Amour conduit , & lui présente. Et ce Vers de *Properce*.

Sed tibi subsidio Delphinum currere vidi.

Les deux Portiques ensuite n'attiroient pas tant les regards ; mais en revanche les gosiers altérés y couroient avec grand empressement ; car de deux musles de Lion dorés , couloient deux Fontaines de vin pour le peuple.

On voyoit au Médaillon du troisième Portique un Coq , symbole de la France , qui s'adressoit au Lion , symbole de l'Espagne , & ce Vers d'*Ovide*. *Metamorphos.*

Nunc duo concordas anima vivemus in una.

L'amour qui entre dans cet Emblème , lie ensemble le Coq , le Lion & le Dauphin.

Sur le dernier Portique de la gauche , un Lion paroissoit donner au Coq des assurances d'une sincère amitié par ce Vers de *Virgile*.

Dispercam si te fuerit mihi charior alter.

L'Amour au bas avec un Dauphin à ses pieds , gravoit ces paroles sur le marbre & sur l'airain pour en marquer la solidité & la sincérité.

Un entablement formé par des Lampions , regnoit

regnoit sur les Portiques ; il étoit surmonté par une Galerie découverte , dont la Balustrade étoit formée par des Girandoles d'une figure agréable ; l'Architecture de toute la Facade de l'Hôtel de Bouillon étoit ingénieusement dessinée par des Lampions , & enrichie de Lustres & de Girandoles aux Trumeaux , dans les Croisées & sur les Combles.

On voyoit sur la principale porte un Dauphin de relief , en marbre blanc , rehaussé d'or & couronné , accompagné de Lys , représentés en lumiere ; à quoi on a cru pouvoir appliquer ce Vers d'Ovide :

Æ sacra progenies digna parente tuo.

L'interieur de la Cour étoit aussi illuminé , non seulement par des Chambranles à toutes les Croisées jusqu'à celles des deux ailes qui rendent sur le Quay , mais encore jusques sur le faite du Bâtiment où l'on avoit placé des Girandoles & des Pots à feu.

D'autres Portiques de lumieres décorent encore le pourtour de cette Cour. On lisoit au-dessus de celui du milieu , où est la Porte d'Entrée , cette Inscription tirée d'un Vers de Properce.

Luceat & totâ flamma secunda domo.

A l'aplomb de cette porte , sur les Combles , on avoit élevé une Tour lumineuse , faisant allusion aux Tours de Castille ; elle étoit accompagnée des Chiffres & du principal Attribut des Armes de Philippe V.

Toute l'ordonnance de cette Illumination a été conduite par le S. Beausire , le fils .
Ar.

Architecte de la Ville de Paris, qui en a donné les Dessins.

La surface de la Riviere, vis-à-vis l'Hôtel de Bouillon, offroit un spectacle d'une autre espece, dont les yeux étoient également enchantés & éblouis. C'étoit un vaste Jardin, de l'un à l'autre Rivage du Fleuve, qui à cet endroit a environ 90. toises de large, sur un espace de 70. dans sa longueur. La situation étoit des plus magnifiques & des plus avantageuses, étant naturellement décorée par le Quay du College des Quatre Nations d'un côté, par celui des Galleries du Louvre de l'autre, & aux deux bouts, par le Pont-Neuf & par le Pont Royal.

Deux Rochers isolés ou Montagnes escarpées, Simbole des Monts Pirennées, qui séparent la France de l'Espagne, formoient le principal objet de cette pompeuse décoration au milieu de la Riviere. Les deux Monts étoient joints par leurs Bases sur un Plan d'environ 140. pieds de long, sur 60. de large, & séparés par leur cime de près de 40. pieds, ayant chacun 82. pieds d'élévation au-dessus de la surface de l'eau & des deux grands Bateaux sur lesquels tout l'Edifice étoit construit.

On voyoit une agréable variété sur ces Montagnes, où la nature étoit imitée avec beaucoup d'art, dans tout ce qu'elle a d'agreste & de sauvage. Dans un endroit c'étoient des crevasses avec des quartiers de Rochers en saillie; dans d'autres, des Plantes & des Arbustes, des Cascades, des Napes & chutes d'eau, imitées par des gâses d'argent, des Antres, des Cavernes &c. Il y avoit tout au pourtour, à fleur d'eau, des Sirenes,

Des Tritons, des Nereïdes & autres Monstres marins.

A une certaine distance, au-dessus & au-dessous des Rochers, on voyoit à fleur d'eau deux Parteres de lumieres qui occupoient chacun un espace de 18. toises sur 15. dont les bordures étoient ornées alternativement d'Ifs & d'Orangers, avec leurs fruits, de 12. pieds de haut, chargez de lumieres. Le dessein des Parteres étoit tracé & figuré d'une maniere variée & agreable par des Terrines, par du gazon & du sable de diverses couleurs.

Du milieu de chacun de ces Parteres s'élevoient des especes de Rochers jusqu'à la hauteur de 15. pieds, sur un Plan de 30. pieds sur 22. On avoit placé au dessus une Figure Colossale, bronzée en ronde bosse, de 16. pieds de proportion. A l'un c'étoit le Fleuve du Guadalquivir, avec un Lion au bas. On lisoit en Lettres d'or, sur l'Urne de ce Fleuve, ces deux Vers d'Ovide :

*Non illo melior quisquam, nec amantior aqvi.
Rex fuit aut illa reverentior ulla Dearum.*

Et à l'autre Partere c'étoit la Riviere de Seine avec un Coq. On voyoit sur l'Urne, d'où l'eau du Fleuve paroïssoit sortir en gaze d'argent, ces Vers de Tibulle :

*Et longè ante alias omnes mitissima mater,
Isque Pater, quo non alter amabilior.*

Aux deux côtez des Parteres & des deux Monts regnoient six Platebandes sur 2. lignes aussi à fleur d'eau, ornées & decorées dans

I le

le même goût des Parterres. Les trois de chaque côté occupoient un espace de plus de cent pieds de long sur 15. de large.

Deux Terrasses de charpente, à doubles Rampes de 20. piés de haut, étoient adossées aux Quais des deux côtez, & se terminoient en Gradins jusques sur le rivage. Elles re-
gnoient sur toute la longueur du Jardin, & occupoient un terrain de 408. piés sur la même ligne, en y comprenant une suite de Decorations rustiques, qui sembloient servir d'appuy à ces deux grands Perrons, le tout étoit garni d'une si grande quantité de Terrines, que les yeux en étoient éblouis, & les tenebres de la nuit entierement dissipées. Le mouvement des lumieres, qui en les confondant leur donnoit encore plus d'éclat, faisoit un tel effet à une certaine distance, qu'on croyoit voir des Nappes & des Cascades de feu dont les Spectateurs étoient enchanterez.

Entre ces Terrasses lumineuses & le brillant Jardin, à la hauteur des deux Montagnes, on avoit placé deux Bateaux de 70. piés de long, sur 24. de large, d'une forme singuliere & agréable, ornez de sculpture & dorez. Du milieu de chacun de ces Bateaux, s'élevoit une espece de Temple Octogone, couvert en mapiere de Baldaquin, soutenu par huit Palmiers avec des Guirlandes, des Festons de Fleurs, & des Lustres de cristal. Les Bateaux étoient remplis de Musiciens pour les fanfares qu'on entendoit alternativement. Les Timbales, les Trompettes, les Cors de Chasse, les Hautbois, frapportoient agréablement l'oreille.

Sur la partie la plus élevée du Temple, placé du côté de l'Hôtel de Bouillon, on lisoit ce Vers de Tibulle.

Omnibus

Omnibus ille dies semper natalis agatur.

Pour Inscription sur l'autre Temple du côté du Louvre, on lisoit cet autre Vers du même Poëte.

O quantum felix, terque quaterque dies.

Le sommet de ces deux magnifiques Gondoles étoit terminé par de gros Fanaux & par des Etendarts, sur lesquels on avoit représenté des Dauphins & des Amours.

Les quatre coins de ce vaste, lumineux & magnifique Jardin, étoient terminez par brillantes Tours, couvertes de Lampions & plaques de fer-blanc, qui augmentoient considérablement l'éclat des lumieres, & qui pendant le jour faisoient paroître les Tours comme argentées. Elles sembloient s'élever sur quatre Terrasses de lumieres, ayant 18. piés de diamètre, sur 70. de haut, en y comprenant les Etendarts aux Armes de France & d'Espagne, qu'on y avoit arbores, à un petit Mât chargé d'un gros Fallot.

C'est du haut de ces Tours que commençoit une partie de l'artifice de ce grand Spectacle, après que le signal en eut été donné par une décharge de Boëtes & de Canons, placez sur le Quay du côté des Thuilleries, & après que les Princes & Princesses du Sang, les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, & les Seigneurs & Dames de la Cour, invitez à la Fête, furent arrivez à l'Hôtel de Bouillon.

On vit partir en même tems de ces Tours les Fusées d'Honneur, & ensuite quantité d'autres Artifices, Soleils fixes & tournans,

I ij Gerbes,

398 MERCURE DE FRANCE.

Gerbes, &c. après quoi commença le Spectacle d'un Combat sur la Riviere, dans les intervalles & les allées du Jardin, de douze Monstres Marins, tous differens, figurez sur autant de Bateaux de plus de 20. piés de long, d'où on vit sortir une grande quantité de Serpenteaux, de Grenades, Balons d'eau, & autres Artifices qui plongeoient dans la Riviere, & qui en ressortoient avec une extrême vitesse, prenant différentes formes, comme de Serpens, &c.

Pour troisiéme Acte de cet agreable Spectacle, on fit partir d'abord du bas des deux Montagnes, & ensuite par gradation, des Sailies, des Crevasses, des Cavitez, & enfin du sommet des deux Monts une très-grande quantité d'Artifice suivi & diversifié, ce qui devoit former comme deux Montagnes de feu dont l'action n'étoit interrompue que par des Volcans clairs & brillans, qui sortoient à plusieurs reprises de tous côtez & du sommet des Rochers. Les intervalles des differens tems auxquels les Volcans partoient, étoient remplis par des Fougades très-vives par le grand nombre & par la singularité des Fusées. La fin fut marquée par plusieurs Girandes.

Après que les yeux d'un grand nombre, ou plutôt d'un monde de Spectateurs, eurent été assez long-tems & assez agreablement occupez de ce qui se passoit dans l'air, la surface des eaux attira tous les regards. On la voyoit par intervalles presque entierement couverte d'artifice; Dauphins brillans qui s'élevoient & se replongeoient, & mille autres Figures animées & éclatantes, Jets deau, ou plutôt de feu, & Gerbes flotantes sur des plateaux, qui faisoient un agreable contraste, par leur état paisible

sible, avec la vivacité & le bruit éclatant des autres feux; enfin on auroit dit qu'il n'y avoit plus d'antipatie entre le feu & l'eau, & que ces deux Elemens si opposez, s'étoient réunis pour faire un charmant badinage en faveur de cette superbe Fête.

Après tout l'Artifice, terminé par une seconde salve de Canon, il devoit sortir une lumière éclatante du centre des deux Montagnes, pour désigner un Soleil-Levant, de 320 pieds de diamètre, & rester fixe sur son horizon, avec ces mots d'*Ovide* au tour du Disque : *Nubila disjecit*. Et en même-tems s'élever un Arc-en-Ciel de 40 piés d'ouverture, très-vif & très lumineux, avec ses couleurs naturelles, & la Déesse Iris au-dessus, les deux extrémités liant les sommets des Montagnes, ce qui sera plus sensible dans la Planche cy-jointe. Cette Inscription faisoit allusion au Traité d'Alliance conclu depuis peu.

Æterna stat Concordia Regum.

Toute l'Ordonnance de ce Spectacle sur la Riviere, dont les Ambassadeurs Plenipotentiaires d'Espagne ont fourni les pensées, a été conduite & dessinée par le sieur *Servandoni*, Florentin, Peintre & Architecte, premier Peintre de l'Academie Royale de Musique, très-connu par beaucoup d'autres Décorations d'un excellent gout, qu'il a heureusement faites, en Italie, en France, & en Angleterre. Toutes les Illuminations ont été exécutées sur ses Dessins, par les sieurs *Berthelin* & *Gerard*, Chandeliers Illuminateurs ordinaires des plaisirs du Roy. Quelques Lampions à Plaque qu'ils ont nouvellement imaginés, ont fait beaucoup d'effet.

I iij Nous

400 MERCURE DE FRANCE.

Nous n'entreprendrons point de donner une idée de la vûë admirable que produisoit la foule des Spectateurs de tous états, de tout âge & de tout sexe, dans des Bateaux sur la Rivière, sur les deux Quais & sur les deux Ponts, sur les Terrasses, les Balcons & aux fenêtres du Louvre, des Hôtels & des Maisons des deux côtez; moins encore du coup d'œil magnifique, éclatant & tout-à-fait superbe de la Galerie de l'Hôtel de Bouillon, & des Terrasses en Amphithéâtre qui s'y joignoient, couverts & ornés d'une manière convenable, où étoient placez tous les Princes, Princesses, Seigneurs & Dames invitez à la Fête, tous en habits neufs magnifiques, qui, à l'envi, se disputoient la richesse, le gout & la magnificence, & dont plusieurs, avec tout ce qu'on peut employer de dorures, de broderies & de superbes Etoffes, étoient encore enrichis de Garnitures complètes de Pierreries.

Dans la Galerie du grand Appartement de l'Hôtel de Bouillon, on avoit dressé un Théâtre très-bien décoré par le sieur Servandoni, & disposé d'une manière convenable aux riches ornemens de la Galerie, dont les Spectateurs occupoient les deux tiers. Le Rideau du Théâtre presentoit aux yeux un Lion, un Dauphin & des Amours, sur un Globe Terrestre, avec quelques attributs de la Fête. On alloit au-dessus : *Virg. Egl.*

Clarâ Deum soboles

Aspice venturo latantur ut omnia seclo.

C'est dans cette Galerie que toute l'illustre Compagnie se rendit après tout l'Artifice, pour voir une Pastorale de la composition de M. de

La

la Serre & un Ballet. Toute la Musique est de M. Rebel, le fils, Compositeur de la Musique de la Chambre du Roy. La Scene se passoit dans un Paysage au pied des Pirenées. Ce Divertissement, generalement goûté, fut executé par l'élite des Acteurs de l'Opera, qui ont été gratifiez par des Bijoux d'or, d'un prix considerable, outre leurs habits, qui étoient aussi riches que convenables. Le sieur Laval avoit composé le Ballet; il y dansa avec le sieur Dangeville & les D^{lles} Prévost & Saldé; chantoient dans la Piece., les D^{lles} Antier, Pelissier, Le Maure, &c. & les sieurs Tribou, Dun, &c.

Après ce Spectacle, toute l'Assemblée, composée de tout ce qu'il y a de grand par la naissance & par les dignitez dans le Royaume, & des Ministres Etrangers, passa dans le grand Salon de 108. piés de long, sur 45. de large & 12. d'elevation dans œuvre, construit exprès dans le Jardin, & élevé jusqu'au plein pied du Vestibule & des Appartemens bas de l'Hôtel de Bouillon.

Cette magnifique Salle, destinée à un superbe Festin, étoit percée de sept portes, trois grandes & quatre moindres. Huit Cabinets hors d'œuvre de 12. piés en quarré, distribuez aux quatres Angles, & dans les intervalles des côtes, étoient destinez pour les Bufets, pendant le Souper & pendant le Bal. Cette Salle, éclairée par un très-grand nombre de Lustres de cristal & de Girandoles garnies de bougies étoit décorée & richement ornée par le sieur Pitois, Sculpteur & Décorateur, qui a très-bien réussi, surtout dans les bas-reliefs dorez, où l'on voyoit les attributs de différentes Divinitez, de Bacchus, de l'Abondance, &c.

I iiij enfin

enfin on avoit scû allier la plus grande simplicité à tout ce qui peut procurer & inspirer la joye & la gayeté.

Les illustres Convives priez, se placerent à six tables de cinquante couverts chacune, servies à quatre Services, en gras & en maigre, dans la plus grande magnificence & avec autant de délicatesse que d'abondance. Au Desert on but les Santez Royales au bruit de l'Artillerie. Deux autres tables de 50. couverts chacune, furent servies en Ambigu dans deux Appartemens à plein pied du Vestibule.

Après le Festin on remonta dans la Galerie de la Pastorale, où l'on entendit un charmant Concert de Voix & d'Instrumens. On y exécuta le cinquième Acte de l'Opera de Phaeton, après quoi on retourna dans le grand Salon, qu'on trouva préparé pour le Bal, avec six rangs de Gradins tout autour, sur lesquels on ne vit jamais une seule place vuide jusqu'à sept heures du matin. Il est aisé de comprendre le charmant effet que devoient faire à la clarté vive des lumieres, la richesse de la parure & le brillant des Pierrieres des Seigneurs & des Dames de cette auguste Assemblée.

Vers les deux heures après minuit on laissa entrer les personnes invitées au Bal par billet, & peu de temps après tous les Masques qui se presenterent, ce qui rendit le Bal très-nombreux & très-animé jusqu'au grand jour qu'on se retira plein d'admiration d'une si belle Fête & charmé des manieres nobles, & polies des Ambassadeurs, qui l'avoient ordonnée, & qui en avoient fait les honneurs avec tant de dignité. Ces Ministres avoient donné de si bons ordres, que pendant tout le Bal les Rafraîchissemens de toutes les especes qu'on avoit pû

pû imaginer , dans la plus grande abondance
& la plus grande délicatesse , furent presentez
de tous côtez , enforte qu'on n'avoit pas mê-
me le temps de souhaiter , & chose assez rare
dans ces sortes de Fêtes , malgré la foule pro-
digieuse, il n'est pas arrivé le moindre desordre.

V E R S L I B R È S ,

*Sur, le Feu d'Artifice tiré sur l'Eau , par
ordre du Roy d'Espagne , & les soins
de MM. les Ambassadeurs à la Cour
de France.*

Hier dans ces Grottes profondes,
D'où la Seine épanche ses Ondes ,
(Qui chaque jour la gloire & l'honneur de nos
champs ,
De la Blonde Cerés augmentent les presens)
Elle appella les Dieux soumis à son Empire;
Nayades , Nymphes & Tritons ,
Sont assis dans leur rang sur des sieges de joncs:
Un mal commun à tous , en ces lieux nous at-
tire :
Vous le sçavez , l'hyver , dit la Reine des flots,
De nos jours tous les ans vient troubler le re-
pos.
Ce n'est plus à present un tranqui l' Zephire ,
Qui folâtre & qui rit sur le sein de mes eaux;
Non, l'Aquilon bien-tôt, toujours prompt à
me nuire ,
Arrêtera mon cours & rompra mes roseaux.

l v. C'est

464 **MERCURE DE FRANCE**

C'est sur ce point, Tritons, qu'il faut qu'on
délibère.

Mettons-nous à l'abri des coups de sa colère ;
Voyons par quels moyens on peut s'en ga-
rantir ;

Où par quels dons enfin nous pourrions la fle-
chir ;

La tristesse à ces mots se peint sur le visage,
Les Nymphes alors regardent le Rivage,

Où quand le Ciel donnoit des jours purs &
serains,

Elles alloient au son d'un instrument cham-
pêtre,

A l'ombre de quelque vieux hêtre,

Dahser avec les Dieux Silvains.

Les Nymphes de leurs yeux laissent couler des
larmes ;

Les Tritons affligés n'y trouvent plus les char-
mes

Qui seurent asservir leurs cœurs ;

Ainsi chacun se livroit aux douleurs.

Quand une Nymphie accourt : hélas ! en cette
place,

Que faites-vous ? un mal bien plus grand nous
menace,

Venez, Reine des flots, arrêtez les desseins,

Que forment contre nous des aveugles Hu-
mains.

Allons, courons punir une main sacrilège,

Dit la Seine... elle part en ce même moment.

Les Nymphes, les Tritons, composent son cor-
tege : C'est

C'est ainsi qu'on la voit dans le vaste Ocean,
Quand elle offre à ce Dieu les Eaux de son
Empire.

Elle approche... elle voit... & son courroux
expire.

Sur sa Suite surprise elle jette les yeux ;

Enfin elle applaudit d'un rire gracieux ;

Elle voit les Jardins dignes de la Nature ,

Une Nayade y court secher sa chevelure ,

L'une y cueille à la fois & des fruits & des
fleurs ,

L'autre ne songe plus aux cruelles rigueurs

Que l'Amant fongueux d'Orithie ,

Leur prépare dans sa furie.

L'autre sous ces Rochers va chercher le repos ;

Tandis que l'une ici contemple cet Ouvrage ,

Et, l'autre des Poissons en embrassant le dos ,

Coupe rapidement les flots.

Les Nymphes , à l'envi , courent sur le Rivage ;

Elles dansent d'un pas léger ,

Au doux chant des Tritons qui font retenti-
tir l'air.

Alors la Seine les appelle ;

Courez à l'Ocean, chers Tritons, leur dit-elle ;

Que ses Dieux sur ces bords se rendent avec
vous.

Allez encore au Tage , à cet ami fidele ,

Apprendre les apprêts d'une Fête si belle ,

Qu'il vienne partager les plaisirs avec nous.

L'Abbé Bonnot de Mably.

Ivj FRANK



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 7. de ce mois , M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique du Roi , fit chanter à Marly, devant la Reine, un Concert composé du Prologue du Ballet des *Elemens* , de la Fête de *Junon* dans l'entrée de l'*Air* , & de l'Aête entier de la *Vestale*. Le S^r Chassé chanta le Rôle du *Destin* , & la D^{lle} Lenner celui de *Venus*. Le S^r d'Angerville fit le Rôle de *Valere* , & la D^{lle} Antier s'attira bien des applaudissemens dans les Rôles de *Junon* & d'*Emilie*. Ce Concert eut un grand succès , l'exécution en ayant été parfaite.

Le 8. on chanta le Prologue & le premier Aête d'*Amadis de Grece* , qui fut très-goûté ; il a été mis en Musique par M. Destouches.

Le 13. on continua le même Opera par le second & le troisième Aête , & le 15. on chanta les deux derniers Aêtes. La D^{lle} Antier fit le Rôle de *Mélisse* , & celui d'*Amadis* fut chanté par le S^r Dangerville. La Reine parut très-contente de cet Opera & de l'exécution.

Le 20. la Reine demanda les deux derniers Aêtes de l'Opera de *Thesée* , qui firent un extrême plaisir. On l'avoit interrompu depuis le départ de Versailles.

Le 27. la Cour étant de retour à Versailles , la Reine ordonna pour les grands Appartemens le Prologue & le premier Aête du Ballet des *Elemens* , que S. M. voulut entendre une seconde fois. Les Auteurs furent les mêmes.

mes qui avoient chanté à Marly , à l'exception de la D^{lle} Le Maure , qui chanta avec succès le Rôle de *Venus* dans le Prologue , & celui de *Junon* au premier Acte.

Le 2. Fête de la Purification , il y eut un Concert spirituel au Château des Thuilleries , qui commença par le Motet *Dominus regnavit*. La D^{lle} Petitpas & le S. Dun en chanterent un autre en *duo* , de M. Du Bouffet , & la D^{lle} Le Maure chanta seule un autre Motet du même Auteur. On joua différens *Concertos* sur le Violon & la Flute qui furent executés avec une grande précision. On finit par le beau *Te Deum* de M. de la Lande , précédé d'une symphonie de Violons , Hautbois , Trompettes , & Timbales , de la composition de M. Mouret , qu'on entend toujours avec plaisir. Il y eut une très-nombreuse assemblée , que le Duc de Lorraine honora de sa présence.

Le 8. il y eut Concert François qui a continué tous les Mercredis du mois. On chanta le même jour une Cantatille nouvelle qui a pour titre *Le Rhume* , & la Cantate de *Psyché* , chantée par la D^{lle} Petitpas. La D^{lle} Le Maure chanta le 15. une Cantate nouvelle , intitulée *L'Absence* , qui fit beaucoup de plaisir.

Le 8. la Loterie pour le remboursement des Rentes de l'Hôtel de Ville fut tirée en présence du Prevôt des Marchands & des Echevins , en la maniere accoutumée. Le fonds du second mois de cette année s'est trouvé monter à la somme de 1319975. liv. laquelle a été distribuée aux Rentiers pour les Lots qui leur sont échus , conformément à la Liste générale.

410 MERCURE DE FRANCE.

Ensuite le Roi se leva , se découvrit , se recouvrit aussi-tôt , & fit couvrir le Duc de Lorraine. Le Duc d'Orléans , le Duc de Bourbon , le Comte de Charolois , le Comte de Clermont , le Prince de Conty , le Prince de Dombes , le Comte d'Eu & le Comte de Toulouse qui étoient auprès du Roi , se couvrirent aussi un moment après. Le Duc de Lorraine s'étant retiré , S. M. rentra dans son Cabinet.

Le Duc de Lorraine retourna à Paris le même jour , après avoir dîné chez le Cardinal de Fleury. Le lendemain , il alla à la Chasse avec le Roi dans la Forêt de S. Germain en Laye , & fut ensuite traité dans le Château par le Duc de Noailles qui en est Gouverneur.

Le 3. ce Prince accompagna le Roi à la Chasse du Cerf.

Le 4. il alla à la Comédie Française voir la Tragédie d'*Electre* , & la petite Comédie du *Florentin*.

Le 5. il vit l'Opera de *Thésée*.

Le 6. il alla dîner à Arcueil chez le Prince de Guise , le soir à la Comédie Italienne , & après son souper au Bal de l'Opera.

Le 7. après avoir été à la chasse avec le Roi , & joué ensuite à la partie du Lanquenet de S. M. ce Prince soupa à Marli , chez le Duc de Noailles qui le traita magnifiquement , & alla coucher à Versailles , dans l'Appartement du Duc d'Orléans.

Le lendemain il vit les Appartemens du Château , alla tirer dans le Parc , & vint déjeuner à la Ménagerie , où il fut traité par le Duc de Noailles. Il alla ensuite à S. Cyr , pour voir la Maison , d'où il revint à Versailles.

faillies pour voir le Cabinet des Médailles, les Pierres gravées, & les autres Monumens rares de ce celebre Cabinet, que ce Prince examina avec beaucoup d'attention; il soupa chez le Prince Charles de Lorraine.

Le 9. le Duc de Lorraine vit jouer les eaux, alla ensuite au Manege voir les Pages monter à Cheval, dina chez le Prince Charles, & revint à Paris pour voir l'Opera.

Ce Prince a vû avec beaucoup de satisfaction à Versailles les Tableaux, les Antiques de la Grande Gallerie & des Jardins, & tout ce qu'il y a de magnifique & de Curieux dans ce superbe Château; à la Menagerie, à Trianon, à Marly, à Saint Germain en Laye, à Saint Cloud, à Meudon, à la Muette, &c. Il a vû à Paris ce qu'il y a de plus remarquable; l'Hôtel Royal des Invalides, l'Observatoire, la Sorbonne, la Bibliotheque du Roy, la Gallerie des Plans, l'Academie Royale de Peinture & Sculpture, la Monnoye des Medailles, &c. Il vit avec beaucoup de satisfaction le Cabinet où sont conservez dans un grand ordre, un nombre prodigieux de Quarrez & de Poinçons. M. de Cotte, Directeur de la Monnoye des Medailles, fit frapper en sa présence des Medailles & des Jettons, en or & en argent.

Le 11. S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, dont tout le monde connoît la bonté du cœur, & la noblesse des sentimens, ayant été bien aise de procurer au Duc de Lorraine, son Neveu, pendant le séjour que ce Prince a fait à Paris *incognito*, sous le nom de Comte de Blamont, quelque divertissement, ainsi qu'aux Princesses d'Orleans ses Filles, donna un Bal magnifique au Palais Royal. S. A. R. avoit fait preparer le grand Salon de son Appartement.

412 MERCURE DE FRANCE.

ment avec des Gradins à trois étages tout autour pour les Dames & Seigneurs qui devoient être seulement Spectateurs ; & quantité de sieges pour les personnes qui devoient danser. Ce Salon étoit orné de Lustres , de Girandoles , & de Bras garnis de bougies. On n'aura pas de peine à se persuader que l'Assemblée étoit des plus brillantes , puisqu'un très grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour , & de la Ville , de la premiere distinction , la composoient. L'éclat de quantité de belles personnes , la magnificence des Habits , & le vif brillant des Pierreries dont toutes les Dames étoient parées , faisoit un effet surprenant.

Ce Bal sans Masques commença à six heures du soir , par une excellente Simphonie , composée de tout ce qu'il y a de plus habile à Paris , & finit à onze heures. Mademoiselle de Beaujollois en fit l'ouverture par les caractères de la Danse , qu'elle dansa avec le Duc de la Tremoille , dans la plus grande perfection , & avec toute l'intelligence , la justesse , & la grace possible , de même que Mademoiselle de Chartres dans tout ce qu'elle dansa. La plupart des Seigneurs & Dames danserent ensuite plusieurs différentes Danses , Contredanses , &c.

Au reste toute l'Assemblée fut extrêmement édifiée & pleinement satisfaite de la bonté , des attentions , & des politesses continuelles de S. A. R. Cette Princesse avoit donné de si bons ordres , que quoique l'Assemblée fut des plus nombreuses , tout s'est passé avec la plus grande magnificence , & sans la moindre confusion. On distribua toute sorte de Fruits , & des Rafraichissemens dans la plus grande abondance , servis par les Officiers de S. A. R. qui avec des manieres

manières polies prevenoient tout le monde. Le Duc de Lorraine qui a assisté à ce Bal *incognito*, a été charmé de cette belle & illustre Assemblée, des Danses, de l'ordre, du bon goût, &c.

Le 14. S. A. R. se rendit l'après midi en son Château de Bagnolet, pour donner encore au Duc de Lorraine (qui s'y étoit rendu le même jour) une nouvelle Fête ; ce Prince à son arrivée se promena quelque tems dans le Parc, où S. A. R. se promenoit alors, cette Princesse étoit accompagnée de Mesdemoiselles de Beaujollois & de Chartres, de la Marquise de Conflans, leur Gouvernante, & de plusieurs autres Dames de sa Cour. Ce Parc qui est très spacieux, est planté avec autant de goût que de symétrie. Les Eaux jouèrent pendant la promenade. La Duchesse de Nevers, à présent Dame d'Honneur de S. A. R. & la Marquise de Clermont sa Dame d'Atour, restèrent pendant la promenade dans les Appartements du Château, pour recevoir les Seigneurs & les Dames qui arrivoient de Paris pour prendre part à la fête. Il y eut avant le Bal vingt Tables de Quadrille & de Piquet. Après la Promenade, S. A. R. rentra au Château, elle joua au Quadrille, & le Duc de Lorraine au Piquet. Après le Jeu on se rendit sur le Perron, pour voir l'Illumination de la Cour Royale, éclairée par quantité de Lustres argentez, qui produisoient une clarté des plus brillantes. L'Avant-Cour qui est très-spacieuse, étoit aussi illuminée d'un nombre prodigieux de Lampions, de même que plusieurs Pyramides de charpente, autour desquelles on avoit placé, avec symétrie, une très-grande quantité de Lampions.

414 MERCURE DE FRANCE

A huit heures, on passa dans le grand Salon, éclairé par quantité de Lustres & de Girandoles. On y commença le Bal, qui fut ouvert par un Menuet à quatre, dansé par Mesdemoiselles de Beaujollois & de Chartres, & par les Ducs de la Tremoille & de Boufflers, après quoi on dansa différentes Danses & Contredanses qui furent exécutées dans la plus grande perfection.

A côté du Salon du Bal, on avoit préparé une Sale à manger, parfaitement bien éclairée, dans laquelle on trouva trois grandes Tables, où l'on servit un Ambigu, composé de toutes sortes de Pâtez froids, jambons & autres viandes convenables, avec autant de délicatesse que de profusion, & de toutes sortes de Fruits & de Pâtisseries legeres. Il y avoit dans une Sale à côté, un magnifique Buffet garni de toutes sortes de Vins, Eaux glacées, Vins de Liqueurs & tous les rafraîchissemens qu'on pouvoit souhaiter, & qu'on servit à tout le monde en abondance jusqu'à deux heures du matin, après quoi S. A. R. jugea à propos de se retirer pour donner le temps au Duc de Lorraine, qui devoit partir le lendemain, de prendre quelque repos.

On a oublié de dire que S. A. R. toujours attentive à tout ce qui pouvoit rendre la Fête plus variée & plus brillante, avoit donné ordre de faire venir plusieurs excellens Danseurs Provençaux, qui danserent plusieurs Entrées grotesques & champêtres, d'une maniere très-vive & très-singulière, pendant qu'une partie des Dames étoient allées quitter leurs habits de Ville, sans rien changer à leur Coëfure, pour prendre des *Domino*, dont on avoit eu soin de préparer un grand nombre, afin que

ce,

Les mêmes Dames , habillées plus legerement pussent danfer plus à leur aise , & aussi pour varier les differentes couleurs des Etoffes. Les Seigneurs n'ont point changé d'habit , & enfin toute cette belle Assemblée se retira très-satisfaite d'avoir pû prendre part à une si ga-lante & magnifique Fête.

Le même jour 15. le Duc de Lorraine partit pour retourner dans ses Etats , après avoir pris congé du Roi. S. M. lui a fait present d'une très-riche Tenture de Tapissierie, rehaussée d'or, faite sur les Desseins de Raphaël , à la Manu-facture Royale des Gobelins.

Le Duc de Lorraine , pendant son séjour à Paris , a occupé le grand Appartement du Pa-lais Royal. Une Table d'environ 15. Couverts a toujours été servie, soir & matin, avec la plus grande somptuosité & la plus grande délica-tesse , par les Officiers du Duc d'Orleans. Il y a eu d'autres Tables très-bien servies pour la Suite.

Tous les Spectacles où ce Prince a assisté , & où sa présence a attiré un très-grand concours, ont reçu des marques de sa liberalité. Ses gran-des qualitez & ses manieres nobles & gene-reuses ont paru dans toutes les occasions. Les Officiers du Duc d'Orleans qui ont ser-vi auprès de sa personne, ont reçu des Dia-mans brillans & d'autres Bijoux d'un prix considerable.



MORTS



*MORTS, NAISSANCES
& Mariages.*

N... l'Heritier, Ecuyer, mourut à Paris le 17. Janvier. Il étoit fils de N. l'Heritier, Historiographe du Roi, lequel a beaucoup travaillé sur notre Histoire, & frere de M^{lle} l'Heritier, dont les talens & les Ouvrages sont assez connus. Il étoit orné de toutes les vertus qui forment l'honnête homme; sachant beaucoup & ne faisant point parade de son sçavoir. Les Mathematiques faisoient son étude favorite, mais il ne laissoit pas de cultiver les Muses, & il réussissoit en Poësie, par un talent qui est comme hereditaire dans sa famille.

Le 25. du même mois, Dame Marie-Claire d'Estaing, veuve du Marquis de Montboissier, mourut en son Château de Clas en Auvergne, âgée de 79. ans.

Dame Anne-Louise de Bragelongne, veuve de M. Pierre Gruyn, Chevalier, Seigneur de Valgland, Lacelle, &c. décéda le 30. Janvier âgée de 81. ans.

Jacques-Michel Baudry, Procureur General de la Chambre des Comptes de Blois, mourut à Blois le premier Fevrier, âgé de 80. ans. Il laisse plusieurs enfans, dont l'aîné est pourvu de la même Charge de son pere.

Le 2. François Gueret, President de la Chambre des Comptes de Blois, mourut, âgé 35. ans, universellement regretté. C'est à ses travaux que la Chambre des Comptes de Blois est redevable de son établissement à l'instar de la Chambre des Comptes de Paris.

Dame

• Dame Geneviève de Seve , veuve d'Antoine Genou , Chevalier , Seigneur de Guiber ville , Conseiller au Grand Conseil , mourut le 2. du même mois , âgé de 72. ans environ.

Henry Fages , Abbé de la Cour-Dieu , Ordre de Cîteaux , Diocèse d'Orleans , cy-devant Contrôleur des Finances de feuë son Altesse Royale M. le Duc d'Orleans , mourut à Montpellier le 22 de ce mois , âgé de 89. ans.

Le même jour , François Hector de la Tour Montauban , Comte de la Chaux , Maréchal des Camps & Armées du Roi , Chevalier de S. Louis , Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans , premier Prince du Sang , mourut , âgé d'environ 55. ans.

Adelaide-Louise de Damas de Thianges , veuve de Louis Conti Sforce , Duc de Segny , & d'Onano , Comte de Sainte-Fleur , Chevalier des Ordres du Roi , mort le 7. Mars 1685. mourut le 3. âgée de 76. ans. Elle étoit Dame d'Honneur de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans.

Le 4. Dame Catherine Guyot , veuve de M. Joseph Dorat , Chevalier , Seigneur de la Barre , mourut , âgée de 65. ans.

Philippe de S. Martin de Bossuye , Chevalier de l'Ordre de S. Louis , Brigadier des Armées du Roi , & Lieutenant Colonel du Régiment de Vivarets , mourut le 6. de ce mois , âgé d'environ 80. ans.

Jacques-François de Johanne de la Carre , Marquis de Saumery , Gouverneur des Isles de sainte Marguerite & de S. Honorat , Capitaine-Gouverneur des Château & Chasses de Chambord , & Grand Bailly de Blois , mourut à Chambord le 8. de ce mois , dans sa 79. année. Il avoit servi sous M. de Turenne , & étoit Maître de Camp

418 MERCURE DE FRANCE.

Camp de Cavalerie au Combat d'Altenheim (premier Août 1675.) il y eut l'épaule & la cuisse cassée, ce qui l'ayant empêché de pouvoir continuer de servir à la guerre; le feu Roi, de glorieuse memoire, qui connoissoit son mérite, sa sagesse, son desintéressement & ses autres qualitez personnelles, le choisit en 1688. pour être Sous-Gouverneur des Enfans de France, attaché à la personne de M. le Duc de Bourgogne. S. M. fut si contente de la maniere dont il se comporta dans cette Charge importante, qu'elle lui donna une nouvelle marque de son estime & de la satisfaction qu'elle avoit de ses services, en le nommant dans son Codicile, Sous-Gouverneur du Roy, heureusement regnant. Il a soutenu dans ce glorieux emploi la réputation qu'il s'étoit déjà acquise, & il vient de terminer sa vie exempte de tout reproche, par une mort également chrétienne.

Il avoit épousé par contrat du 27. Novembre 1676. Marguerite-Charlotte de Montlezun de Besmaus, fille de François de Montlezun, Chevalier, Seigneur de Besmaus, Piffons, Pommeuse, Lumigny, &c. Gouverneur pour le Roi du Château de la Bastille. De ce Mariage sont sortis, Jean-Baptiste, Marquis de Saumery, Seigneur de la Houffaye, Maréchal des Camps & Armées de S. M. cy-devant Sous-Gouverneur de S. M. Cornette des Chevaux Legers de la Garde, Envoyé Extraordinaire du Roi près du feu Eleeteur de Baviere, mort le 5. May 1726 âgé de 48. ans, laissant de son Mariage avec Marie-Magdelaine Benigne de Lussé, deux filles en bas âge, dont l'une est morte en 1729.

François-Jean-Baptiste, Marquis de Saumery, Comte de Cnemeroles, Maréchal des Camps

Camps & Armées de S. M. cy-devant Envoyé Extraordinaire à la Cour de l'Electeur de Baviere, à present Gouverneur des Isles Sainte Marguerite & de S. Honorat, Capitaine-Gouverneur des Château & Chasses de Chambord.

Jacques, Chevalier de S. Jean de Jerusalem, Alexandre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Evêque de Rieux, sacré le 17. Mars 1720. Georges, Seigneur de Piffons, Colonel d'Infanterie.

Nous avons déjà parlé de la Maison de Jahanne Saumery, dans le Mercure du mois de May 1726. pag. 1068. & suivantes, à l'occasion du decès du Marquis de Saumery, fils aîné de celui dont nous annonçons à present la mort.

Frere Gabriël de Calonne de Courtebourne, Chevalier Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Commandeur de la Commanderie de Fontaines-sous-Mondidier, cy-devant Capitaine d'une des Galeres du Roy & des Gardes de l'Etendart, mourut à Marseille le 8. de ce mois, dans la 72^e année de son âge. Il étoit frere de Louis-Jacques de Calonne, Marquis de Courtebourne, Lieutenant-General des Armées du Roi, Directeur General de la Cavalerie, Lieutenant pour S. M. au Pays d'Artois, & Gouverneur de Hesdin, mort en en 1705. & d'Anne de Calonne de Courtebourne, veuve de François le Tonnelier-Breteuil, Marquis de Fontenay-Tresigny, Sire de Villebert, Baron de Boitron, &c. Conseiller d'Etat Ordinaire, & Intendant des Finances.

Le Marquis de Courtebourne a laissé de son mariage avec Anne de Gerard, Jacques de Calonne, Marquis de Courtebourne, Mestre de Camp de Cavalerie, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Reine, & Lieutenant pour

K S.

S. M. au Pays d'Artois , & Anne de Calonne de Courtebourne , veuve de François le Tonnelier-Brèteuil , Marquis de Fontenay-Tresigny , &c. Conseiller d'Etat Ordinaire , &c. est mere de François Victor le Tonnelier-Brèteuil , Marquis de Fontenay-Tresigny , Siré de Villebert , Baron de Boitron , &c. Commandeur des Ordres du Roi , Chancelier de la Reine , cy-devant Secrétaire d'Etat , & de Charles-Louis Auguste le Tonnelier-Brèteuil , Evêque de Rennes , Abbé de Chaulnes , Prieur de Reuil , Grand-Maître de la Chapelle de S. M. L'ancienneté de la Maison de Calonne Courtebourne est si connue , qu'il a paru inutile d'entrer dans le détail de la Généalogie de cette Maison.

Charles-Jean-Louis de Faucon , Marquis de Ris , Maître de la Garderobe de feu son Altesse Royale , Monsieur , Frere unique du du Roi Louis XIV. mourut en cette Ville le 8. âgé de 58. ans.

Dame Catherine de Loffanges de Bedver , Abbesse de l'Abbaye de Rieunette , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Carcassonne , y mourut le 9. de ce mois , âgée de 65. ans.

Le 10. de ce mois , M. Jean Denis , Chevalier , Seigneur d'Origni , premier Ecuyer de S. A. S. Madame la Princesse de Conti , troisième Douairiere , mourut âgé de 90. ans , ou environ.

Le 11. Gabriel de la Porte , Doyen du Parlement , mourut en la 82. année de son âge.

Pierre Thomas Barthelemy le Boulanger , Seigneur de Boisfremont , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie , mourut le 13. âgé de 44. ans.

Jean Marie Rangoni , Chevalier , Marquis de

de Rangoni, & de Ramparto, Seigneur de Stufione & de Castelvetro, Comte de Levizano & de Guinta, Envoié Extraordinaire de S. A. S. le Duc de Modene auprès de S. M. T. C. & son Plenipotentiaire au Congrès de Soissons, mourut le 15. Fevrier âgé de 57. ans.

M. Charles Louis Lallemand, Comte de Levignan, deceda le 18. Fevrier âgé de 73. ans un mois 25. jours.

Le 23. Dame Anne Marie Magdelaine de Beringhen, Abbessé du Pré, Ordre de saint Benoît, Diocèse du Mans, y mourut dans la 47. année de son âge.

La nuit du 27. au 28, mourut à Paris Joseph François Ancezune, Duc de Caderousse, âgé de 85. ans.

Le nommé Nicolas Prezau, natif de Troyes en Champagne, est mort depuis peu à Paris, sur la Paroisse S. Roch, âgé de 109. ans. On assure qu'il étoit Soldat dans le Regiment des Gardes Françoises, lors de la naissance du feu Roi, & qui fut du nombre de ceux qui allerent au Louvre, à ce sujet, faire une décharge sous les fenestres de l'Appartement de Louis XIII.

Le 19. Janvier D. Jeanne Catherine Coustard, Epouse de M. Basile-Claude Henry Anjorant, Chevalier, Conseiller au Parlement, accoucha d'une fille qui fut tenuë sur les fonts par M. Guillaume Julien Le Doubre, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, & Doien de cette Chambre, & par Dame Genevieve LeMayre, veuve de M. Claude Dubois, Chevalier, Seigneur de Courceriers, Desbordeaux, &c.

K ij Dame

Dame Marie-Anne de Matignon, Epouse de Henty-François, Marquis de Grave, Baron de Lattès, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, accoucha le 31. Janvier d'une fille, qui fut tenue sur les fonts, & nommée Marie-Anne-Eleonor, par Jacques-François-Leonor Grisaldi, Duc de Valentinois & d'Erouteville, Pair de France, Sire de Matignon, Comte de Torigny, &c. Lieutenant General de la Province de Normandie, &c. & par Dame Anne-Elisabeth Gruel de la Frette, Epouse d'Armand Monpar de Caumont, Duc de la Force, Pair de France, &c.

Le Comte du Romain, de la Province de Bretagne, Guidon de Gendarmerie & Mestre de Camp de Cavalerie, a épousé, le mois de Janvier dernier, D. N. . . . de Malnouë, fille de N. . . . de Malnouë, & veuve d'un President du Parlement de Bretagne.

Claude-Gustave-Chretien, Marquis des Salles, Capitaine de Cavalerie, Gouverneur de la Ville & du Château de Vaucouleurs, fils de François, Comte des Salles, Marquis de Buqueville, Conseiller d'Etat de S. A. R. de Lorraine, premier Capitaine de ses Gardes du Corps, Gouverneur de Pont-à-Mousson, & Conservateur des Privilèges de l'Université, & de D. Catherine de Fiquelmont, épousa le 6. Fevrier D. Adelaide-Candide-Louise-Marie de Brancas de Villars, fille de Louis-Antoine de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de D. Angelique Fremin de Moras.

M. Thomas-Jacques-François Charpentier, Ecuyer, Seigneur d'Entery, Espiez, Grizy, Valangouja, Ruë, Berval, Thuville, Levilliers

Hers, &c. Capitaine de Cavalerie au Regiment Royal Etranger, épousa le 13. de ce mois Dlle Madelaine-Angelique de Riout de Curzay, fille de M. Seraphin de Rioul, Chevalier, Seigneur de Curzay, Lieutenant pour Sa Majesté en Poitou, & de Dame Thereze-Elizabeth Blondot.



ARRÊTS.

ARRÊT du 20. Septembre, qui ordonne que ceux qui remettront des Matieres d'Or & d'Argent aux Hôtels des Monnoyes pendant le reste de la presente année, jouiront sur leurs Quittances des quatre deniers pour livre attribuez aux Changeurs.

AUTRE du 27. Septembre, qui ordonne que jusqu'au dernier Decembre 1730. les Moutons, Brebis & Agneaux, qui viendront des Pays étrangers dans le Royaume, seront & demeureront déchargez de tous Droits; & que lesdits Bestiaux, ensemble ceux qui auront été élevez & nourris dans le Royaume, seront & demeureront pareillement déchargez pendant ledit tems, de tous Droits d'entrée & de sortie, à leur passage des Provinces réputées Etrangères dans celles de l'étendue des Cinq grosses Fermes, ou desdites Provinces des Cinq grosses Fermes dans celles réputées Etrangères.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les Maîtres & Ouvriers en Bas & autres Ouvrages de Bonnetrie au Métier, apposeront leur

424 MERCURE DE FRANCE.

leur Marque à chaque Paire ou Pièce desdits Ouvrages.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les Titres Clericaux contenant Donations d'Immeubles, seront insinuez aux Insinuations Laiques, & que ceux qui ne contiendront que des Constitutions de Rentes Viageres, demeureront assujettis seulement aux Insinuations Ecclesiastiques, encore que pour sûreté d'icelles il y ait affectation d'Immeubles.

AUTRE du 18. Octobre, qui ordonne que dans le temps de trois mois les Officiers des Amirautez & les Juges-Consuls de toutes les Villes du Royaume où leurs Jurisdictions sont établies, rapporteront au Bureau du Commerce les Titres concernant la compétence de leurs Jurisdictions.

ORDONNANCE du Lieutenant General de Police, du 21. Octobre, qui interdit pour toujours l'Entrée de la Bourse au nommé la Roche, avec amende : & qui lui fait deffense & à tous autres de s'immiscer dans les fonctions des Agens de Change.

SENTENCE DE POLICE du même jour, portant deffense à tous Jardiniers & Marchers, de rester sur le Carreau de la rue de la Feronnerie en Eté, passé sept heures, & en Hyver, passé huit heures du matin.

ARREST du même jour, qui ordonne qu'il ne sera plus payé dorénavant aux Changeurs les plus éloignez, sur le compte de S. M. que quatre deniers pour livre, à quelque distance qu'ils soient, au-dessus de dix lieues, &c.

TABLE

T A B L E.

P ieces fugitives. Eclairciffemens sur le lieu de deux Batailles données en Fran- ce en 596. & 600. & sur un ancien Palais &c.	203
Réponse de la Raison à M. Rousseau , <i>Ode</i> ,	229
Discours sur la probité de l'Avocat ,	238
L'injuste soupçon , <i>Cantate</i> ,	250
Observations sur la Méthode d'Accompagne- ment &c.	255
Le jeune Eleazar , <i>Poeme</i> ,	263
Extrait du Panegyrique de S. Sulpice ,	266
Madrigal ,	285
Question sur le Rhume	<i>ibid.</i>
Autre Madrigal ,	292
Assemblée publique de l'Académie de Mont- pellier ,	293
Réjouissances à Marseille ,	304
A Rennes	318
Discours sur la Naissance du Dauphin ,	313
Logogryphe singulier & Enigmes ,	329
Nouvelles Littéraires des Beaux Arts &c.	333
Histoire de la Ville & de l'Eglise de Frejus ,	334
Réponse aux quatre Mémoires du Comte d'Orval ,	336
Mémoires pour servir à l'Histoire des Hom- mes Illustres ,	339
Carte des environs de Paris ,	355
Nouvelle Imprimerie du Sérail &c.	357
Prix donné au Palinod de Rouën .	362

Extrait d'un Discours à l'Académie des Bel- les-Lettres ,	363
Musette , <i>Air gravé</i> ,	367
Spéctacles ,	369
Tragédie nouvelle de Calistene ,	370
Le malade par complaisance , & Couplets notés ,	371
Nouvelles du Tems , de Turquie & de Perse , de Russie , & Réjouissances à Petersbourg ,	376
D'Allemagne , d'Italie , d'Espagne , Portugal & Angleterre ,	383
Morts des Pays Etrangers ,	389
Description de la Fête des Ambassadeurs d'Es- pagne ,	390
Vers libres sur cette Fête ,	403
France , Nouvelles de la Cour , de Paris ,	406
Foy & hommage prêté par le Duc de Lor- raine , & séjour de ce Prince à la Cour ,	408
Fête au Palais Royal & à Bagnolet ,	411
Morts , Naissances & Mariages ,	416

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 213. ligne 2. du bas , affectez , lisez
attestés.
P. 238. l. 22. suppléer l. supplés.
P. 330. l. 7. prescrit l. proscrit.
P. 334. l. 7. L. Cantarini , ôtez le point à l'I.
P. 356. l. premiere , Côtes l. côtes.

Air noté ,
Estampe du Fen ,

387

399

OCT 29 1932

Presented by

to the

New York Public Library

